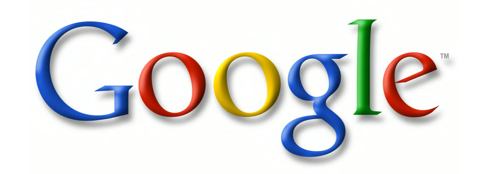
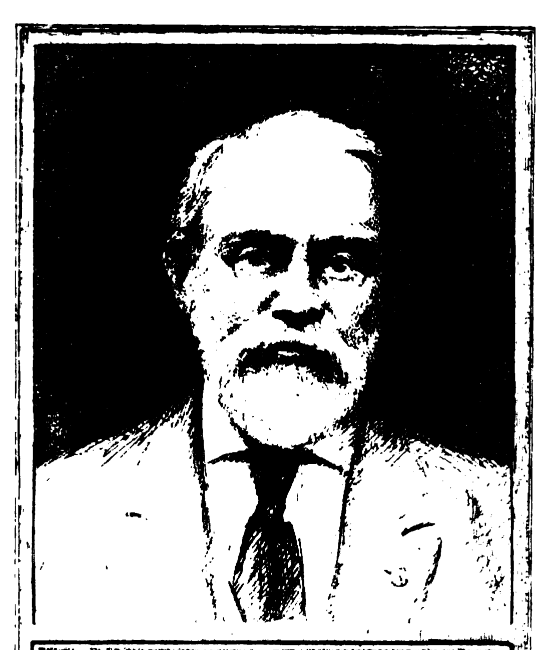




Mémoires de la Société bourguignonne de geographie ...

Société bourguignonne de geographie et d'histoire, Dijon, Armand Cornereau







MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

I

MÉMOIRES

de la

SOCIÉTÉ BOURGUIGNONNE

DE

GÉOGRAPHIE ET D'HISTOIRE

TOME XIX



DIJON

IMPRIMERIE DARANTIERE

65, RUE CHABOT-CHARNY, 65

1903

LISTE

DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1903

Présidents honoraires : MM. Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris ; Gaffarel, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

Président : M. Oubert, professeur au Lycée de Dijon.

Vice-Présidents : MM. Chabeuf, président de l'Académie de Dijon et vice-président de la Commission départementale des Antiquités; Mocquery, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, élus pour trois ans le 14 décembre 1900.

Secrétaire général: M. Cornereau, juge suppléant.

Secrétaires : MM. Pierre Huguenin, avoué à la Cour d'appel et Drioton, rue Saint-Philibert, 23.

Trésorier : M. Perronne, ancien Conseiller de Préfecture.

Archiviste-bibliothécaire : M. Mercier, rue Jean-Jacques-Rousseau, 78; tous élus pour un an, le 12 décembre 1902.

COMITÉ DE PUBLICATION

Ce comité est composé des membres du bureau et de dix sociétaires élus. Voici les noms de ces derniers pour l'année 1903 :

MM.

Avout (vicomte Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités;

Cuny, receveur principal des postes en retraite ;

Dumay, ancien magistrat, membre de la Commission départementale des Antiquités;

Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités ;

HUGUENIN (Anatole), membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités;

JOBARD, imprimeur;

LADEY DE SAINT-GERMAIN;

LORY, ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités;

MOSER, négociant en vins, Consul de Suisse.

N.

MEMBRES HONORAIRES

MM.

Bassot (Léon), général d'état-major au service géographique de l'armée, conseiller général, à Paris.

Binger, directeur des affaires africaines au ministère des colonies, 15, rue Prony, à Paris.

Cotteau (Edmond), voyageur et écrivain.

Debize (le colonel), secrétaire de la Société de géographie de Lyon.

Faucon (Narcisse), publiciste, rue Saint-André-des-Arts, Paris.

Foncin, inspecteur général de l'enseignement secondaire.

Gravier, président de la Société de Géographie de Rouen.

Harmand, ministre plénipotentiaire au Japon.

Houben (le baron de), consul du Pérou, à Alger.

Lubawski (le comte de), à Saint-Pétersbourg.

Ly-Chao-pee, mandarin de 4e classe, 7, rue Roussin, Paris-Vaugirard.

De Mahy, député de la Réunion, à Paris.

Martel (E.-A.), agréé près le Tribunal de commerce de la Seine, à Paris.

Marcou (Jules), professeur à l'Université de Cambridge.

Moncelon, délégué au Conseil supérieur des colonies, à Paris.

Prudent (Ferdinand), lieutenant-colonel du génie, au service géographique de l'armée, à Paris.

Sulte (Benjamin), à Ottawa (Canada).

Yung (le P.), Supérieur des Pionniers africains.

Zeppelin (comte Eberhardt de), au château d'Ebersberg, canton de Thurgovie (Suisse).

LISTE

ALPHABÉTIQUE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

AU 1er AOUT 1903

NOTA. — La date inscrite en regard de chaque nom est celle de l'admission dans la Société. La lettre F indique le titre de membre fondateur de la Société qui a été constituée dans la séance du 6 *mai* 1881.

	MM.
18 février 1885.	Abadie (François), propriétaire, boulevard Thiers, 25, à Dijon.
14 avril 1899.	Allenbach, chef d'exploitation des Tramways départementaux de la Côte-d'Or, boulevard Sévigné, Dijon.
18 novembre 1881.	Amiot (Victor), maire de Sainte-Marie, à Pont-de-Pany (Côte-d'Or).
14 décembre 1900.	Anot, sous-intendant militaire en retraite, conseiller municipal, rue Jean-Jacques-Rousseau, 78, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Arbinet (Simon), juge de paix, place de la République, 2, à Dijon.
14 janvier 1885.	Artaud (Théodore), greffier de justice de paix, 7, place du Palais, à Dijon.
14 décembre 1894.	Autume (Alfred d'), rue Jeannin, 32, à Dijon.
10 mai 1889.	Avout (vicomte Auguste d'), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue de Mirande, 14, à Dijon.
11 janvier 1895.	Azan (Paul), lieutenant d'état-major, 6, place du Palais-Bourbon, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Bailly (Ernest), doyen de la Faculté de Droit, cours du Parc, 8, à Dijon.

MM.

27 décembre 1881.	Balland (Mlle), institutrice, à Meursault (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Barthélemy (Adolphe), instituteur, à Chevigny-Fénay, par Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
11 juin 1897.	Bast (de), ancien magistrat, rue James-Demontry, à Dijon.
8 juillet 1885.	Bauffremont (prince duc de), rue de Grenelle-Saint-Germain, 87, à Paris.
10 juin 1885.	Beauvois (Eugène), membre de plusieurs sociétés savantes, à Corberon (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Bolime (Henri), propriétaire, rue Jeannin, 45, à Dijon.
12 décembre 1883.	Bergeret (Emile), marbrier-sculpteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Nuits (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Bergery, instituteur, à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).
9 mars 1894.	Berlier (comte), avocat à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 25, Dijon.
10 février 1886.	Bertin, docteur en médecine, quai Saint-Esprit, à Gray.
9 mai 1902.	Bertrand, photographe, rue Chabot-Charny.
8 avril 1892.	Bibliothèque (La) populaire de Nuits.
12 janvier 1900.	Bibliothèque (La) populaire de Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
12 janvier 1900.	Bibliothèque (La) populaire de Talmay (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Billiet, professeur à l'Ecole normale primaire, à Auxerre (Yonne).
10 décembre 1897.	Bizouard (l'abbé), curé de la cathédrale, place Saint-Bénigne, à Dijon.
9 février 1894.	Blagny (Charles), président du tribunal de Libreville (Congo), à Spoy (Côte-d'Or).
8 juin 1894.	Blaudin-Valière, licencié ès-lettres, boulevard Carnot, 42, à Dijon.

	MM.
13 janvier 1893.	Blondel (Edouard), notaire, rue Chabot-Charny, 32, à Dijon.
14 janvier 1898.	Bocquet (Léonce), négociant en vins à Savigny-les Beaune (Côte-d'Or).
10 mai 1901.	Bonin, chef de bureau des constructions de la Cie P.-L.-M., 98, rue d'Alésia, Paris.
2 avril 1884.	Bordot (Jacques), commis greffier à la Cour d'appel, 4 *bis*, rue Docteur-Maret, à Dijon.
11 janvier 1901.	Bouillot (Victor), instituteur à Braux, par Pont-Royal (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Bouret, négociant à Plombières-les-Dijon.
10 juin 1892.	Bourgeot (François), instituteur à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
9 février 1887.	Bourlier, instituteur à Marcilly-Ogny, par Pouilly-en-Auxois.
10 mars 1899.	Boutellier, directeur de l'Ecole des Beaux-Arts, cour de Bar, Dijon.
14 décembre 1894.	Boyenval (Charles), place Saint-Jean, 1.
19 avril 1901.	Breton (Albert), docteur-médecin, place Darcy, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Breuil (Philippe), négociant, rue de la Préfecture, 3, à Dijon.
10 janvier 1896.	Breyne (de), colonel, place Darcy, 17, Dijon.
9 janvier 1903.	Broussolle (Docteur), rue Jean-Jacques-Rousseau, 109, Dijon.
12 mai 1899.	Bruey, instituteur, à Minot (Côte-d'Or).
8 décembre 1899.	Bruley, instituteur, à Plombières-les-Dijon.
13 février 1884.	Buguet (Alphonse), meunier, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
11 juin 1884.	Bulon (Bernard), propriétaire, impasse Saint-Michel, 2, à Dijon.
5 février 1897.	Burot, directeur de l'Ecole normale des instituteurs de Dijon, rue des Moulins, Dijon.

	MM.
9 décembre 1898.	Cagne, instituteur, à Arrans (Côte-d'Or).
10 mai 1895.	Carnot (Ernest), à Paris, 64, avenue d'Iéna.
8 février 1895.	Carnot (Sadi), capitaine au 39e de ligne, 21, avenue de l'Alma, Paris.
14 février 1896.	Cazet (Isidore), instituteur, correspondant de la Commission des Antiquités, à Beurizot (Côte-d'Or).
15 avril 1898.	Cerceuil (Georges), ex-agent de la Cie d'assurance « le Phénix », rue Devosge, 60, à Dijon.
10 février 1886.	Chabeuf (Henri), président de l'Académie de Dijon et vice-président de la Commission départementale des Antiquités, rue Legouz-Gerland, 5, à Dijon.
20 avril 1887.	Chalmandrier (J.-E.), instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).
9 juin 1893.	Chambellan, instituteur, à Corcelles-les-Cîteaux (Côte-d'Or).
8 mai 1896.	Chamoin (Albert), chef de bureau à la Préfecture du Doubs, Besançon.
8 décembre 1886.	Chapuis (Albert), négociant, rue Saint-Bénigne, 11, à Dijon.
15 avril 1898.	Charles, notaire honoraire, rue Vauban, 21, Dijon.
11 mars 1898.	Chatain (François), instituteur, à Montoillot (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Chaudouet (Arthur), architecte du département, rue Charrue, 14, à Dijon.
21 février 1883.	Chevalier, instituteur, à Larrey-Dijon.
12 juin 1896.	Chevalier (l'abbé), missionnaire apostolique, à Fixey (Côte-d'Or).
14 mai 1884.	Choiset (Mme Alice), née Gros, institutrice, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
14 mai 1897.	Chomereau de Saint-André (le général de), rue Jeannin, à Dijon.

	MM.
11 mars 1898.	Chomton (l'abbé), aumônier de l'Hospice Sainte-Anne, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Tillot, 6, Dijon.
14 juin 1889.	Clément-Janin (Noël), avocat, boulevard Montparnasse, 23, à Paris.
10 janvier 1896.	Clerc, orthopédiste, professeur de gymnastique au Lycée, rue Louis-Blanc, 5, à Dijon.
14 avril 1899.	Collard, ancien notaire, boulevard Thiers, 23, Dijon.
12 février 1892.	Collette (Alexandre), docteur en médecine, rue Chabot-Charny, 71, à Dijon.
9 juin 1893.	Collot (Louis), professeur à la Faculté des sciences, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Tillot, 4, à Dijon.
12 janvier 1894.	Collot (Charles), instituteur, à Vesvres-les-Vitteaux (Côte-d'Or).
10 avril 1891.	Coquille (Justin), instituteur en retraite, à Vougeot (Côte-d'Or).
18 février 1885.	Cornereau (Armand), juge suppléant au Tribunal civil, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Berbisey, 3, à Dijon.
14 janvier 1889.	Corot (Henri), notaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Savoisy (Côte-d'Or).
14 juin 1887.	Coste, directeur régional d'assurances, rue de la Liberté, 1, à Dijon.
13 février 1903.	Cottin, docteur en médecine, rue Vauban, 12, à Dijon.
10 décembre 1884.	Coulbois, instituteur, à Pichanges (Côte-d'Or).
10 janvier 1890.	Coureau (Etienne), propriétaire, à Saint-Remy, près Chalon (Saône-et-Loire).

MM.

10 juin 1892. — Court (Paul), négociant, associé résidant de la Commission des Antiquités, rue Devosge, à Dijon.

13 mars 1896. — Couturier (l'abbé Hippolyte), curé de Sainte-Marie-sur-Ouche (Côte-d'Or).

8 février 1895. — Couvreux (Lucien), conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue de Suresne, 7, Paris et au Petit-Versailles, par Châtillon-sur-Seine.

12 mai 1886. — Cuny, receveur principal des postes, en retraite, rue Vannerie, 55, Dijon.

13 mai 1892. — Daguin (Fernand), avocat à la Cour d'appel, membre de l'Académie de Dijon, rue de l'Université, 29, à Paris.

10 mars 1899. — Damée, docteur-médecin, rue Amiral-Roussin, Dijon.

13 janvier 1893. — Darantiere (Paul), notaire, place Saint-Jean, 17, à Dijon.

F. 6 mai 1881. — Darantiere (Victor), imprimeur, rue Chabot-Charny, 65, à Dijon.

19 avril 1901. — Darantiere (Maurice), étudiant, 65, rue Chabot-Charny, à Dijon.

10 mai 1901. — Debrand, avocat, rue Chabot-Charny, 18, à Dijon.

11 décembre 1896. — Defoug, directeur de l'enregistrement, des domaines et du timbre, place Saint-Pierre, Dijon.

14 juin 1889. — Delimoges (Jules), propriétaire, à Pagny-le-Château (Côte-d'Or).

14 juin 1889. — Demandre, pharmacien, place des Cordeliers, à Dijon.

23 juin 1882. — Demartinécourt, place du Château, au fort de Romainville, par les Lilas (Seine).

8 décembre 1886. — Démoulin, receveur principal des postes et télégraphes, en retraite, 44 *bis*, rue du Château, à Asnières (Seine).

	MM.
13 janvier 1886.	Deresse (Ernest), ancien négociant, rue Verrerie, 37, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Deroye (Albert), docteur en médecine, directeur de l'Ecole de médecine et de pharmacie, rue Piron, 17, à Dijon.
10 mars 1899.	Deroye, compositeur de musique, rue Longepierre, Dijon.
10 mars 1893.	Deschamps, ancien notaire, rue Buffon, 27, à Dijon.
10 décembre 1897.	Desfontaines, ingénieur, à Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire).
9 février 1899.	Desgranges, ancien président du Tribunal de commerce, place de la République, 19, à Dijon
14 juin 1889.	Desserteaux (Fernand), professeur à la Faculté de droit, boulevard Carnot, à Dijon.
14 janvier 1885.	Détourbet (Edmond), ancien avocat-général, 29, rue de Lubeck, à Paris.
13 janvier 1899.	Dézerville, agréé au Tribunal de commerce, 65 bis, rue Chabot-Charny, à Dijon.
18 novembre 1881.	Dhiel (Ernest), avocat, avenue Matignon, 5, à Paris.
12 mars 1884.	Dhuissier, ancien instituteur, boulevard Thiers, 45 bis, à Dijon.
18 mars 1886.	Dorey (Auguste), capitaine en retraite, à Plombières-les-Dijon.
12 décembre 1883.	Doudin (Antoine), ancien instituteur, à Crecey, par Is-sur-Tille (Côte-d'Or).
8 mai 1891.	Doyen (André), capitaine au 10e cuirassiers, 83, boulevard du Nord, à Lyon.
15 avril 1898.	Drioton (Clément), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Saint-Philibert, 23, à Dijon.
13 janvier 1899.	Drouhot, banquier, rue de la Liberté, 83, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Duban, colonel d'infanterie en retraite, à Flacey (Côte-d'Or).

	MM.
15 janvier 1897.	Dubois (Hippolyte), ancien huissier, rue Jeannin, à Dijon.
14 mars 1889.	Dumay (Gabriel), ancien magistrat, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 20, à Dijon.
13 janvier 1899.	Dupuy, avoué à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
8 juin 1900.	Durnet, avocat, adjoint au maire de Dijon, boulevard Sévigné, 14, Dijon.
11 décembre 1896.	Eisenmann, agrégé d'histoire, licencié en droit, boulevard Sévigné, Dijon.
6 avril 1900.	Eugster, propriétaire, rue Berlier, 28, Dijon.
9 janvier 1891.	Faiveley, propriétaire, rue de Metz, 24, Dijon.
14 avril 1899.	Farcy (Louis), instituteur à Noiron-sur-Seine (Côte-d'Or).
9 juillet 1884.	Farkas, instituteur à Talant (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Fauvart-Bastoul, commandant de dragons, rue Vauban, 12, à Dijon.
10 décembre 1884.	Fernet, instituteur à Lux (Côte-d'Or).
13 avril 1894.	Ferret (l'abbé), curé de Gemeaux (Côte-d'Or), correspondant de la Commission des Antiquités.
5 février 1897.	Finot (Nicolas-Hippolyte), négociant en vins, rue du Petit-Potet, à Dijon.
27 décembre 1882.	Flassayer, ancien proviseur, à Bourg (Ain .
13 mars 1903.	Fonssard, docteur, rue Chancelier-l'Hôpital, Dijon.
12 mars 1884.	Fontaine (Denis), entrepreneur de menuiserie, rue des Roses, 9, à Dijon.
14 avril 1884.	Fontaine (Honoré), agréé, rue Berbisey, 6, à Dijon.
14 janvier 1385.	Fontaine (Paul), négociant, à Hanoï (Tonkin).
12 mars 1887.	Fontbonne (Louis), négociant en vins, boulevard de Strasbourg, à Dijon.
10 mai 1895.	Fougères, conseiller à la Cour d'appel, boulevard Carnot, 3, à Dijon.

MM.

12 mars 1884. Fourier (Guillaume), dessinateur au chemin de fer, associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue Lenôtre, 25, à Dijon.

14 juin 1889. Fournier (Auguste), entrepreneur, maire de Dijon, rue de Mirande, 5, à Dijon.

10 juin 1898. Fournier (Louis), homme de lettres, place Madeleine, à Beaune (Côte-d'Or).

21 mars 1883. Frossard (Edmond), directeur du Mont-de-Piété, rue de Mulhouse, à Dijon.

10 novembre 1893. Gadeault, directeur de l'école supérieure de commerce, rue Sambin, 27, à Dijon.

F. 6 mai 1881. Gaffarel (Paul), professeur à la Faculté des Lettres d'Aix, 28, Traverse du Chapitre, à Marseille.

14 juin 1889. Galimard, industriel, à Flavigny (Côte-d'Or).

10 janvier 1896. Garcenot (Mlle Julie), ancienne institutrice, chez M. Bolotte, rue de Mirande, à Dijon.

8 février 1895. Gareau (l'abbé Clément), directeur de l'Œuvre de la Jeunesse Ouvrière, rue Saint-Lazare, 19, à Dijon.

13 décembre 1889. Gariod (Charles), administrateur des services civils en Indo-Chine.

23 juin 1882. Garnier (Hippolyte), avenue Victor-Hugo, 19, à Dijon.

10 février 1886. Garnier (Noël), proviseur du Lycée du Havre, correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.

15 avril 1885. Gascon (Richard-Edouard), conducteur-voyer principal en retraite, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Fontaine-Française (Côte-d'Or).

18 février 1898. Gascon (Honoré), pharmacien, à l'Arba (Algérie).

F. 6 mai 1881. Gaulin-Dunoyer (Ernest), ancien Président de la Chambre de commerce, rue Saint-Pierre, 11, à Dijon.

	MM.
12 décembre 1883.	Gauthiot (Lazare-Claude), conseiller à la Cour, rue Verrerie, 4, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Geley (Mlle), institutrice, rue Saumaise, 18, Dijon.
11 juin 1884.	Gérault (Georges), négociant, rue de la Liberté, 55, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Gibaux, ancien directeur de l'Ecole normale, place d'Armes, 18, à Dijon.
13 décembre 1901.	Gilardoni, conservateur des Eaux et Forêts, boulevard de Brosses, 5, à Dijon.
2 avril 1884.	Gillet (Joseph), agent général du Phénix, 22, rue de la Liberté, à Dijon.
13 février 1903.	Girardin, sous-ingénieur au chemin de fer, 20, rue Metz, à Dijon.
13 juin 1883.	Goiset, instituteur, à Grancey-le-Château (Côte-d'Or).
10 décembre 1884.	Goisset (Edmond), rue Piron, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Govin (Auguste), professeur, cour de l'Ancien-Evêché, 17, à Dijon.
13 décembre 1895.	Griess, inspecteur-adjoint des eaux et forêts, à Bourgoin (Isère).
8 mai 1903.	Guichard, pharmacien, à Gray.
19 avril 1901.	Guillin d'Avenas (de), propriétaire, place Saint-Michel, 25, Dijon.
13 janvier 1899.	Guénois, agent général d'assurances, rue de Suzon, 2, à Dijon.
14 avril 1899.	Guéret (Edouard), conducteur de la Cie P.-L.-M., Dijon.
9 janvier 1898.	Guillot, ancien pharmacien, rue Jeannin, 11, à Dijon.
9 mai 1888.	Hamet (Donatien), inspecteur d'assurances, boulevard Thiers, 5, à Dijon.
8 mars 1889.	Huguenin (Anatole), ancien agréé, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue Jean-Jacques-Rousseau, 64, à Dijon.

	MM.
12 janvier 1893.	Huguenin (Pierre), avoué d'appel, boulevard Thiers, 53, à Dijon.
8 juin 1894.	Huguenin (l'abbé Henri), au collège Saint-François de Sales, à Dijon.
12 janvier 1887.	Huot (Césaire), instituteur en retraite, rue Neuve-Bergère, 2, à Dijon.
13 mars 1903.	Hurion, doyen de la Faculté des sciences, rue Vercingétorix, Dijon.
9 décembre 1892.	Ignace, négociant, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.
15 avril 1898.	Jacob (Emile), industriel, à Pouilly-sur-Saône (Côte-d'Or).
8 décembre 1893.	Jacotot, instituteur, à Martrois, par Pouilly-en-Auxois (Côte-d'Or).
9 mai 1902.	Jacquinot-Lévêque, 17, place Saint-Jean, à Dijon.
13 février 1903.	Jalenques, procureur général près la Cour d'appel de Dijon, 10, place de la Banque.
14 juin 1889.	Jamain, manufacturier, rue des Roses, à Dijon.
13 mars 1891.	Janin, avocat, rue du Petit-Potet, 21, Dijon.
14 février 1902.	Jannot, étudiant, 19, rue Vauban, à Dijon.
13 décembre 1901.	Japiot, ancien notaire, rue Chabot-Charny, 48, à Dijon.
5 février 1897.	Jarrot (l'abbé), curé de Remilly-sur-Tille (Côte-d'Or).
17 avril 1896.	Jeannin (Ernest), instituteur, à Meloisey, par Beaune (Côte-d'Or).
20 avril 1882.	Jeannin (Mlle), institutrice, à Pontailler-sur-Saône (Côte-d'Or).
15 avril 1898.	Jobard (Paul), imprimeur, membre de la Commission départementale des Antiquités, place Darcy, à Dijon.
24 janvier 1883.	Joliet (Albert), conservateur du Musée, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue Chabot-Charny, 64, à Dijon.

MM.

10 mars 1882.	Joliet (Gaston), préfet de la Vienne, à Poitiers.
13 janvier 1893.	Joliet (Pierre), propriétaire, à Tart-l'Abbaye (Côte-d'Or).
12 décembre 1888.	Kohn, professeur de gymnastique au lycée, rue Berbisey, 18, à Dijon.
11 janvier 1895.	Ladey de Saint-Germain, propriétaire, rue Buffon, à Dijon.
13 juin 1890.	La Mouche (Mme), directrice de l'Ecole maternelle, rue Devosge, à Dijon.
14 juin 1889.	Lanier, négociant, rue Piron, 1, à Dijon.
10 janvier 1902.	Lanneau (Charles), directeur de la maison Gros père et fils, rue Bossuet, 15, à Dijon.
9 février 1889.	Lapaiche, instituteur, boulevard Voltaire, Dijon.
10 novembre 1881.	Lavirotte, négociant en vins, à Beaune (Côte-d'Or).
13 janvier 1899.	Leclerc, brasseur, rue des Moulins, à Dijon.
11 avril 1902.	Lefebvre (Francis), chef de comptabilité à la succursale de la Banque de France, 9, boulevard Thiers, à Dijon.
9 janvier 1891.	Leflot (Charles), rue des Moulins, 42, à Dijon.
16 avril 1895.	Legrand (le Dr), Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
10 mars 1891.	Lejéas (le comte), propriétaire à Aiserey (Côte-d'Or).
9 juin 1886.	Lejeune (César), docteur en médecine, à Meursault (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Le Mire (Paul-Noël), propriétaire, rue de la Préfecture, 15, à Dijon.
2 avril 1884.	Leroy (Arthur), ancien député de la Côte-d'Or, rue de Rennes, 72, à Paris.
21 juin 1896.	Leschaux (de), administrateur colonial, Porto-Novo (Dahomey).

	MM.
F. 6 mai 1881.	Lévêque (Frédéric), ancien député, vice-président du Conseil général, à Corgoloin (Côte-d'Or).
13 décembre 1901.	Lévy, rabbin, boulevard Carnot, 43, à Dijon.
13 janvier 1893.	Liégeard (Gaston), avocat, rue de Marignan, 21, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1891.	Liégeard (Stéphen), ancien député, membre de l'Académie de Dijon, rue de Marignan, 21, à Paris, et à Brochon (Côte-d'Or).
12 juin 1896.	Loiselet (Henri), lieutenant de vaisseau, à Brest et rue Devosge, 39, à Dijon.
10 décembre 1897.	Loiselet, ancien négociant, rue Devosge, 39, à Dijon.
13 mars 1896.	Loisy (Albert de), rue Buffon, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Lory (Ernest-Léon), ancien avoué, membre de la Commission départementale des Antiquités, rue du Petit-Potet, 34, à Dijon.
13 mars 1903.	Lucien (le docteur), 39, boulevard de la Trémouille, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Magnin (Joseph), sénateur, 89, avenue Victor-Hugo, à Paris.
10 janvier 1896.	Maillard, conseiller honoraire, rue Chabot-Charny, 91, à Dijon.
14 juin 1889.	Mairey, directeur des contributions indirectes en retraite, cours du Parc, 41, à Dijon.
10 juin 1885.	Maldant (Louis), propriétaire à Savigny-les-Beaune (Côte-d'Or).
13 décembre 1901.	Malye, professeur au Lycée, boulevard Carnot, 27, à Dijon.
11 décembre 1891.	Marc (Jules), professeur au lycée de Sens (Yonne), et place d'Armes, 10, à Dijon.
13 juin 1883.	Marcotte, licencié ès-lettres, rue Madame, 61, à Paris.
8 février 1901.	Maréchal (Georges), 120, rue de la Boétie. Paris.

	MM.
20 avril 1882.	Marillier, instituteur, à Montbard (Côte-d'Or).
13 janvier 1893.	Marland, économe du Lycée, à Versailles (Seine-et-Oise).
10 décembre 1884.	Martin instituteur, à Sombernon (Côte-d'Or).
10 mars 1893.	Matry (Pierre), instituteur, à Chambolle-Musigny (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mazeau (Charles), premier président honoraire de la Cour de cassation, à Quetigny (Côte-d'Or).
3 décembre 1883.	Mazerolle (Fernand), archiviste de la Monnaie, membre correspondant de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, 2, rue Singer, Passy-Paris.
12 janvier 1887.	Mercey (Guillaume de), instituteur à Quetigny (Côte-d'Or).
9 mars 1900.	Mercier (Jean), rue Jean-Jacques-Rousseau, 78, à Dijon.
14 décembre 1887.	Michaut, docteur, chef de physiologie à l'Ecole de médecine, rue des Novices, 1, à Dijon.
14 juin 1889.	Michaud, chef d'institution, rue Sambin, 27, à Dijon.
10 janvier 1896.	Michel, rue Saint-Philibert, 51, à Dijon.
10 décembre 1897.	Millon (Jules), rue Vauban, 12, à Dijon.
9 mai 1883.	Millot (Mme), institutrice, à Varanges, par Genlis (Côte-d'Or).
10 juin 1898.	Millot (Lucien), licencié ès-lettres, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
11 mars 1898.	Misserey (Henri), notaire, à Nuits-Saint-Georges (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Mocquery (Charles), ingénieur en chef des ponts et chaussées, vice-président de l'Académie de Dijon, membre de la Commission départementale des Antiquités, boulevard Sévigné, 6, à Dijon.

	MM.
13 février 1903.	Monnier (Hippolyte), fabricant de meubles, rue Charrue, 15, à Dijon.
12 mars 1884.	Monnot (Henri), agent général de l'*Abeille*, boulevard de Brosses, 3, à Dijon.
10 décembre 1897.	Montholon (Prince de), 142, rue de Grenelle, à Paris.
11 janvier 1901.	Moreau (Paul), ancien élève à l'Ecole coloniale, à Genlis (Côte-d'Or).
8 décembre 1899.	Morelot (l'abbé), à Divonne-les-Bains (Ain).
13 décembre 1889.	Morizot (l'abbé), curé de Pluvault (Côte-d'Or).
8 juillet 1885.	Moron, propriétaire, place Darcy, 17, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Moser (Rodolphe), négociant, consul de Suisse, rue Chancelier-L'Hôpital, 17 *bis*, Dijon.
14 janvier 1885.	Mourgeon (Alexandre), receveur des hospices, à Dijon.
10 février 1886.	Mugnier (Ernest-Pierre), négociant, rue des Trois-Ponts, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Alfred), ancien commissaire de la marine, député de la Côte-d'Or, rue Lincoln, 3, à Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Charles), conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue Beaujon, 1, Paris.
F. 6 mai 1881.	Muteau (Jules), colonel du 15e régim. de chasseurs à cheval, à Châlons-sur-Marne.
13 mars 1903.	Nicolle, docteur en droit, 25, rue Févret, à Dijon.
13 mai 1892.	Nicey (Mlle), directrice d'institution de jeunes filles, avenue Victor-Hugo, aux Génois, à Dijon.
8 décembre 1899.	Nourissat, avocat, conseiller général, boulevard Carnot, 9, à Dijon.
8 décembre 1899.	Nourry (Emile), libraire, place Saint-Etienne, Dijon.
14 avril 1893.	Obriot, propriétaire, à Blaise (Haute-Marne).

	MM.
10 décembre 1897.	Octave (Georges), rue Saint-Bénigne, Dijon.
9 décembre 1885.	Orième (Mlle), directrice de l'école communale, à Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Oubert (Louis), professeur au Lycée, rue de l'Egalité, 12, à Dijon.
8 avril 1892.	Oudot, industriel, à Gilly-les-Vougeot (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Oudotte, professeur, boulevard Carnot, 11, à Dijon.
9 mars 1900.	Pagot, instituteur, à Montagny-les Beaune (Côte-d'Or),
9 mars 1894.	Pansiot (Louis), instituteur, à Fixin (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Parizon, ancien notaire, rue Montigny, 11, à Dijon.
11 mars 1898.	Parizot (Mme), institutrice, à Talmay.
10 janvier 1896.	Parizot, percepteur de Fontaine-les-Dijon, avenue Victor-Hugo, 34, Dijon.
14 décembre 1894.	Pélissonnier (Fernand), boulevard Carnot, 49, à Dijon.
7 décembre 1882.	Pénot (Frédéric), percepteur, à Poissons (Haute-Marne).
8 juin 1900.	Perdrizet, ancien négociant, rue de l'Egalité, Dijon.
9 juin 1893.	Pérille (Julien), instituteur, à Ouges (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Pernot-Gilles, propriétaire, rue Vercingétorix, à Dijon.
9 décembre 1885.	Perrenet (Pierre), avocat, rue du Palais, 5, à Dijon.
14 janvier 1885.	Perrin, industriel, à Tilchâtel (Côte-d'Or).
10 janvier 1896.	Perronne, ancien conseiller de préfecture, 41, rue Devosge, Dijon.
24 novembre 1882.	Petit (Ernest), conseiller général de l'Yonne, correspondant de l'Académie de Dijon et de la Commission départementale des Antiquités, rue du Bellay, 8, à Paris.

	MM.
25 janvier 1883.	Petitguillaume, agent-voyer principal, rue d'Ahuy, 27, à Dijon.
12 décembre 1888.	Pinon (René), agrégé d'histoire, rue Berbisey, 23, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Piot, sénateur, avenue Alphand, 15, à Saint-Mandé (Seine).
9 juin 1893.	Planson (Léon), instituteur, à Bligny-sur-Ouche (Côte-d'Or).
11 juin 1897.	Poinssot (Louis), licencié ès-lettres, 7, rue Nicole, à Paris, et à Dijon, 15, rue Vannerie.
14 février 1902.	Poisot (Maurice), rue Buffon, 4, à Dijon.
11 mars 1898.	Pol de Léon (Frère), directeur de l'Ecole Saint-Joseph, rue du Transvaal, à Dijon.
8 décembre 1899.	Potey (Georges), propriétaire, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, à Minot, par Aignay-le-Duc (Côte-d'Or).
10 mars 1899.	Poupon (Henri), industriel, rue du Chapeau-Rouge, 2, à Dijon.
8 juillet 1885.	Prost (Bernard), inspecteur général des bibliothèques, des archives et des musées historiques, 3, avenue du Trône, Paris.
9 juillet 1884.	Quignard, instituteur, rue de Tivoli, 45, à Dijon.
14 juin 1901.	Ramir (frère Gabriel), professeur à l'Ecole Saint-Joseph, rue du Transvaal, à Dijon.
27 janvier 1882.	Regnault, propriétaire, rue de la Comédie, Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Regnier (Joseph), négociant en vins, rue Chabot-Charny, 71, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Regnier (Jules), place d'Armes, 16, Dijon.
14 juin 1889.	Regnier (Louis), distillateur-liquoriste, rue de Gray, 44, Dijon.
14 décembre 1894.	Rémond (Victor), négociant, boulevard de Brosses, Dijon.

	MM.
13 janvier 1899.	Rémondet, professeur à l'Ecole primaire supérieure, Dijon.
10 janvier 1902.	Revin (général), 25, rue Berbisey, à Dijon.
13 avril 1892.	Rey, libraire, rue de la Liberté, 26, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Rey (Ferdinand), directeur honoraire des contributions indirectes, boulevard Carnot, 1, à Dijon.
12 décembre 1885.	Robelin (Louis), ancien maire de Dijon, rue du Faubourg-Raines, 55, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Robin (Albert), membre de l'Académie de médecine, boulevard de Courcelles, 53, Paris.
13 mai 1881.	Robit (Joseph), percepteur, à Fontaine-sur-Saône (Rhône).
12 juin 1896.	Roquelet (Claude), négociant, à Laperrière, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
14 mai 1897.	Rosenthal (Léon), agrégé d'histoire, professeur au Lycée, rue de Mulhouse, 4, Dijon.
11 décembre 1896.	Rouget (Eugène), percepteur des contributions directes en retraite, à Gemeaux (Côte-d'Or).
11 février 1891.	Rouget, avoué d'appel, cours du Parc, Dijon.
9 février 1887.	Rouget (Jules), ingénieur-mécanicien, route de Plombières, 1, à Dijon.
14 février 1896.	Royer-Hutin, négociant, rue des Moulins, à Dijon.
19 mars 1900.	Saint-Seine (comte Guillaume de), Les Ridets, par Dampierre-sur-Linotte (Haute-Saône).
13 janvier 1899.	Saint-Seine (comte Pierre de), à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).
11 juin 1897.	Saint-Seine (de), lieutenant de vaisseau, chez son père, à Lamarche-sur-Saône (Côte-d'Or).

	MM.
13 février 1891.	Saleilles (Raymond), professeur à la Faculté de droit de Paris, correspondant de la Commission départementale des Antiquités de la Côte-d'Or, rue du Pré-aux-Clercs, 10 *bis*, Paris.
13 février 1884.	Sampré, instituteur en retraite, à Til-Châtel (Côte-d'Or).
8 décembre 1886.	Saverot, instituteur, correspondant de la Commission départementale des Antiquités, route de Beaune, à Dijon.
12 juin 1903.	Schmitt, propriétaire, rue Amiral-Roussin, 9, Dijon.
13 mars 1903.	Schupbach, chancelier du Consulat suisse, rue Chabot-Charny, 71, Dijon.
12 janvier 1887.	Seguin, officier d'administration de 1re classe, commandant la 5e section de commis et ouvriers militaires d'administration, à Bayonne (Basses-Pyrénées).
8 février 1895.	Sérésin (Elisée Reynold de), capitaine de cavalerie démissionnaire, place Saint-Pierre, 7, Dijon.
8 février 1901.	Seuret (Cyprien), propriétaire, à Labergement-les-Auxonne.
14 mai 1884.	Sinault, instituteur, rue de la Préfecture, 59, à Dijon.
14 mai 1884.	Sirot (Adrien), employé des contributions indirectes, Saline de Montaigu, par Lons-le-Saunier (Jura).
11 mars 1885.	Sirot (Denis-Alfred), greffier de justice de paix, rue du Lycée, à Dijon.
8 février 1889.	Société de lecture (la), de Dijon.
17 juin 1881.	Soret (Henri), ancien professeur d'histoire au lycée de Chaumont, à Gevrey-Chambertin (Côte-d'Or).
8 février 1895.	Sorlin (Simon), colonel, rue Devosge, 25, à Dijon.

	MM.
12 février 1892.	Spuller (Auguste), ancien trésorier-payeur-général de la Côte-d'Or, à Sombernon (Côte-d'Or).
13 janvier 1899.	Stéhélin, trésorier-payeur-général, rue Buffon, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Striffling (Joseph-Emile), notaire, rue Chabot-Charny, 22, Dijon.
8 décembre 1886.	Tagini (Edmond), associé résidant de la Commission départementale des Antiquités, rue de la Banque, 1, à Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taisant (Mlle), institutrice, r. Jacotot, 1, Dijon.
F. 6 mai 1881.	Taitot (Pierre), ancien orfèvre, rue Saint-Bénigne, 2, Dijon.
8 février 1895.	Talfumier, notaire, rue du Petit-Potet, 22, Dijon.
9 juin 1899.	Tenting, juge au tribunal civil, conseiller général du canton de Laignes, rue Saint-Martin, 19, à Troyes (Aube).
13 décembre 1901.	Terrasson, conseiller général, à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or).
13 juin 1888.	Terrillon (Léonce), instituteur, à Planay (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Theuret-Dameron (Mme), directrice d'école, rue Jeannin, Dijon.
17 février 1882.	Thiolain (Antoine), marchand de bois, rue de l'Arquebuse, 27, Dijon.
9 décembre 1892.	Tirquit, receveur municipal, place d'Armes, à l'hôtel de ville, Dijon.
9 février 1899.	Toussaint, avocat, rue Chancelier-l'Hôpital, 19, Dijon.
10 mai 1901.	Toussaint, ancien ingénieur, 7, boulevard de Brosses, Dijon.
19 avril 1901.	Treil de Pardailhan (de), château d'Autricourt (Côte-d'Or), ou 47, rue Denfert-Rochereau, Paris.
9 janvier 1891.	Trivier-Carré (Emile), brasseur, rue d'Assas, 22, Dijon.

	MM.
10 juin 1892.	Troubat, industriel, à Plombières-les-Dijon.
10 janvier 1896.	Troubat fils, négociant, à Plombières-les-Dijon.
9 décembre 1885.	Vallée (Jean-Baptiste), rédacteur au *Progrès de la Côte-d'Or*, rue Brulard, Dijon.
11 juin 1884.	Vallerot, instituteur, à Villecomte (Côte-d'Or).
18 novembre 1881.	Valotte, inspecteur d'Académie honoraire, boulevard Carnot, 50, Dijon.
14 décembre 1900.	Vangeon, docteur, à Montbard (Côte-d'Or).
14 février 1896.	Vaux (Louis), instituteur, à Saint-Symphorien, par Saint-Jean-de-Losne (Côte-d'Or).
8 décembre 1893.	Venot, libraire, place d'Armes, Dijon.
9 janvier 1891.	Vercey (Charles), avenue Victor-Hugo, Dijon.
18 novembre 1881.	Vernaux, négociant, rue Gandelot, 7, Beaune (Côte-d'Or).
F. 6 mai 1881.	Verneau (Lazare), pharmacien, rue Vaillant, 7, Dijon.
14 décembre 1894.	Vialay, notaire honoraire, place Notre-Dame, Dijon.
11 avril 1902.	Viard, capitaine au 102e régiment d'infanterie, Paris.
13 février 1891.	Vielle (E.), inspecteur au chemin de fer, petite rue des Roses, 10, Dijon.
26 avril 1895.	Vienne (de), colonel, directeur d'artillerie, à Toul, membre de l'Académie de Dijon et de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.
13 janvier 1899.	Virieu (de), ancien colonel du 27e de ligne, au château de Lantilly (Côte-d'Or), et boulevard Carnot, 28, Dijon.
12 mai 1899.	Vogüé (le comte Arthur de), 107, rue de Grenelle, Paris, et au château de Commarin (Côte-d'Or).

MM.

12 avril 1889.	Voisard (Alfred), rue de la Liberté, 78, à Dijon.
9 décembre 1898.	Vollot, ancien notaire, rue d'Alise, Dijon.

NOTA. — Les membres de la Société qui auraient trouvé quelques erreurs dans cette liste sont priés de vouloir bien les faire connaître à M. le Président de la Société.

LISTE DES SOCIÉTÉS

AVEC LESQUELLES A LIEU L'ÉCHANGE DES PUBLICATIONS

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*en France*)

Autun. — Société Eduenne.
Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
Beaune. — Société d'histoire et d'archéologie.
Besançon. — Société d'émulation du Doubs.
Bourg. — Société de géographie de l'Ain.
Bourges. — Société des antiquaires du Centre.
— Société de géographie du Cher.
Brest. — Société académique de Brest.
Chambéry. — Société savoisienne d'histoire et d'archéologie.
Châtillon. — Société archéologique et historique du Châtillonnais.
Dijon. — Chambre de commerce.
— Bibliothèque de la ville.
— Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.
— Archives départementales de la Côte-d'Or.
— Commission départementale des antiquités.
— Club alpin français (section de la Côte-d'Or et du Morvan).
— Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur.
Fontainebleau. — Société historique et archéologique du Gâtinais.
Gap. — Société d'études des Hautes-Alpes.
Gray. — Société grayloise d'émulation.
Havre (Le). — Société de géographie commerciale du Havre.
Langres. — Société historique et archéologique.
Lorient. — Société bretonne de géographie.

Lyon. — Société de géographie de Lyon.
— Comité de publication des Annales de l'Université de Lyon.
— Bulletin historique du diocèse de Lyon.
— Revue de l'histoire de Lyon, rue Gentil, à Lyon.
Marseille. — Société de géographie de Marseille.
Montpellier. — Société languedocienne de géographie.
Nancy. — Société de géographie de l'Est.
Nantes. — Société de géographie commerciale.
Paris. — Ministère des Colonies.
— Société académique indo-chinoise de Paris.
— Société de géographie commerciale.
— Société de géographie.
— Société de topographie de France.
— Société des études coloniales et maritimes.
— Le Tour du Monde, librairie Hachette, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.
Rochechouart. — Société des amis des sciences et arts.
Rochefort. — Société de géographie de Rochefort.
Rouen. — Société normande de géographie.
Semur. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur (Côte-d'Or).
Sens. — Société archéologique.
Toulouse. — Société de géographie.
Tours. — Société de géographie.
Vesoul. — Société d'agriculture, des sciences et des arts de la Haute-Saône.
Villefranche (Rhône). — Société des sciences et arts du Beaujolais.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES (*dans les colonies*).

Algérie. — Société de géographie d'Alger, 1, rue Mahon.
Cochinchine (Saïgon). — Société des études indo-chinoises de Saïgon.
Tunisie. — Institut de Carthage, association tunisienne des lettres, sciences et arts, à Tunis.

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES ÉTRANGÈRES

Allemagne (Stuttgart). — Société de géographie.
— (Hesse). — Die Gesellschaft fur Erd und Voelkerkunde à Giessen.
Angleterre (Manchester). — Société de géographie de Manchester.
Autriche-Hongrie (Vienne). — Naturhistorischen hofmuseum.
Australie (Queensland). — The Royal Geographical Society of Australasia, à Brisbane.
Belgique (Bruxelles). — Société d'Etudes coloniales, Hôtel Ravenstein, rue Ravenstein II.
Brésil (Rio-Janeiro). — Société de géographie.
— *Revue trimestrielle* de l'Institut de *Ceara* (Dr Studart), rue Formoza, 46, Fortaleza.
Egypte. — Institut égyptien, le Caire.
— Société khédiviale de géographie.
Espagne (Madrid). — Société de géographie.
Etats-Unis d'Amérique. — Université de Montana.
Finlande (Helsingfors). — Société de géographie de Finlande.
Italie (Florence). — Societa africana d'Italia.
— (Rome). — Société de géographie.
— (Naples). — Societa africana d'Italia, 219, via del Duomo.
— (Milan). — La Société d'exploration commerciale.
Pérou. — Société de géographie de Lima.
Portugal (Lisbonne). — Société de géographie de Lisbonne.
Suisse (Neufchâtel). — Société neufchâteloise de géographie.

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 14 novembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président.*

M. le bibliothécaire donne la liste des ouvrages reçus depuis la dernière séance ; parmi ces ouvrages, M. le Président signale :

L'Avenir colonial de France, par E. Fallot ;

L'Inde Française au XVIIIe *siècle*, par Castonnet des Fossés ;

Conseil Général, rapport du Préfet, procès-verbaux ;

Questions d'économie coloniale, par A. Le Chatelier, offert par M. Darantiere.

Des remerciements sont adressés aux donateurs.

La Société des antiquaires de l'Ouest et l'Université de Montana demandent l'échange de leurs publications avec les Mémoires de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire. L'échange est adopté.

M. le Président donne lecture d'une lettre de Mme de

Mayol au sujet d'une conférence qu'elle désire faire à Dijon.

Il communique ensuite une lettre et un manuscrit de M. Viard, lieutenant au 1er bataillon d'Afrique, relatifs à des études sur la flore des environs du Kreider.

M. Oubert fait l'éloge de M. Marius Idoux, que la mort vient d'enlever aux siens et à la société.

M. le Président annonce la candidature de M. le Dr Broussolle, rue Jean-Jacques Rousseau, présenté par MM. Oubert et Rosenthal, puis il donne lecture d'un travail de M. Maurice Rivière sur ses souvenirs de la guerre de 1870.

M. Chabeuf lit une notice sur M. d'Hugues, ancien président et vice-président de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire :

Depuis notre séparation, la Société a perdu l'un de ses membres les plus considérables, en la personne de M. Gabriel-Gustave d'Hugues, professeur honoraire à la Faculté des Lettres de notre Université, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à Toulouse dans sa soixante-seizième année.

Né à Bordeaux le 21 avril 1827, de Pierre-Georges d'Hugues et de Jeanne Destanques, il appartenait à une ancienne famille noble originaire du Languedoc, qui a branché en Provence, en Gascogne et dans le comtat Venaissin, a de belles alliances, et pour armes : *D'azur au lion d'or, à trois fasces de gueules brochant sur le tout, et surmonté de trois étoiles d'or rangées en chef.* Mais jamais notre confrère ne les a portées ; très conservateur en religion et en politique, il était d'ailleurs un démocrate déterminé.

Il fit ses études au collège royal de Bordeaux, dont la chapelle conserve le tombeau avec effigie couchée de ce Michel Eyquem que la postérité connaît sous le nom de Michel de Montaigne. Le 15 septembre 1846, il entrait à l'École normale supérieure, dans la même promotion que Challemel-Lacour, s'y rencontra avec M. Alfred Mézières qui était de celle de

1846, et y fut rejoint, en 1847, par Eugène Yung et J.-J. Weiss que nous avons eu comme professeur d'histoire à la Faculté de Dijon de 1858 à 1860; enfin, en 1848, par Hippolyte Taine, Edmond About et Francisque Sarcey. Le 17 septembre 1849 il était chargé du cours d'histoire au lycée de Tours, mais passait aussitôt à Bordeaux le 18 octobre; puis à Avignon, le 9 octobre 1852, à Strasbourg le 17 septembre 1853, devenait agrégé en 1856 et le 1er octobre de cette même année professeur titulaire à Périgueux. Nommé à Amiens le 14 octobre 1857, il était transféré le 28 à Limoges.

Le 21 août 1856, il avait soutenu avec éclat ses thèses de doctorat devant la Faculté de Paris : *De M. Tullii Ciceronis in Cilicia provincia proconsulatu*, et *Essai sur l'administration de Turgot dans la généralité de Limoges*. Le 1er octobre 1860, il était envoyé au lycée d'Angoulême; enfin le 4 novembre 1861, il entrait dans l'enseignement supérieur comme chargé du cours de littérature étrangère à la Faculté de Douai; deux ans plus tard, le 22 septembre 1863, il passait au même titre à Toulouse et devenait titulaire le 20 août 1865. L'année suivante, il était élu mainteneur de l'Académie des Jeux floraux; à l'une des premières séances où il assista, il entendit lire une ode *A l'ombre de Dante Alighieri*, inspirée par la célébration solennelle à Florence du sixième anniversaire séculaire de la naissance de celui pour qui l'ingrate et dure république n'avait eu qu'exil et menaces de mort. Le principal épisode de la cérémonie expiatoire autant que triomphale du 14 mai 1865, avait été l'inauguration d'un gros monument de marbre, devant cette église Santa-Croce où près des tombeaux de Machiavel et de Michel Ange, un cénotaphe porte le nom du poète dont les restes n'ont pas quitté l'exil de Ravenne. Les beaux vers lus à Toulouse et qui obtinrent d'acclamation le prix du genre, l'*Amarante d'Or*, étaient de M. Stéphen Liégeard; M. d'Hugues voulut connaître l'auteur, et entre le poète et le critique il s'ensuivit une amitié qui ne faiblit jamais. Le 15 août 1868, il recevait la croix de la Légion d'Honneur.

Il passa seize ans à Toulouse, où ses cours eurent toujours le plus nombreux auditoire; mais comme il avait pris part dans les journaux à certaines polémiques sur les idées et les actes universitaires de Jules Ferry, on lui fit comprendre qu'un

déplacement s'imposait, et le 1er avril 1879, il était nommé professeur de Littérature étrangère à la Faculté des Lettres de Dijon, en remplacement de M. Hallberg. Il retrouva parmi nous le même succès qu'à Toulouse, moins toutefois le nombre des auditeurs ; nos villes du nord ne connaissent pas cette ardeur toute latine qui emporte les esprits du midi vers les plaisirs de la littérature, de la poésie et du beau langage. Ceux qui ont entendu cette parole s'exerçant tour à tour sur Byron, Cervantes, Arioste et Shakespeare, en conserveront toujours le souvenir utile. M. d'Hugues termina sa carrière de professeur par des leçons sur Ibsen. Assurément il était un déterminé classique, mais, avec des réserves, il fut heureux de rencontrer une imagination n'ayant jamais servi. Je ne pense pas que l'on ait jamais mieux distingué et fait sentir ce qu'il y a de captivant, d'étrange aussi, dans ce théâtre d'un isolé hautain en qui se rencontrent tant de contradictions apparentes. Ibsen, en effet, est-il un aristocrate ou un nihiliste, un optimiste ou un désespéré, un autoritaire ou un démocrate ? Et, à bien voir les choses, il y a de tout cela dans l'auteur de *Maison de Poupée* et des *Revenants*.

C'est en juin 1897 que M. d'Hugues se fit entendre pour la dernière fois et prit pour jamais congé de son auditoire ; il y eut de l'émotion et intense dans ces adieux du vieux professeur, mais sans attendrissement sénile ; ce fut sur des paroles graves et simples qu'il descendit de sa chaire et ceux qui ont recueilli ces *novissima verba* ne les oublieront pas. Le 1er novembre suivant, M. d'Hugues était mis à la retraite après 51 ans et 16 jours de services ! Nous nous plaisions tous à espérer qu'il continuerait de vivre parmi nous, lui-même le désirait ; des raisons de famille déterminèrent son retour à Toulouse, sans qu'il se dissimulât combien il allait se trouver étranger dans une ville qui, après tout, n'était pas la sienne et où il avait vécu moins longtemps qu'à Dijon.

Il laissait ici un grand vide ; l'un des membres fondateurs de cette Société le 6 mai 1881, il en fut vice-président le 14 décembre 1887, président le 11 décembre 1891, vice-président le 14 décembre 1894. Elu président de nouveau le 10 décembre 1897, il ne put accepter à raison de son prochain départ de Dijon. Le

17 avril 1889, il était entré comme membre résidant à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.

Notre confrère arriva à Toulouse fatigué et souffrant, mais l'intelligence conservait toute sa verdeur, l'esprit toute sa pénétration et sa finesse. La mort de sa femme, Mme Marie Miquc, qu'il avait épousée pendant son séjour à Périgueux, survenue, le 29 octobre 1900, lui porta un coup dont il ne se releva pas et il s'éteignit le 11 juillet 1902.

Les cours de M. d'Hugues, et c'est une véritable perte pour l'histoire littéraire, n'ont jamais été recueillis. Voici d'autre part ce que je connais de lui comme œuvres imprimées; en 1876, il publia chez Didier, avec préface, la traduction en français de sa thèse latine : *Une province romaine sous la République, étude sur le proconsulat de Cicéron*. Le volume est dédié à M. Désiré Nisard, « l'homme excellent dont la constante bienveillance a été le soutien et l'honneur de ma vie studieuse ». Au revers du faux titre, avec l'*Essai sur l'administration de Turgot*, est annoncé, « en préparation », un *Alfieri, sa vie et ses œuvres*, qui n'a point été publié. De 1881 à 1884, M. d'Hugues fit paraître un *La Bruyère* en deux volumes, et des traductions de *Macbeth*, d'*Othello* et de *Childe-Harold*. Enfin, bien que très universitaire de tempérament et d'esprit, il fut, pendant la plus grande partie de sa vie et jusqu'à la fin, le collaborateur du *Correspondant*, dont les idées conservatrices, religieuses et libérales étaient les siennes.

Aux mémoires de l'*Académie* il a donné trois morceaux importants inspirés par ce XVIIe siècle qu'il aimait et admirait, mais sans l'ombre de fétichisme, reconnaissant fort bien que politiquement ce grand siècle littéraire est surtout une belle façade. Ce sont : *Bussy-Rabutin et Mlle de Scudéry; — Deux épisodes de la vie littéraire au* XVIIe *siècle : Bussy Rabutin et Boileau-Despréaux; Bussy-Rabutin et Furetière*; enfin — *Un médecin au temps de Molière, Claude Fouet*.

Pour la *Société bourguignonne de Géographie et d'Histoire*, M. d'Hugues a écrit une *Etude sur Crébillon le tragique*, — Mémoires, IV, 1887-1888. C'était assurément beaucoup d'honneur pour ce brave homme de Dijonnais si parfaitement illisible aujourd'hui et depuis longtemps; notre confrère s'en aperçut

vite et malgré le sacramentel : *A suivre*, l'article n'eut aucune suite ; l'auteur devait bientôt nous dédommager et prendre sa revanche d'un faux départ.

Un M. Jacquet, professeur agrégé de l'Université, s'étant avisé, sur le tard, de se faire recevoir docteur ès Lettres, avait soutenu en Sorbonne une thèse française publiée chez Garnier, en 1886, sous ce titre qui n'est pas à la lacédémonienne : *La Vie littéraire dans une ville de province sous Louis XIV. Etude sur la Société dijonnaise pendant la seconde moitié du* XVIIe *siècle d'après des documents inédits.* — Oh, les documents inédits ! La critique contemporaine en fait un singulier abus, et on en arrive à ne plus tenir compte que de ce nouveau ou prétendu nouveau, en négligeant, en déclarant atteint de caducité ce qui est déjà connu. Le plus souvent, pour le dire en passant, l'inédit est très digne de le demeurer, mais enfin c'est une formule obligatoire sur les couvertures. Le volume, assez gros et bourré de notes, comme il convient, eut des lecteurs à Dijon ; ils furent plutôt déçus. L'œuvre parut, à tout prendre, médiocre, la documentation annoncée à grand bruit n'offrait rien de rare et l'on avait déjà amplement puisé aux mêmes sources. « Monsieur, disait un jour le vieux Patin à un prodocteur, il y a dans votre thèse beaucoup d'idées nouvelles et d'idées justes ; seulement les premières sont fausses et les secondes ne sont pas nouvelles. » Il était bon d'écrire à Paris un tel livre pour le mettre au point de vue perspectif ; mais à la condition de l'avoir longuement préparé sur place ; or faute par l'auteur de satisfaire à cette dernière condition, les erreurs matérielles, les jugements faussés par une connaissance insuffisante des choses et des hommes, sautaient aux yeux du lecteur un peu au fait du passé dijonnais. Mais d'autre part le volume présentait certaines qualités de tenue, il était écrit sinon avec personnalité, du moins purement et selon la meilleure formule normalienne ; non, toutefois, sans un effort plutôt pénible pour être ironique et léger. Aussi, comme tant d'autres, mérita-t-il d'être couronné par l'Académie française, ce à quoi personne n'aurait contredit si, dans la séance du 15 novembre 1888, M. le Secrétaire perpétuel ne se fût avisé d'égayer la majesté de la séance aux dépens de Dijon et des Dijonnais d'il y a deux siècles. Ce Secrétaire perpétuel, mort au-

jourd'hui depuis sept ans, était M. Camille Doucet, un très aimable homme au dire de tous ceux qui l'ont approché, et auteur de pièces de théâtre qui, sur les affiches et les couvertures, étaient qualifiées de comédies. Certes M. d'Hugues eût volontiers laissé dormir le livre couronné dans la poussière des bibliothèques et M. Jacquet savourer en paix sa gloire académique, mais les plaisanteries de M. Camille Doucet étaient de trop.

La riposte ne se fit pas attendre, puisque c'est à la séance de la *Société bourguignonne* du 9 janvier 1889 — *Mémoires*, t. V, année 1889 — qu'elle se produisit sous ce titre : *La Bourgogne devant l'Académie et devant la Sorbonne.* L'exécution fut complète et de celles qu'il n'y a pas à recommencer ; l'auteur releva doucement, non pas toutes, — un volume n'y eût pas suffi et il ne s'agissait que d'un article, — mais quelques-unes des omissions et des erreurs qui pullulaient dans un livre fait trop vite ; d'ailleurs il avait hâte de s'attaquer à un adversaire plus qualifié, M. le Secrétaire perpétuel, et il y prit certainement un certain plaisir de justicier malicieux. Ses preuves faites, il se demanda pourquoi cet écrivain plutôt tempéré, « dont le caractère se peint dans son nom », avait eu l'idée de vouloir faire une fois dans sa vie l'érudit, et au lieu du langage agréablement complimenteur que la nature lui avait mis aux lèvres, parler celui de l'ironie et de la satire qu'il connaissait si peu ? Ce morceau de quelques pages écrit à la volée comme un article de journal, mais d'une documentation solide où se retrouve le professeur d'histoire et de littérature, montre quel polémiste redoutable, dans sa courtoisie accablante, savait être au besoin M. d'Hugues. La guerre se fit chez M. Doucet, à ses dépens, et c'est la première fois que cet auteur de comédies eut la bonne fortune de faire rire.

A la *Revue bourguignonne de l'Enseignement supérieur*, M. d'Hugues a donné une notice nécrologique sur un homme de haute valeur, M. Auguste Bougot, professeur de Littérature grecque à la Faculté de Dijon, mort doyen en exercice, à 50 ans, le 26 août 1892 (1) ; et : *l'Arioste, caractères généraux de son*

(1) Cette notice avait été lue à la séance solennelle de rentrée de l'Université du 10 novembre 1892. M. Bougot était né à Saint-Servan (Ille-et-Vilaine) le 29 mai 1842.

œuvre, leçon d'ouverture du cours commencé le 9 novembre 1893. Il a encore publié en brochures à part deux conférences : sur l'*Utilité de l'étude des Littératures étrangères,* 5 avril 1894, et *Mes souvenirs de l'Ecole normale en* 1848, 1895, faites sous le patronage de la *Société des Amis de l'Université.* Enfin on a de lui une troisième brochure, une conférence faite au profit de l'Institution des jeunes aveugles et sourds-muets de Dijon, donnée à l'Hôtel de Ville le 17 mars 1895.

M. d'Hugues avait une parole brillante et facile, mais le fond était d'une rare solidité ; de plus, prose ou vers, il lisait en perfection, enfin sa conversation étincelait. Sans doute la malice ne manquait pas et parfois la patte de velours se faisait griffe, mais de malveillance, jamais, et encore moins de cet agaçant persiflage qui rend si aisément insupportable le langage écrit ou parlé du Français. Il avait donc de l'esprit, et beaucoup ; un peu précieux, avouons-le, mais suivant une remarque très juste de Désiré Nisard, l'esprit l'est toujours plus ou moins. A tout prendre, le fond de sa nature était la bienveillance, et il méritait pleinement, peut-être trop, ah le Midi ! cet éloge que Montesquieu fait de Fontenelle : « Il louait volontiers les autres, et sans peine. » C'est, du reste, tout ce qu'il y avait en lui de méridional ; avec sa tournure un peu « entassée », aurait dit Saint-Simon, toutefois sans lourdeur, sa grosse moustache grisonnante, ses cheveux ras, son pas délibéré, il avait plutôt l'air d'un homme du nord et ressemblait moins à un paisible professeur qu'à un commandant de cavalerie en retraite. Et de fait il y avait en lui du combatif ; mais qu'il fût dans sa chaire ou dans un salon, si l'on démêlait chez lui un peu de l'accent professionnel et professoral, il parlait toujours avec la plus grande simplicité et même sans gestes ; ce Gascon, comme il lui plaisait de se dire, était un Girondin, c'est-à-dire presqu'un Attique.

M. d'Hugues m'honorait de son amitié et c'est pourquoi je me suis laissé aller à vous entretenir longuement d'un lettré qu'on aimait dans cette compagnie qu'il aimait et où il fut un ouvrier de la première heure, un ouvrier utile toujours. Sa mémoire est donc de celles que l'on doit conserver précieusement partout où il a laissé une trace de lui-même, parce qu'il fut un homme de haute intelligence, et par dessus tout un homme aimable et bon.

Séance du 12 décembre 1902.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président*.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observations.

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président appelle l'attention sur un travail de M. Paul Azan : *Annibal dans les Alpes*, offert par l'auteur.

M. Mocquery fait observer que ce travail de M. Paul Azan est le texte même d'une thèse que cet officier vient de soutenir avec succès devant la Faculté des lettres de Paris.

A la suite d'un vote favorable, M. le D[r] Broussolle est élu membre de la Société Bourguignonne de Géographie et d'Histoire.

L'ordre du jour appelle le vote pour le renouvellement d'une partie des membres du bureau et du comité de publication.

Il est d'abord procédé au vote pour l'élection d'un secrétaire générel et de deux secrétaires.

MM. Cornereau, Huguenin et Drioton sont réélus dans leurs fonctions respectives.

On vote ensuite pour l'élection des membres du comité de publication.

Au premier tour sont élus :

MM. d'Avout, Clerget-Vaucouleur, Cuny, Huguenin, Dumay, Fourier, Ladey de Saint-Germain, Lory, Moser.

Aucun des autres membres n'ayant obtenu la majorité des voix, il est voté de nouveau pour l'élection du dixième membre, qui est M. Paul Jobard.

MM. Cuny, Bulon et Huot sont désignés pour vérifier les comptes de la société pendant l'année 1903.

Sous le titre de « Promenades Valaisannes », M. le vicomte d'Avout donne la relation d'un voyage qu'il vient de faire dans les Alpes du Valais. Il a successivement visité Saint-Maurice, célèbre par sa procession annuelle en l'honneur du saint martyr, Sion, Vay, Louèche, Zermatt, etc. Il a constaté partout la bienveillance des habitants pour les voyageurs français.

M. Mocquery ajoute quelques observations personnelles au travail de M. le vicomte d'Avout. L'abbaye de Montigny, dont le grand abbé mitré figure dans le cortège de la procession de saint Maurice, appartient aux moines du grand Saint-Bernard, c'est là que descendent les moines fatigués, en attendant que leur santé leur permette de remonter au couvent d'en haut.

Ces mêmes moines exercent aussi les fonctions de curés dans les localités environnantes et sont ainsi à la fois séculiers et réguliers.

Quant à la bienveillance des habitants pour les voyageurs français, elle peut s'expliquer par ce fait que c'est aux Français, à Napoléon Ier, qu'ils doivent les routes qui traversent le pays, notamment la route de Paris à Milan. Le percement du Simplon, dont les travaux sont menés avec activité, donnera dans quelques années une nouvelle prospérité au pays.

Séance du 9 janvier 1903.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président*.

M. le Président donne lecture de la correspondance. A signaler une lettre du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, annonçant que le congrès des Sociétés Savantes se tiendra cette année à Bordeaux et invitant la Société à s'y faire représenter.

M. le Président dit qu'il a reçu une proposition de conférence qui serait faite sous les auspices de la société et du Club Alpin français, et demande à la réunion de donner mandat à son bureau pour la solution de cette question, ce qui est adopté.

M. le Président présente les candidatures suivantes:

MM. Jalenques, Emmanuel, procureur général près la cour, présenté par MM. Fougères et Oubert;

le Dr Cottin, rue Vauban, à Dijon, présenté par MM. Darantiere et Oubert;

Monnier, fabricant de meubles, rue Charrue, présenté par MM. Darantiere et Oubert;

Girardin, sous-ingénieur au P.-L.-M., présenté par MM. Oubert et Perronne.

L'ordre du jour appelle une lecture de M. Ladey de Saint-Germain: *Le Sud et l'Extrême-Sud Oranais*, puis une autre de M. Rodolphe Jannot: *Un coin de la Bavière et du Tyrol*. M. le Président adresse à ces messieurs les remerciements de la société.

Séance du 13 février 1903.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président.*

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté sans observation.

Parmi les ouvrages reçus, M. le Président appelle l'attention sur « l'*Archéologie sur le terrain* », de M. Paul Jobard, offert par l'auteur, et sur un ouvrage de M. Hubert Pernot : « *En pays turc, l'île de Chio* », offert par M. Darantiere. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. le Président présente les nouvelles candidatures suivantes :

MM. le Dr Fonssard, rue Chancelier-l'Hospital, présenté par MM. Maillard et Oubert;

Hurion, doyen de la Faculté des sciences, rue Vercingétorix, présenté par MM. Bailly et Oubert;

Dr Lucien, place Saint Bernard, présenté par MM. Victor Darantiere et Oubert;

Schupbach, chancelier du Consulat suisse, rue Chabot-Charny, 71, présenté par MM. Moser et Oubert;

Marcel Nicolle, docteur en droit, 25, rue Févret, présenté par MM. Faiveley et Pierre Perrenet.

M. Cuny, au nom de la Commission du budget, rend compte de la gestion financière de la Société pendant l'exercice 1902.

Des remerciements sont votés aux membres de

cette commission et au trésorier pour le zèle avec lequel ils se sont acquittés du travail qui leur avait été confié.

En suite d'un vote favorable :

MM. Emmanuel Jalenques, Procureur général près la Cour de Dijon ;
Le docteur Cottin ;
Monnier (Hippolyte), fabricant de meubles ;
Girardin, sous-ingénieur au chemin de fer,

sont nommés membres de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

Au nom de M. Henri Gascon, qui ne peut assister à la séance, M. le Président donne lecture d'une intéressante relation de voyage : « Deux semaines en Espagne », par M. Honoré Gascon.

Vu l'heure avancée, la lecture du travail de M. Gaffarel, « le Général de Gassendi », est remise à la prochaine séance.

Séance du 13 mars 1903.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président.*

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

Parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, M. le Président appelle l'attention sur le tome XIII, n° 1, de la *Revue bourguignonne* publiée par l'Université de Dijon.

En suite d'un vote favorable :

MM. le Dr Fonssard ;
Hurion, doyen de la Faculté des sciences ;
Dr Lucien ;
Schupbach, chancelier du Consulat suisse ;
Marcel Nicolle, docteur en droit,
sont élus membres de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

M. le Président annonce la candidature de M. Louis Guichard, pharmacien à Gray, présenté par MM. Victor Darantiere et Oubert.

M. Oubert achève la lecture de la relation de voyage : « Deux semaines en Espagne », de M. Honoré Gascon, puis il lit le travail de M. Paul Gaffarel : « le Général de Gassendi. »

Séance du 17 mars 1903.

La Société, unie au Club alpin (Section de la Côte-d'Or et du Morvan), invite ses membres à une conférence faite au Grand Théâtre, par M. Henri Boland.

Sujet : *Au pays de la vendetta. La Corse pittoresque.*

Projections électriques et cinématographe, par la maison Gaumont, de Paris.

Des remerciments sont adressés par M. le Président à l'éloquent conférencier.

Séance du 6 avril 1903.

La Société invite ses membres à une conférence au Grand Théâtre, par M. Chailley-Bert.

Sujet : *La Colonisation des possessions françaises.*

La conférence a lieu sous le patronage de la Chambre de commerce, de la Société des Amis de l'Université, de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire, de l'Union des Chambres syndicales du commerce et de l'industrie et de l'Ecole supérieure de commerce.

Séance du 8 mai 1903.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président.*

M. le président appelle l'attention sur les ouvrages suivants qui ont offerts à la société depuis la précédente séance :

Les *Annales de l'Institut colonial de Marseille*, contenant le rapport de M. Gaffarel sur l'Exposition d'Hanoï. — *Le Nouveau Port de Bizerte.*

Le tome Ier, série G. de l'*Inventaire sommaire des archives départementales antérieures* à 1790, rédigé par M. J. Garnier. Des remerciements sont adressés aux donateurs.

M. Oubert annonce aux membres présents que la Société française d'archéologie tiendra son Congrès annuel à Poitiers, du 16 au 24 août, et que les membres de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire sont invités à y assister.

En suite d'un vote favorable, M. Guignard, dont la candidature avait été présentée à la séance de mars dernier, est proclamé membre de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.

M. Chabeuf prononce l'éloge de M. Clerget-Vaucouleurs, récemment décédé à Dijon, et s'exprime en ces termes :

La Société vient de perdre un de ses membres fondateurs et l'un de ses anciens vice-présidents, en la personne de M. Claude-Edmond Clerget-Vaucouleurs, conseiller honoraire à la Cour d'Appel de Dijon, décédé en cette ville le 1er mai 1903. Il était né à Langres le 7 juillet 1830, et eut pour père un magistrat de haut mérite, M. Charles-Henri Clerget-Vaucouleurs, mort conseiller honoraire à la Cour de Dijon. Claude-Edmond sortit du collège royal de Dijon pour faire son droit, fut reçu docteur en mai 1853, et entra dans la magistrature en qualité de substitut à Wassy le 1er mai 1858; il passait au même titre à Langres le 6 juillet 1860, devenait juge au tribunal civil de Dijon, le 26 octobre 1864, conseiller à la Cour le 2 décembre 1882. Atteint par la limite d'âge le 7 juillet 1900, il était nommé conseiller honoraire le 24 août suivant. Sa carrière fut celle d'un magistrat instruit, dévoué à ses devoirs, d'une loyauté et d'une indépendance absolues.

Mais c'est surtout du membre de notre Société qu'il m'appartient de parler ici ; il avait été l'un de ses fondateurs, le 6 mai 1881, et en fut vice-président du 27 décembre 1882 au 14 décembre 1887, puis du 12 décembre 1888 au 11 décembre 1891, et a fait constamment partie du comité de publication. Plusieurs fois appelé à présider les séances en remplacement du

président empêché, il l'a fait avec le tact, l'impartialité et la bienveillance qui étaient le fond de son caractère. Ainsi se montra-t-il le 3 novembre 1884, dans cette séance tenue exceptionnellement en la salle des Actes de l'Académie universitaire, anciennement celle de l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon. Ce jour-là, un célèbre explorateur français, mort peu après tué par ses fatigues et le climat du continent noir, vint, sur l'appel de la Société, faire une conférence géographique pour laquelle, et l'évènement le prouva bien, notre salle ordinaire eût été trop étroite. Les auditeurs de Paul Soleillet ont conservé le plus noble, mais aussi le plus poignant souvenir de cette soirée ; épuisé de fièvre, la voix expirante, Paul Soleillet n'était plus qu'une ombre, mais dans ce corps exténué vivaient toujours indomptables l'ardeur des découvertes, et l'énergie de l'homme qui s'est sacrifié à la civilisation, à la gloire et à l'utilité de sa patrie.

Sans phrases, sobrement et avec un tact parfait, M. Clerget-Vaucouleurs présenta le conférencier dans une allocution qui a mérité d'être conservée dans les mémoires imprimé de la Société, t. II, p. XXIV. On doit regretter que l'on n'ait pas recueilli également les paroles de remerciement par lesquelles il a clos la séance.

Les mémoires ne contiennent qu'une œuvre de lui : *Lettres inédites de Charles Brifaut, membre de l'Académie française à M. F. M. Frantin, communiquées par M. Gabriel Bourée et précédées d'une notice de M. Clerget-Vaucouleurs*, IIIe année, 1886. Notre confrère avait ainsi « procuré », comme on disait au XVIIe siècle, l'édition de lettres intéressantes mais qu'il était nécessaire de présenter au public avec un commentaire.

Très écouté dans les séances générales et dans celles du comité de publication, M. Clerget-Vaucouleur savait beaucoup, en blason notamment, et le blason est une des clés de l'ancienne histoire. Avec cela homme de relations absolument sûres, ne se prodiguant pas, mais ami à toute épreuve quand il s'était une fois donné. La Société fait donc une perte réelle en la personne de cet homme intelligent et de bon conseil dont le souvenir est digne d'être conservé dans les comptes-rendus imprimés de nos séances.

M. le Vicomte d'Avout présente, au nom de M. le docteur Bertin, un travail sur les Beaujeu en Bourgogne.

M. Cornereau donne lecture d'une étude sur l'ingénieur dijonnais Antoine à qui l'on doit nombre de travaux : amélioration des routes, création d'une grande route entre Beaune et Semur, poudrerie de Vonges.

Il publia un mémoire sur le canal de Dijon à la Saône qui remit en question la création d'un canal pour réunir la Saône à l'Yonne et établir ainsi la jonction des deux mers.

Il s'occupa aussi d'archéologie et laissa plusieurs mémoires: découvertes des ruines d'un monument triomphal dans la très antique cité de Dijon; mémoire sur la colonne de Cussy, sur le bourg d'Ogne.

Séance du 12 juin 1903.

PRÉSIDENCE DE M. OUBERT, *président.*

M. le président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique informant la Société qu'en réponse à l'invitation du gouvernement américain, il a décidé que son département participera à l'exposition internationale de 1904, à Saint-Louis (Etats-Unis).

M le Ministre est disposé à réserver dans l'expo-

sition une place à la Société bourguignonne de géographie et d'histoire au cas où elle voudrait prendre part à cette manifestation scientifique en envoyant un exemplaire de ses dernières publications.

Il est décidé qu'il sera envoyé un exemplaire des trois dernières années des *Mémoires* et même de l'*Histoire des Ducs de Bourgogne*, par M. E. Petit.

M. Oubert présente au nom de M. Chabeuf, qui ne peut assister à la séance, une communication sur le code Hammurabi. Ce code, qui se compose de 182 articles gravés en caractères cunéiformes sur une stèle découverte récemment à Suse, serait l'œuvre du roi Hammurabi, contemporain d'Abraham. Ce serait ainsi le plus ancien monument de législation connu : il se rapproche beaucoup de la loi mosaïque et, chose extraordinaire, offre de grandes analogies avec notre législation actuelle, ce qui indique bien que les rapports entre les hommes furent toujours sensiblement les mêmes dans l'espace et dans la durée.

M. Mocquery fait observer qu'à l'époque à laquelle on attribue le code Hammurabi l'Egypte était en pleine civilisation et que c'est probablement du code égyptien qu'Hammurabi se sera inspiré pour établir le sien.

Le travail de M. Chabeuf sera soumis au comité de publication.

M. Rosenthal donne lecture d'une étude sur la peinture et le public sous la monarchie de Juillet.

Il fait connaitre les différentes causes qui donnèrent, au début de cette période, un grand essor à l'art de la peinture : la protection accordée par le gouvernement

aux artistes, les nombreuses commandes qu'il leur fit plus tard, la création d'un salon annuel où ils pouvaient exposer leurs œuvres. Il donne aussi un aperçu des difficultés que rencontraient certains artistes pour faire admettre leurs tableaux que refusait un jury souvent impitoyable. Il indique enfin quels furent les rapports des artistes avec la bourgeoisie.

M. le Président remercie M. Rosenthal au nom de la Société et exprime l'espoir de relire son travail dans l'œuvre plus complète dont l'auteur prépare la publication.

PROMENADES VALAISANES

(1902)

PROMENADES VALAISANES

(1902)

Je me trouvais en Suisse, aux vacances dernières, près du lac de Genève, et j'allais, le 22 septembre, rendre visite à un ami dans sa villégiature des Mayens, au-dessus de Sion et de la vallée du Rhône. Ce jour-là même était inscrite au calendrier la fête de saint Maurice, et j'avais entendu vaguement parler d'une cérémonie en la cité valaisane qui porte le nom du saint. Je dis *vaguement*, car à Clarens, en pays protestant, on ne s'émeut que difficilement des solennités catholiques; on les passe volontiers sous silence, quelque suggestives qu'elles puissent être. A Bex seulement, aux portes du Valais, en vue de la Dent du Midi, quelques voyageurs montent dans le train; ils ne sont pas mieux renseignés que moi, et vont un peu à l'aventure..... De fait, l'instant après, à Saint-Maurice même, tout est en fête; les cloches sonnent à pleine volée, la gare et ses alentours sont pavoisés aux

couleurs pontificales et valaisanes harmonieusement accouplées; la foule s'achemine compacte vers le champ de Vérolliez, pour commémorer le martyre; pouvons-nous mieux faire que de la suivre?

Sans entrer dans les discussions de l'Hagiographie et des Bollandistes, en nous référant simplement à Lecoy de la Marche et aux écrivains récents qui se sont intéressés à la question, nous pouvons dire quelques mots du martyr et de ses compagnons. — L'Égypte avait été de bonne heure évangélisée; Marc, disciple de Pierre, y introduisit la doctrine du Christ. Ses disciples remontent le Nil, et portent la bonne parole jusque dans la Thébaïde. Sous Septime Sévère, en 202, les chrétiens de la Haute-Égypte subissent la première persécution. Mais leur sang engendre de nouveaux fidèles; les solitudes du désert se peuplent d'anachorètes, et, dans les armées impériales, ces mêmes chrétiens forment plusieurs légions; l'une d'elles, plus spécialement nommée *Légion thébéenne*, était commandée par le primicier Maurice.

On était en l'an 302, — c'est du moins la date adoptée par les promoteurs du Centenaire, tandis que certains historiens proposent celle de 286, année en laquelle la Légion aurait été appelée d'Italie en Gaule, pour réprimer la révolte des Bagaudes, — sous le règne des deux Empereurs

associés Dioclétien et Maximien. Les Thébéens campaient sur le Rhin, vers Cologne, lorsqu'ils reçoivent l'ordre de gagner l'Italie et de s'embarquer pour l'Afrique. On fait route par la Suisse, on doit franchir les Alpes au Grand-Saint-Bernard, passage toujours redouté; aussi l'Empereur ordonne-t-il à l'armée de s'arrêter et de sacrifier aux dieux, afin de les rendre favorables à l'expédition. C'est à *Octodurum*, aujourd'hui Martigny, que les Thébéens reçoivent les instructions impériales; ils refusent de s'y soumettre et continuent jusqu'à *Agaune* (Saint-Maurice). Là, de nouveaux ordres plus impératifs les atteignent; ils refusent encore, et, fidèles à leur Dieu, obéissant à leur conscience, ils se laissent sans résistance décimer une première fois, puis une seconde, jusqu'à ce que Maximien, furieux, ordonne de massacrer les survivants. Tous périssent, au nombre de six mille. L'histoire a retenu, avec le nom de saint Maurice leur chef, les noms de Candide et d'Exupère et celui du vétéran Victor. Puis l'armée franchit la montagne, tandis que, dans le champ de Vérolliez (*verus locus*) les cadavres jonchent le sol. Ils sont recueillis par les chrétiens d'Agaune, et bientôt s'élève un sanctuaire où seront conservés leurs restes.

Soixante ans plus tard, saint Martin traverse la vallée et s'arrête au monastère d'Agaune. Il va prier sur le lieu du martyre; avec un couteau

il soulève l'herbe qui lui apparaît imprégnée d'une rosée rouge; le sol rendait le sang qu'il avait bu......... De ce sang il remplit plusieurs fioles de verre, dont une est encore conservée au Trésor de l'abbaye. — Telle est la légende, séduisante et respectable, que chacun peut accepter sans qu'elle repose toutefois sur des documents absolument authentiques. Nous nous bornerons à la signaler et ne la discuterons point, car nous ne faisons pas ici œuvre d'érudition; nous sommes de ceux d'ailleurs qui n'aiment point démolir, quand ils ne peuvent rien mettre de mieux à la place.

Or, en ce jour tombait le XVIe centenaire du martyre de la Légion. La veille déjà, les fêtes avaient commencé; elles se continuaient aujourd'hui par un temps splendide. Les fidèles, les simples curieux sont accourus en foule; il en est venu de la rive française du Lac et de la Savoie; le canton de Fribourg a envoyé ses représentants; le Valais tout entier est là, depuis le glacier de la Furka et les lointains parages de la vallée de Conches; les vallées latérales sont descendues, avec leur diversité de costumes. La coiffure féminine attire surtout l'attention : ici, le petit feutre noir valaisan; là, le cylindre d'étoffe noire plissée en forme de mitre, recouvrant une armature de paille, que porte la montagnarde des Mayens; ailleurs, le gracieux cha-

peau de paille de la paysanne d'Evolena. La bergère du Val d'Illiers a fait toilette; elle a délaissé le capulet rouge et le pantalon masculin, si familiers aux touristes de Champéry. Au milieu de cette foule bigarrée, empressée mais point bruyante, les belles robes des dames venues de Sion détonent quelque peu et courent risque d'être froissées.

Sous un soleil étincelant, dans l'étroit chemin qui conduit au Champ des Martyrs, la foule s'amoncelle et progresse lentement, quinze mille personnes peut-être, encadrées par les murailles basses qui clôturent les vignes. Sur la pelouse même de Vérolliez, le cortège officiel débouche en ce moment : le clergé d'abord, capucins en robes brunes, prêtres en surplis, chanoines en camail; puis les reliques, la châsse de saint Maurice en argent doré avec ses ornements repoussés, portée sur de robustes épaules; un garde-suisse en costume mi-partie jaune et rouge, tel que ceux de la garde du Saint-Père, précédant le groupe des évêques; l'abbé de Saint-Maurice, évêque de Bethléem, titre qui, de Terre-Sainte, fut transféré à Clamecy, éteint à la Révolution et plus tard relevé au profit du Valais par le Saint-Siège. A leur suite, les autorités du canton, Grand Conseil, Conseil d'État, Cour d'appel, tous venus de Sion; les fonctionnaires, les délégués des communes, corrects avec leurs vêtements

noirs et leurs chapeaux à haute forme; les étudiants suisses, à la casquette rouge, en leurs diverses corporations, suivant le lieu d'origine : l'*Agaunia* de Saint-Maurice, la *Rhodania* de Sion, la *Brigensis* de Brieg, la *Burgundia*, la *Sarinia* du canton de Fribourg; les cercles, les collèges avec leurs étendards flottant au vent; les diverses sociétés, précédées de leurs fanfares, et, de place en place pour maintenir l'ordre, des sections de miliciens à l'uniforme sévère, et les bons gendarmes valaisans au plastron bleu clair, passepoils rouges et blanches buffleteries. — Au son des instruments alternés de chants, tout ce monde défile dans un ordre parfait et vient s'aligner sur la pelouse, au centre de laquelle se dresse l'autel; les blancs surplis se groupent, la foule fait cercle et la messe commence. L'évêque de Sion officie, puis il donne la parole à un prélat français, l'évêque de Nîmes, qui va prononcer le panégyrique du saint, tandis qu'à l'écart se groupent les pèlerins de langue allemande, pour entendre une allocution dans leur langage.

Ce concours religieux de tout un peuple est émouvant au plus haut degré; le cadre d'ailleurs est merveilleux, et l'éclat de la cérémonie s'en trouve particulièrement rehaussé. A droite, à gauche, les montagnes abruptes se dressent comme des murailles; les hautes cimes, rocs et champs de neige, apparaissent dans le lointain;

ici même, la riche vallée, campagne verdoyante, vignes et prairies, sillonnée par l'impétueux torrent du Rhône, au flot grisâtre, souillé par les boues du glacier qu'il va, quelques lieues plus bas, déverser dans les eaux bleues du Lac ; la vieille petite cité monacale et ses clochers, l'église, l'abbaye ; plus loin, la grotte aux Fées et le château ruiné sur sa colline rocheuse, marquant un étranglement de la vallée où le fleuve se fraie péniblement passage ; et, devant nous, surplombant la plaine de Vérolliez, le rocher perpendiculaire aux replats broussailleux, où le sentier grimpe en lacets jusqu'à l'ermitage de Notre-Dame-du-Sex. Le soleil en plein midi darde tous ses rayons, mettant toutes choses en valeur, donnant à la cérémonie un éclat inoubliable.

J'aime ce beau pays du Valais, où se passe chaque année la meilleure partie de mes vacances. Je n'y rencontre que sympathies françaises, à la différence de Genève et du canton de Vaud, où l'on nous tient parfois en suspicion. Et cependant ce pays n'a point toujours eu à se louer de la France : en 1797, à la Porte du Sex, les Valaisans luttèrent héroïquement contre l'invasion des armées républicaines ; plus tard, l'Empire les annexa et les plia pendant quatre ans sous sa main de fer. Ils ne nous en ont point conservé rancune : ils n'ont garde d'oublier que, pendant trois cents ans, leurs ancêtres servirent

dans nos armées ; nombreux sont les Courten qui, au XVIIIe siècle, se battaient sous le drapeau blanc, comme au XIXe ils servaient sous la bannière pontificale. — Le Valais est un pays de tradition ; la religion, les vieilles coutumes y sont en honneur ; les anciennes familles demeurent entourées de respect et de considération ; les fortunes sont modestes ; on vit de peu et l'on reste attaché au sol des ancêtres. Un jeune garçon de dix-sept ans qui, ce même jour, guidait mon mulet dans le chemin rocailleux des Mayens, n'a point dépassé Vevey, et encore est-ce un grand voyageur ; il a vu le Lac au cours d'une excursion de vacances que le collège de Sion offrait à ses élèves ; il y faisait ses études pour suivre plus tard les cours de l'Université de Fribourg, mais sa santé en souffrait, il était en mal de la montagne ; il a recouvré ses forces dès qu'il a pu de nouveau fouler l'Alpe et ses pâturages. Plus tard, si Dieu le permet, il reprendra ses études ; il sera géomètre et demeurera au pays. — Le curé, le vicaire d'Hérémence dans le Val d'Evolena, deux hommes instruits, en la force de l'âge, ont moins voyagé encore : vers le Lac, ils n'ont pas dépassé Saint-Maurice ; dans la haute vallée, ils n'ont pas été plus loin que Sierre ; un horizon de quelques lieues leur suffit, ils savent borner leurs désirs. *O sancta simplicitas!* en sont-ils moins heureux ?

Et cependant, un fâcheux mouvement de centralisation se dessine depuis quelques années. Le canton de Berne, siège du Gouvernement, attire à lui la prépondérance; l'indépendance des cantons en souffre; bien des décisions importantes deviennent cas fédéraux, et sont réservées à l'administration centrale. Puis le Valais ne demeure plus fermé; les relations avec le dehors sont devenues plus faciles; la ligne ferrée sillonne la vallée jusqu'à Brieg, à la grande joie des touristes, assurément; les travaux de percement du Simplon attirent de ce côté de nombreux ouvriers, population nomade et tapageuse, qui dénature l'esprit paisible du Valaisan. Dans quelques années le tunnel sera praticable, et le flot des voyageurs se précipitera de ce côté, apportant peut-être avec lui la richesse, chassant plus sûrement le bonheur.

Au delà de Saint-Maurice, en remontant le cours du Rhône, les attractions se multiplient. C'est Vernayaz, au débouché des Gorges du Trient, au pied de la Cascade de Pissevache. Une route étroite, sinueuse, tour de force de l'ingénieur, enjambe le torrent, s'élève par 33 lacets jusqu'au village de Salvan, pour gagner de là Finhaut, établissant la communication la plus directe entre le Valais et Chamonix. Les tournants sont d'une rapidité vertigineuse ; des

chars spéciaux, à deux voyageurs, peuvent seuls y circuler en sécurité ; mais un chemin de fer à crémaillère est amorcé près de là, et viendra bientôt doubler la route.

Plus loin, c'est Martigny, au tournant de la vallée, centre d'excursions favori des touristes. Soit que par le col de Balme ou la Tête-Noire ils gagnent Chamonix, ou que par la vallée de la Dranse ils se dirigent vers le Saint-Bernard, soit qu'à proximité plus immédiate ils visitent les Gorges du Durnand, ou que simplement, la longue-vue en arrêt, ils fouillent du regard les cimes neigeuses du Vélan ou du Combin, de la chaîne du Mont-Blanc, se dressant là-bas comme en une gigantesque toile de fond ; de tous côtés ce n'est que fête pour les yeux, fête pour les poumons qui se dilatent, pour les jambes qui sollicitent le voyageur de se laisser porter aux folles aventures.

Suivons modestement le cours du Rhône. Voici Sion, la vieille capitale valaisane, avec ses deux châteaux ruinés de Valère et de Tourbillon sur leur roche grisâtre, barrant la vallée ; en ces murailles croulantes, les Romains, les évêques de Sion, les seigneurs féodaux ont successivement marqué leur empreinte. Dans la ville même, quelques vieux hôtels aux portes basses cintrées, aux longs couloirs sombres, aux antiques boiseries, rappellent une époque de splendeur ; les

Supersaxo et les Riedmatten à Sion, les Courten à Sierre, les Stockalper à Brieg ont donné leur nom à ces gothiques demeures, et les possèdent encore.

Un mulet m'attend à la gare, et, par des sentiers en pente rapide, à travers vignes, vergers et pâturages, je me hisse jusqu'aux Mayens, à 1300 mètres au-dessus de la vallée. Là, sur des pelouses herbeuses, fortement inclinées, s'échelonnent les chalets élégants ou rustiques, habitations d'été où les bourgeois de Sion viennent prendre villégiature. La vie y est simple et patriarcale ; on voisine, on se promène, en parfaite simplicité, loin du mouvement et des agitations mondaines, loin des bruits de la ville, dont rien, si ce n'est le son des cloches, ne monte là-haut. La poste et le télégraphe rattachent, il est vrai, à la civilisation ces émigrants volontaires ; mais n'est-ce pas trop encore, et le comble du bonheur ne serait-il pas de ne point lire de journaux, de ne pas recevoir de lettres ?

. . . . . . Le spectacle est spendide, en effet, du haut de cet observatoire naturel, et je m'y laissais absorber pendant de longs instants. A mes pieds, dans toute sa largeur, la vallée du Rhône et ses riches cultures, le fleuve roulant son flot limoneux, la petite cité étalant ses maisons blanches ; au delà, le sol se relevant insensiblement ; les vignes plantées sur le terrain

grisâtre et granitique, maintenues par de basses clôtures en pierre sèche ; puis les prairies semées de villages, les bois, les sommets dénudés, les champs de neige, là-bas, vers le glacier de Zanfleuron et le Saanetsch, par où l'on débouche sur le haut canton de Berne. Le soleil va disparaître ; les cimes neigeuses se dorent à ses derniers rayons, l'horizon se colore en rouge ; puis la brume du soir tombe, les sommets se voilent, la nuit approche et s'établit rapidement ; plus rien ne subsiste du magnifique panorama contemplé quelques instants auparavant, rien que les clartés tremblotantes qui successivement s'allument au fond de la vallée, dessinant d'un trait de feu les rues de Sion, seule manifestation de la vie humaine dans cette nuit profonde.

Tout ce pays fut jadis, dans la période qui suivit 1830, visité par un homme d'esprit, maître de pension dix mois de l'année, touriste en compagnie de ses élèves pendant les deux mois de surplus, qui à un joli brin de plume joignait un coup de crayon délié ; il s'appelait Tœpffer. Peut-être est-il bien oublié de nos jours . . . . . . il méritait mieux que cela. Ceux qui ont lu les *Voyages en zigzags*, qui ont savouré les *Nouvelles genevoises*, gardent au professeur de Genève un souvenir reconnaissant. Il était protestant, et le laissait voir un peu trop dans ses écrits ; il n'aimait point les Jésuites, et les

caricaturait volontiers ; pour lui « Sion est une « petite Jérusalem catholique, où s'élèvent de « saints parvis incessamment encombrés de fi- « dèles. » Ceci ne l'empêche pas de noter les vieux hôtels dont nous avons parlé, et les arceaux en ogive, et la vieille salle peinte, dorée, boisée, meublée d'antiques bahuts, de buffets richement sculptés, que nous retrouvons nous-même dans ces antiques demeures. C'est que Tœpffer est un artiste ; toute belle chose excite son admiration, qu'elle sorte de la main du Créateur, ou simplement de celle des hommes. Ses descriptions sont encore vraies, et se lisent avec plaisir ; il nous révèle sans emphase, en toute sincérité, une Suisse que nous ne connaissions pas, que nous sommes heureux de découvrir avec lui.

A ce point de vue, beaucoup restait à faire. Jean-Jacques avait pratiqué la Savoie et le pays de Vaud ; il nous a rendu avec une fraîcheur charmante ses impressions de la première jeunesse ; une seule fois il s'aventura dans les montagnes du Valais ; en réalité, il ne connaît la Suisse qu'à mi-côte. L'Alpe véritable est découverte et signalée par Saussure, à la fin du XVIIIe siècle dans ses descriptions scientifiques, il en note sobrement la poésie. Puis vient Chateaubriand, qui ne fait que passer, et semble traiter le Mont Blanc du haut de sa grandeur.

Byron séjourne davantage ; il sent et pratique les Alpes ; mais l'auteur de Childe-Harold avait d'autres soucis : la montagne est lente à conquérir, elle ne se laisse pas brusquer en un jour. En réalité, la Suisse n'était qu'effleurée ; pour la grande masse du vulgaire, elle demeurait un affreux chaos de montagnes et de vallées, de cîmes inaccessibles et de précipices insondables, ne pouvant inspirer qu'épouvante et horreur.

L'effort de Raoul Rochette, dans ses *Lettres* de 1820, fut des plus estimables ; mais ses descriptions sont trop voulues ; c'est un cadre dans lequel l'Helvétie tout entière doit trouver place, soit une encyclopédie qui a la prétention d'être complète, de retracer compendieusement toutes choses, de peindre les mœurs et les paysages, d'étudier la constitution politique et la belle nature ; tout cela trahit le système, l'intention du maître qui voudrait nous remettre à l'école. Rien de semblable chez Tœpffer ; chez lui, rien de convenu, rien de préparé. C'est à l'âme de la nature qu'il s'adresse, car il y a dans tout paysage une vie cachée, un sentiment qu'il s'agit d'extraire, de faire saillir, de rendre par une expression naïve et fidèle. Donc, il note au hasard ses impressions, à mesure qu'elles se présentent à son esprit ou à ses yeux ; tel incident inattendu fait naître chez lui des réflexions où il se complaît un instant, comme s'il se parlait à lui-même.

Notre enfance écartait ces digressions comme trop philosophiques et trop sérieuses, notre âge mûr y revient volontiers, et s'y attarde avec l'auteur. Il nous semble avoir éprouvé les mêmes sensations..... Des boutades humoristiques relèvent le charme du style, et çà et là viennent l'émailler quelques mots du vieux langage, de notre français des siècles antérieurs, dont nous avons perdu le secret, mais que les riverains du Léman ont su conserver dans sa verdeur gauloise. Nous avons visité Sion en compagnie de Tœpffer ; avec lui nous avons gravi la rude pente des Mayens ; avec lui encore, et sa bande joyeuse d'écoliers, nous allons remonter le Val d'Evolena.

Du chalet de notre ami, par des pentes herbeuses, nous gagnons Vex, un gros village dominant la vallée de la Borgne, torrent tributaire du Rhône. Des chalets massifs en bois noirci par la pluie, par les intempéries de l'hiver ; de misérables cabanes servant de granges, un dédale de ruelles rocailleuses ou *embraminées* — vocable de Tœpffer pour peindre la boue noirâtre qui hante perpétuellement le village valaisan, et dans laquelle le touriste citadin s'engage avec horreur, au risque d'y laisser ses chaussures — telle était la bourgade il y a soixante ans, telle elle se présente encore aujourd'hui ; peut-être en plus quelques maisons de pierre, la poste, l'auberge,

une modeste boutique, et c'est tout. Mais, hors du village, il y a assurément progrès : le sentier sinueux, tortueux, où défilait jadis la bande joyeuse, est devenu une route carrossable, non point merveilleuse assurément, mais offrant des garanties de sécurité. Au pied du bourg d'Hérémence, perdu là-haut à mi-côte, la vallée se bifurque ; à droite le Val d'Hérémence, à gauche celui d'Hérens que nous suivons dans la direction d'Evolena. Un contrefort se détache de la montagne et vient barrer la route ; il est percé d'un tunnel ; mais ce contrefort a la configuration la plus bizarre : il est surmonté, crénelé de cônes sablonneux, agglomérés à leur base, plus haut s'isolant pour s'élancer vers la nue en forme d'aiguilles. Le sable s'est durci, solidifié, d'abord sous des influences diluviennes et glaciaires, plus tard au perpétuel contact de l'air ; il affecte une consistance rocheuse, et chaque cône porte en son sommet un bloc de pierre formant table, campé en un équilibre d'apparence instable, au point d'inquiéter fortement le touriste qui va s'engager dans le tunnel. En fait, les chutes de pierres se produisent de temps à autre, sans être absolument meurtrières. Ce sont les Pyramides d'Useigne, et, dans ces fantastiques blocs de pierre, affectant au clair de lune des formes humaines, plus d'un habitant de la vallée a prétendu noter des influences diaboliques.

La route serpente au flanc de la montagne; à nos pieds, au fond d'une étroite ravine, le torrent de la Borgne coule avec fracas sur un lit de roches. Une chapelle solitaire domine le dernier escarpement; Tœpffer la notait déjà; l'humble péristyle à colonnettes servit d'asile à plus d'un traînard de la bande surpris par une formidable averse. Bientôt la vallée s'élargit, la ravine se comble, le site devient moins sauvage; ce sont de gracieuses prairies, et, en leur centre, une importante agglomération, le bourg d'Evolena.

Encore un village *embraminé*, où la boue se durcit aux rayons du soleil, pour reparaître noirâtre et gluante à la première pluie. Mais le temps est superbe, le soleil brille, l'air pur se respire à pleins poumons; le touriste se sent vivre, il goûte avec bonheur le plaisir de la promenade pédestre, une source de joie que la voltigeante bicyclette, l'impétueuse automobile sont en train de tarir. Jusqu'au village des Haudères, la vallée se continue, élargie, plane, sillonnée par le torrent de la Borgne; à droite, à gauche, des crêtes rocheuses où résonne de temps à autre un coup de carabine tiré sur quelque chamois. Dans les prairies voisines, les faneuses en leur pittoresque costume, chapeau de paille coquettement posé, foulard rouge autour du cou, comme une note joyeuse reflétant le voisinage de l'Italie. Dans le langage également se trahit l'influence italienne,

et mieux encore dans l'ornementation des églises, à Hérémence, à Evolena, les autels surmontés de baldaquins, flanqués de colonnes torses, agrémentés de guirlandes et de peintures, du pur style *rococo*. Aux Haudères, la vallée se bifurque de nouveau ; à gauche, elle monte au glacier de Ferpècle, et se ferme à la Dent d'Hérens, dont la masse blanche, isolée, se fait voir subitement, étincelant au soleil ; à droite, elle se prolonge jusqu'au Mont Collon, jusqu'au Pigno d'Arolla, déjà un nom à la résonnance italienne. Depuis quelques instants, de ce côté, les cimes neigeuses se révélaient une à une, à chaque sinuosité de la vallée ; c'est maintenant le massif tout entier d'Arolla qui nous apparaît, superbe, attirant, avec ses pics échelonnés ; et l'on voudrait poursuivre, toujours aller plus loin, pour découvrir à chaque pas une merveille nouvelle ; mais il faut savoir se borner...

Une autre excursion me conduisit aux Bains de Louèche, et jusqu'au sommet de la Gemmi. Ici, nous abordons le versant opposé du Valais, vers le canton de Berne. En chemin de fer d'abord, au-delà de Sion jusqu'à Sierre qui marque la limite des langues, le français cédant la place à l'allemand, et, après Sierre, jusqu'à Sousten, la station de Louèche. La vieille petite ville est sise à mi-côte, dominée par un antique château et

quelques tours de défense. Les barons féodaux ont laissé dans tout ce Valais de fâcheux souvenirs ; à une époque lointaine, racontent les chroniques, tel personnage qui, par sa férocité ou ses exactions, avait lassé la patience populaire, voyait se lever contre lui la *mazza*, masse de bois que l'on promenait furtivement le soir, chacun y enfonçant un clou à sa guise. Lorsque ce nouvel ostracisme avait réuni la majorité des suffrages, la volonté du peuple était notifiée au banni, et celui-ci devait s'y conformer par un exil volontaire. Parfois il résistait ; alors la furie populaire se déchaînait contre lui, son château était pris d'assaut, ruiné de fond en comble, et lui-même mis à mort. La *mazza* sévit pendant un siècle ; ainsi s'expliquent les ruines qui, tout le long du Valais, se dressent au sommet de mainte colline.

La route remonte la vallée de la Dala, torrent impétueux encaissé dans une profonde ravine. En face d'Inden, sur la rive opposée, un village à mi-côte : c'est Albinen, où grimpent, des Bains de Louèche, les fameuses Echelles. Le passage est vertigineux : huit échelles défectueuses reposent sur une série de rochers formant paliers successifs, et conduisent jusqu'au sommet ; l'ascension est absolument perpendiculaire ; parfois même la verticale se déplace, et le touriste doit monter le corps renversé en arrière. Aussi les guides bien intentionnés déconseillent-ils ce tour

de force au voyageur dont la tête n'est pas complètement sûre, et l'on se contente prudemment de regarder les paysannes d'Albinen, chargées de lourds fardeaux, dévalant le long de ce terrible escalier, pour porter aux Bains de Louèche leurs modestes provisions.

Louèche-les-Bains occupe exactement le fond de la vallée, dans un entonnoir dominé par de hautes parois rocheuses. Le site est sévère, et, malgré ses hôtels confortables, ne constitue pas un séjour de plaisance. Le traitement médical est absorbant : cinq heures de séjour dans le bain, telle est la ration quotidienne. L'honnête Raoul Rochette, qui s'y arrêtait vers 1820, décrit d'une manière plaisante cette promiscuité des bains pris en commun, les jeunes femmes conversant entre elles, travaillant à quelque ouvrage de couture, ou respirant le parfum des fleurs posées devant elles sur un pupitre ; les militaires se racontant leurs campagnes, et se montrant leurs cicatrices ; les uns lisant, les autres chantant, jusqu'à ce que l'heure du repas, pris dans l'eau comme le reste, réunît tous les baigneurs en une occupation commune. La saison était trop avancée pour que je pusse vérifier si la description était encore fidèle ; toutefois les piscines subsistent, et l'usage du bain en commun n'a point disparu. Mais ce n'est pas là ce qui m'attirait : je fouillais ardemment de ma longue-vue le rocher perpendiculaire qui forme

la vallée ; je cherchais par quel miracle un chemin avait pu s'accrocher à la paroi, et se hisser jusqu'au sommet. Quelques instants plus tard, je me mettais en route, et j'atteignais rapidement la base du rocher.

Il existe bien, ce chemin, et même il n'est pas absolument périlleux pour le touriste calme, exempt de vertige, et résolu à ne point commettre d'imprudence. Aménagé au milieu du XVIII[e] siècle, il est suffisamment entretenu, et bordé de barrières à tous les endroits dangereux. Les lacets larges d'un mètre cinquante centimètres, pratiqués dans le roc, affectent la forme d'un escalier tournant et se surplombent les uns les autres ; plus de 3.000 mètres de longueur, qu'il est loisible de gravir à cheval, mais qu'il est prescrit de descendre pédestrement, depuis l'accident d'une dame aventureuse qui, en 1861, dégringola dans l'abîme pour ne plus se relever. De fait, la montée à pied est beaucoup plus agréable ; c'est une besogne suffisante de se surveiller soi-même et de se garder de tout accident, sans avoir de plus à veiller sur un quadrupède à la merci duquel on se trouve entièrement livré.

Le site est effrayant et superbe dans sa sévérité : de sombres rochers dénudés, la paroi à pic, et, à nos pieds, les Bains de Louèche, éclairés par un vague rayon de soleil, groupant leurs maisons blanches au fond de l'entonnoir. On en jouira

mieux à la descente ; pour le moment, on évolue lentement, car la montée est raide. Au sommet, un superbe panorama se découvre ; la vallée du Rhône, et, par delà, les hautes cimes, le Mont Rose, le Weisshorn, le Cervin. Mais la température s'est considérablement abaissée ; un froid pénétrant se fait sentir, une petite pluie mêlée de neige tombe et transpercerait bientôt le touriste. On fait quelques pas sur le plateau, le long du Dauben-see, un petit lac dominé par les hautes cimes du Wildstrubel ; la neige descend des sommets jusqu'à peu de distance ; le lac est gelé sept mois de l'année ; c'est une affreuse Sibérie ; et devant nous, un désert rocheux, solitude d'une amère tristesse, jusqu'au petit lac de Schwarenbach, jusqu'à la funèbre auberge où Werner a placé sa scène dramatique, *la Nuit du 24 février* : un père meurtrier de son fils qu'il n'a pas vu depuis longues années, qu'il reçoit sous son toit et qu'il assassine sans le reconnaître pour lui dérober son modeste pécule... Un tel site, nous le comprenons, ne pouvait inspirer que de telles horreurs !

A Kandersteg seulement prend fin ce lugubre chaos ; là on retrouve visages humains, gîte civilisé et bonne route vers les sites enchanteurs du lac de Thun. Mais tel n'est point aujourd'hui mon objectif : je regagne la Gemmi et l'hôtel solitaire qui, à 2.300 mètres d'altitude, ne compte en ce moment d'autre visiteur que moi-même ; par ce

froid pénétrant qui glace jusqu'aux moelles, un verre de punch brûlant est le bienvenu. La descente s'opère sans accident ; la pente est rapide ; il convient de ne pas s'absorber dans la contemplation des Bains de Louèche, là-bas, au fond de l'entonnoir ; défions-nous des suggestions du vertige, et cramponnons-nous énergiquement au solide soutien du bâton ferré. — Au bas de la descente, l'hôtel confortable et chauffé me séduit par son bien-être ; la table est bien servie, et cependant les hôtes sont clairsemés ; un seul dîne près de moi ; c'est un touriste intrépide qui vient de passer quelques jours dans la montagne ; sa chasse a été heureuse, ainsi qu'en témoigne un filet de chamois auquel nous goûtons incontinent. Encore une bonne journée de voyage, qui ne laisse en mon esprit que d'agréables souvenirs.

Ma dernière excursion valaisane, la plus belle de toutes, me conduisit à Zermatt et au Gœrnergrat. Ici encore, nous allons retrouver les traces de Tœpffer. — Pendant longues années, plus longtemps que Chamonix découvert par Saussure, Zermatt demeura séparé du monde civilisé ; le Valais était connu, on abordait les précipices de la Gemmi, on franchissait le Saint-Bernard et le Simplon, mais on ignorait la vallée de la Viège. Raoul Rochette ne paraît point la soupçonner. Tœpffer la remonte en 1842 avec sa

bande ; à Stalden, il assiste à une représentation théâtrale, *Rosa de Tannenbourg*, dont le curé du lieu s'est fait l'impresario. Depuis longtemps la Suisse avait le goût de ces fêtes populaires ; par elles se sont continués jusqu'à nos jours les *Mystères* du Moyen âge. Une vieille liste de drames religieux, patriotiques et moraux mentionne une de ces pièces, l'*Ombre de Stauffacher*, jouée à Genève en 1584, un demi-siècle avant qu'Oberammergau inaugurât son *Mystère de la Passion*.

Tœpffer ne dépasse pas Zermatt. On ignorait alors le Gœrnergrat. Encore le voyage n'était-il pas facile : c'est à pied exclusivement, et pour cause, que cheminait la bande joyeuse ; de voie carrossable, il n'en existait point, rien que des sentiers surplombant le torrent. Plus tard, une route fut établie à partir de Zermatt ; mais pendant longtemps elle ne parvint point jusqu'à la vallée du Rhône ; il y avait là, m'a-t-on dit, un monopole de transports et de communications que telle famille influente entendait se réserver. Nous sommes plus heureux aujourd'hui ; depuis 1891, la voie ferrée remonte la vallée de la Viège ; elle est à crémaillère intermittente, de pente modérée, éminemment pittoresque. — Jusqu'à Stalden, région et cultures civilisées, sites ravissants. Mais la vallée se bifurque, à gauche vers Saas, ravine sauvage et sombre,

desservie par un simple chemin muletier, à droite la vallée principale ; les montagnes se resserrent, la rive s'escarpe, la voie ferrée se fraie péniblement passage. Le torrent devient furieux, se brisant contre les roches grisâtres et polies, formant une série de cascades écumantes, spectacle superbe et terrifiant, fracas indescriptible ! — La cime neigeuse du Breithorn se montre au fond de la vallée ; celle-ci s'élargit, dominée par les Mischabels ; enfin Zermatt apparaît, avec ses maisons blanches et ses chalets noircis, et à droite, en arrière, la colossale pyramide du Cervin, comme pour signaler au touriste le but rêvé.

A Zermatt même, le Cervin disparaît, caché par un contrefort montagneux. Le Breithorn se dresse et s'étale devant nous ; à ses pieds, la masse blanchâtre du glacier du Gœrner, qui descend en se contournant, et se perd dans les broussailles pour donner naissance à la Viège. — Zermatt, dans son cirque de prairies verdoyantes, offre un double aspect : les magasins, les beaux hôtels monopolisés par la famille Seiler et recélant tout le confort moderne ; puis, à deux pas plus loin, le modeste village valaisan et ses chalets rustiques, les uns alignés le long de la grande rue, vers la petite église catholique, dans la direction du Gœrner, les autres au bas du village, en une ruelle perpendiculaire au

torrent. La Vièçe coule impétueuse, grisâtre, sur un lit de sable boueux, vraie rivière de glacier, déposant à chaque pas d'innombrables molécules. Mais combien pittoresques sont tous ces chalets en poutres mal équarries, brunis par le temps, rongés par l'humidité et la vétusté ! Ils s'élèvent sur pilotis, défiant les irruptions du torrent ; au sommet du pilier de bois ou de pierre, d'énormes rondelles en pierre forment chapiteau rustique, servent de base et d'assise à la cabane. Est-ce là un ornement à ces constructions primitives ? mais non, simplement une mesure de précaution contre l'invasion des rats : le rongeur infatigable, grimpant à l'assaut de la baraque, vient se buter contre cet obstacle infranchissable, et retombe découragé. Maint chalet de Vex, d'Evolena, les chalets de la vallée de Conches, battus par le torrent impétueux du haut Rhône, portent de même la rondelle préservatrice.

Une flânerie dans Zermatt ne serait point complète, sans la visite aux deux cimetières ; elle n'est point gaie assurément, mais combien suggestive ! Le modeste cimetière catholique, le plus ancien, conserve les tombes des ascensionnistes morts à la montagne ; naturellement l'Angleterre détient le record dans cette funèbre nomenclature. — Ce sont les victimes de la catastrophe de 1865. Jusque-là, le Cervin était

demeuré inviolé ; sept fois Whymper en avait tenté l'ascension, sept fois il avait échoué. Il part une dernière fois avec le jeune lord Douglas, les Anglais Hadow et Hudson, les guides Croz et Taugwalder père et fils. Tout va bien d'abord, et, au prix de mille efforts, on parvient au sommet ; il faut descendre : Croz et Hadow prennent la tête, puis Hudson et Douglas, puis les deux Taugwalder et Whymper demeuré le dernier. Une même corde les reliait les uns aux autres. Tout à coup Hadow fait un faux pas, tombe sur le guide Croz qui perd l'équilibre, et tous deux sont lancés vers le précipice ; ils entraînent après eux Hudson et Douglas. Le vieux Taugwalder qui les suit a la présence d'esprit de s'accrocher à un rocher ; un instant il soutient le poids énorme des quatre infortunés, mais la corde se brise, et tous quatre dégringolent dans le gouffre béant. On les retrouva le soir même, affreusement mutilés, déchiquetés, dépouillés de leurs vêtements, à l'exception de Douglas, dont l'abîme n'a jamais rendu le cadavre.

Telle fut dans le moment la version officielle, et nul ne chercha à en faire prévaloir une autre. Toutefois on chuchotait tout bas, et je recueillis moi-même l'écho de ces bruits à Zermatt, que Taugwalder, se voyant irrémédiablement attiré en avant, hors d'état de supporter le fardeau qui

l'entraînait, aurait coupé la corde, sauvant ainsi et lui-même, et son fils, et Whymper. « Que « voulez-vous, Monsieur ? me disaient à voix « basse ces braves gens ; il était en légitime « défense ; ne pouvant les sauver tous, il a fait « la part du feu. C'était son droit. » Raisonnement terrible, mais que répondre à cela ? On garde le silence, et l'on réfléchit. Il y a là de quoi glacer bien des cœurs, car la liste funèbre ne s'arrête pas ainsi : elle se poursuit au cimetière catholique, et mieux encore au petit cimetière anglican, de création récente, riant et orné de fleurs, mais renfermant déjà, lui aussi, son ample moisson de cadavres.

Et cependant ces catastrophes ne rebutent point les courages ; chaque année la liste des ascensions est plus nombreuse. C'est que cette montagne du Cervin est singulièrement attirante ; à Zermatt même nous l'avions perdue de vue ; nous la revoyons maintenant, alors que, sur la voie ferrée à crémaillère, à travers des bois de mélèzes, nous gravissons lentement les pentes du Riffel. En 1891 déjà, je suivais une première fois ce chemin ; la voie ferrée n'existait pas alors ; c'est à pied ou à dos de mulet qu'on se hissait jusqu'au Gœrnergrat. L'étape était forte, et maint touriste reculait avant d'arriver au but ; semblable mécompte n'est plus à craindre aujourd'hui. — Riffelalp, première station, hôtel Seiler, dans une situation

merveilleuse, dominant de très haut le glacier du Gœrner, de plus haut encore la riante vallée de Zermatt, perdue là-bas, au fond. Et la voie de décrire un grand arc de cercle, au-dessus de vastes éboulis ; en face de nous, sur la droite, le majestueux Cervin, se découvrant jusqu'à la base, darde sa cime dans la nue, pyramide triangulaire, aux arêtes vives, d'une telle rigidité que la neige ne peut y adhérer, et que, sur les parties saillantes, la roche demeure à nu. Le colosse semble défier l'ascensionniste, et celui-ci de braquer sa longue vue, de chercher par quel côté le monstre serait plus facilement accessible. C'est là-bas, sur la droite, semble-t-il, là où l'une des arêtes se recourbe quelque peu, formant bosse... N'importe ; le Cervin attire et irrite tout à la fois, et ce n'est pas seulement sur nous, citadins, qu'il produit cet effet d'exaspération ; les gens du pays eux-mêmes se sentent entraînés : le conducteur du train, un jeune *armailli* de la Gruyère, avec lequel nous échangeons nos impressions, se promet de tenter au premier jour l'ascension. En ce moment même, comme pour nous narguer, la cime recourbée, le *horn*, s'encapuchonne de nuages, un léger flocon qui flotte et oscille, et pour le reste de la journée nous voilera le sommet.

Riffelberg, seconde station, nouvel hôtel Seiler, et la voie de grimper toujours, à travers les ro-

cailles, nature sombre, triste, sans verdure. Enfin dernier arrêt, station *terminus*, à 3020 mètres d'altitude, soit la voie ferrée qui en Europe atteint la hauteur extrême; plus élevé qu'au Rigi, qu'au Stanserhorn, qu'au Pilate, qu'au Rothhorn de Brienz, le chemin de fer du Gœrnergrat ne le cèdera qu'à celui de la Jungfrau, quand la dernière section en sera ouverte, à savoir quand la cheminée perpendiculaire qui doit atteindre le sommet de la Vierge bernoise aura livré passage aux wagons. — Et les alpinistes fougueux de se lamenter : on dépoétise la montagne, où sont les belles ascensions d'autrefois ?..... D'abord, la voie pédestre est toujours permise aux intrépides, pour qui le railway de montagne est un instrument méprisable ; puis il reste encore, pour les satisfaire, assez de sommets que la vapeur a épargnés ; enfin, pour tout dire, certains d'entre nous considèrent comme un avantage précieux d'arriver frais et dispos au sommet, prêts à admirer sans le souci de prendre un immédiat repos. Ce sentiment d'admiration exclusive, dégagé de tous soins accessoires, j'allais l'éprouver d'une manière complète sur le plateau du Gœrnergrat.

Une crête rocheuse, légèrement renflée à sa naissance, se rétrécissant immédiatement en dos d'âne pour se continuer, flanquée d'éboulis, sur une longueur d'un kilomètre environ ; les premières neiges ne sont pas encore tombées ; sur la

pente qui incline vers la gare, quelques rares plantes alpestres, mousses ou lichens, aucune fleur; mais au sommet, rien que poussière, recailles et gravats : tel se présente à nous le *grat* ou gradin du Gœrner, avec une forte bâtisse carrée sur son esplanade initiale, dernier hôtel Seiler, ou plutôt solide auberge, offrant au touriste un précieux asile. 3136 mètres d'altitude, peut-être la construction la plus élevée de notre vieille Europe, n'était l'Observatoire Janssen au sommet du Mont Blanc; belvédère à souhait, se dressant isolé en face du plus magnifique horizon alpestre qu'il soit possible de rêver.

Tout un cirque de montagnes, couvertes de neiges éternelles, dont nous occupons le centre. Devant nous, si nous regardons vers le sud, le dos tourné à Zermatt, à gauche d'abord, le Mont Rose et sa double cime, Nord-Ende, 4612 mètres, Dufour-Spitze, 4636 mètres, forte masse, ne produisant point assurément l'effet gigantesque du Cervin avec sa pyramide aiguë, et cependant c'est le géant de la chaîne. Puis, en continuant vers la droite, séparés les uns des autres par des champs de neige, le Lyskamm, 4538 mètres, les Deux Jumeaux Castor et Pollux, 4230 et 4294 mètres, la haute muraille du Breithorn, 4171 mètres, et les champs glacés du Théodule, un passage bien connu des contrebandiers, par où s'insinue le col donnant accès en Italie. L'extrême crête de ces

montagnes marque en effet la frontière ; sur l'autre versant, c'est le Val Tournanche, vallée italienne de langue française, terrain de chasse favori de la gracieuse reine Marguerite. Et en continuant toujours à droite, le Cervin, 4482 mètres, puis la vallée de Zermatt formant échancrure, au-delà de laquelle le cercle se continue par les hautes cimes jusqu'à la Cima di Jazzi.

Que notre regard s'abaisse un peu. En avant du Lyskamm descend un énorme champ de neige, enserré à droite, à gauche, par deux masses rocheuses gigantesques, comme deux contreforts détachés du Mont Rose et des Jumeaux, lesdits contreforts arrondis en forme de chaudière ou d'œil de cyclope, se terminant par des murailles à pic où la roche vive projette sa note sombre. L'effet est étrange, terrifiant en ce déclin du jour, au moment où le soleil ne darde plus que de faibles lueurs. Immédiatement à nos pieds, un immense fleuve de glace dévale du Mont Rose, et, le contournant à sa base, vient s'allonger au pied du Gœrnergrat, se continue sur la droite au delà des Jumeaux et du Breithorn, pour descendre vers Zermatt : c'est le glacier du Gœrner.

Ici se broduit un étrange effet d'optique, dû à la transparence de l'air, et dont le résultat est de tout rapprocher de nous, de diminuer les distances, de rapetisser les colosses. La cime du Mont Rose

ne nous produit aucune impression d'altitude ni d'éloignement ; y parvenir en deux heures nous paraît être un jeu. Et à nos pieds, l'illusion est encore plus forte : ce glacier du Gœrner, nous en atteindrions, croyons-nous, l'autre bord d'un jet de pierre ; à peine lui attribuons-nous quelques centaines de mètres de largeur, alors qu'en réalité, cette dimension s'élève amplement à un kilomètre et demi. Et nous suivons sur la neige une ligne sombre qui nous paraît être la trace des caravanes d'excursionnistes. Des crevasses, nous n'en voyons point ; tout nous semble facile ; illusion étrange, qui nous transformerait en alpinistes fougueux, prêts à tout oser sur les traces de Tartarin... Calmons-nous, car la réalité n'est pas aussi facile ; elle ménage, à qui tenterait l'aventure, plus d'une déception.

Cependant le soleil projette ses derniers rayons, avant de disparaître derrière l'horizon. Les cimes se colorent en rose ; bientôt ce n'est plus qu'une faible lueur teintant les sommets extrêmes. La nuit vient ; le ciel est bleu sombre vers le Mont Rose, et au delà sur l'Italie ; il conserve une coloration plus claire vers le Cervin, du côté où l'astre vient de s'éclipser. Un silence profond règne autour de nous ; à peine un corbeau, point noir se détachant sur l'uniforme blancheur, effleure-t-il de son aile la surface du glacier. Quelle tristesse de la nature dans ce morne recueillement !

Ce silence même est captivant au plus haut degré : jamais on n'a rien vu, rien éprouvé de semblable... Une heure plus tard, après le dîner, on revient sur la terrasse ; la nuit est close, rien que le silence, et une obscurité compacte ; il faut songer au repos. Mais sur ces hautes cimes, dans cette nuit sans lune, deuil de la nature, le silence lui-même n'est pas absolu ; les cloisons de l'hôtel sont minces, et laissent filtrer le moindre bruit : c'est l'avalanche qui dégringole avec fracas des cimes voisines, ce sont les souris qui furètent et s'en donnent à cœur joie.

Il est cinq heures et demie du matin. Vite au dehors, pour contempler le lever du soleil, s'il lui plaît de sortir des nuages. Sur l'esplanade du Gœrner, dans la clarté douteuse de l'aube, règne un froid glacial ; le thermomètre exposé en plein air marque zéro. Le soleil surgit, je n'ose dire *luit*, car sa lumière est pâle et indécise ; n'importe : le mercure, d'un bond, monte à 15 degrés et s'y établit. L'atmosphère n'en est point sensiblement réchauffée. Le touriste se couvre hâtivement, admire et se tait.

Autour de lui, en effet, règne de nouveau ce silence absolu noté la veille comme caractéristique du lieu. Le corbeau isolé, volant à la surface du glacier, est, comme hier, le seul être animé dont nous suivions les ébats. Et toujours cette contemplation dont on ne peut se rassasier, car, pour être

immuable, le spectacle n'en est pas moins splendide. En face de nous ces colosses, le Mont Rose, le Lyskamm, les Jumeaux, et descendant des hauteurs neigeuses, les deux contreforts rocheux, arrondis en escarboucles, qui semblent nous regarder de leurs yeux rébarbatifs ; et à nos pieds le glacier silencieux, avec sa traînée noirâtre dessinant la trace qui conduirait au Mont Rose. En ce moment même, quelque chose semble s'agiter à la surface, comme un détachement de fourmis qui cheminerait lentement, avec précaution ; serait-ce une caravane d'excursionnistes en route pour la Dufour-Spitze, ou quelque équipe de contrebandiers affrontant le passage vers l'Italie ? La lunette est braquée, les suppositions vont leur train.

Un instant encore, on évolue sur l'arête rocheuse laquelle se continue de plain pied jusqu'au Hœhligrat ; encore faut-il cheminer avec précaution dans la poussière et les rocailles, se garer des éboulis. On fouille de la longue-vue les champs de neige, on contemple une dernière fois, d'un œil d'envie, les parois perpendiculaires du Cervin. Hélas ! il faut s'arracher à ce spectacle magique. La cloche sonne, le train dévale le long des flancs du Gœrner ; il nous ramène à Zermatt ; bientôt nous revoyons la vallée du Rhône.

C'est là notre dernière excursion valaisane ; elle nous a laissé des impressions inoubliables. Heu-

reux si nous avons pu intéresser quelques-instants nos auditeurs, faire naître, chez ceux qui ne le connaissent pas, le désir de parcourir ce beau pays, de faire, eux aussi, moisson d'attachants souvenirs !

Vicomte A. D'AVOUT.

NOTES

SUR

LE SUD ET L'EXTRÊME-SUD ORANAIS

Par LADEY DE SAINT-GERMAIN

NOTES

SUR

LE SUD ET L'EXTRÊME-SUD ORANAIS

I. — LA LIMITE DU TELL ORANAIS ET DE L'ANCIENNE MAURITANIE DES ROMAINS. SAÏDA

Le chemin de fer Oranais, dans sa course de pénétration vers l'extrême sud, *stoppe à Saïda*, ayant parcouru, dans le *Tell*, 171 kil. depuis le port d'Oran et 460 kil. depuis le port d'Alger ; il n'a traversé jusque-là que des régions d'une population très dense et d'une merveilleuse richesse. Longtemps la voie ferrée ne dépassa pas ce point terminus, mais, depuis quelques années, elle s'élance dans le sud comme une flèche, presque en ligne droite, et se trouve aujourd'hui construite ou amorcée, à plus de huit cents kilomètres de Saïda, jusque dans le Sahara. A certains moments la voie a progressé de mille mètres par jour.

Saïda, ville française, date de 1842, et se trouve à la limite du *Tell* et de la région montagneuse communément appelée les *Hauts Plateaux*, la *Région de l'Alfa*, le *petit Désert*, la *Région de la Soif*, toutes dénominations qui dépeignent ce qui apparaîtra lorsque l'on aura sauté brusquement de l'altitude de 800 m. environ à celle de 1000 à 1300 m. qui est celle des Hauts Plateaux.

Il convient donc, à Saïda, de jeter un dernier regard sur les beautés et les richesses de notre colonie algérienne ; on ne les rencontrera plus, si loin que l'on s'enfonce dans le sud. Les Romains, qui s'y entendaient, faisaient passer vers ce qui est Saïda, leur ligne de défense dite de la « *Prœtentura* » qui s'appuyait de distance en distance sur des postes militaires, et opposait une forte barrière aux incursions, dans le Tell, des Numides ou Nomades.

A l'époque de notre conquête de l'Algérie, Saïda n'était qu'un *ksar* arabe, accosté de quelques villages nègres ; mais Abd-el-Kader, poursuivi par nos colonnes, en avait reconnu l'importance stratégique, et avait créé, au flanc de la montagne, un *bordj* avec une vaste enceinte qui lui servait de retraite et de centre d'approvisionnement. Il avait ainsi le *Tell* à ses pieds, au nord, pour y opérer des *razzias*, et les Hauts-Plateaux derrière lui, au sud, pour s'y replier et recruter ses guerriers parmi les *Assasnas*, les

Yayas ben Taleb, les *Djaffras* et autres nomades insoumis.

Le général Bugeaud dut se résoudre à lui enlever ce refuge, et peu s'en fallut qu'il ne réussît à l'y surprendre, car lorsqu'il arriva au col qui domine le *bordj* (sur la route actuelle de *Tiaret*), l'émir s'enfuyait à travers les Hauts Plateaux, après avoir allumé un grand incendie et détruit toutes ses réserves. La nuit précédente, Bugeaud réveillé au bivouac par une attaque inopinée des cavaliers de l'émir, avait rallié ses troupes et marché au combat, coiffé, sans s'en douter, de son bonnet de coton. De là la chanson improvisée par nos zouaves, et encore si connue :

As-tu vu la casquette, la casquette.
As-tu vu la casquette au père Bugeaud ?

M. Camille Rousset, de l'Académie Française (1), raconte qu'à l'un des angles de l'enceinte fortifiée existait une habitation d'un goût exquis dans le style arabe ; elle était décorée de bas-reliefs en marbre sculptés savamment ; les portes et fenêtres étaient à ogives, et les dallages en marbre blanc ; plusieurs rangs de colonnes soutenaient d'élégantes galeries... bref : « c'était une véritable bonbonnière où l'émir

(1) *Conquête de l'Algérie*, t. I, p. 63 et s. Paris, Plon, 1889.

« venait se reposer des fatigues de la guerre, en
« caressant mollement ses idées de grandeur ou
« de revanche.. »

Il est permis de remarquer que pas un seul vestige de ces splendeurs ne subsiste ou n'a été recueilli ; dans le pays même, personne n'en parle. Seules existent des murailles, en terre de deux mètres d'épaisseur, qui ont résisté à l'incendie, à la canonnade et aux influences des saisons ; il n'y a pas trace du soi-disant palais confortable et même luxueux qu'aurait occupé Abd-el-Kader.

Notre Saïda actuelle, ville déjà vieille de cinquante ans, est un chef-lieu de canton de plein exercice, dépendant de l'arrondissement de Mascara et ayant 7800 habitants, dont 2900 français. Son territoire comporte 3012 hectares, et le gros bourg de *Nazereg*, à cinq kilomètres au nord, n'en est qu'une annexe. Les eaux sont partout abondantes, et des canalisations multiples irriguent savamment les terres d'une admirable fécondité. Les arbres de toute nature, les fruits, les légumes, les céréales, les prairies, les vignobles eux-mêmes, tout bénéficie de ces sources de fertilité, tandis que les travaux de culture en tous genres sont conduits avec les méthodes et les instruments les plus perfectionnés. De belles routes nationales rayonnent soit sur *Tiaret*, soit sur *Daya* et le *Telagh*, soit sur *Franchetti*, soit sur *Géryville*. Elles sont bien établies et bien en-

tretenues, sur une vingtaine de kilomètres; mais plus loin, c'est différent et quelque peu variable : les améliorations de grande voirie ne se font pas en un jour.

D'autre part, Saïda, en tant que commune mixte, compte 27,196 habitants, sur lesquels 360 français seulement; la grosse masse se compose donc d'indigènes et d'Espagnols ; ces derniers sont du reste nos maîtres dans l'art de la culture et des irrigations, tandis que nous sommes leurs initiateurs pour les bonnes méthodes et les meilleurs outillages.

De la commune mixte qui comprend au total 496.570 hectares en superficie, dépendent au Nord, dans la direction de *Mascara* et de *Sidi-bel-Abès*, les villages de *Charrier*, *Franchetti*, les *Eaux-chaudes*, *El-Beïda*, *El-may*, *Mouleï-Abdel-Kader ;* au sud, sur les plateaux, avec une étendue de soixante kilomètres plus loin, les villages de *Tafaroua*, *Kralfallah*, et *Modzbah*.

Les marchés quotidiens sont abondamment pourvus, et le grand marché hebdomadaire du dimanche, pour les bœufs, chevaux, chèvres et moutons notamment, offre une vive animation.

La garnison est constituée par le deuxième régiment étranger.

II. — L'ACCÈS DES HAUTS PLATEAUX. AIN-EL-HADJAR. — LES MAALIFS

Pour sortir de Saïda et aborder les *Hauts-Plateaux*, le chemin de fer s'achemine par de longs circuits, à flanc de montagne, et ne s'en tire qu'avec peu de charge, à petite allure et avec double locomotive ; sur un premier échelon, il fait station à *Aïn-el-Hadjar* (la source de roche), riche village aux belles cultures, grâce à ses eaux bienfaisantes qui se déversent dans *l'oued Saïda* et coulent au nord ; des troupes de disciplinaires y sont cantonnées. C'est presque un faubourg de Saïda, dont il n'est séparé que par onze kilomètres.

On aura encore à monter pour atteindre les plateaux proprement dits, ces immenses et désolées solitudes, sans arbres, sans eaux, sans êtres vivants hormis quelques flamants ou cigognes à proximité de *chotts* desséchés dont les cristaux salpêtrés brillent en mirages décevants. C'est un spectacle effroyablement triste qui se déroule durant des heures et des heures, et on se prend à admirer cette force impassible de la vapeur, qui peut vivre et agir pendant des centaines de kilomètres, au travers de ce *Bled* où rien ne vit, où rien ne peut vivre ; et ainsi se poursuivra la route morne et sans incident, jusqu'à *Aïn-Sefra*, à plus de

deux cent quarante kilomètres au sud de Saïda.

Qu'importe le nom de multiples stations qui ne correspondent à aucun centre de vie, et qu'accostent de minuscules jardinets par lesquels on peut constater l'infructueux effort de l'homme contre le Simoun, le Sirocco, le sable et la sécheresse! Que penser des familles de pauvres diables qui, placides, sont confinés dans ces stations du petit désert! La vérité oblige à dire cependant, qu'on les voit entourés de nombreux et superbes enfants.

Parmi l'horreur du *Bled*, sur la droite de la voie ferrée et à une quinzaine de kilomètres d'*Aïn-el-Hadjar*, il existe toutefois un point élevé des Hauts Plateaux, d'une surface de vingt mille hectares environ, qui, en moins de dix ans, vient de se transformer en un riche centre de culture et de colonisation avancée. Comme on en parle beaucoup en Oranie et également à Paris, il convient d'en donner l'aperçu.

Les *Màalifs*, c'est ainsi que se nomme cette portion des Hauts Plateaux, étaient terre de parcours de plusieurs tribus nomades de la *Yacoubia* ; les anciens cimetières arabes y sont toujours respectés, et l'on y voit, de temps à autre, apporter après cinq ou six jours de marche dans la brousse, des cadavres qui reçoivent la sépulture au champ de repos des aïeux.

Il y a une douzaine d'années, les frères Zamora, maquignons d'Aïn-el-Hadjar, en quête de parcours

où reposer passagèrement leurs moutons achetés plus au sud, s'abouchèrent avec certains indigènes des Mâalifs qui reçurent leurs animaux à des conditions débattues. Le jour vint où ils achetèrent un lot de quelques centaines d'hectares, puis un autre, puis d'autres encore, tant et si bien que, de proche en proche, ils s'étendirent un peu partout. Ils louaient alors aux indigènes vendeurs ou faisaient cultiver par eux ; mais en même temps qu'ils achetaient, ils revendaient aussi, à des colons capitalistes de Sidi-Bel-Abès, de Saïda ou de la métropole, avec un honnête bénéfice : l'hectare de terre qui leur avait coûté de six à douze francs, ils le cédaient à cinquante, soixante ou même cent francs.

C'est ainsi que cette surface du plateau des Mâalifs, d'environ vingt mille hectares, est devenue une région prospère de grande culture, et qu'elle renferme plus de vingt exploitations de premier ordre, d'où sortent chaque année des milliers de quintaux de blé et d'orge, sans compter le vin et les autres produits. Tel gros propriétaire possède aux Mâalifs plusieurs domaines différents, d'une contenance variable de trois cents à deux mille hectares. De loin en loin, on voit encore quelques *Nezlas* (1) d'indigènes dont les

(1) *Nezla*, groupe de quelques tentes d'une même tribu.— *Smala*, réunion de tentes plus nombreuses. — *Douar*, ensemble d'un campement ou cercle de tentes.

terres, misérablement traitées, tranchent parmi les riches récoltes de nos colons. Aussi les arabes continuent-ils à vendre ou mieux à louer leurs terres à leurs voisins français, qui consentent à amodier douze et quinze francs l'hectare par an, prix payé pour l'achat de la propriété, il y a une dizaine d'années.

Actuellement, l'administration intervient ; le Conseil général a affecté une somme de trente-cinq mille francs à l'établissement d'une route qui traversera les Mâalifs, et reliera *Daya* ou peut-être *Ras-el-Ma*, avec *Marhoum* qu'une petite voie ferrée rattache à la grande ligne du sud Oranais (à Kralfallah), tandis que de Raz-el-Ma à Sidi-Bel-Abbès, existe déjà une section de la ligne ferrée tendant d'Oran à Tlemcem ; on parle de créer un *Centre* avec bureau de poste, maison d'école, service médical, fonctionnaires du fisc et autres... Le principal, c'est-à-dire la mise en valeur par la colonisation privée et indépendante étant un fait acquis, l'administration intervient pour seconder l'effort du colon, sans oublier son organisation fiscale et politique ; approuvons, sans commentaire ; cela est mieux à tous égards que les essais de colonisation administrative qui ne comptent guère que d'onéreux insuccès.

Dépeindre une grande ferme des Mâalifs, c'est les dépeindre toutes : un très vaste quadrilatère est formé par les bâtiments d'habitation et les

écuries, porcheries, grangeages et hangars ; de nombreux logements aménagés pour les ouvriers divers, leurs femmes et leurs enfants, occupent une partie de l'enceinte, sans ouverture extérieure, hors deux grandes portes charretières, soigneusement fermées à la nuit. Un ou deux puits, dans la cour, fournissent l'eau nécessaire que l'on rencontre à des profondeurs qui varient de dix à quatre-vingts mètres, suivant la nature des sous-sols. L'eau, claire et fraîche, est toujours plus ou moins salpêtrée ; mais les animaux ne s'en trouvent pas mal, et les hommes la supportent, bien qu'elle soit, pour certains tempéraments, légèrement purgative. L'amertume saline qu'elle laisse aux lèvres et à l'arrière-gorge empêche qu'on en abuse ; à la vérité moyennant cinq centimes du litre, au plus, on boit un excellent vin, succédané pratique et salutaire pour ceux qui n'aiment pas l'eau.

Le sol est un terrain crétacé, calcaire, où l'on rencontre superficiellement des pierres ou roches friables qui se délitent rapidement, du fait de la culture. Quelques rognons composés d'autres éléments, résistent seuls à l'action de l'air, de l'eau et du soleil. Mais le sous-sol présente des veines extrêmement variables, passant de la marne à l'argile, des couches végétales profondes à des blocages de cailloux roulés.

Tous les colons des Mâalifs sont puissamment

outillés ; ils ont les lourdes charrues pour défonçages ; d'autres à quatre ou six fers jumeaux pour les ensemençures ; ils ont des faucheuses, des moisonneuses lieuses, des batteuses à vapeur, etc. Ils devraient employer les batteuses à pétrole qui leur donneraient, avec l'avantage d'un poids plus léger, l'économie du charbon de terre et de l'eau, choses rares et coûteuses, difficiles parfois à se procurer au moment voulu.

La flore naturelle au plateau des Màalifs montre principalement, parmi une herbe courte très favorable aux moutons, quelques touffes d'alfa, le thym, le serpolet, le bouton d'or, le sainfoin sauvage, et une sorte d'artichaut qui vient au raz du sol et constitue un bon comestible pour l'homme. Les frères Zamora avaient sans doute jugé du sol d'après sa flore naturelle, et ne s'étaient pas trompés en l'estimant bon à mettre en valeur.

Le climat est salubre et en général exempt de fièvres ; mais à raison de l'altitude la température est plus basse en hiver que sur le littoral, bien que l'on soit à près de trois cents kil. plus au sud que sur les côtes de la Méditerranée. Il n'est pas rare, par les temps de neige, de voir le thermomètre accuser huit à dix degrés au-dessous de zéro, ni en été, par le sirocco, de le voir dépasser quarante-cinq degrés de chaleur. La nuit, les soirées et les matinées sont toujours fraîches,

grâce à l'intensité du rayonnement nocturne ; il y a même des rosées abondantes qui suppléent au manque de pluies. Au mois de mai 1902, on a enregistré, très exceptionnellement, une gelée de sept degrés qui a perdu toutes les récoltes. Les semailles se font avant l'hiver, pour le blé, l'orge et l'avoine successivement ; tout est terminé au cours de décembre, et la récolte se fait en juin. Une tige de blé dur ou d'orge peut atteindre et dépasser deux mètres de hauteur.

Il conviendrait d'indiquer avec précision la somme d'eau de pluie qui tombe annuellement sur le plateau des Mâalifs ; malheureusement les observations font défaut jusqu'à présent. A Geryville (autrefois *El-Biod*), presque à la même latitude, au sud-est du *Chott ech Chergui*, le pluviomètre indique 130 millimètres. On peut en induire qu'aux Mâalifs situés un peu plus au nord, un peu plus élevés et surtout sillonnés d'*Ouads* et parsemés de *R'dirs* (1), le pluviomètre en accuserait 170 environ.

Du reste, depuis deux ans, on assiste aux Mâalifs à une évolution intéressante du régime hydrographique. La planisphérie étant loin d'être absolue, il existe, à côté de points légèrement culminants, des sinus ou des rides qui, dans la saison des pluies, permettent l'écoulement des eaux ;

(1) *R'dirs*, bas-fonds marécageux, fondrières.

en certains endroits, sous l'influence de sous-sols peu perméables, il se forme des *R'dirs*, de terribles fondrières, qui rendent les pistes impraticables, et dans lesquelles s'enlisent mortellement les bêtes et les gens qui entreprennent de les franchir. Nombre de carcasses, après le retrait des eaux, attestent les accidents survenus dans l'hiver précédent. Depuis deux ans, il s'est même formé deux petits lacs que de mémoire d'homme, on n'avait jamais vus, et ces lacs conservent leur eau toute l'année, rendant pérenne le cours de l'Oued *Torba*, un des petits affluents de l'oued *Falette* qui se déverse dans le Chott-ech-Chergui. (1) Si cette situation nouvelle se continuait par la suite avec fixité, ce serait, du fait des cultures actuelles, une source nouvelle de fécondité pour les cultures à venir.

(1) Voici les noms des divers oueds qui sillonnent les Mâalifs, et ceux des oueds plus importants qui portent leurs eaux jusqu'au Chott du Kreider ou Ech-Chergui : l'oued Faid-er-Rechechia, l'oued Oulad-er-Raï, l'oued Tourba, l'oued Rjella, l'oued Ouazène, l'oued Sidi-el-Hadj-el-Habib, l'oued el-Hamara, l'oued-el-Hasba et d'autres plus petits tous affluents de l'oued-el-Falette qui se jette dans le Chott-ech-Chergui, de même que l'oued Meckerreg qui reçoit les eaux des ouads Oum-el-Dou, oued abj-el-Razeg, oued Smar, dans leurs apports temporaires Un barrage aujourd'hui ruiné existe, non loin de *Marhoum*, au-dessous du point de jonction de l'oued Hasba avec l'oued Falette, à l'altitude de 1105 mètres au-dessus du niveau de la mer. Si ces cours d'eau nombreux avaient ou reprenaient par la suite une sorte de permanence même relative, il y aurait de très beaux résultats à espérer encore, dans cette région des Hauts-Plateaux.

III. — LA TRAVERSÉE DES HAUTS PLATEAUX DE SAIDA A AIN SEFRA

L'ensemble des Hauts Plateaux s'étendant du Maroc à la Tunisie présente la forme d'un parallélogramme, orienté du S. O. au N. E. et d'environ 240 kil. de larg. sur 600 kil. de long. Il couvre une superficie de onze millions d'hectares dont les vingt mille hectares des Mâalifs ne constituent qu'une bien petite partie. L'examen un peu détaillé qui vient d'être fait du plateau des Mâalifs, a eu pour but d'abord de faire connaître le plus extrême et récent effort de la colonisation privée dans cette immense région dite du petit désert et aussi d'affirmer nettement que ce qui a été fait aux Mâalifs ne saurait permettre d'induire qu'on en peut faire autant ailleurs ; on l'a tenté par voie de colonisation administrative, et les exemples fournis à Kralfallah et à Bou-Ktoub notamment ont été désastreux.

Les onze millions d'hectares demeureront longtemps, si ce n'est toujours, sans autre affectation possible que celle d'un maigre parcours ; l'alfa lui-même a presque disparu, en quelques années d'exploitation avide et imprévoyante du fait des mercantis et de leurs ouvriers arabes.

La région des Hauts Plateaux se délimite dans

les provinces d'Oran et d'Alger, au nord par les lignes montagneuses du Djbel Djira (1274m), des monts de Saïda (1100) et du Bou-Rached (1175), du Djebel Gaâda (1500), du Djebel Harroux et des montagnes du Kersou ; la ligne bordière, au sud, est non moins nettement tracée par le Djebel Aissa et le Djebel Mekter, le Ras Chergui (2125), les montagnes des Ksours (2130), le Djebel Amour (1960), le Djebel Antar (1460) et les monts des Ouled-Naïls (1350) ; mais dans la province de Constantine, la ligne montagneuse s'atténue ; le Tell d'un côté, le Sahara de l'autre, se succèdent insensiblement.

Les Hauts Plateaux forment donc une ligne de démarcation absolue pour le versant des eaux, et l'on admet que c'est à *Mekalis* (1311m) que se trouve leur point culminant. Au nord les eaux se déversent dans la Méditerranée, au sud elles fuient vers les Chotts et de là dans le Sahara, disparaissant sous les dunes de sables, et créant des nappes souterraines qui vont, très loin, former des marécages que l'on rencontre entre *Bourroum* et *Tombouctou*, réserve première des eaux du Nil et du Niger.

Tous les explorateurs du Sahara ou de l'Erg sont unanimes à reconnaître que l'on peut partout obtenir des puits artésiens, lorsque l'on ne trouve pas de points d'eau naturels. Des villes abandonnées, des oasis presque disparues, du

fait de la masse sans cesse remontante des sables, du sud-est au nord-ouest, attestent, qu'avant l'invasion arabe, les anciens possesseurs du sol avaient de l'eau et des cultures.

Peu importe à l'Arabe, qui vit de *transhumance*, de détruire les forêts ou de négliger l'entretien des puits, des sources ou des aqueducs ; il ne compte pas avec l'avenir et, quand la place n'est plus tenable, il va plus loin.

Il est certain que, même en face du désert africain, la volonté humaine peut dompter la nature : la dune recule alors, bien loin de s'avancer ; elle se fixe et devient cultivable ; l'eau réapparaît là où elle avait disparu ; soit au Kreider, soit à Aïn Sefra, soit à Djenien-Bou-Rezg, soit même plus loin encore, l'exemple en est fourni par nos postes militaires de l'Extrême sud.

Il convient encore de mentionner, au point de vue hydrographique, qu'une certaine portion des eaux pluviales recueillies par les Hauts Plateaux, sur la lisière nord, principalement, s'infiltre dans le sol et va former d'immenses réservoirs souterrains dont quelques-uns s'échappent, grâce à des fissures de la roche, du côté du Tell Oranais.

Un de ces lacs intérieurs peut être visité dans le domaine d'Aïn-el-Nazereg, à cinq kilomètres de Saïda, sur la route de *Tiaret*. On y accède par un vaste entonnoir naturel, appelé le « Trou aux pigeons » ; l'eau s'échappe ensuite, à la base de la

montagne, en sources puissantes et nombreuses, qui fécondent toute la région (1).

Ces eaux sont douces et fraîches à l'inverse de celles qui coulent à découvert sur les plateaux, ou qui proviennent des puits que l'on y creuse, car celles-ci sont toutes plus ou moins saumâtres ou amères ; c'est donc la croûte crétacée du « *Bled* » qui renferme les principes de cette saveur magnésienne peu agréable, tandis que les sous-sols plus ou moins profonds l'en dépouillent. La même observation a été faite au Sahara, dans le forage des puits artésiens, où on rencontre souvent plusieurs nappes d'eau différentes suivant les diverses profondeurs que l'on atteint successivement : les premières sont chaudes et saumâtres, les dernières agréables et fraîches.

On ne saurait trop faire ressortir l'impression pénible qui étreint le cerveau et le cœur, durant cette traversée de 240 kilomètres, qui sépare Saïda du poste sud de *Aïn-Sefra* (2). Ces immensités désertes rebelles à toute existence, sans autres oiseaux que quelques « charognards » cherchant leur vie dans la région de la mort, écrasent d'un poids lourd le voyageur favorisé aujourd'hui par le confort des chemins de fer. Que devait-on éprouver naguère ! quelles souffrances n'ont

(1) Il en est de même pour les cascades de *Tigried* (28 k. de Saïda) et en d'autres lieux.

(2) La source jaune.

pas supportées nos premières troupes en marches par étapes !

C'est cependant, au centre de ces horreurs du *Bled* qu'apparaît, comme un sourire trop court, le *Kreider*, poste militaire, occupé par le 1er Bataillon d'Afrique. Ici les officiers avec leurs hommes (que l'on nomme communément les Joyeux ou les Batts'd'Af') ont su, par leurs propres moyens, réaliser des merveilles. Ils ont métamorphosé la nature ; les eaux rares et saumâtres sont devenues douces et abondantes : elles fournissent en permanence 480 litres à la minute actuellement, et, la source (1) *Aïn-el-Kreider* sert à tous les besoins : à un hammam et à une piscine pour la baignade des hommes, aux irrigations pour les jardins de fleurs et de légumes et même pour les pâturages, car il y a des pâturages, et il y aura des vaches, avec du lait frais, si tant est qu'elles n'y soient déjà. Bien plus, les « Bats-d'Af' » ont obtenu un bois de quarante hectares environ qu'ils appellent « le Bois de Boulogne » dont les allées ombreuses, avec l'eau qui ruisselle partout, ont, pour quelques-unes, quinze cents mètres de longueur ! Les Joyeux sont fiers de leurs œuvres, comme ils le sont de leur glorieux Drapeau de Mazagran, loque admirable, percée par des centaines de balles ennemies, et qui,

(1) Source verte, à cause des joncs qui l'entourent.

depuis 1840, demeure une relique vénérée.

Au Kreider, le poste militaire qui comprend un effectif de 460 hommes de troupe commandés par quatorze officiers, constitue à vrai dire la seule population ; il y a bien, en dehors des redoutes, une sorte de village renfermant 168 personnes de l'élément civil : soit 80 français, 19 espagnols et 69 indigènes de race nègre, berbère, ou arabe ; mais sur le chiffre total il n'y a que cinquante-trois hommes et environ 40 femmes ; le surplus représente soixante-quinze enfants de l'un ou l'autre sexe. La natalité reste au profit des Français surtout, employés de chemin de fer ou petits négociants. Il est évident, par ce dénombrement même, que l'élément civil disparaîtrait le jour où la garnison du Kreider viendrait à être supprimée. Il ne peut y avoir au Kreider aucune colonisation dans le sens agricole ; or, sans industrie ou sans agriculture, rien ne peut fixer le colon.

En dehors des trente ou quarante hectares de sables, de joncs et d'alfas transformés depuis vingt ans en jardin riant et vert, la solitude désertique se montre sans transition ; l'œil se lasse de nouveau à rechercher quelque point d'eau, quelque verdure. Une diversité naît au passage du « Chott-ech-Chergui » par le milieu duquel la voie ferrée s'engage à travers des lagunes ; mais ce Chott, qui s'étale à droite et à gauche sur

une longueur de 120 kil. environ, est d'un aspect plus désolant peut-être que celui des sables et des alfas ; sa surface desséchée, sauf quelques marigots sans importance, étincelle au soleil et crée, à certains jours, les mirages trompeurs ; les cristaux de gypse et de sel y forment une couche si épaisse qu'on peut les relever à la pelle.

Cependant, aux approches de *Méchéria* (1158^{m} d'altitude), un horizon de montagnes apparaît dans le lointain, avec des lignes sinueuses et jaunâtres à la base ; ce sont celles du Djebel Antar et du Djebel Amour ; un ou deux points, d'un vert d'une invraisemblable violence démontrent l'existence de petites oasis. En même temps des troupeaux de moutons, des bandes de chameaux au pâturage, quelques caravanes qui passent, marquent une sorte d'approche vers la vie relative, possible en tous cas. C'est que la traversée des Hauts-plateaux va prendre fin, et que les trois cents kilomètres du petit Désert seront bientôt franchis (1), c'est qu'on est près d'*Aïn-Sefra* (1075^{m} d'altitude). Ici va commencer une région différente, mais non moins menaçante, la région des immensités de sables mouvants et des dunes que bordent et dominent à l'ouest les montagnes

(1) De Saïda à Aïn-Sefra, onze gares ou stations ont été rencontrées. Voici leurs noms : Aïn-el-Hadjar, Bou-Rached, Tafaroua, Kralfallah Modzbah, El-Kreider, Bou-Ktoub, El-Biod, Méchéria, Naâma-Mekalis, Aïn-Sefra. Total 401 kilomètres.

volcaniques de la prétendue frontière marocaine, montagnes d'aspect noir et sinistre, mais plus sinistre encore par les tribus de bandits dont elles sont le repaire, et qui ne vivent que pour l'assassinat, le meurtre et la rapine.

IV. — LA RÉGION DES DUNES. AÏN-SEFRA. DUVEYRIER. LE SAHARA.

Aïn-Sefra se présente donc, à la limite sud des Hauts-Plateaux au milieu des dunes de sables rouges ou jaunes ; un centre européen déjà vaste, avec de grandes rues bordées d'arbres et en coupe géométrique, une très importante redoute aux murs crénelés, aux angles bastionnés, contenant, avec les casernes, un hôpital, des magasins et des logements d'officiers ; une rivière souvent sans eau et parfois torrentielle ; un ksar indigène et une oasis assez médiocre, voilà de quoi se compose la ville d'Aïn-Sefra, créée depuis vingt ans et actuellement résidence d'un général commandant le cercle militaire de l'extrême sud oranais.

Disons comment nous avons été amenés à quitter Saïda, puis le Kreider, pour porter notre possession d'avant-postes à cette limite du petit désert, au seuil du Sahara.

Le trop célèbre Bou-Amama, un faux ma-

rabout, d'origine très douteuse, excitait depuis 1875 les indigènes des Ksours à spéculer sur notre apparente faiblesse. Sa Koubba de *Moghrar-Foukani* fut un centre d'insurrection, et, en mai 1881, après l'assassinat impuni du lieutenant Weinbrenner, son audace le conduisit à entraîner ses partisans dans une course de pillage et de meurtres jusqu'aux portes de Saïda ; il brûla les chantiers de *Kralfallah*, massacra les alfatiers espagnols, et, chargé de butin, repassa le Chott-ech-Chergui, presque en vue de nos soldats impuissants du Kreider, puis il disparut dans l'extrême sud. A sa poursuite, nos colonnes traversèrent le *Bled* et peu s'en fallut que nous fissions, à *Moghrar*, la capture de Bou-Amama ; mais il réussit à s'échapper, et se réfugia à *Figuig* où il était reconnu comme chef religieux. De là il continua à harceler nos tribus soumises et nos caravanes. Mais pendant ce temps, notre chemin de fer progressait avec une activité fiévreuse, à raison de un kilomètre par jour, et venait bientôt relier Aïn-Sefra à Saïda. Puis nous allâmes plus loin pour enserrer et surveiller Figuig et les menées de Bou-Amama. Aussi, notre vieil ennemi a quitté la place ; toujours dangereux, il s'est replié à cent trente kilomètres plus loin, dans le sud, aux alentours de N'Sissa, où de nombreux partisans le suivent encore, dit-on.

C'est de cette façon, et pour ainsi dire à la

poursuite de Bou-Amama, que notre voie ferrée a quitté peu à peu son nouveau point terminus d'Aïn-Sefra (454 kil. d'Oran) et qu'il marche à présent en exploitation régulière jusqu'à Duveyrier (572 kil.) après avoir franchi des dunes et abordé le flanc abrupt des hautes montagnes qui les dominent à l'ouest, du côté du Maroc, le Djebel Aïssa, le Djebel Meckter et le Ras-Chergui notamment.

Le centre tout nouveau de *Duveyrier* compte deux années d'existence ; il est situé en pleine région des sables. Des constructions hâtives surgissent en grand nombre, qu'occupent des mercantis cosmopolites vivant dans le sillage de nos troupes ; une redoute spacieuse renferme une garnison importante constituée par la légion étrangère : il y existe aussi un *entrepôt franc* pour les marchandises destinées à l'extrême sud ou en provenant. Doit-on penser que Duveyrier non plus que les dix stations réparties au long de la voie depuis Aïn-Sefra deviendront jamais des centres de colonisation ? Ce serait imprudent de le croire ou de l'espérer, bien que quelques oasis perdues dans les sables apparaissent çà et là, telles que celle de *Tyout*, dont on peut visiter le Ksar, avec l'assurance du bon accueil qu'y réserve aux Français l'Agha Ben-Moulei ; celle de Moghrar-Foukani et celle de Moghrar-Tatani (1) ; mais

(1) Moghrar le Haut et Moghrar le Bas.

l'aspect des rares indigènes révèle la misère ; la malpropreté, les infirmités, les ophtalmies, les maladies de toutes sortes, les rongent. En dehors du souci de notre défense, nous n'avons rien de bon, rien d'utile, rien de pratique à rechercher là-bas.

Il faut pourtant mentionner les différences notables, au point de vue géologique, qui séparent, à première vue, cette région encore bien désolée, de celle plus désolante encore que l'on nomme les Hauts Plateaux, et qui a pris fin aux dunes de sable d'Aïn-Sefra.

Les montagnes sombres et sinistres que l'on côtoie du côté du Maroc sont la suite du soulèvement volcanique qui marque notre frontière depuis *Oudjda* jusqu'à *Sebdou* ; le gyspe, le sel, y apparaissent à découvert ; les pierres granitiques portent l'empreinte de végétaux carbonisés, et l'on sait que près d'*Adjard*, dans un terrain tertiaire moyen, d'assez beaux dépôts de lignite se sont ainsi manifestés. De même les richesses minières de cuivre, de plomb argentifère, de fer, sont à peu près certaines ; mais nous ne sommes pas à l'heure où le piolet du géologue se sentira à l'aise pour des recherches scientifiques ou industrielles dans une région où règne l'insécurité la plus absolue. De même les tranchées pratiquées pour l'établissement ou l'assainissement de la voie ferrée montrent des terrains de culture

(lorsqu'ils existent), d'une toute autre nature que les surfaces du *Bled* ; des ouads nombreux ont sillonné les flancs de la montagne et se poursuivent assez loin dans les plaines de sable pour donner une vigueur relative à la végétation ; on voit des arbres, des arbustes et même quelques palmiers venus d'eux-mêmes ; peu d'alpha, ce qui implique un sol marneux à quelque profondeur. Bref la terre que l'on voit témoigne d'une certaine richesse et les jardins qui avoisinent les gares, bien que de toute récente création, font étalage d'une splendide végétation. Il n'en était pas de même dans le *Bled*.

Quant à l'aspect, absolument inédit d'une gare entre Aïn-Sefra et Duveyrier, il est curieux et mérite d'être noté. Une gare est un fortin, avec cour intérieure qu'enferment de hautes murailles crénelées. Aux angles sont des échauguettes avec machicoulis, tandis que des épaulements, avec chemins de ronde, sont établis derrière les murs ; l'employé de gare porte à la ceinture une panoplie sérieuse de pistolets et de coutelas, et son bâton de commandement est un Lebel armé ; du reste lorsque le train est en marche, on peut voir de distance en distance, sur la droite et sur la gauche de la ligne, des cavaliers arabes de nos goums qui, fusil à la main, sondent du regard les rochers, les ravins et les touffes de lentisques ; cette peinture som-

maire fait assez pressentir que la contrée n'est pas sûre.

Et au surplus depuis le voyage de la fameuse mission franco-marocaine, qui devait tout arranger en ramenant la sécurité pour l'avenir, dans ces régions maudites, un simple aperçu des « faits divers » semblera concluant : En moins d'un mois, un travailleur de la voie a été tué ; un spahi blessé grièvement ; les capitaines Gratien et de Cressein assassinés au pied du Djebel-Beni-Smir par les quatre frères Ben-Kellouch qui affutaient innocemment la panthère en plein midi ! Le légionnaire Shwartz a été assassiné également ; deux jours après, six chameaux ont été volés nuitamment dans le village même de Duveyrier, et trois ou quatre morts d'hommes s'en sont suivies pour reprendre aux bandits leur butin dans lequel on trouva les effets militaires du malheureux Schvartz. Enfin, dans la première semaine de mai, un *Djich* de quinze Marocains enleva un convoi de seize chameaux conduit par des Arabes du douar d'*El-Menia*, nous tuant quatre hommes, en blessant deux autres, et cinq chameaux restés sur place.

C'est ainsi que les faits se succèdent chaque jour en face de nos troupes immobiles et silencieuses par ordre.

Souhaitons que cette série rouge, interrompue ici très volontairement et sans commentaires épiso-

diques, soit effectivement close, mais il n'y a pas lieu de l'espérer (1).

Au cours d'avril dernier, M. Hanotaux, ancien ministre, et, après lui, M. Etienne, député d'Oran et vice-président de la chambre, ont pu s'approcher très près de Figuig, sous l'escorte de deux cents cavaliers de nos spahis et de nos goums qui formaient, en avant de ces voyageurs de marque, un rideau protecteur. Ces procédés d'exploration ne sont pas à la portée de tous, et sont même rigoureusement interdits par le commandement du cercle militaire. Hanotaux et Etienne y ont trouvé, sans aucun doute, la sensation d'une promenade peu banale ; mais ils n'y ont rien appris d'inédit (2).

Le vulgaire doit se contenter de voir Figuig, sa position et ses oasis depuis le plateau du Raz-el-Dib, qu'on atteint de Duveyrier, en moins de vingt minutes (3).

(1) Depuis que ces lignes sont écrites bien d'autres méfaits ont été commis.

(2). V. *Journal* du 5 mai 1902, article de G. Hanotaux.

(3) Les vues photographiques d'ensemble et de détail abondent, ainsi que les notes et plans de toute sorte sur l'oasis et ses ksours. Parmi les meilleures de toutes ces études on doit citer la brochure du comte Henry de Castries, ancien capitaine de nos missions topographiques, brochure qui date de 1892 et à laquelle cependant il a été peu ajouté par de plus récents travaux.

V. — LE CHEMIN DE FER TRANSSAHARIEN OU LIGNE DE PÉNÉTRATION DE L'EXTRÊME SUD ORANAIS. LA QUESTION DE FIGUIG.

Ainsi, nous pénétrons chaque jour de plus en plus avec une activité fiévreuse, dans l'extrême sud Oranais ; après avoir quitté Saïda, dernière station du Tell, à 171 kil. d'Oran, nous nous sommes lancés dans le petit désert, et après quelques arrêts à *Modzbah*, puis au *Kreider* (271 kil.) nous avons gagné *Aïn-Sefra* (454 k.) ayant traversé, dans leur largeur, les Hauts plateaux désertiques et impossibles à habiter. Au delà d'Aïn-Sefra, dix stations nouvelles (1), dans les dunes et dans les sables, nous amènent, par des trains réguliers, à Duveyrier (572 kil. d'Oran) ; mais, construite ou amorcée, la voie ferrée va bien plus loin ; elle touchait à Beni-Ounif en mai 1902 et doit être, en fin d'année, à Igli ou à Ben-Abbès, peut-être, soit à 400 kil. au sud de Duveyrier, à mille kilomètres du port d'Oran, et à près de quinze cents kilomètres encore de *Timbouctou*, approximativement. Faudra-t-il donc que nous allions jusque-là, dans des régions semblables si ce n'est pis, à

(1) Stations : Tiout, 466 k. ; Aïn-el-Hadjadj, 478 ; Rouiba, 489 ; Dra-es-Saâ, 500 ; Moghrar, 508 ; Oglats, 518 ; Dayel-el-Keich, 530 ; Djenien bou-Rezg, 539 ; Hadjerat n'Guil, 554 ; Duveyrier, 572.

celles qui se déroulent interminablement devant nous, depuis que nous avons quitté le *Tell* (tellus) à Saïda ?

Voilà, posée, cette question du Transsaharien, possible ou non, pratique ou non, utile ou insensée, sur laquelle on fait silence, et qui, depuis longtemps discutée, n'est pas régulièrement décidée en principe.

La construction matérielle n'est rien... qu'une énorme question d'argent, avec un gros coefficient de vies humaines parmi les travailleurs de la voie et parmi nos corps de troupes. Mais ensuite qu'en fera-t-on de bon ? qu'est-ce que vaudra *l'affaire* ? diraient nos voisins d'outre-Manche ? Nous sommes éclairés dès maintenant sur les misères de l'*Erg* et du *Touat* ; et ce ne sont pas les Chotts marécageux de *Bourroum* près de *Timbouctou* qui pourront réaliser le rêve des mines d'or, des forêts d'arbres rares hantés par les éléphants et des terrains riches en troupeaux ou en splendides cultures. Il y a des emballés qui exaltent l'idée du Transsaharien ; d'autres, surtout parmi ceux qui connaissent la région autrement que par les livres, se montrent nettement pessimistes. « Nous n'aurions jamais dû aller « jusques où nous sommes, disent-ils ; nous ne « pouvons pas reculer maintenant, mais, pour « Dieu, arrêtons-nous ! »

Il ne peut appartenir qu'à une réunion d'hommes

de très variées et très hautes compétences, tant générales que spéciales, de résoudre les si graves questions que soulève la marche progressive et constante de notre chemin de fer, dit de pénétration, au cœur des déserts africains.

D'autre part, il y a une autre question brûlante, en cette affaire, c'est la question des ksours de *Figuig*, foyer d'insurrections religieuses et indigènes, repaire de malfaiteurs dangereux, que notre souci des traités et l'impuissance du Chérif, assurent de l'impunité.

Notre voie ferrée, entre Djenien-Bou-Rezg, Duveyrier et Beni-Ounif, a donc contourné Figuig, à quelques kilomètres de distance, avec un respect que les ksouriens ont interprété comme un aveu de notre faiblesse ou de la peur qu'ils nous inspirent. De là la multiplicité de leurs méfaits, vols, assassinats, etc... Ils viennent impunément dans nos stations, sur nos territoires reconnus, se renseigner sur les caravanes qui passeront ou les voyageurs peu nombreux qui se hasarderont ; ils préparent alors leur embuscade à coup sûr, puis se replient dans Figuig, souillés de sang et chargés de butin ; c'est le fait divers de chaque jour. Nos soldats et nos travailleurs assassinés ; nos goumiers fidèles assaillis avec nos caravanes ; les plus odieux forfaits demeurent ainsi sans répression ; par ordre supérieur, il ne faut pas d'incidents.

Et cependant sur la question de Figuig, il n'y a qu'une voix, il ne peut y en avoir qu'une : les bandits de ces ksours sinistres doivent être domptés, mis dans l'impossibilité de nuire, soumis pour toujours et soumis à la France ; ce devrait être fait depuis longtemps.

Très sommairement, en voici les raisons :

La région des ksours et oasis du Figuig, autrement dit les espaces qui appartiennent aux Ouled-Sidi-Cheick Gharaba, aux Zenaga, aux Beni-Guil, aux Ouled-Gottib et autres, n'a jamais appartenu au Maroc, avant le traité de Tanger que nous avons imposé au sultan de Fez, après notre victoire d'Isly remportée par Bugeaud, le 14 août 1844. Lorsque, le 18 mars 1845, on détermina, dans ses détails, l'application de l'art. V du traité qui nous donnait, comme frontière du Maroc, la ligne établie au temps de la domination turque sur l'Algérie, une grosse erreur fut commise.

Le colonel de Martimprey, qui était chargé de ce travail de délimitation, l'avoue modestement dans ses mémoires.

« Mon travail était facile pour le *Tell*, écrit-« il, mais pour le Sahara, c'était beaucoup moins « clair.... » Il s'en rapporta donc au témoignage du Kaïd de Tlemcem et à celui de l'agha de la montagne de l'ouest lesquels certifièrent que les Ouled-Sidi-Cheick-Gharaba étaient maro-

cains, à plus forte raison les Beni-Guil et autres.

Voilà comment, du fait de notre propre erreur, les ksours figuiguiens sont diplomatiquement censés appartenir à l'Empire du Maroc, et pourquoi, d'autre part, les Figuiguiens n'ont jamais acquiescé à cette convention à laquelle ils n'ont pas été partie. Ils ont toujours refusé de payer le tribut au sultan de Fez ; ils entendent être indépendants, et spéculent sur l'équivoque de la situation, pour piller les caravanes, razzier nos tribus fidèles, assassiner nos hommes, se souciant peu des menaces et des injonctions de leur prétendu seigneur marocain.

C'était pour mettre fin à cette situation, que l'action diplomatique fit entrer en scène la mission franco-marocaine qui opéra en mars dernier (1902).

Tout esprit indépendant peut juger sévèrement la nullité du résultat atteint.

Et d'abord ne fut-il pas ridicule de voir la mission chérifienne se transporter sur les lieux litigieux par nos chemins de fer et sous la protection de nos troupes? quand elle se montra dans Figuig pour y lire les ordres du Sultan, nos soldats et nos officiers étaient présents et lui donnaient du courage; mais elle en ressortit aussitôt avec eux, trouvant plus sûr de continuer la discussion à Alger, sans essayer l'efficacité de son

autorité morale sur les Figuiguiens nettement hostiles.

L'affaire en est toujours là.

D'après les notes officielles, très laconiques, le but de la mission franco-marocaine était : 1° de notifier aux indigènes des ksours et aux nomades de la région la situation nouvelle créée par le protocole du 20 juillet 1901 ; — 2° de les inviter à faire leur option entre la dépendance au Maroc ou la dépendance à la France ; et, dans le cas où elles n'opteraient pas pour la France, de les inviter à se replier hors de nos territoires. — La proclamation officielle a été faite, nous avons dit comment, et il n'y a pas lieu de s'en déclarer satisfait, ni au point de vue du Maroc, ni à celui de la France ; pour le surplus elle n'a obtenu aucun résultat ; on aurait pu s'en douter, car les nomades se soucient peu d'un protocole. — On convint complémentairement que deux commissaires, l'un français, l'autre marocain, séjourneraient simultanément à Figuig, pour assurer de concert la police, et éviter la permanence des meurtres, des assassinats et des pillages constants du fait des Figuiguiens.

Le commissaire marocain est installé dans les ksours, soi-disant comme maître et gouverneur (*amal*) ; mais il n'est rien moins que rassuré sur sa sécurité, et ne se fait aucune illusion sur son autorité. Quant à notre commissaire

français, le capitaine Ducloux, la prudence de ses chefs a exigé qu'il restât hors Figuig, dans le camp français, à trois kilomètres. C'est là que, tous les deux jours, il se rend dans les ksours, accompagné de deux spahis. Il remplit avec crânerie sa périlleuse mission, et, un jour ou l'autre il y trouvera la mort.

En fait, cette comédie d'une mission franco-marocaine n'a pas avancé d'un pas vers une solution pacifique ; les nombreux et douloureux exemples rapportés en bloc, tous postérieurs à la mission et s'échelonnant sur un seul mois, sont une réponse suffisante à la proclamation du protocole. Bien mieux, les derniers faits de pillage avec morts d'hommes, ont fait ressortir que les *Djichs* marocains coupables avaient reçu asile, dans Figuig, chez Hamon-M'Amed-ben-Darit, un chef puissant des Zenaga, qui possède une belle panoplie de carabines et fusils Lebel avec plus de cinq cents cartouches, et qui donne habituellement hospitalité aux plus redoutables bandits des Beni-Guils. Or, M'Hamed-ben-Darit est *le grand ami* de l'amal marocain de Figuig, ce gouverneur tremblant chargé, depuis la fameuse mission, d'assurer, de concert avec le capitaine Ducloux, la sécurité de notre frontière !

La conclusion est facile à tirer et si officiellement on ne le fait pas encore, du moins, lorsque l'on

a le droit de parler librement, on la connaît et on peut la faire voir.

Il ne manque pas d'hommes éminents et très au courant des choses africaines, qui estiment qu'il eût été, qu'il serait encore possible de traiter directement avec Bou-Amama, l'instigateur principal de toutes ces résistances et de tous ces méfaits; des lettres de lui font voir qu'on ne l'eût pas trouvé irréductible en présence de certaines conditions et de certains honneurs. Beaucoup de grands chefs, parmi les Ouled-Sidi-Cheick, nous ont été acquis ainsi. Peut-être aussi, l'insuccès si complet de la mission franco-marocaine aura-t-il pour résultat de démontrer au gouvernement Chérifien lui-même, comme à la diplomatie européenne que les populations indigènes du Figuig ne se soucient à aucun degré des injonctions de qui que ce soit, et que dès lors il appartient à la France, seule en cause, d'assurer la sécurité de ses frontières et de ses sujets contre des tribus malfaisantes et hors la loi.

Alors la question sera vite tranchée, car nos soldats et nos tribus fidèles ne sont contenus qu'à grand peine à chaque nouveau méfait des Figuiguiens. Peut-être encore, à un jour donné, les fusils partiront tout seuls et l'affaire une fois engagée, en moins de deux heures de lutte, notre drapeau flottera sur les ksours de Figuig.

D'un avis unanime, on conviendra alors que

tout est pour le mieux. Il eût été désirable, que, depuis plus de cinq ans cette solution inéluctable fût un fait accompli.

Ces dernières observations jettent un jour un peu sombre sur la marche de notre expansion coloniale dans l'extrême sud Oranais ; mais c'est là un effet ordinaire de l'examen de certains détails, et nous ne devons pas, pour autant, perdre l'ensemble de vue.

En réalité, un immense empire français se trouva créé et confirmé, en cinquante ans à peine, sur la rive africaine de notre grand lac méditerranéen.

Notre possession, d'un territoire cinq fois plus étendu que celui de la France, s'étale, depuis la mer jusqu'au seuil des hauts plateaux, et sur un littoral de près de deux mille kilomètres de longueur, aussi beau, aussi riche que celui de cette côte d'Azur si merveilleuse et si vantée. La population indigène fière, difficilement saisissable et que sépare de nous l'intransigeance de l'Islam, s'achemine de plus en plus vers une juxtaposition loyale de notre race et de la sienne, en vue d'une entente sincère et d'une meilleure constitution des lois qui règlent l'effort commun.

Le double but à atteindre, dans toute œuvre colonisatrice, est la conquête des hommes en même temps que celle du sol et de la nature. Or, si l'on envisage l'ensemble des résultats obtenus

dans le *Tell*, notre œuvre est belle et forte; nous avons le droit d'en être fiers.

N'étaient les menées ténébreuses des « Khadryas (1) » marocaines, les misérables ksouriens de l'extrême Sud, Oranais ou Algériens, viendraient très facilement à nous.

Dijon, le 21 mai 1902.

LADEY DE SAINT-GERMAIN

(1) Sectes religieuses de propagande.

PROMENADES DANS FLORENCE

PROMENADES DANS FLORENCE

Mesdames,
Messieurs,

Florence a été entourée de tant d'hommages, elle a été si souvent célébrée par les poètes, si profondément fouillée par les historiens et par les artistes qu'il y a une témérité que je ne me dissimule point à prétendre en évoquer l'image dans les limites étroites d'une courte causerie. Retracer en quelques mots son histoire dont les plus insignifiants épisodes ont été élucidés, énumérer avec sécheresse ses trésors d'art dont les moindres joyaux ont été les objets de minutieux examens, serait, sans doute, un effort vain et superflu; mais vous permettrez à un voyageur de dire simplement sous quels traits s'est offerte à ses yeux une ville qu'il aimait par avance et qui lui est devenue plus chère du jour où il l'a parcourue.

Chaque ville a sa physionomie banale ou tran-

chée, tapageuse ou discrète ; celle de Florence est singulièrement captivante et je voudrais essayer, en vous entraînant sur les bords de l'Arno, de la faire surgir devant vous. L'heure est favorable à mon entreprise. Il fut un temps où Florence échappait à ses visiteurs. Le Président de Brosses y passait, dédaigneux, sans en soupçonner la beauté. Le mouvement qui, au dix-neuvième siècle, nous a progressivement éloignés des âges de plénitude pour ramener notre attention vers l'aube de la Renaissance, a nui à la faveur de plus d'une ville, mais a, par dessus tout, servi Florence. La décadence politique avait commencé pour elle dès le siècle de Léon X ; les derniers des Médicis n'étaient plus les protecteurs des arts qu'avaient été leur ancêtres, et les ducs de Lorraine qui leur succédèrent se montrèrent plus indifférents encore au culte de la beauté. Nous n'avons pas à le regretter. S'ils avaient embelli la ville au gré de leurs sujets, ils y auraient construit des édifices dont la vue nous choquerait aujourd'hui et nous troublerait dans nos méditations. Examinez à l'Opéra du Dôme les projets qui furent conçus aux dix-septième et dix-huitième siècles pour la façade de la cathédrale qu'on rêvait d'achever dans le style jésuite, et vous vous féliciterez de l'indifférence qui empêcha de les réaliser.

Privée des colonnes, des pilastres et des volutes chers aux contemporains de Louis XV, Florence

traversa ces âges emphatiques sans s'y enrichir, surtout sans s'y souiller et elle garda son cachet archaïque et son harmonie. Nos contemporains l'ont vengée amplement des dédains du passé. A mesure que nos regards plongeaient plus avant dans les périodes où se constitua l'art de l'Italie, à mesure que les grands maîtres du Quattrocento et du Trecento même sortaient, un à un, de l'oubli injuste et du mépris barbare dont on les avait accablés, avec Masaccio, Ghiberti, Donatello, Ghirlandajo ou Brunelleschi, avec Giotto et Cimabue, c'était Florence dont la physionomie peu à peu se dégageait. En même temps reparaissaient, sous le badigeon qui les avait seuls protégés contre une destruction totale, les trésors voilés par des mains orgueilleuses et ignorantes. Les églises reprenaient leur dignité première et, à Santa Croce, à Santa Trinita, à Ognissanti, les fresques longtemps ensevelies se dégageaient de leurs suaires de plâtre.

Alors, dédaigneux des routes banales qui menaient à Bologne, oublieux même des voies romaines, les pèlerins affluèrent à Florence. Les Préraphaélites, les Nazaréens y placèrent leur patrie idéale et, à la suite des Esthéticiens et des Romanciers, l'univers intellectuel s'est tourné vers la cité de Sainte-Marie des Fleurs, vers la ville dont le lys rouge est l'emblème.

C'est à faire ce pèlerinage que je voudrais vous

inviter. Suivons, si vous le permettez, le courant et mêlons-nous à l'admiration universelle. Sans doute nous n'éprouverons pas les émotions, trop souvent décevantes, que donnent l'inédit et les découvertes; mais nous priverions-nous d'un plaisir ou le trouverions-nous moins exquis parce que nous le savons partagé ?

Je voudrais, au moment de franchir le seuil de la ville, vous préparer par quelques observations préliminaires à la visite que nous allons entreprendre ensemble.

Puis, après avoir reconnu le lien étroit qui réunit en un faisceau toutes les richesses de Florence, nous essayerons d'interpréter le langage muet des monuments qui portent témoignage sur l'histoire et sur la vie florentines.

Nous nous attacherons, ensuite, à dégager les impressions générales que laisse la vue de tant de chefs-d'œuvre et nous nous efforcerons d'entrevoir ce que fut le génie artistique florentin.

Enfin, fatigués par une laborieuse promenade, nous irons nous reposer sur les collines qui dominent Florence, à San Miniato et à Fiésoles et nous contemplerons le panorama de la ville avant de nous en éloigner.

Tel est le plan que vous propose votre cicerone, heureux si je pouvais raviver chez quelques-uns

d'entre vous de chers souvenirs et rendre plus fort, chez d'autres, le désir de connaître la fleur toujours svelte et pleine de fraîcheur de la Toscane, *egregia città di Fiorenza oltre ad ogni altra italica bellissima*, comme l'appelait, avec une fierté filiale, l'illustre Florentin Boccace.

Il est des spectacles naturels, des livres et des œuvres d'art qui font sur l'esprit une impression si forte qu'ils s'imposent immédiatement et écrasent, pour un instant, toute comparaison et tout souvenir. Mais à côté de ces objets qui nous empoignent et nous arrachent à nous-mêmes, il en est d'autres dont le charme plus discret n'agit que sur des esprits préparés et dont le parfum s'évapore si l'on ne le respire avec précaution. Si notre dessein était de visiter Grenade ou Venise nous ne songerions pas à mesurer nos étapes antérieures et à graduer nos impressions ; mais avec Florence, il nous faudra, Mesdames et Messieurs, user de quelque ménagement.

Sans doute il est certains aspects de la ville dont on ne saurait méconnaître le caractère : la place de la Seigneurie où s'élèvent le Palais Vieux et la Loggia dei Lanzi et d'où l'on aperçoit le Palais des Offices ; la place du Dôme où, près du Bigallo, on embrasse d'un même coup d'œil Sainte-Marie-des-Fleurs, le Campanile et le Baptistère agiront sur le voyageur le plus mal disposé. Mais bien des rues paraîtraient banales, plus d'un monument médiocre à celui qui aurait éprouvé ailleurs, les jours précédents, des impressions plus violentes et plus brutales.

Pour moi, dans un récent voyage, comme je me rendais à Florence, j'eus l'imprudence de m'arrêter à Parme, à Modène et à Bologne et j'arrivai en Toscane, tout obsédé par le caractère accusé des villes de la pesante Emilie, les yeux pleins encore de ces cathédrales aux portails étranges dont les colonnes grêles reposent sur des lions accroupis, du Baptistère de Parme aux cinq colonnades superposées, de ces palais aux lourdes arcades. Aussi ne retrouvai-je pas, au premier instant, la ville que j'avais autrefois admirée; si je ne l'avais connue déjà, j'aurais éprouvé une déception véritable et il me fallut plusieurs jours pour redevenir Florentin.

Quand bien même, d'ailleurs, nous nous serions préservés de tout contact dangereux, quand nous aborderions Florence, le cœur et les yeux vierges, séduits par avance, entraînés par la lecture des livres qui en facilitent la compréhension, familiarisés par des images avec les monuments et les points de vue, la séduction, à laquelle nous nous prêterions avec tant de complaisance n'agirait pas sur nous en un instant. Il est facile, en une promenade rapide, de saluer les merveilles les plus réputées, mais celui qui en userait ainsi ne connaîtrait qu'une faible partie des richesses de Florence et il se formerait une idée imparfaite des choses mêmes qu'il aurait vues et de la ville qui les renferme. Venise

se livre en quelques heures; Florence se dérobe pendant des semaines. Il faut savoir attendre que l'impression, d'abord confuse, se débrouille : il faut donner au charme le temps d'opérer.

J'ai honte, Mesdames et Messieurs, de vous retenir si longtemps aux portes de Florence et pourtant, au moment où votre promenade va commencer, j'ai peur d'être obligé d'intervenir une fois encore. De la gare, vous allez courir par la via dei Panzani et la via de Cerretani à la place du Dôme, puis, sans prendre le temps de vous arrêter, par la via dei Calzajoli vous irez à la Seigneurie; peut-être même, dans votre précipitation, franchirez-vous le Ponte Vecchio et pousserez-vous jusqu'au palais Pitti. Dans cette promenade d'orientation vous serez, je le crains, déconcertés. Florence vous apparaîtra trop animée, trop bruyante; la foule que vous croiserez dans les rues, les magasins avec leurs étalages vous choqueront. Les restaurants que vous rencontrerez à chaque pas vous paraîtront insupportables et les tramways électriques, dont la station est à l'angle du Dôme, ne trouveront pas plus grâce à vos yeux que les modestes omnibus qui stationnent près de la Loggia dei Lanzi. Vous aviez rêvé une ville d'art recueillie et silencieuse, un sanctuaire propre à la méditation; vous allez regretter la paix que l'on goûte à Pise ou à Sienne. J'espère que vous reviendrez vite de ce premier

mouvement d'humeur. Sans doute le bruit d'une ville moderne trouble tout d'abord, mais lorsque l'on prolonge son séjour, combien il devient nécessaire. Vous avez visité Pise entre deux trains, mais, si vous y étiez demeurés davantage, vous auriez souffert de n'y pas trouver plus d'animation. Un séjour à Sienne, si variée que soit la ville aux yeux de l'artiste, est intolérable parce qu'elle n'offre aucune distraction à celui qui, fatigué par des heures d'admiration esthétique, désire un peu de repos. On ne vit pas parmi les morts.

Florence, au contraire, vous retiendra par sa vie et sa gaîté. Vous serez bien aises, le soir, de la trouver animée. Le confort dont elle vous entoure ne vous restera pas indifférent et, si vous vous passionnez pour elle, le Chianti, ce vin des coteaux de Toscane, savoureux et léger, qui égaye sans monter à la tête aura, sans doute, contribué à votre enthousiasme. Vous entendrez, avec plaisir, la mélodie de cette langue toscane, si rude parfois dans la bouche des gens du peuple, si harmonieuse sur les lèvres des Florentines. Vous sentirez, enfin, que le passé se lie étroitement ici au présent, qu'il ne reste pas étranger à cette animation qui le pénètre, le vivifie et le rapproche de nous. Le Ponte Vecchio, qui a conservé le privilège d'être couvert de boutiques et d'échoppes, n'aurait pas le même caractère, il

n'offrirait pas le même intérêt si les maisons en étaient désertes et si les bijoutiers n'y vendaient pas les mosaïques de marbre, les colliers de corail ou les amulettes qui écartent le jettator et conjurent le mauvais œil. Reprocherons-nous aux Florentins d'avoir, en 1868, construit, aux portes de leur ville, une promenade magnifique, le Viale dei Colli d'où l'on peut jouir du panorama de Florence ?

Je le sais, la vie contemporaine a des exigences contre lesquelles le voyageur se révolte. Quand, familiarisés avec les monuments typiques, vous errerez au hasard des vieilles rues pour y chercher des vestiges de la vie passée, plus d'une fois, vous vous irriterez de voir les aspects anciens modifiés ou mutilés par des édifices modernes. Les arcades dessinées par des pierres usées sur les maisons de la Via de Servi près du Dôme font regretter les transformations qu'ont subies les demeures des artistes qui y tenaient, comme Benedetto da Majano, leur boutique. Quelques rues dont la physionomie s'est maintenue presque intacte le long de l'Arno, non loin du Ponte Vecchio évoquent une Florence pour laquelle on aurait désiré un total respect.

Sur le fronton des galeries Victor Emmanuel. monument récent dénué de grâce et d'ampleur, a été gravée une inscription où la municipalité de Florence se félicite d'avoir fait disparaître des

vestiges sordides et d'avoir restitué à ce quartier une vie nouvelle. J'ai éprouvé en lisant ces lignes qui commémorent la destruction du marché vieux une impression de révolte. Puis je me suis ravisé ; j'ai compris qu'il fallait savoir limiter nos exigences, qu'un amateur était mal venu à désirer qu'un peuple vécût dans des rues sans air pour lui laisser le plaisir de jeter, en passant bien vite, un regard de curiosité. J'ai pensé qu'il nous importait aussi, à nous qui visitons Florence, qu'elle fût saine et que sa population fût de belle humeur pour nous recevoir et je me suis consolé en songeant que rien d'essentiel, en somme, n'avait été supprimé.

Promenons-nous, à présent, librement dans Florence et ne songeons tout d'abord qu'à assouvir notre curiosité. Lorsque nous aurons calmé notre première ardeur, nous reviendrons plus à loisir aux objets trop rapidement salués. Nous nous rendrons compte alors que la ville est inépuisable et cette constatation, loin de nous décourager, nous réjouira, car elle nous ouvrira l'espoir de renouveler indéfiniment nos plaisirs. Non seulement nous trouverons dans les musées matière à occuper plusieurs existences, mais dans les rues, dans les moindres églises, nous ferons des découvertes dont nous jouirons délicieusement. Je me rappelle qu'après avoir passé plusieurs fois, sans en franchir le seuil, devant l'église des Saints Apôtres, je fus ravi, le jour où j'y pénétrai, d'y trouver un tabernacle d'Andrea della Robbia qui, partout ailleurs qu'à Florence, aurait été célèbre et qui, submergé dans la mer des chefs-d'œuvre, restait là, ignoré et sans gloire.

Un ex-voto sculpté, à peine effleuré dans le marbre, un écusson sur une vieille porte, une loggia de bois au haut d'une vieille maison, une tribune comme celle qui, via de Carpaccio, près du Marché Neuf, porte les armes des Médicis,

tels sont les menus profits de celui qui sait braver la fatigue à Florence.

Une autre remarque, infiniment plus importante, s'imposera peu à peu à notre esprit. Presque tout ce que nous verrons et admirerons est marqué du cachet florentin. Je ne voudrais rien exagérer ; je ne voudrais oublier ni les merveilles du musée Egyptien, ni les Titiens et les Raphaëls de la tribune des Offices ou du palais Pitti ; pourtant, si haute que soit leur valeur, ils ne parviennent pas à briser ce concert que tant de voix répètent à la gloire de Florence. C'est Florence que chantent les monuments, c'est Florence que racontent les sculptures du Bargello et les tableaux de l'Académie ; c'est Florence dont Santa Maria Novella, Santa Croce et Santa Maria del Carmine se renvoient d'une rive à l'autre de l'Arno la louange. Nulle ville n'a plus donné et n'a moins reçu. Les styles du dehors n'ont pu la pénétrer et les étrangers qui ont travaillé à l'enrichir se sont pliés à son génie. D'autre part, si elle a rayonné sur toute la péninsule, si ses enfants ont versé à pleines mains les chefs-d'œuvre sur toute l'Italie, si elle a, pendant deux siècles, mené le chœur de l'art italien, elle a gardé pour elle et chez elle, surtout dans l'architecture, quelque chose de spécial qu'elle n'a pas communiqué. Elle respire son parfum propre.

L'étranger la sent à la fois très accessible et

très différente. Il devine, dans ses pierres, la persistance séculaire d'un génie indépendant, l'effort continu d'une forte race. Elle a eu le privilège d'être un centre, la capitale d'un peuple, de ne dépendre de personne tant que sa sève a été féconde. Le génie à la fois sombre, puissant et élégant des Etrusques, ce génie que rappellent les souvenirs conservés au musée archéologique, s'est retrouvé chez les Toscans, chez Dante et Michel Ange. Les démons de la Divine Comédie, ceux de la chapelle Sixtine sont de la famille des diables cornus qu'on voit gravés sur les miroirs étrusques. L'élégance florentine se pressent sur tel bas-relief de terre cuite qui, tout mutilé qu'il est, a gardé ses séductions. L'énergie, le caractère, une pointe de férocité ou d'étrangeté dissimulée sous une grâce séduisante, voilà les traits persistants du génie florentin.

Profitons, si vous le voulez, de la liberté que donne le voyage idéal et, puisqu'il nous est permis de multiplier les détours sans multiplier nos fatigues, au lieu d'analyser un à un les quartiers de la ville, quartiers dont il serait d'ailleurs malaisé de marquer l'individualité, cherchons à déterminer, parmi tant de documents épars, quelques traits caractéristiques de la vie historique de Florence et de l'art florentin.

Mieux que les chroniqueurs et que les historiens quelques monuments typiques nous diront

ce que fut la vie violente, ardente, soupçonneuse et exaltée de Florence. Bien déçu celui qui chercherait, sur la façade des édifices publics ou des demeures des personnages illustres, les signes de la richesse et du faste et qui s'attendrait à y voir les nobles ordonnances, les statues et les marbres. La Seigneurie, les Podestats, les banquiers puissants n'ont pas cherché à éblouir; ils ont songé d'abord à se défendre et ils se sont retranchés dans des forteresses : forteresses, le Palais Vieux et le Bargello; forteresses, le Palais Strozzi et le Palais Riccardi; le Palais Pitti a l'aspect d'un repaire de géants. Ces pierres sombres évoquent l'idée des guerres civiles; elles ont soutenu des sièges. A les voir on s'explique que Florence ait pu braver l'armée de Charles VIII et que le roi de France n'ait pas relevé le défi de Pier Capponi qui lui avait dit : « Sonnez vos trompettes, et nous sonnerons nos cloches! »

Mais, et c'est là, Mesdames et Messieurs, un trait bien caractéristique, il n'a pas suffi aux Florentins que leurs palais fussent forts; sans rien sacrifier de cette solidité nécessaire, ils ont tenu à la revêtir d'élégance; ils ont ciselé l'arme dont ils se servaient. Regardez le Palais Vieux avec ses bossages, ses machicoulis, ses tours, la cloche prête à sonner le tocsin, son formidable appareil de guerre. Les fenêtres bilobées sont d'un dessin simple et pur, le profil des créneaux est léger, la

tour carrée se dresse svelte et semble s'élever sans effort. Les proportions de l'ensemble ont été admirablement combinées et une impression d'harmonie qui exclut toute idée de tristesse, se dégage de cette forteresse qui fait patte de velours. Franchissons la porte, et sans visiter les salles riches, élégantes ou colossales, pénétrons dans la cour entouree d'un portique. Plus de terreurs, plus de dangers, l'émeute n'entrera pas jusqu'ici, ou si elle y était entrée, il ne faudrait plus songer à se défendre; aussi le contraste est-il complet avec l'extérieur et la libre imagination a su se donner jeu dans cet asile sûr. Les colonnes, revêtues avec profusion mais sans lourdeur d'ornements délicats, portent des arcades entre lesquelles sont sculptés des médaillons aux armes de Florence. Les voûtes du portique sont revêtues de grotesques et, au centre de la cour, un mince filet d'eau jaillit de la fontaine qui orne l'enfant au Dauphin de Verrocchio.

Cette cour avenante, il est vrai, a été dessinée plus d'un siècle après la construction du Palais et décorée plus tard encore. Mais le Bargello, l'ancien palais du potestat, dont les diverses parties sont à peu près contemporaines, offre une contradiction semblable. L'aspect en est plus farouche que celui du Palais Vieux. La façade porte les traces des flammes qui, à plusieurs reprises, l'ont attaquée et noircie. Mais cette citadelle

rogue a une cour dont le charme est exquis. L'escalier monumental, le double portique aux souples arcatures, les inscriptions ou les blasons de marbre encastrés dans la muraille, ne lui donnent pas seulement un caractère d'élégance aisée ; par un privilège rare à Florence et qu'il est presque impossible d'analyser, de ces pierres d'un gris bleuté naît une impression indéfinissable de couleur. Je connais peu de spectacles d'un attrait plus durable.

Mêmes impressions complexes aux Palais Strozzi et Riccardi. Les fenêtres du rez-de-chaussée en sont grillées ; les pierres en bossage semblent narguer la fureur populaire ; mais les lanternes en fer forgé du Palais Strozzi et le profil pur de la corniche du Palais Riccardi témoignent du même souci d'art. Entrons au Palais Riccardi ; le style simple de la cour dessinée par Michelozzo nous fera oublier aussitôt l'aspect sombre de la façade. Montons ensuite au premier étage et visitons la chapelle où Benozzo Gozzoli traça, dans la procession des Rois Mages, un triomphe des Médicis. En contemplant cette belle fresque, séduits par la fraîcheur printanière qu'elle respire, nous pourrions oublier les calculs dont la vie des Médicis fut mêlée, les ruses par lesquelles ils maintinrent leur ascendant et les périls qu'ils traversèrent avant d'avoir assuré à leurs fils la domination sur Florence. Ces personnages cou-

verts de brocard et d'or, vêtus avec un luxe si fastueux et si distingué, le masque si calme, nous donnent l'illusion d'une parfaite sérénité. C'est de cette façon, sans doute, que les Médicis ont désiré se faire connaître à la postérité et tels ils apparaissent aussi dans ce précieux tableau des Offices où Botticelli, sous un semblable prétexte, les a également glorifiés.

Gardons-nous, toutefois, de nous laisser surprendre : songeons à cette sacristie de Santa Maria del Fiore où, le 26 avril 1478, Laurent de Médicis se réfugia tandis que les Pazzi assassinaient son frère Julien, et allons à la nouvelle sacristie de l'église Saint-Laurent contempler l'immortelle effigie du Pensieroso qui médite éternellement sa vengeance; écoutons la plainte des quatre parties du jour, ce poème de l'accablement et du désespoir, dans lequel Michel-Ange a déploré la fin politique de Florence. Ce que sont devenus, par la suite, Florence et les Médicis, les statues équestres, emphatiques et indifférentes, élevées par Jean Bologne à la gloire de Cosme Ier et de Ferdinand Ier nous l'apprendront sans réticences en confirmant les appréhensions de Michel-Ange. Privée de la liberté, Florence s'endormit sous la domination de ses ducs : peu à peu les passions étroites, les énergies âpres s'éteignirent. Le feu du passé y est mort. Elle a pris une part secondaire au Risorgimento et se contente

aujourd'hui de jouir de sa gloire et de sa beauté.

Si les souvenirs politiques ont profondément imprégné les pierres de Florence, les traces de sa grandeur économique sont demeurées moins directement manifestes. Les banquiers se sont fait construire des résidences monumentales, ils ont contribué à embellir les églises; mais les corporations qui ont enrichi la ville, qui l'ont gouvernée et qui, en y accumulant les richesses, en ont permis l'essor artistique, n'ont pas pris soin de préserver leur mémoire. Les maisons de corporations qui ornent les cités flamandes et dont on admire à Bruxelles ou à Bruges les façades sculptées et dorées, n'ont pas ici leur équivalent. Seule une maison vénérable par son antiquité plus que par son caractère, rappelle l'*Art* des cardeurs de laine. Pourtant il existe au moins un témoignage collectif de la prospérité des corps de métiers, c'est l'église d'Or San-Michele située dans la via dei Calzajoli entre la place du Dôme et celle de la Seigneurie et qui fut, après 1336, construite aux frais des corporations. Chacune de celles-ci prit soin de faire placer à l'extérieur de l'église, dans une niche sculptée, la statue de son patron, et c'est pour des armuriers, des drapiers, des menuisiers et des marchands que Donatello, Verrocchio et Ghiberti coulèrent ces bronzes célèbres, le *Christ et saint Thomas*, *saint Ma-*

thieu, *saint Georges*, fruits d'une alliance mémorable entre l'art et l'industrie.

L'exubérance de sève, la puissance que les Florentins apportaient dans la vie politique et dans l'activité économique, ils les manifestèrent aussi parfois dans la vie religieuse. Nous n'en chercherons pas le témoignage dans la profusion des églises, puisque toutes les villes de l'Italie ont, avec plus ou moins d'art et de richesse, multiplié chez elles les édifices sacrés, et nous n'irons pas retrouver les échos de la foi florentine, dans les sanctuaires où les riches bourgeois de Florence ont laissé les preuves de leur faste plus que de leur piété. Les églises de Florence, comme celles de toute l'Italie, étrangères à cet élan du style gothique qui est à nos yeux la moins imparfaite traduction de la foi moderne, ne nous prédisposent pas au recueillement. Elles nous apparaissent un peu comme des musées et la liberté avec laquelle on y circule, le zèle importun des sacristains et des guides achèvent de leur donner ce caractère. Mais, par un privilège presque unique, Florence a su, en l'un de ses monuments, nous communiquer l'impression du sentiment religieux. Au couvent San Marco la foi la plus intense a laissé d'elle-même des affirmations impérissables.

Là cessent les bruits du monde et, dans les cellules blanchies à la chaux que l'on a remaniées

sans en altérer le cachet primitif, le génie mystique de Fra Angelico a, pour ainsi dire, ouvert le ciel. Les fresques dont il a, avec l'aide de quelques disciples, orné toutes les cellules et dans lesquelles il a traduit, en des images suaves et simples, sa foi directe inaccessible au doute, très douce et très pitoyable, vont au cœur, encore aujourd'hui. Elles émeuvent même ceux qui, étrangers au catholicisme, s'inclinent devant tant de sincérité et tant de douceur. De petits tableaux achevés comme des miniatures, mais grands par l'inspiration et le sentiment, font, exposés dans quelques-unes de ces cellules, un effet particulièrement profond. Dans la Salle du Chapitre, un grand Crucifiement porte au suprême degré l'expression de cette conviction intense et l'on oublie, à regarder les saints et les martyrs que Fra Angelico a groupés au pied de la croix, en leur prêtant des expressions si émues, que, parmi eux, figurent saint Dominique le fondateur de l'Inquisition et saint Pierre Martyr dont la mort fut le signal de la guerre des Albigeois.

Combien il semble que nous soyons éloignés de Florence ! Pourtant, Mesdames et Messieurs, poursuivons notre visite. A l'extrémité d'un corridor, à la suite des retraites mystiques que nous venons d'inspecter, se trouve une dernière cellule qui, sans nous éloigner de la pensée religieuse, brusquement va nous rejeter dans la vie politique et

dans la vie la plus tragique. C'est là que vécut frère Jérome Savonarola, le tribun qui, un instant, galvanisa Florence et dont la parole embrasée voulait ramener les Florentins à la pureté au prix du sacrifice de leur gloire artistique, Savonarola qui prédit l'arrivée vengeresse des Barbares, c'est-à-dire des Français appelés par Dieu pour punir l'Italie de sa déchéance morale. Sa courte popularité fut suivie d'une fin terrible. Sur le pavé de la place de la Seigneurie une plaque de bronze signale l'endroit même où, le 23 mai 1498, se dressa son bûcher et où il fut pendu et brûlé.

Ainsi se rappelle trop souvent à nous la couleur ensanglantée du lys de Florence que la discorde a rendu vermeil :

Per division fatto vermiglio (1).

L'art, heureusement, nous fera oublier ces impressions trop sombres. Ce n'est pas que les artistes soient restés étrangers aux passions politiques ou religieuses ; on connaît le patriotisme ardent de Michel-Ange et l'on se rappelle que Botticelli fut disciple de Savonarola. Ce serait cependant un paradoxe un peu fort que de présenter Benvenuto Cellini comme le type de l'artiste florentin, parce qu'il fut un spadassin et de soutenir qu'il a modelé Persée, que Botticelli et Donatello ont célébré Judith et que tant de Florentins illustres ont eu une prédilection pour David jeune, parce que ces héros avaient versé le sang. Tout au contraire, il semble que, par une sorte de réaction, les artistes florentins aient été hantés par un souci de grâce et, comme ils ont su vernir d'élégance le Palais Vieux, ils ont versé une éternelle jeunesse sur la

(1) Dante, *Paradiso*, XVI, ad finem.

cité des Blancs et des Noirs, des Guelfes et des Gibelins.

Cette grâce et cette élégance se sont, il est vrai, manifestées sous des formes dont le caractère spécial étonne et paraît, au premier contact, étrange. Nous avons pu nous familiariser avec la sculpture et la peinture parce que les œuvres en ont été répandues dans tous les musées de l'Europe et l'on sait, cependant, les contre-sens extravagants que l'on a commis sur l'art des contemporains de Botticelli.

Pour l'architecture, le goût n'en a pas été exporté hors de la Toscane ; aussi, grande est la surprise de ceux qui, sans être prévenus, foulent, pour la première fois, le sol de la place au Dôme et qui découvrent la cathédrale, le Campanile et le Baptistère, ces monuments dont la renommée est universelle et dont l'aspect est si particulier. Revêtus de plaques de marbre blanc, rouge et noir verdâtre, ils nous déconcertent d'autant que cette polychromie ne produit pas un véritable effet de couleur. A Venise quelques briques suffisent à illuminer le palais des Doges d'un sourire rose ; ici, par la faute sans doute du ciel et par celle des Florentins, des marbres colorés se dégage une harmonie neutre et les architectes semblent avoir cherché uniquement à tracer des dessins aux combinaisons géométriques simples. La cathédrale, il est vrai, se rachète aux yeux de l'étranger

par son ampleur, la richesse de son ornementation et avant tout par la coupole de Brunelleschi dont la masse imposante emporte un immédiat suffrage. Le campanile a sa sveltesse, sa hardiesse, les bas-reliefs de Giotto et les statues de Donatello qui lui ont fait trouver grâce devant les voyageurs les moins complaisants même en plein dix-huitième siècle. Mais le Baptistère n'a rien dans ses lignes qu'une extrême simplicité, point de hardiesse, point de grandeur et, quand on le regarde, rien ne détourne l'attention de la marqueterie qui le revêt et qui y est réduite au blanc et au vert noirâtre.

Et pourtant c'est à ce monument presque mesquin que les Florentins ont, de tout temps, consacré une affection particulière. Dante le célébrait dans la Divine Comédie ; Villani le déclarait le plus beau temple du monde et je me souviens de l'accent avec lequel une vieille florentine, menacée de quitter sa ville natale, me parlait de la douceur de vivre près de son « bel san Giovanni ». Que dire ? Faut-il renoncer à comprendre et ne regarder uniquement dans le Baptistère que les portes du paradis de Ghiberti ? Non, sans doute, mais c'est seulement après un séjour en Toscane, après avoir vu à San Miniato, à Prato, à Pistoia, à Sienne, des monuments du même style qu'on finit par entrer un peu dans ce goût et qu'on en devine la délicatesse grêle et la grâce mesurée.

D'autres édifices, d'une séduction plus immédiate, charment par des traits si subtils qu'ils échappent à l'analyse. Expliquera-t-on ce qui plaît dans la petite loggia du Bigallo ? Pourquoi la loggia dei Lanzi produit-elle une impression si forte, pourquoi ce portique fait-il un si grand effet ? Des proportions heureuses, des ornements discrets et appropriés, la légèreté des colonnes dont les chapiteaux collés n'interrompent pas les lignes, contribuent, sans doute, à cet air de noblesse, mais en rendent un compte imparfait et pourtant il faut que la loggia ait une valeur d'art bien élevée puisque les chefs-d'œuvre qui la décorent, le *Persée* de Cellini, la *Judith* de Donatello, *l'Enlèvement des Sabines* et l'*Hercule* de Jean Bologne n'effacent pas le cadre dans lequel ils sont présentés.

Pour la sculpture et la peinture notre effort est, certes, moindre. Quand on arrive à Florence on les connaît ou du moins l'on croit les connaître par avance et l'on s'imagine volontiers qu'il ne reste plus qu'à achever sur place l'étude d'un art familier. Par avance on escompte le plaisir que l'on aura à saluer les pages décisives : pour la sculpture les portes du Baptistère ou la chapelle des Médicis ; pour la peinture, la madone de Cimabue, les fresques de Giotto, la chapelle des Brancacci à Santa Maria del Carmine où Masaccio a renouvelé l'art, la chapelle des Tornabuoni,

l'effort décoratif le plus complet du Quattrocento. Ce qu'on n'a pas prévu, ce sont les plaisirs que donneront ces investigations et les idées nouvelles qu'elles feront germer dans nos esprits.

Non seulement la recherche sera extrêmement variée, à travers les églises, les chapelles, les cloîtres, les palais, à l'extérieur, à l'intérieur des édifices, mais nous trouverons aux musées mêmes un cachet, une physionomie propre qui les distinguent les uns des autres, les associent aux objets qu'ils renferment et les délivrent de toute banalité. Quel cadre plus approprié pour les sculptures du Quattrocento, pour les œuvres des Della Robbia, pour les trésors de l'art industriel que le Bargello dont la vue seule, comme celle de notre musée de Cluny, nous transporte dans le passé ? Les trois musées de peinture, l'Académie, les Offices, Pitti ne sont pas trois fragments épars d'une galerie disloquée. L'Académie parfaitement simple et nue rappelle les débuts de l'art, nous en montre les balbutiements puis les progrès jusqu'au cœur du quinzième siècle. Les Offices plus riches mais d'une richesse sobre, parlent surtout du quinzième siècle et des débuts du seizième. Le palais Pitti, enfin, avec son luxe insolent, l'étalage des ors, la décoration surabondante des plafonds, serait insupportable si l'on n'y avait réuni les chefs-d'œuvre de la plénitude, chefs-d'œuvre pour lesquels aucun cadre n'est

trop riche et que le plus somptueux décor ne saurait écraser. Ainsi se renouvellent et se diversifient nos plaisirs et c'est au milieu de ces enchantements que se précise l'idée que nous pouvons nous former du génie artistique florentin.

Les Florentins ont rarement recherché la beauté telle que nous l'entendons quand nous la séparons de l'expression et la réduisons à la régularité harmonieuse des traits. Parmi tant de madones qu'ils ont sculptées ou peintes, il en est bien peu qui aient un profil de camée ou de médaille. C'est qu'ils ont, par dessus tout, aimé la vérité et que, sans médire des Florentines, celles-ci leur offraient plus souvent des traits piquants que des masques réguliers, s'il est permis, toutefois, de juger de leurs mérites d'autrefois par ceux qu'elles ont aujourd'hui.

La vérité dont ils étaient épris, les Florentins l'ont poursuivie dans les voies les plus différentes, les plus opposées et leurs prédilections offrent un contraste analogue à celui que nous avons noté entre la façade et l'intérieur de leurs palais. Ils ont scruté avec passion la physionomie humaine, avides d'en conserver, sur leurs effigies, le caractère, ne reculant devant aucun type si accentué qu'il fût, et ont exprimé avec une hardiesse et un bonheur remarquables la beauté de la laideur. Les Allemands mêmes n'ont pas poussé plus loin la véracité. Donatello s'est livré en ce genre à de

véritables paradoxes. La *Madeleine* du Baptistère, le *Zuccone*, qui, de la niche du Campanile, semblent narguer les Florentins, sont, à coup sûr, des morceaux de bravoure ou de bravade. Mais ailleurs, avec moins d'outrance, il n'a guère été moins hardi et la statue du Pogge au Dôme ou l'incomparable buste polychrôme de Niccolo Uzzano au Bargello ne sont pas moins scrupuleusement fouillés. Benedetto da Majano, Rossellino, le suave Mino da Fiésole lui-même ont fait des morceaux d'une pareille maîtrise : ils ont modelé, ainsi que leurs émules, ainsi que l'auteur inconnu du portrait cruel de Charles VIII, ces bustes admirables du Bargello où la ressemblance et la vie sont obtenues par l'accumulation des détails vrais, série dont on chercherait en vain l'équivalent dans un autre art. Le portrait prétendu du portier des chartreux par Masaccio qu'on voit aux Offices et la tête de vieillard de Ghirlandajo que conserve le Louvre montrent que les peintres n'eurent pas plus de timidité.

Mais ces mêmes artistes qui poursuivaient avec tant de témérité la lutte contre la nature dans ce qu'elle a de plus violent, ont, le plus souvent essayé de rivaliser avec elle dans ses manifestations les plus gracieuses et les plus fraîches, ils ont chanté l'enfance et la jeunesse et ils ont été si heureux dans cet effort, que, malgré les impressions sombres ou graves que produisent à

Florence monuments ou souvenirs historiques, ils en ont fait la cité du Printemps.

Nul, sans doute, n'a poussé l'amour de l'enfance si loin que Fra Angelico qui a communiqué à tous ses personnages sa propre candeur et leur a conservé l'innocence du premier âge, mais les anges qu'il a placés dans son célèbre Paradis pourraient, s'ils le voulaient, entraîner dans leur chœur plus d'un bambin florentin au regard clair et aux chairs potelées. L'enfant au Dauphin de Verrocchio, les enfants dont Desiderio de Settignano a orné le tombeau du chancelier Marsuppini, la frise de la chapelle des Pazzi dans le cloître de Santa Croce, les Enfants chantants de Lucca della Robbia et les Enfants dansants de Donatello qui sont conservés à l'Opéra du Dôme, pour ne point parler des bambini épars dans les tableaux d'autels, sont les fleurs les plus charmantes de ce musée de l'Enfance. Rien n'y égale cependant la délicieuse suite des médaillons de la façade de l'Hospice des Innocents où Andrea della Robbia a exprimé avec une si parfaite douceur la pitié pour les tout petits.

Que l'enfant grandisse, que ses grâces indécises se précisent, qu'arrivé à l'âge de la puberté, nerveux et souple, frêle encore et déjà vigoureux, il s'imprègne de beauté, d'élégance, et son corps harmonieux sera le thème favori des artistes florentins. Ghirlandajo, Botticelli, Filippo

Lippi, ont donné à leurs vierges, à leurs portraits de jeunes filles, à leurs figures allégoriques, une distinction exquise et ont chanté « la vertu accompagnée du charme de la jeunesse », la beauté chaste des corps où circule, pure, la sève de la vie. Des sculpteurs ont, ainsi que Léonard de Vinci, préféré à la grâce féminine la force aisée du jeune homme et ils se sont complu à fixer cet âge heureux et fugitif entre tous où l'adolescent unit à la puissance le rythme nombreux des lignes et semble allier, un instant, des perfections presque contradictoires.

Ce sont ces aspirations qui guidaient Benvenuto Cellini quand il modelait son *Persée*, c'est dans cet esprit que tant de Florentins ont célébré, sans se lasser, le triomphe de David. Verrochio a fait un *David* de bronze que l'on admire au Bargello, et, dans une salle voisine, s'opposent deux *David*, l'un de bronze, l'autre de marbre, tous deux de Donatello. Michel-Ange lui-même, qui se complut à donner à ses créations une vigueur surhumaine, a été sensible à ce charme. Florence conserve de lui *l'Adonis mourant*, le *Bacchus* et *Julien de Médicis*, trois statues de la forme juvénile et a dressé sur une place qui domine la ville le moulage en bronze du *David* colossal dont l'original précieux est maintenant à l'Académie. Mais Michel-Ange, même quand il s'en défend, marque sur le front de ses héros

les préoccupations de la pensée, il les dépouille de la sérénité et de la confiance et par là, involontairement, il les vieillit. C'est aux maîtres moins complexes, qui ont vécu avant lui, qu'il faut demander le type de la jeunesse virile telle que l'ont aimée les Florentins. Il me semble que Donatello, dans son *Saint Georges*, s'est plus que personne rapproché de cet idéal maintes fois poursuivi. Saint Georges, qu'une piété délicate a retiré d'Or San Michele pour le conserver au Bargello, se campe dans une ferme et modeste attitude ; son corps est nerveux et fort, et son regard droit, exempt de méditation et de calculs, est plein de simplicité loyale et de dignité.

Eprise de grâce et de souplesse, Florence, malgré l'exemple de Michel-Ange, ne put apprendre à célébrer dignement la plénitude de l'âge mur. Ses sculpteurs échouèrent en des œuvres inférieures ou risibles. Les statues dont Vincente Rossi décora la salle des Cinq Cents du Palais Vieux, celles de Vincente Danti qu'on voit au Bargello sont tourmentées et médiocres ; les colosses de Bandinelli sont presque ridicules ; le *Neptune* d'Ammanati, sur la place de la Seigneurie, le *Biancone*, comme l'appellent les Florentins, est grotesque. Quant aux peintres qui, aux quatorzième et quinzième siècles ont couvert, avec tant d'abondance, les murailles des Palais, des Eglises et des Cloîtres, après Andréa del Sarto qui a décoré

le cloître de l'Annunziata et celui du Scalzo de fresques toutes pleines encore de fraîcheur et de légèreté, il semble qu'ils soient épuisés ou plutôt ils transportent ailleurs leur activité. Ils n'ont pas ici signé une seule page remarquable et cela est fort heureux car, tels que nous connaissons ces maîtres présomptueux et prolixes, ils n'auraient pas hésité à détruire, pour étaler leur verve banale, les chefs-d'œuvre de leurs prédécesseurs.

Ainsi s'explique le silence de Florence après les premières années du seizième siècle. Aucun de ses artistes n'a songé à célébrer le triomphe de l'Eté et l'*Allégorie du Printemps*, ce poème radieux et chaste où Botticelli a exalté le charme de la jeunesse et des fleurs :

La gran variazion de'freschi mai (1),

demeure pour nous le symbole des aspirations esthétiques de Florence.

(1) Dante, *Purgatorio*, XXVIII, 12.

Notre promenade est terminée — trop brève et bien incomplète. Nous avons à peine jeté les yeux sur les objets qui nous ont frappés et nous avons laissé entièrement de côté des aspects essentiels. Le génie littéraire de Florence, l'ardeur avec laquelle elle élabora la pensée antique, la gloire de ses poètes, de ses platoniciens, de ses humanistes nous les avons oubliés et nous n'avons été chercher ni dans les Bibliothèques, ni dans les Palais des Médicis les souvenirs de cette grandeur. Il faut pourtant nous éloigner; comme tous les voyageurs, nous aurons le regret de n'avoir pas accompli le programme idéal et irréalisable de ne rien négliger.

Sortons de Florence, mais, avant de l'abandonner, cherchons, après l'avoir vue par le détail, à en saisir l'ensemble. De la colline de Fiésoles qui s'élève au nord-est ou de la plate-forme de San Miniato qui regarde la ville du sud, on peut également jouir de ce spectacle. A Fiésoles, on est plus haut et plus loin; à San Miniato on touche presque les murs et l'on s'élève à peine au-dessus des monuments; d'un point de vue on analyse davantage, l'autre donne une impression totale plus nette.

Pour aller à San Miniato nous suivons le viale dei Colli jusqu'au Piazzale Michel Angiolo,

terrasse grandiose d'où la vue s'étend déjà au loin ; puis nous montons parmi des pentes naturelles et des monticules artificiels près des murs et des remparts, aujourd'hui ruinés, que Michel-Ange improvisa jadis pour défendre la liberté de sa patrie. Nous arrivons ainsi à la plate-forme sur laquelle fut édifiée, en plein moyen âge, avant l'époque du grand développement de Florence, San Miniato al Monte, église simple et solennelle dont la façade de marbres noirs et blancs est dominée par une vieille mosaïque que le temps n'a pas ternie et par un aigle de bronze tout chancelant de vieillesse. L'église même est une des fleurs les plus odorantes de la Toscane ; tout ornée de mosaïques de marbre, elle conserve des fresques des premiers âges de la Renaissance, une chaire de l'école des Cosmas et aussi des monuments d'une harmonie achevée de Rossellino, de Baldovinetti et de Lucca della Robbia, reliquaires précieux de la pensée florentine.

Devant le parvis de l'église est un cimetière, blanc de pierres tombales. Les Florentins, dans leur amour passionné de leur cité, ont désiré reposer en ce lieu d'où l'on découvre toute la ville.

Et Florence s'étend à nos pieds au milieu de la plaine toscane où circule le bel Arno,

Bel fiume d'Arno (1).

(1) Dante, *Inferno*, XXIII, 31.

et que circonscrivent, de toutes parts, des collines d'altitude médiocre, au relief et aux formes adoucis. Dans ce cirque qui l'entoure sans la comprimer et sans l'écraser, elle s'étend à loisir et il semble qu'il y ait une harmonie véritable entre la ville et la vallée. Depuis le profil ondulé qui ferme l'horizon jusqu'aux bords du fleuve, tout semble cohérent et sympathique, et c'est vraiment un spectacle qui satisfait l'œil et ne laisse rien désirer à l'esprit que le panorama de Florence. Rien qui émeuve avec violence, pas de formes étranges, pas de symphonie éclatante de couleurs, mais, en revanche, le charme paisible et exquis des lignes souples dont l'accord est profond, de formes délicates bien qu'un peu grises qui se fondent depuis les premiers plans jusqu'aux fonds lointains où se perd la vue, d'une harmonie qui, même au cœur de l'été, donne la sensation et l'illusion du printemps. Florence se déploie, grise, confuse, sous la protection des deux monuments qui la dominent et forment les notes capitales de sa physionomie : le Vieux Palais, symbole de la vie politique et le Dôme, symbole religieux et plus encore artistique. La masse sévère et imposante de la coupole de Brunelleschi se détache en lignes pures et semble couvrir la ville tout entière de sa protection et de son ombre.

Puis, quand l'attention s'est détachée des deux

chefs du chœur, le regard se promène sur tous les quartiers de Florence, se repose sur les Cascine verdoyantes, admire les quais de l'Arno, et découvre successivement les clochers ou les tours qui permettent de saluer les édifices aimés : Saint-Laurent, Sainte-Marie-Nouvelle, le Bargello, la Badia, Santa Croce, et les souvenirs surgissent, souvenirs d'histoire et d'art, accordés par le temps en une symphonie unique.

Ainsi, du parvis de San Miniato, s'offre à nous Florence. De la hauteur de Fiésoles la vue est moins distincte, moins analytique ; elle est, peut-être, plus complète.

Les chemins en lacet qui conduisent à Fiésoles sont bordés de figuiers dont le feuillage d'un vert mat se marie aux folioles grises et argentées des oliviers en un ton neutre et doux. Peu à peu on s'élève; on laisse derrière soi la ville qui s'éloigne sans cesse, paraît plus confuse et, en même temps, se découvre plus complète, dans tous ses développements, dans ses boulevards, dans ses faubourgs.

Et, quand on a gravi le sommet, quand on s'est élevé au-dessus des derniers figuiers verts et des derniers oliviers gris, que le regard s'étend jusqu'aux limites de l'horizon sans rencontrer nulle part de masse hostile qui masque ou limite la vue, alors on sent pleinement la beauté sereine de Florence et l'on voit combien ici l'homme et

la nature se sont étroitement liés. Depuis le sommet de la colline jusqu'au centre de la ville tout ici paraît se répondre et, toujours fier, imposant, immense, s'élève comme la pointe centrale d'un bouclier, le dôme de Brunelleschi autour duquel rayonnent les maisons, les monuments et les ondulations de la terre toscane.

Ici on est trop loin pour que chaque édifice arrête l'œil et sollicite le souvenir : tout est confondu ou plutôt tout est fondu et le regard se repose longuement, satisfait de l'impression sereine que tout concourt à faire naître.

Florence ! combien il est amer à ceux qui t'ont connue et aimée de ne pas demeurer dans ton enceinte, et comme on s'associe aisément à la douleur inguérissable que ressentaient jadis ceux de tes citoyens que tu avais, avec Dante, chassés cruellement loin de leur beau bercail,

Del bello ovile (1).

On rêve de passer à Venise quelques heures enivrantes dont le souvenir charmera la vie et s'associera à celui de journées de bonheur, mais on a rarement souhaité vivre près du Grand Canal et du Lido. On sent, au contraire, que l'exis-

(1) Dante, *Paradiso*, XXV, 2.

tence s'écoulerait à Florence, parmi tant de trésors aimables, dans un épicuréisme voluptueux et léger; l'on regrette de ne pouvoir y demeurer, l'âme bercée sans secousses ni violences, et l'on se dit, avec émotion, quand on la quitte, qu'il serait très doux d'y vieillir au contact vivifiant de l'Art, de la Jeunesse et du Printemps.

Léon ROSENTHAL

HISTOIRE

DE CE QUI S'EST PASSÉ AU MOIS DE NOVEMBRE 1674

EN LA CURE DE MAILLY-L'ÉGLISE

TOUCHANT L'APPARITION D'UN ESPRIT

DRESSÉE PAR MOI, EDME-ÉDOUARD SAIN
MAITRE D'ÉCOLE DUDIT LIEU
PAR L'ORDRE DU RÉVÉREND PÈRE LEGRAND
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

10

HISTOIRE

DE CE QUI S'EST PASSÉ AU MOIS DE NOVEMBRE 1674 EN LA CURE DE MAILLY-L'ÉGLISE (1) TOUCHANT L'APPARITION D'UN ESPRIT

DRESSÉE PAR MOI, EDME-BERNARD SAIN
MAITRE D'ÉCOLE DUDIT LIEU
PAR L'ORDRE DU RÉVÉREND PÈRE LEGRAND (2)
DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS

Le premier jour de novembre 1674, jour de la fête de tous les saints, on sonna les matines au dit lieu de Mailly, environ à cinq heures du matin, si bien que le second coup étant sonné, je

(1) La commune des Maillys, canton d'Auxonne, est formée des hameaux de Mailly-l'Eglise, Mailly-le-Château, Mailly-le-Port et Mailly-la-Ville.

Le château de M. de Berbis, qui était seigneur des Maillys à l'époque où se sont passés les faits rapportés plus haut, fut construit sous Henri III par M. de Rouvray.

(2) Etienne Legrand, d'une ancienne famille originaire de Baigneux, né en 1618, fut élevé à Auxonne et entra dans la Compagnie de Jésus. Après avoir prêché pendant 25 ans et exercé les fonctions de recteur aux collèges de Metz, d'Autun et de Langres, il fut député à Rome en qualité de procureur de sa province et mourut à Dijon le 26 février 1681.

Les armes des Legrand étaient : *vairé d'or et de gueules.*

m'en allay avec le marguiller en la cure, ou je trouvai Messire Jean-Baptiste Guichard curé du dit lieu, qui se levait et après lui avoir donné le bon jour, il me dit qu'il croyoit qu'il revenoit des esprits en sa maison curiale, et qu'il avoit entendu du bruit pendant la nuit et au même instant la clef de la porte, qui étoit pendue à un clou derrière icelle fut prise et jettée au milieu de la chambre avec quelques morceaux de verre et quelques petites briques. Ensuite nous sortîmes de la maison pour aller dire les matines et le reste du jour se passa sans aucun bruit.

Le 2e novembre, je fus trouver le dit sieur curé, entre cinq et six heures du matin, pour l'accompagner pour prier Dieu pour les trépassés : je lui demandai ce qu'il avoit entendu pendant la nuit : il me dit qu'il n'avoit rien entendu, mais que depuis un quart d'heure, le dit Esprit avoit pris un fort gros charbon de feu, et l'avoit jetté dans une autre chambre de la dite cure, qui fut écrasé par mon fils qui servoit le dit sieur curé, avec des morceaux de terre et de briques de carreaux qui furent jettés en grand nombre par toute la maison tant sur le lit du dit curé, sur la table, que trois ou quatre qui tombèrent tant sur moi que sur le petit garçon. Sur cela nous allâmes à l'église faire notre office. Mais le soir étant arrivé le dit sieur curé soupa assès paisiblement, mais ayant soupé et voulant compter quelqu'ar-

gent pour faire venir la provision pour le dimanche, il lui fut jetté par quatre ou cinq fois un fer de cheval tout autour de luy et avec une très grande force.

Outre plus, il y avoit un réchaud dans une autre chambre qui fut pris et jetté sous le lit du dit sieur curé avec les grils et généralement toute la vaiselle tant d'étain que autre.

Le dit sieur curé voyant qu'il ne pouvoit demeurer en sa maison parmi tant de bruit et de danger, fit prendre une lanterne à ce petit garçon et me vint trouver en ma maison, et m'ayant prié de vouloir aller à la cure pour lui tenir compagnie, et étant entré, nous relevâmes une partie de ce qui avoit été jetté par la maison.

Mais étant dans l'une des chambres tout se renversoit dans l'autre, même quinze ou seize sous de deniers qui étoient comptés sur la table, comme est dit ci-dessus, qui furent tous jettés par la chambre. Mais comme je voulus m'opiniâtrer à les ramasser, il y avoit un flambeau d'étain qui se montoit à vis, lequel fut démonté, dont le chandelier me fut jetté entre les jambes, et le pied d'un autre côté. Enfin le dit sieur curé, voyant tout ce désordre, se résolut à quitter sa maison pour aller coucher autre part, et pour cet effet, il serra ce qui lui plut, et entre autres choses, il y avoit dans un sac de toile blanche, environ de 8 à 9 francs de derniers qu'il posa sur

la ditte table, et cependant qu'il mettoit ordre à quelque chose, il me dit de fermer un cabinet avec un cadenas,et en le fermant il mit la main sur le dit sac lequel fut tiré de dessous avec violence et iceluy jetté tout au travers de la chambre, mais l'ayant ramassé, je le mis dans ma poche, et après avoir regardé un peu de temps pendant lequel il fut jetté et renversé tous les ferrements servants au feu, comme les pelles, les tenailles, pincettes et autres choses.

Enfin étant sortis de la maison, nous allâmes chez un nommé Paul Pillot hôte au dit Mailley l'Eglise chès lequel il se trouva plusieurs personnes qui ayant appris l'affaire voulurent tourner le tout en raillerie et qu'ils iroient en la cure sans rien craindre, même assuroient leur dire avec jurements, notamment un nommé Claude Jovinet. Si bien que le dit sieur curé pour les obliger à tenir leurs promesses, et leurs paroles, leur donna la clef du susdit cabinet ou étoit son vin et leur dit que s'ils vouloient en aller tirer, il leur en donnoit tout ce qu'ils en voudroient boire. Et prenant pour cet effet deux lanternes et moi en leur compagnie, nous allâmes en la cure, dont ayant ouvert la porte j'y entrai le premier pour faire voir au dit Jovinet le désordre qui étoit en la dite maison ; icelluy pourtant demeure au bout de la table, où il ne fût pas sitôt arrêté, qu'il lui fut jetté une pierre sur la tête qui pesoit pour le moins

8 à 9 livres, sans toutefois lui faire de mal du moins fort peu. Ce que voyant nous sortîmes tous de la maisou ou nous étions tant dans la chambre que dans la gallerie pour le moins 8 ou 9 personnes, sans tirer du vin comme ces gens là l'avoient promis. Enfin nous nous retirâmes et le curé coucha en la maison du dit Pillot, et laissa la maison en garde à l'esprit.

La nuit étant presque passée, ledit sieur curé pensant retourner chez lui avec ledit Jovinet, qui avoit couché avec lui, fut bien surpris, lorsque voulant entrer, les pierres, les briques, les mottes de terre, les pots, les aiguières et généralement tout ce qui étoit dans la maison fut renversé, si bien que n'osant y entrer, ils me vinrent trouver de compagnie, et me dirent tout ce qui se passoit, et même ledit Jovinet me défia d'aller en ladite cure. Je lui fis réponse que pour gageure ni pour défi je n'y voudrois pas aller, mais que si ledit sieur curé avoit quelque chose à faire, j'étois prêt à y aller; lequel, pour m'obliger à y aller me pria de lui aller quérir une chandelle et la clef de l'armoire où étoit le calice. Ayant donc pris sa clef, je m'en allai à la cure, ou je ne fus pas plutôt entré que je reçus un coup de brique sur le dos; je m'avance pour prendre ladite chandelle, et il m'en tomba une autre sur la tête. Prenant ladite clef, je reçus un autre coup sur l'épaule droite, et enfin vou-

lant sortir de la maison, une autre me donna sur l'estomac et sur le genou. De là étant retourné auprès du curé et dudit Jovinet qui avoit encore reçu deux ou trois coups étant sur le cimetière, dont il se plaignoit assez, nous allâmes à l'Eglise, ou ledit sieur curé ayant pris le rituel, il lisoit les prières qui sont propres contre tels Esprits : je tenois la chandelle ledit sieur curé lisoit, et ledit Jovinet étoit auprès de nous, sur le nez duquel il tomba une brique de pavement bien de la grosseur de deux œufs. De là nous retournâmes à la cure où il se trouva plus de vingt personnes du village qui virent jetter les pots, les plats et les aiguières d'une chambre à l'autre, si bien que c'étoit une horreur de voir tout cela, même un pot de terre qui fut cassé tout à mes pieds. M. le curé voyant sa vaisselle à la veille d'être toute gâtée, se résolut de l'ôter et en effet nous la portâmes toute à l'Eglise.

Tout cela se passa donc le jour de saint Hubert 3e de novembre, que ledit sieur curé célébra la sainte messe, et de là prit la résolution d'aller en la ville d'Auxonne pour donner avis tant à M. l'Official dudit lieu, que pour prier les Révérents pères capucins (1) de venir voir tout cela. En effet il y fut le même jour : le reste de la jour-

(1) Les Capucins furent établis à Auxonne en 1618 par J.-B. Monrichard, seigneur de Flammerans, dans la maison de Jean Mol, vendue 750 livres : la première pierre fut posée le 7 avril 1619.

née on ne remarqua rien, sinon qu'on entendoit toujours du bruit, et la cure demeura abandonnée. Le curé n'y coucha pas, d'autant que passant autour d'icelle nous reçûmes toujours quelques coups en passant.

Ayant donc passé la nuit, le dimanche matin, la messe fut dite à l'ordinaire et après icelle on dina à la cure ou M. Berbis (1), seigneur dudit Mailley dina sans voir ni entendre aucune chose. Le soir comme on fut prêt à souper, que mondit seigneur de Mailley et M. son frère (2), major des ville et château d'Auxonne y étoient le R. P. Emanuel et le frère Donat capucins de ladite ville y entrèrent et après s'être salué on se mit à la table où on soupa bien au repos. Après souper on devisa de plusieurs choses, entre lesquelles le père Emanuel raconta quelques histoires du retour des Esprits et enfin dit : Dieu grâces, M. le curé, vous voyez que notre Esprit est bien sage et qu'il ne nous dit rien. Tout aus-

(1) Bénigne Berbis, seigneur des Maillys, baptisé à Beaune le 17 septembre 1625, était fils de Jean Berbis, receveur des gabelles à Beaune et de Anne de la Marre. Avocat au Parlement de Bourgogne, il épousa à Chalon le 26 juin 1691, Marguerite Brunet.

(2) Jean-Baptiste Berbis, seigneur de la Serve et d'Auxey, frère du précédent, capitaine au régiment d'Uxelles, puis major de la ville d'Auxonne en 1673, épousa, le 9 mai 1660, Henriette Lorenchet, fille de Blaise Lorenchet, secrétaire du roi, et de Anne Loppin.

Les Berbis portaient : *d'azur au chevron d'or accompagné en pointe d'une brebis d'argent.*

sitôt ledit Esprit prit une branche d'une salière qui étoit rompue, et la jetta sur la table devant toute la compagnie. J'étois lors assis sur le coffre dudit curé, et il me tomba en même temps une petite brique sur le genou. On vit encore un grand clou sur la table, et finalement ce fer à cheval dont j'ai parlé ci-devant qu'on avoit caché sous ledit coffre fut pris et jetté sous ladite table et qui toucha le pied dudit frère Donat.

Voilà ce qui se passa le soir. Ces messieurs se retirèrent et après avoir prié Dieu, nous fîmes bon feu et nous passâmes la nuit fort paisiblement sans voir ni entendre aucune chose. Ces Messieurs qui s'en allèrent avec M. le Curé du moins M. des Mailley, reçut un coup sur le chapeau, et M. le Curé aussi en passant sur le cimetière, mais comme ils étoient impatiens de sçavoir comme ces bons religieux et moi avions passé la nuit, ils vinrent de grand matin nous demander ce que nous avions veu, mais ils furent bien réjouïs, notamment M. le Curé lorsqu'ils sçurent que nous avions passé la nuit aussi paisiblement qu'ils avoient pu le faire.

Enfin le P. Emmanuel célébra la sainte messe et le dit sieur Curé aussi, et ils s'en retournèrent tous au dit Auxonne ou M. le Curé laissa de l'argent pour faire dire quantité de messes. Il ne faut pas douter si nous étions bien en repos de voir que notre esprit nous avoit traité si dou-

cement depuis 24 heures. Mais au retour de M. le Curé, il nous fit bien voir qu'il nous avoit donné ce peu de relâche pour en prendre lui-même, car le soir il jetta plus de briques qu'il n'avoit fait de tout le passé : même il fut remarqué qu'il sortit 3 ou 4 fois des serviettes d'une armoire qui est auprès du feu et qui étoit fermée et les jettoit par la chambre même, en présence de 7 à 8 personnes du village, qui étoient là par curiosité, et M. le Curé ayant eu la bonté de faire tirer du vin pour le faire boire, il tomba plusieurs choses sur la table, sans casser aucune chose : et c'est une chose à remarquer qu'il tomba une brique sur un verre qui étoit plein de vin, fit bien épancher la moitié du vin sur la table.

M. Des Mailley et M. son frère sont encore témoins d'une partie de ce qui se passa ce soir là, d'autant qu'ils y soupèrent encore; comme de même il fut enlevé un fort gros charbon de feu qui fut jetté le même soir en présence de 6 ou 7 habitans dudit lieu, et qui passa par dessus la table sans toutefois faire un grand mal ; il jetta encore quelque chose, mais ce fut peu de chose ; on entendit quelque bruit, mais petit à petit, cela s'est arrêté tout à fait.

M. le Curé dit plusieurs messes, et donna encore pour en dire, si bien que je couchai encore deux ou trois fois avec lui, pendant lequel temps il ne fut veu, ni entendu aucune chose. J'ai

oublié une remarque qui est de ces derniers qui furent épanchés le vendredi au soir, nous ne pûmes tout retrouver, et nous n'avions laissé aucune chose sur la table, et néanmoins M. le Curé le matin y trouva le reste desdits deniers.

Voilà tout ce dont je me suis souvenu, et que je proteste être la vérité même pour avoir veu et entendu tout ce que dessus. En foy de quoi je me suis soussigné.

A Porlans le 7 may 1695

Signé : E.-B. SAIN

LE CLIMAT DE DIJON

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

LE CLIMAT DE DIJON

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Sur les propositions de la commission météorologique que j'ai l'honneur de présider, la ville de Dijon a fait établir au jardin de l'Arquebuse un observatoire conforme au type du bureau central météorologique de France. Les instruments qu'il renferme consistent en divers thermomètres (maxima, minima, enregistreur, fronde) et en psychromètres (enregistreur à cheveu et appareil à double thermomètre, sec et humide).

Les observations sont faites par M. Roux, conducteur des ponts et chaussées, chef de bureau de l'ingénieur en chef du département et par M. Porte, commis des ponts et chaussées, employé dans mes bureaux, qui le supplée.

En outre les mêmes observateurs notent la direction du vent et l'état du ciel à 8 heures du matin, au moment où ils font leur première

observation. Une deuxième observation est faite à 5 heures du soir.

Le baromètre est observé à la Faculté des sciences par M. Roy, chef des travaux pratiques de physique à cette faculté, qui mesure également la pluie tombée. Un deuxième udomètre est observé au port du canal de Bourgogne par un agent du service.

Toutes les observations sont faites avec une grande compétence et avec le plus grand soin. Les observateurs sont d'autant plus dignes d'éloges qu'ils font ce travail minutieux et assujétissant absolument gratuitement. Le conseil municipal qui, au moment de la création de l'observatoire, avait voté un crédit de 400 francs, dont 200 fr. pour rémunérer les observateurs de l'Arquebuse et 200 francs pour entretenir les instruments et imprimer les observations, l'a supprimé depuis deux ans par raison d'économie. Les membres de la commission météorologique, dont M. Roy fait partie, ne recevaient d'ailleurs aucune allocation, ni sous forme de jetons de présence, ni sous toute autre forme. Quoi qu'il en soit, grâce à la bonne volonté de MM. Roux et Porte, ces observations si utiles et si intéressantes ont pu être continuées et la série à peine commencée n'aura pas été interrompue.

Il y a actuellement quatre années entières d'observations, savoir : 1899, 1900, 1901 et 1902.

Chaque année commence, comme il est d'usage en météorologie, par le mois de décembre de l'année précédente ; ainsi l'année 1899 commence au 1er décembre 1898 pour finir au 30 novembre 1899 et ainsi pour les autres. L'année 1903, commencée au 1er décembre 1902 est en cours d'observations. Nous ne rendrons compte que des quatre années achevées.

Il n'est pas possible de publier ici les observations in extenso en raison du grand nombre de tableaux de chiffres qu'elles comportent, mais nous donnerons des tableaux résumés plus faciles à consulter pour les personnes qui ne s'occupent pas de météorologie d'une façon habituelle et cependant suffisamment complets pour intéresser même les professionnels.

Nous relaterons successivement les observations ayant trait : 1° à la température, 2° à la pression atmosphérique, 3° à l'humidité de l'air, 4° à la direction des vents et 5° à l'état du ciel. Pour chacune de ces catégories nous commencerons par l'année moyenne, c'est-à-dire par une année idéale dont les phénomènes météorologiques seraient la moyenne des quatre années observées. Nous ne nous dissimulons pas combien un laps de temps aussi court est insuffisant pour établir une moyenne ; mais la comparaison de chacune des quatre années avec cette année moyenne n'en sera pas moins fort intéressante. Comme tous les

ans une nouvelle année viendra s'ajouter à celles écoulées, l'année moyenne résultant de son addition aux précédentes se rapprochera davantage de la moyenne absolue et donnera une idée de plus en plus juste du climat de Dijon.

1° TEMPÉRATURE

ANNÉE MOYENNE

L'année moyenne est la moyenne des années observées, au nombre de quatre actuellement (1899 à 1902 inclusivement).

La température moyenne de l'année entière est de 10° 2.

L'écart entre la température moyenne minimum de — 11°7 et la température moyenne maximum de 35°3 est de 47°. C'est là aussi un écart moyen qui variera d'une année à l'autre. Le minimum de — 11° 7 est, en effet, la moyenne des minima des quatre années qui ont varié de — 6°7 (1902) à — 15°6 (1901), et il en est de même du maximum 35°3 moyenne des maxima compris entre 32°7 (1901) et 38°4 (1900). L'écart total des quatre années est donc en réalité de 54°. Si au lieu de quatre années nous pouvions en considérer davantage cet écart augmenterait encore. Il ne doit pas être éloigné de 65° d'une façon absolue, ce

qui classe le climat de Dijon parmi les climats extrêmes. Si nous ajoutons que les variations de température se font d'une façon souvent fort brusque, on en conclura que le climat de Dijon est assez rude. L'année moyenne comporte 68 jours de gelée et 5 journées où le thermomètre descend à plus de 10° au-dessous de zéro. Par contre il y a 19 jours où la température dépasse 30°.

L'*hiver* moyen a une température moyenne de 2°5. Le nombre de jours de gelée est de 44 sur 90, soit à peu près moitié et pendant cinq jours le thermomètre descend au-dessous de — 10°. La température moyenne minimum (moyenne des températures minima) est de — 11°3.

Le *printemps* moyen a une température moyenne de 9°4. Il y gèle pendant 14 jours. Le thermomètre ne descend pas au-dessous de — 10° et ne dépasse pas 30°.

L'*été* moyen a une température moyenne de 18°6. Le thermomètre dépasse 30° pendant 18 jours. La température moyenne maximum est de 35° 3.

L'*automne* moyen a une température moyenne de 10°1, égale à 0°1 près à celle de l'année entière. Il gèle pendant 10 jours, par contre on compte une journée où le thermomètre dépasse 30°.

ANNÉE 1899.

L'*année* 1899 a été relativement chaude, sa température moyenne de 11° 0 dépasse la moyenne de 0° 8. Le nombre de jours de gelée a été de 58, inférieur de 10 à la moyenne et le nombre de jours où le thermomètre a dépassé 30° de 20, supérieur de 1 à la moyenne.

L'*hiver* de 1899 a été relativement chaud. La température moyenne de 4° 4 dépasse la moyenne de 1° 9. Il a gelé pendant 32 jours, soit 12 jours de moins que la moyenne et le thermomètre n'est descendu au-dessous de — 10° que pendant 3 jours, soit 2 jours de moins que la moyenne. Le jour le plus froid a été le 25 décembre 1898 avec une température minimum de — 10°8 supérieure de 0°5 à la moyenne.

Le *printemps* de 1899 a eu une température moyenne de 9°8, supérieure de 0°4 à la moyenne. Il a gelé pendant 14 jours, exactement comme au printemps moyen.

L'*été* de 1899 a été moyen. La température moyenne de 19° ne dépasse la moyenne que de 0°4. Le nombre de jours où le thermomètre a dépassé 30° est de 18 comme pour l'année moyenne. Le jour le plus chaud a été le 5 août avec une température maximum de 34°7, inférieure de 0° 6 à la moyenne.

L'*automne* de 1899 a eu une température de 10° 6 supérieure de 0° 5 à la moyenne. Il a gelé pendant 12 jours, soit 2 jours de plus que la moyenne ; mais le thermomètre a dépassé 30° pendant 2 jours au lieu d'un pour l'automne moyen.

ANNÉE 1900.

L'*année* 1900 a eu une température moyenne de 10°3, supérieure de 0°1 seulement à la moyenne et le nombre de jours où le thermomètre a dépassé 30° a été de 25, supérieur de 6 à la moyenne.

L'*hiver* de 1900 a été moyen, avec une température moyenne de 2°5, égale à la moyenne. Il a gelé pendant 41 jours, soit 3 jours de moins que la moyenne, mais le thermomètre est descendu au-dessous de — 10° pendant 6 jours, soit 1 jour de plus que la moyenne. La journée la plus froide a été le 12 décembre 1899, le thermomètre est descendu à — 12°5, température inférieure à la moyenne de 1°4.

Le *printemps* de 1900 a été froid. La température moyenne de 8°6 est inférieure de 0°8 à la moyenne. Il a gelé pendant 21 jours, soit 7 jours de plus que la moyenne.

L'*été* de 1900 a été assez chaud. La température moyenne de 19°1 dépasse la moyenne de 0°5. Le nombre de jours où le thermomètre a dépassé

30° est de 25, soit 7 de plus que la moyenne. Le jour le plus chaud a été le 26 juillet, le thermomètre s'y est élevé jusqu'à 38°4, dépassant la moyenne de 3° 1.

L'*automne* de 1900 a été chaud. Sa température moyenne de 10° 8 est supérieure de 0°7 à la moyenne. Il n'a gelé que 3 jours, soit 7 de moins que la moyenne; toutefois le thermomètre n'a pas atteint 30°.

ANNÉE 1901.

L'*année* 1901 a été froide. La température moyenne a été de 9°7, inférieure de 0°5 à la moyenne. Le nombre de jours de gelée a été de 84, supérieur de 16 à la moyenne. Le nombre de jours où le thermomètre a dépassé 30° a été de 16, inférieur de 3 à la moyenne.

L'*hiver* de 1901 a été froid. La température moyenne n'a été que de 0°9, inférieure de 1°6 à la moyenne. Il a gelé pendant 56 jours, soit 12 jours de plus que la moyenne et le thermomètre est descendu au-dessous de — 10° pendant 9 jours, soit 4 jours de plus que la moyenne. La journée la plus froide a été le 22 février où le thermomètre est descendu à — 15°3, température inférieure à la moyenne de 4°.

Le *printemps* de 1901 a eu une température de 9°8, supérieure à la moyenne de 0°4. Il a gelé

pendant 13 jours, soit 1 jour de moins que la moyenne et le 31 mai le thermomètre a dépassé 30° (31° 6).

L'*été* de 1901 a été moyen. Sa température moyenne de 18° 7 ne dépasse la moyenne que de 0°1. Le nombre de jours où le thermomètre a dépassé 30° est de 15, soit 3 de moins que la moyenne. La journée la plus chaude a été le 19 juillet avec une température maximum de 32° 7 inférieure de 2° 6 à la moyenne.

L'*automne* de 1901 a été froid. Sa température moyenne de 9° 3 est inférieure de 0°8 à la moyenne. Il a gelé pendant 15 jours, soit 5 jours de plus que la moyenne et le thermomètre n'a jamais atteint 30°.

ANNÉE 1902.

L'*année* 1902 a été froide avec une température moyenne de 9°8, inférieure de 0°4 à la moyenne. Le nombre de jours de gelée a été de 66, inférieur de 2 à la moyenne, mais le thermomètre n'a dépassé 30° que pendant 14 jours, soit 5 jours de moins que la moyenne.

L'*hiver* de 1902 a été moyen. La température moyenne de 2°4 n'est inférieure à la moyenne que de 0°1. Le nombre de jours de gelée a été de 48, supérieur à la moyenne de 4 jours ; mais le thermomètre n'est jamais descendu au-dessous de

— 10°. Le 3 février, journée la plus froide, le thermomètre n'est descendu qu'à — 6°7, soit 4°6 au-dessus de la moyenne.

Le *printemps* de 1902 a été moyen. La température moyenne de 9°5 ne dépasse la moyenne que de 0°1. Il a gelé pendant 8 jours seulement, soit 6 jours de moins que la moyenne.

L'*été* de 1902 a été relativement froid. La température moyenne 17°3 est inférieure de 1°1 à la moyenne. Le nombre de jours où le thermomètre a dépassé 30° n'a été que de 14, inférieur de 4 à la moyenne. Le 14 juillet, journée la plus chaude, le thermomètre a atteint 35°4, dépassant la moyenne de 0°1 seulement.

L'*automne* de 1902 a été plutôt froid. La température moyenne de 9°6 est inférieure de 0°5 à la moyenne. Il a gelé pendant 10 jours, comme pour l'année moyenne, mais le thermomètre n'a pas atteint 30°, il ne s'en est fallu cependant que de 0°7.

2° PRESSION BAROMÉTRIQUE RAMENÉE AU NIVEAU DE LA MER

ANNÉE MOYENNE

L'*année* moyenne a une pression moyenne ramenée au niveau de la mer de 764 mm. 2 qui

dépasse de 4 mm. 2 la moyenne admise au bord de la mer de 760 mm. Cette pression varie en moyenne de 747 mm. 7 à 778 mm. 9.

L'*hiver* moyen a une pression moyenne de 764 mm. 8 avec des variations moyennes allant de 747 mm. 7 à 778 mm. 9. Cette dernière est la plus forte pression moyenne.

Le *printemps* moyen a une pression moyenne de 762 mm. 6. C'est la saison où la pression est la plus faible. Elle varie en moyenne de 747 mm. 9 à 773 mm. 9.

L'*été* moyen a une pression moyenne de 763 mm. 8 variant en moyenne de 754 mm. 1 à 771 mm. 9.

L'*automne* moyen a une pression moyenne de 765 mm. 2, c'est la plus forte moyenne des saisons. Elle varie en moyenne de 751 mm. 8 à 774 mm. 6.

ANNÉE 1899.

L'*année* 1899 a eu une pression moyenne de 765 mm. 7 supérieure de 1 mm. 5 à la moyenne. L'écart de 33 mm.5 (de 747 mm. 2 à 780 mm. 7) est supérieur de 2 mm. 3 à la moyenne.

L'*hiver* de 1899 a eu une pression moyenne de 767 mm. 3, supérieure de 2 mm. 5 à la moyenne. L'écart de 33 mm. (2 de 747 mm. 5 à 780 mm. 7) est supérieur de 2 mm. 0 à l'écart moyen.

Le *printemps* de 1899 a eu une pression moyenne de 764 mm. 1 supérieure de 1 mm. 5 à la moyenne. L'écart de 33 mm. 2 (de 747 mm. 2 à 780 mm. 4) est supérieur de 7 mm. 2 à la moyenne.

L'*été* de 1899 a eu une pression moyenne de 764 mm. 7 supérieure de 0 mm. 9 à la moyenne. L'écart de 21 mm. 1 (de 752 mm. 6 à 773 mm. 7) est supérieur de 3 mm. 3 à l'écart moyen.

L'*automne* de 1899 a eu une pression moyenne de 766 mm. 8, supérieure de 1 mm. 6 à la moyenne. L'écart de 26 mm. 0 (de 752 mm. 2 à 778 mm. 2) dépasse la moyenne de 3 mm. 2.

ANNÉE 1900.

L'*année* 1900 a eu une pression moyenne de 763 mm. 1, inférieure de 1 mm. 1 à la moyenne. L'écart de 35 mm. 9 (de 743 mm. 9 à 779 mm. 8) est supérieur de 4 mm. 7 à l'écart moyen.

L'*hiver* de 1900 a eu une pression moyenne de 761 mm. 6 inférieure de 3 mm. 2 à la moyenne. L'écart de 35 mm. 9 (de 743 mm. 9 à 779 mm. 8) est supérieur de 4 mm. 7 à l'écart moyen.

Le *printemps* de 1900 a eu une pression moyenne de 762 mm. 7 qui ne dépasse la moyenne que de 0 mm. 1. L'écart de 27 mm. 0 (de 749 mm. 7 à 776 mm. 7) est supérieur de 1 mm. 0 à la moyenne.

L'*été* de 1900 a eu une pression moyenne de 763 mm. 2 inférieure de 0 mm. 6 à la moyenne. L'écart de 21 mm. 5 (de 750 mm. 3 à 771 mm. 8) est supérieur de 3 mm. 7 à la moyenne.

L'*automne* de 1900 a eu une pression moyenne de 765 mm. 0, inférieure de 0 mm. 2 à la moyenne. L'écart de 28 mm. 2 (de 747 mm. 6 à 775 mm. 1) est supérieur de 5 mm. 4 à la moyenne.

ANNÉE 1901.

L'*année* 1901 a eu une pression moyenne de 764 mm. 2 précisément égale à la moyenne. L'écartde 37 mm. 4 (de 740 mm. 7 à 778 mm. 8) est supérieur de 6 mm. 2 à l'écart moyen.

L'*hiver* de 1901 a eu une pression moyenne de 767 mm. 2 supérieur de 2 mm. 4 à la moyenne. L'écart de 26 mm. 9 (de 751 mm. 2 à 778 mm. 1) est inférieur de 4 mm. 3 à l'écart moyen.

Le *printemps* de 1901 a eu une pression moyenne de 761 mm. 2 inférieure à la moyenne de 1 mm. 4. L'écart de 31 mm. 7 (de 740 mm. 7 à 772 mm. 4) dépasse la moyenne de 5 mm. 7.

L'*été* de 1901 a eu une pression moyenne de 764 mm. 2, supérieure de 0 mm. 4 à la moyenne. L'écart de 16 mm. 5 (de 755,0 à 771,5) est inférieur de 1 mm. 3 à l'écart moyen.

L'*automne* de 1901 a eu une pression moyenne de 764 mm. 1, inférieure de 1 mm. 1 à la moyenne.

L'écart de 25 mm. 7 (de 751, 5 à 777,2) est supérieur de 2 mm. 9 à l'écart moyen.

ANNÉE 1902.

L'*année* 1902 a eu une pression moyenne de 763 mm. 4, inférieure à la moyenne de 0 mm. 8. L'écart de 42 mm. 0 (742,3 à 784,3) est supérieur de 10 mm. 8 à l'écart moyen.

L'*hiver* de 1902 a une pression moyenne de 763 mm. 0, inférieure de 1 mm. 8 à la moyenne. L'écart de 42 mm. 0 (de 742,3 à 784,3) dépasse de 10 mm. 8 l'écart moyen.

Le *printemps* de 1902 a eu une pression moyenne de 762,4 qui n'est inférieure que de 0 mm. 2 à la moyenne. L'écart de 22 mm. 7 (de 751,6 à 774,3) est inférieur à la moyenne de 3,3.

L'*été* de 1902 a eu une pression moyenne de 763 mm 1, inférieure à la moyenne de 0 mm. 7. L'écart de 17 mm. 7 (de 754,5 à 772,2) n'est inférieur à la moyenne que de 0 mm. 1.

L'*automne* de 1902 a eu une pression moyenne de 765 mm. 1, qui n'est inférieure que de 0 mm. 1 à la moyenne. L'écart de 30 mm. 0 (de 746,4 à 776,4) est supérieur de 7 mm. 2 à l'écart moyen.

Les saisons où la pression atmosphérique se maintient la plus élevée sont l'automne et l'hiver; c'est en été et au printemps qu'elle est la plus

faible. C'est dans ce semestre qu'il passe le plus de cyclones au-dessus de la Manche, cyclones sous l'influence directe desquels nous nous trouvons. On peut remarquer, en effet, que ceux qui passent dans la Méditerranée et qui causent des mauvais temps dans les golfes du Lion et de Gênes, ne nous influencent pas ou fort peu. Les Alpes et le Plateau Central paraissent former une barrière entre les deux régions nord et sud.

La pression maximum a lieu en hiver et en automne, parce que c'est dans cette saison que notre région se trouve le plus souvent sous l'influence des anticyclones.

Toutefois, ces remarques ne reposent pas sur une période de durée suffisante pour pouvoir être considérées comme ayant un caractère absolu. Néanmoins, comme l'allure générale du baromètre à Dijon concorde avec les phénomènes généraux de l'atmosphère relatés dans le bulletin du bureau central météorologique, cela donne à nos constatations une certaine probabilité.

3° HUMIDITÉ DE L'AIR

L'humidité ou l'état hygrométrique de l'air se cote de 0 à 100 : zéro correspond à l'air absolument sec, état qui n'a jamais lieu dans nos régions et 100 à l'état de saturation que l'on cons-

tate souvent quand il pleut et par le brouillard. Le poids de l'eau contenue dans un mètre cube d'air dépend à la fois de l'état hygrométrique et de la température. Les tables calculées à cet effet par les physiciens donnent le poids de l'eau contenue dans l'air saturé à chaque température ; il suffit de multiplier ce chiffre par celui qui représente l'état hygrométrique pour avoir le poids de l'eau que renferme un mètre cube d'air à l'instant considéré. Mais au point de vue du temps probable l'état hygrométrique est seul à consulter. Si l'humidité est voisine de la saturation et que le thermomètre baisse, la pluie est certaine. Quand l'air est sec, le beau temps est assuré.

ANNÉE MOYENNE

L'*année* moyenne a pour état hygrométrique le nombre 75, ce qui veut dire qu'en moyenne l'air est aux trois quarts saturé d'humidité. Le climat de Dijon est donc un climat assez humide Le chiffre moyen minimum est 14, le maximum est 100.

L'*hiver* est presque aussi humide que l'automne. Le coefficient moyen est 82, le minimum 29 et le maximum 99.

Le *printemps* est presque aussi sec que l'été. Le coefficient moyen est 69, avec une variation de 14 à 99.

L'*été* est la saison la moins humide, avec un coefficient moyen de 68 et une variation de 17 à 100.

L'*automne* est au contraire la saison la plus humide avec une moyenne de 83 et une variation de 31 à 100.

On voit par ce qui précède qu'il y a un semestre humide (automme et hiver) et un semestre sec (printemps et été).

ANNÉE 1899.

L'*année* 1899 a été moyenne au point de vue de l'humidité. Son coefficient 74 n'est inférieur que d'une unité à la moyenne. La variation a été considérable : de 8 à 100. L'écart (92) dépasse l'écart moyen de 6.

L'*hiver* de 1899 a un coefficient 80 inférieur de 2 unités seulement à la moyenne. L'écart de 81 (de 17 à 98) dépasse l'écart moyen de 11.

Le *printemps* de 1899 a un coefficient moyen de 67, inférieur de 2 à la moyenne. L'écart de 92 (de 8 à 100) dépasse de 7 l'écart moyen.

L'*été* de 1899 a également 67 de coefficient, il ne diffère que d'une unité de la moyenne. L'écart de 85 (de 15 à 100) dépasse l'écart moyen de 2 seulement.

L'*automne* de 1899 a pour coefficient 81, soit

2 de moins que la moyenne. L'écart de 71 (de 29 à 100) dépasse la moyenne de 2 seulement.

ANNÉE 1900.

L'*année* 1900 a pour coefficient 75, c'est-à-dire exactement le coefficient moyen. L'écart de 87 (de 13 à 100) ne diffère que de 1 de l'écart moyen. C'est donc tout à fait une année moyenne.

L'*hiver* de 1900 a pour coefficient moyen 81, soit une unité de moins que la moyenne. L'écart de 68 (de 32 à 100) est inférieur de 2 à l'écart moyen.

Le *printemps* de 1900 a pour coefficient moyen 67, soit 2 de moins que la moyenne. L'écart de 85 (de 15 à 100) est égal à la moyenne.

L'*été* de 1900 a pour coefficient moyen 68 qui est précisément égal à la moyenne. L'écart de 87 (de 13 à 100) dépasse de 4 l'écart moyen.

L'*automne* de 1900 a pour coefficient moyen 83, égal à la moyenne. L'écart de 78 (de 22 à 100) est supérieur de 9 à la moyenne.

ANNÉE 1901.

L'*année* 1901 a pour coefficient moyen 78, soit 3 de plus que la moyenne. Elle a donc été relativement humide. L'écart de 82 (de 18 à 100) est supérieur de 4 à la moyenne.

L'*hiver* de 1901 a été très humide, il a pour

coefficient 86, soit 4 de plus que la moyenne. L'écart de 70 (de 30 à 100) est égal à la moyenne.

Le *printemps* de 1901 a été également relativement très humide. Son coefficient 73 dépasse aussi de 4 la moyenne. L'écart de 82 (de 18 à 100) est inférieur de 3 à la moyenne.

L'*été* de 1901 a un coefficient de 70 dépassant de 2 la moyenne. L'écart de 80 (de 20 à 100) est inférieur de 3 à la moyenne.

L'*automne* de 1901 a pour coefficient 83, soit exactement le coefficient moyen. L'écart de 64 (de 33 à 99) est inférieur de 5 à la moyenne.

ANNÉE 1902.

L'*année* 1902 a pour coefficient 75, soit exactement la moyenne. L'écart de 84 (de 16 à 100) est inférieur de 2 à la moyenne. C'est une année moyenne.

L'*hiver* de 1902 a pour coefficient 80, soit 2 de moins que la moyenne. L'écart de 62 (de 36 à 98) est faible, avec 8 de moins que la moyenne.

Le *printemps* de 1902 a pour coefficient 68, soit 1 de moins que la moyenne. L'écart de 79 (de 16 à 95) est inférieur de 6 à la moyenne.

L'*été* de 1902 a pour coefficient 68 précisément égal au coefficient moyen. L'écart de 80 (de 20 à 100) est inférieur de 3 à la moyenne.

L'*automne* de 1902 a pour coefficient 83, égal

à la moyenne. L'écart de 64 (de 36 à 100) est inférieur de 3 à la moyenne.

Les considérations qui précèdent montrent qu'au point de vue de l'humidité relative de l'air, les années, et même les saisons, ont peu varié pendant les quatre années observées.

4° VENT

Les observations relatives au vent comportent généralement l'observation de sa direction et celle de sa force. Malheureusement nous n'avons aucun instrument qui enregistre le vent. La direction est observée à l'estime à une girouette ordinaire et sa force ne l'est pas. Cela est d'autant plus regrettable qu'il serait très facile d'installer un anémomètrographe sur la tour de l'Hôtel de Ville qui domine tous les alentours et dont par suite les enregistrements seraient parfaits et cela sans que la dépense fût considérable.

Il y aurait même beaucoup mieux à faire encore; ce serait d'installer un deuxième enregistreur sur le mont Afrique, au sommet duquel il existe un fortin où l'appareil serait très facile à placer. Bien plus, comme il y a un fil téléphonique reliant l'ouvrage à Dijon, ce fil pourrait servir à enregistrer en ville même les constatations de l'ané-

momètrographe. On observerait ainsi la direction et la force du vent qui souffle entre le bassin du Rhône et le bassin de la Seine par-dessus la chaîne de la Côte-d'Or. La girouette enregistrante pourrait être facilement installée au-dessus de tous les obstacles, le mont Afrique étant à quelques mètres près un des plus hauts sommets de la chaîne. Nous souhaitons vivement que ces installations, si utiles au point de vue de la météorologie locale et même de la météorologie générale, soient faites le plus tôt possible.

Les observations dont nous rendons compte ne donnent donc que la direction du vent à 8 heures du matin rapportée aux huit octans de la rose des vents.

Outre les quatre années d'observations de MM. Roux et Porte, nous possédons encore celles faites antérieurement au port du canal à la girouette de l'obélisque. Nous avons étudié antérieurement la direction du vent à Dijon à l'aide de ces observations en nous servant des 46 années de 1853 à 1898 inclusivement. Les quatre années dont les observations sont données ci-après font suite à cette série qui comprend maintenant 50 années. On trouvera les observations des 46 années antérieures dans notre mémoire intitulé : *les Grands Collecteurs de la ville de Dijon* inséré dans les Annales des ponts et chaussées (année 1900, 1er semestre, n° 1).

ANNÉE MOYENNE

Dans l'*année* moyenne les vents se classent de la manière suivante par ordre de fréquence : S, N, N.-E, W, S.-W, N.-W, S.-E, et E. Le vent du sud étant environ 3 fois 1/3 plus fréquent que le vent de l'Est. Si au lieu d'envisager les octants, on se contente des quadrants, les vents se classent comme il suit : N (109), S (104), W (92), E (60). Les nombres entre parenthèses indiquent les nombres de jours pendant lesquels le vent souffle dans la direction indiquée. Il en sera de même dans tout ce qui va suivre.

En *hiver* moyen les vents se classent par octants, savoir : N, S, N.-E, W, S.-W, N.-W, S.-E, et E. Les quadrants donnent le classement suivant : N (307), S (28), W (19), E (13).

Au *printemps* moyen le classement est le suivant : N, S, N.-E, W, N.-W, S.-W, E, S.-E. Les quadrants se classent comme il suit : N (30), S (23), W (22), E (17).

En *été* moyen les vents se classent de la manière suivante : par octants : W, S, N.-E, N, S.-W, N.-W, S.-E, E et par quadrants : W (29), S (25), N (23), E (15).

En *automne* moyen les vents se classent par octants, savoir : S, N, N.-E, W, S.-W, N.-W, S.-E, E et par quadrants : S (28), N (27), W (21), E (15).

ANNÉE 1899.

La direction des vents n'ayant pas été observée en décembre 1898 et en janvier 1899, nous ne pouvons rendre compte que des trois autres saisons :

Au *printemps* de 1899 les vents se classent comme il suit par octants : N, W, S.-W, N.-E, S, N.-W, E, S.-E. Il y a eu deux jours de calme. Par quadrants ils se classent de la manière suivante : N (31), W (29), S (19), E (11). Prédominance des quadrants N et W.

En *été* de 1899 le classement a été le suivant : N.-E, W, S.-W, N, S, S.-W, E, S.-E, et il y a eu 6 jours de calme. Et par quadrant le classement est : N (30), E (25), W (17), S (14). Prédominance des quadrants N et E.

En *automne* de 1899 les vents se classent par octants comme il suit : N, N.-E, S, N.-W, W, S.-E, le vent d'Est n'a pas donné une seule fois et il y a eu 19 jours de calme, ce qui n'a rien d'anormal, l'automne étant la saison des calmes. Les quadrants se classent, savoir : N (29), S (19), W (16), E (8). Prédominance des vents du N.

ANNÉE 1900.

Pendant l'année 1900 les vents se classent de la façon suivante par octants : N, S, W, N.-E,

N.-W, S.-W, E, S.-E, et il y a eu 81 jours de calme, ce qui est considérable. Par quadrants les vents se classent, savoir : N (92), W (83), S (76), E (33). Année calme.

En *hiver* de 1900 la direction des vents se classe comme il suit : S, N, S.-W W, N.-E N.-W, S.-E et pas de vent d'Est. Le nombre des journées de calme a été de 13. Par quadrants le classement est le suivant : S (27), N (26), W (20), E (4).

Au *printemps* de 1900 le classement des vents par octants est le suivant : N, N.-W, W, N.-E, S, S.-W, et pas de vents de l'Est ni du S.-E. Il y a eu 10 jours de calme. Par quadrants les vents se classent, savoir : N (38), W (27), S (9), E (8). Permanence des vents N et W.

En *été* de 1900 les vents se classent par octants comme il suit : W, S, S.-W, N.-E, N.-W, N, E, S.-E. Il y a eu 23 jours de calme. Par quadrants ils se classent, savoir : W (26), S (20), N (12), E (11). Prédominance des vents S et W.

En *automne* de 1900 les vents se classent de la manière suivante par octants : S, N, N.-E, S.-W, W, N.-W, E, S.-E. Le nombre de journées de calme a été de 35, ce qui est considérable. Les vents se classent par quadrants, savoir : S (21), N (17), W (10) et E (8).

ANNÉE 1901.

Pendant l'*année* 1901 le classement par octants a été le suivant : N, S, N.-E, W, S.-W, N.-W, S.-E, et E. Le nombre de jours de calme a été de 50, ce qui peut être considéré comme une moyenne. Par quadrants les vents se classent, savoir : N (122), S (86), W (68), E (39). Les vents du nord ont été dominants.

En *hiver* 1901 les vents se classent comme il suit par octants : N, S, W, N.-E, N.-W, S.-W, S.E, E. Il y a 16 journées calmes. Par quadrants leur classement est le suivant : N (27), S (20) W (19), E (8).

Au *printemps* de 1901 le classement par octants est, savoir, S, N, N.-E, S.-W, W, S.-E, E, N.-W. Le nombre des journées calmes est de 9. Par quadrants les vents se classent de la manière suivante : S (31), N (26), W (14), E (12).

En *été* de 1901, les vents se classent par octants, comme il suit : N, W. N.-E, S, N.-W S.-W, S.-E, E. Il n'y a eu que 3 journées calmes. Le classement par quadrants est le suivant : N (42), W (22), S (17), E (8). Prédominance des vents du N.

En *automne* de 1901 le classement par octants est, savoir : N, S, N.-E, N.-W, W, S.-W, E, S.-E. Il y a eu 22 journées calmes. Les vents se classent

comme il suit par quadrants : N (29), S (18), W (12), E (10). Prédominance des vents du N.

ANNÉE 1902.

Pendant l'*année* 1902 le classement des vents par octants a été le suivant : S, N, N.-E, S.-W, W, N.-W, S.-E, E. Il y a eu 23 jours de calme seulement. Par quadrants le classement est le suivant : N (115), S (106), W (79), E (42). Année venteuse.

En *hiver* de 1902 les vents se classent par octants de la manière suivante : S, N, N.-E, N.-W, W, S.-W, S.-E, E. Il y a eu 18 jours de calme, ce qui est beaucoup pour cette saison. L'hiver contraste avec les autres saisons.

Au *printemps* 1902 les vents se classent comme il suit par octants : N, S, S.-W, W, N.-W, N.-E, S.-E, E. Il n'y a pas eu un seul jour sans vent. Par quadrants le classement est le suivant : N (37), W (25), S (23), E (7).

En *été* de 1902 le classement par octants s'établit comme il suit : S, N, W, N.-E, S.-W, W, E, S.-E. Il n'y a eu que 3 jours de calme. Par quadrants les vents se classent, savoir : S (29), N (25), W (23), E (12).

En *automne* de 1902 les vents se classent par octants de la manière suivante : S, N, N.-E, S.-W, W, S.-E, E, N.-W. Il n'y a eu que deux jours sans

vent, ce qui est très rare dans cette saison. Le classement par quadrants est le suivant : S (31), N (30), W (14), E (12).

En résumé nous voyons qu'en toutes saisons les vents dominants viennent du nord ou du midi, puis viennent les vents d'ouest, ces derniers amènent presque toujours la pluie, et enfin les plus rares sont les vents d'Est, qui coïncident presque toujours avec le beau temps. On comprend, en effet, que les vents d'ouest venant de l'océan soient humides et que ceux de l'est qui traversent le continent soient toujours secs.

5° LA PLUIE

Pour rendre compte de la pluie à Dijon nous emploierons les observations faites au bassin du canal de Bourgogne, parce que nous possédons une série très complète commençant en 1831 et aussi parce que le pluviomètre est mieux installé que celui de la Faculté des Sciences placé dans une petite cour entourée de bâtiments élevés.

ANNÉE MOYENNE

Les résultats que nous résumons ci-dessous proviennent donc de 72 années (de 1831 à 1902 inclusivement). Cette série est déjà assez étendue

pour que les moyennes changent peu dorénavant. Le tableau donne les hauteurs de pluie exprimées en dixièmes de millimètres.

En *année* moyenne la hauteur de pluie est de 0 m. 687, avec une variation de 0 m. 402 (minimum) à 0 m. 935 (maximum). Le nombre moyen de jours de pluie dans l'année est de 120, ce qui indique qu'il pleut à peu près un jour sur trois. Ce nombre varie de 79 (minimum) à 162 (maximum).

En *hiver* moyen la hauteur de pluie est de 0 m. 185, variant de 0 m. 0420 (minimum) à 0 m. 2290 (maximum). Le nombre de jours de pluie est de 30, variant de 11 (minimum) à 47 (maximum).

Au *printemps* moyen la hauteur de pluie est de 0 m. 1534 variant de 0 m. 0230 à 0 m. 3830. Le nombre moyen de jours de pluie est de 28, variant de 13 à 49.

En *été* moyen la hauteur de pluie tombée est de 0 m. 1926 variant de 0 m. 0420 à 0 m. 3500. Le nombre moyen de jours de pluie est de 28 variant de 14 à 42.

En *automne* moyen la hauteur de pluie est de 0 m. 2025 variant de 0 m. 0730 à 0 m. 5030. Le nombre moyen de jours de pluie est de 31 variant de 18 à 52.

Au point de vue de la hauteur moyenne de pluie tombée les saisons se classent de la manière

suivante en commençant par la plus pluvieuse : automne, été, printemps, hiver. Au point de vue du nombre de jours de pluie il y a presque équivalence entre les saisons, ce qui est assez curieux. L'automne a, en effet, un jour de plus que la moyenne (30) et l'été deux jours de moins. Les autres saisons ont précisément la moyenne.

Si l'on additionne les chutes du semestre automne-hiver on obtient une hauteur de 0 m. 341 et si l'on fait de même pour le semestre printemps-été, on a 0 m. 346, ce qui prouve qu'il pleut en moyenne autant dans un semestre que dans l'autre. C'est le premier semestre qui alimente à peu près seul les sources. Il y a donc en année moyenne la moitié de l'eau tombée perdue pour elles. En automne et en hiver l'évaporation est faible et la végétation est arrêtée. Au printemps et surtout en été l'évaporation est intense et la végétation très active absorbe beaucoup d'eau. C'est la raison pour laquelle on ne peut compter pour l'alimentation des sources que sur la pluie tombée pendant le semestre automne-hiver.

ANNÉE 1899.

Pendant l'*année* 1899 il est tombé une hauteur de pluie de 0 m. 6078, soit 88 0/0 seulement de la moyenne. C'est donc une année assez sèche.

Le nombre de jours de pluie a été de 106, soit 14 de moins que la moyenne.

En *hiver* de 1899 il est tombé une hauteur de pluie de 0 m. 1411, soit 0 m. 0026 de plus que la moyenne. Le nombre de jours de pluie a été de 27, soit 3 de moins que la moyenne.

Au *printemps* de 1899, la chute de pluie a eu une hauteur de 0 m. 1492, soit 0 m. 0042 de moins que la moyenne. Le nombre de jours de pluie a été de 28 soit deux de moins que la moyenne.

En *été* de 1899, il est tombé une hauteur de 0 m. 1941 de pluie, soit 0 m. 0015 de plus que la moyenne. Le nombre de jours de pluie a été de 24, soit 4 de moins que la moyenne.

En *automne* de 1899, il n'est tombé que 0^m1234 de pluie, soit 0 m. 0791 de moins que la moyenne. C'est un automne sec. Le nombre de jours de pluie a été de 27 soit 4 de moins que la moyenne.

Le semestre automne 1898-hiver 1899 a donné une hauteur d'eau de 0 m. 291 seulement, soit 0 m. 050 de moins que la moyenne, aussi les sources ont-elles été peu abondantes en 1899.

ANNÉE 1900.

Pendant l'*année* 1900 il est tombé 0 m. 6931 de pluie, soit moins de 1 0/0 de plus que la moyenne. C'est donc une année moyenne. Le

nombre de jours de pluie a été de 106, soit 14 de moins que la moyenne.

En *hiver* 1900 la hauteur de pluie a été de 0 m. 2044 soit 0 m. 0659 de plus que la moyenne. Cet hiver a donc été pluvieux. Le nombre de jours de pluie a été de 47, soit 17 de plus que la moyenne.

Au *printemps* de 1900 il n'est tombé qu'une hauteur de pluie de 0 m. 0911 soit 0 m. 0623 de moins que la moyenne ; ce printemps a donc été sec. L'herbe a été rare. Le nombre de jours de pluie a été de 23, soit 7 de moins que la moyenne.

En *été* de 1900 la hauteur de pluie tombée a été de 0 m. 2108, soit 0 m. 0182 de plus que la moyenne. Le nombre de jours de pluie a été de 28, ce qui est exactement la moyenne.

En *automne* de 1900 il est tombé une hauteur d'eau de 0 m. 1868, soit 0 m. 0157 de moins que la moyenne. Le nombre de jours de pluie a été de 33, soit 2 de plus que la moyenne.

Le semestre automne 1899-hiver 1900 a donné une hauteur d'eau de 0 m. 328, inférieure de 0 m. 013 à la moyenne, aussi les sources ont-elles été plutôt faibles en 1900.

ANNÉE 1901

Pendant l'*année* 1901 il est tombé une hauteur de pluie de 0 m 8808, soit 28 0/0 de plus que la moyenne. C'est une année très humide. Le

nombre de jours de pluie a été de 121, ce qui ne fait cependant qu'un seul jour de pluie de plus que la moyenne.

En *hiver* 1901 il n'est tombé que 0 m. 1157 d'eau, soit 0 m. 0228 de moins que la moyenne. Cet hiver a donc été assez sec. Le nombre de jours de pluie a été de 24, soit 6 de moins que la moyenne.

Au *printemps* de 1901 il est tombé 0 m. 3006 d'eau, soit 0 m. 1472 de plus que la moyenne. Cette chute représente près du double de la moyenne. Le printemps a donc été extraordinairement pluvieux. Le nombre de jours de pluie a été de 45, soit 15 de plus que la moyenne. Herbe abondante, mais médiocre.

En *été* de 1901 il est tombé 0 m. 2159 de pluie, soit 0 m. 0233 de plus que la moyenne. Cet été a donc été assez pluvieux. Le nombre de jours de pluie a été de 24, soit 4 de plus que la moyenne.

En *automne* de 1901 la hauteur de pluie tombée a été de 0 m. 2486, soit 0 m. 0461 de plus que la moyenne. C'est un automne pluvieux. Le nombre de jours de pluie a été de 28, soit 3 de moins que la moyenne.

La hauteur d'eau tombée pendant le semestre automne 1900-hiver 1901 est de 0 m. 3025, soit 0 m. 0385 de moins que la moyenne, aussi les sources ont-elles été faibles, malgré les pluies du printemps et de l'été.

ANNÉE 1902.

Pendant l'*année* 1902 la hauteur de pluie tombée a été de 0 m. 7741, dépassant la moyenne de plus de 12 0/0. Le nombre de jours de pluie a été de 120, c'est précisément la moyenne. L'année a été néanmoins assez humide.

En *hiver* de 1902 la hauteur de pluie a été de 0 m. 1973, dépassant la moyenne de 0 m. 0588. C'est donc un hiver pluvieux. Le nombre de jours de pluie a été de 32, soit 2 de plus que la moyenne.

Au *printemps* de 1902 la hauteur de pluie a été de 0 m. 1667, soit 0 m. 0133 de plus que la moyenne. Le nombre de jours de pluie a été de 34, soit 4 de plus que la moyenne.

En *été* de 1902 il est tombé 0 m. 2606 de pluie, soit 0 m. 0680 de plus que la moyenne. L'été a été pluvieux. Le nombre de jours de pluie a été de 31 soit 3 de plus que la moyenne.

En *automne* de 1902 la hauteur de pluie a été de 0 m. 1495, soit 0 m. 0530 de moins que la moyenne. L'automne a donc été sec, le nombre de jours de pluie a été de 23 seulement, soit 8 de moins que la moyenne.

La hauteur d'eau tombée pendant le semestre automne 1901-hiver 1902 a été de 0 m. 446, soit 0 m. 105 de plus que la moyenne, aussi n'a-t-on pas manqué d'eau en 1902. Les sources sont re-

devenues très abondantes après plusieurs années faibles.

6° NÉBULOSITÉ

Tous les jours à huit heures du matin les nuages sont observés et classés par catégories d'après les principes admis en météorologie. On note non seulement les formes, mais même leur direction et l'étendue qu'ils occupent dans le ciel visible. C'est cette dernière constatation qui offre le plus d'intérêt, non seulement pour la météorologie locale mais aussi et surtout pour l'agriculture. On sait, en effet, que la pureté du ciel, en rapport direct avec l'intensité de la lumière solaire reçue, a une action des plus considérables sur le développement de la végétation et en particulier sur la maturité des récoltes de toutes natures. Pour ne pas surcharger ce mémoire nous pourrons donc nous borner à ne rendre compte que de la nébulosité. Mais auparavant il faut que nous donnions la signification des chiffres qui figurent dans le tableau à l'appui des développements qui vont suivre.

La nébulosité se cote à l'aide de chiffres variant de zéro à dix. Le zéro indique qu'il n'y a aucun nuage visible et par suite que le ciel est absolument pur. Le nombre 10, au contraire, veut dire que le ciel est absolument couvert et qu'on

n'aperçoit aucune tache de bleu au-dessus de l'horizon. Les chiffres intermédiaires de 1 à 9 indiquent : le chiffre 1 que les nuages couvrent environ un dixième du ciel, le chiffre 2 les deux dixièmes et ainsi de suite jusqu'au chiffre 9 qui exprime que les neuf dixièmes du ciel sont couverts de nuages. Ainsi donc, plus le chiffre inscrit dans les colonnes est grand, plus le ciel est couvert.

Dans la première colonne de chaque année le chiffre indique suivant le cas la nébulosité moyenne du mois, de la saison ou de l'année ; il comporte une décimale résultant du calcul des moyennes. Les 5 autres colonnes donnent, la première le nombre de jours où le ciel a été absolument pur (cote 0), la seconde celui où il y a un peu de nuages (cotes 1, 2 et 3), la troisième celui où le ciel a été à peu près couvert à moitié (cotes 4, 5 et 6), la quatrième celui où le ciel a été très couvert (cotes 7, 8 et 9) et enfin la cinquième le nombre de jours où il a été totalement couvert (cote 10).

ANNÉE MOYENNE

Pendant l'*année* moyenne le coefficient moyen de nébulosité est 5,6 ce qui veut dire qu'en moyenne le ciel est plus qu'à moitié couvert de nuages à Dijon. Il y a environ 95 jours où il est

absolument pur, 51 où il a peu de nuages 29 où le ciel est à moitié couvert, 57 où il y a de nombreux nuages et enfin 133 où le ciel est totalement couvert. On voit que le ciel bleu est rare à Dijon.

En *hiver* moyen, le coefficient moyen est 7,2. Il n'y a que 16 jours de ciel pur contre 54 de ciel totalement couvert; les autres chiffres sont respectivement 6,5 et 8. L'hiver le ciel est donc très couvert.

Au *printemps* moyen, le coefficient moyen est 5,4. Il y a 24 jours de ciel sans nuages et 26 jours de ciel couvert entièrement ; les autres nombres sont 13, 10 et 19. Au printemps le ciel est couvert sur un peu plus de moitié de la surface, à peu près comme pour l'année entière.

En *été* moyen, le coefficient moyen est 3,8. Il y a 34 jours de ciel pur et 14 jours seulement de ciel couvert. Les autres nombres sont 20,9 et 15. L'été est la saison où le ciel est le plus pur et malgré cela il est en moyenne couvert de nuages sur un peu plus du tiers de sa surface.

En *automne* moyen le coefficient est 6,0. Il y a donc en moyenne les 6 dixièmes du ciel couverts. Le nombre de jours où le ciel est pur est 21, celui où il est totalement couvert 38. Les autres nombres sont respectivement 12,5 et 15.

ANNÉE 1899.

Pendant l'*année* 1899 la nébulosité moyenne a été de 4,5, ce qui ne représente que les 8 dixièmes de la moyenne. C'est donc une année où le ciel a été relativement pur. Le nombre de jours sans nuages a été de 148 au lieu de 95, moyenne des quatre années, et celui où le ciel a été totalement couvert de 58 au lieu de 133.

En *hiver* 1899, le coefficient de nébulosité moyen a été de 6,4, soit un peu moins des 89 centièmes du coefficient de l'hiver moyen. Le nombre des jours sans nuages a été de 26 au lieu de 16 et celui des jours où le ciel a été totalement couvert de 45 au lieu de 55. C'est un hiver relativement clair.

Au *printemps* de 1899 le coefficient moyen a été de 4,2 soit moins des 78 centièmes de la moyenne. Le nombre de jours sans nuages a été de 33 au lieu de 24 et celui où le ciel a été couvert de 20 au lieu de 26. C'est un printemps clair.

En *été* de 1899, le coefficient moyen a été de 2,9 soit un peu plus des 76 centièmes de la moyenne. Le nombre de jours où le ciel a été pur a été de 53 au lieu de 34 et celui où il a été couvert de 16 au lieu de 14. L'été a été également clair.

En *automne* de 1899, le coefficient moyen a

été de 4,5 qui représente exactement les trois quarts de la moyenne. Il y a eu 36 jours de ciel pur au lieu de 21 et seulement 11 jours de ciel couvert au lieu de 38. C'est cette saison qui a été relativement la plus lumineuse.

ANNÉE 1900.

Pendant l'*année* 1900 le coefficient de nébulosité moyenne a été de 5,7, c'est à un dixième près le coefficient moyen. Le nombre de jours où le ciel a été pur a été de 77 au lieu de 95 et celui où il a été totalement couvert de 133, soit exactement la moyenne. Cette année représente assez bien dans son ensemble la moyenne des 4 années observées.

En *hiver* de 1900 le coefficient moyen a été de 7,2, c'est-à-dire exactement la moyenne. Le nombre de jours où le ciel a été pur a été de 10 au lieu de 55. C'est un hiver moyen.

Au *printemps* de 1900 le coefficient moyen a été de 5,0, soit un peu moins des 93 centièmes de la moyenne. Le nombre de jours où le ciel a été pur est de 29 au lieu de 24 et celui où il a été couvert de 25 au lieu de 26. Le printemps de 1900 a été un peu plus clair que la moyenne.

En *été* de 1900, le coefficient moyen a été de 4,4, soit un peu plus de 15 0/0 de plus que la moyenne. Le nombre de jours sans nuages a été de

24 au lieu de 34 et celui des jours couverts de 15 au lieu de 14. C'est un été un peu brumeux.

En *automne* de 1900 le coefficient moyen a été de 6,2, soit 3 0/0 de plus que la moyenne. Le nombre de jours où le ciel a été pur a été de 14 au lieu de 21 et celui des jours à ciel couvert de 20 au lieu de 38. C'est un automne moyen.

ANNÉE 1901.

Pendant *l'année* 1901 la nébulosité moyenne a été de 5,7, c'est à un dixième près la moyenne des quatre années. Le nombre de jours à ciel sans nuages a été de 98 au lieu de 95 et celui où le ciel a été couvert de 156 au lieu de 133. C'est encore une année moyenne.

En *hiver* de 1901 le coefficient moyen a été de 7,5 soit 4 0/0 de plus que la moyenne. Le ciel a été pur pendant 17 jours au lieu de 16 et couvert pendant 58 au lieu de 55. C'est un hiver moyen.

Au *printemps* de 1901 le coefficient moyen de nébulosité a été de 5,5, c'est-à-dire très légèrement supérieur à la moyenne. Le nombre de jours à ciel sans nuages a été de 25 au lieu de 24 et celui à ciel couvert de 37 au lieu de 26. C'est un printemps moyen.

En *été* de 1901 le coefficient moyen a été de 4,2, soit 10 0/0 de plus que la moyenne. Le ciel

a été pur pendant 21 jours au lieu de 34 et couvert pendant 15 jours au lieu de 14. C'est un été un peu sombre.

En *automne* de 1901 le coefficient moyen a été de 6,6, soit 10 0/0 de plus que la moyenne. Le nombre de jours à ciel sans nuages a été de 14 au lieu de 21 et celui où il a été totalement couvert de 46 au lieu de 38. L'automne a eu la même allure que l'été.

ANNÉE 1902.

Pendant l'*année* 1902, le coefficient de nébulosité moyen a été de 6,6, c'est une augmentation de près de 18 0/0 sur la moyenne. Le nombre de jours sans nuages a été de 51 au lieu de 95 et celui où le ciel a été entièrement couvert de 151 au lieu de 133. C'est une année assez sombre.

Pendant l'*hiver* de 1902 le coefficient moyen a été de 7,8, ce qui représente plus de 8 0/0 de plus que la moyenne. Il y a eu 11 jours sans nuages au lieu 16 et 60 jours totalement couverts au lieu de 55. L'hiver a été plus obscur que la moyenne.

Au *printemps* de 1902, le coefficient moyen de nébulosité a été de 6,7, soit 24 0/0 de plus que la moyenne. Le nombre de jours où le ciel a été pur a été de 9 seulement au lieu de 24 et celui où il a été couvert de 30 au lieu de 26. C'est un printemps nébuleux.

En *été* de 1902 le coefficient moyen a été de 4,9, soit une augmentation de 29 0/0 sur la moyenne. Le nombre de jours où le ciel a été sans nuages a été de 16 au lieu de 34 et celui où il a été entièrement couvert de 19 au lieu de 14. L'été a donc été encore relativement plus sombre que le printemps.

En *automne* de 1902 le coefficient moyen a été de 7,0, soit 17 0/0 de plus que la moyenne. Le ciel a été pur pendant 15 jours au lieu de 21 et totalement couvert pendant 42 jours au lieu de 38. C'est également un automne assez nébuleux.

Les tableaux détaillés quotidiens et très complets dressés par les observateurs et qui nous ont servi à dresser les tableaux résumés de notre mémoire sont conservés dans nos archives.

Charles MOCQUERY,

Ingénieur en chef des ponts et chaussées,

Président de la commission météorologique de la Côte-d'Or.


UNIV.
OF
MICH.

PRESSION AT

Année 1900		
Minimum	Maximum	Moyenne
747.1	775.1	763.3
746.4	779.8	764.1
743.9	770.0	756.7
743.9	779.8	761.6
749.7	776.7	762.6
752.9	775.3	764.1
750.4	769.0	761.5
749.7	776.7	762.7
754.2	770.1	762.9
750.3	771.2	763.7
750.8	771.8	763.1
750.3	771.8	763.2
759.5	772.2	767.4
758.3	775.8	766.7
747.6	769.7	760.7
747.6	775.8	765.0
743.9	779.8	763.1



EMPÈRATURE A DIJON

ée 1900		Année 1901			A
Maximum	Moyenne	Minimum	Maximum	Moyenne	Minimum
12°0	— 0°9	— 3°2	13°6	3°8	—5°9
11.9	3.6	—12.8	10.9	0.6	—5.3
19.1	4.9	—15.3	11.3	—1.9	—6.7
19.1	2.5	—15.3	13.6	0.9	—6.7
15.0	3.3	— 5.9	16.2	4.1	—2 1
26.5	10	— 1.0	23.0	10.3	0.6
26.7	12.6	0.1	31.6	15.1	—0.7
26.7	8.0	— 5.9	31.6	9.8	—2.1
30.9	18.6	6.9	32.1	18.0	6.0
38 4	21.3	10 0	32.7	19.8	8.5
30.7	17.3	6.3	31.6	18.2	9.3
38.4	19.1	6.3	32.7	18.7	6.0
27.4	16.3	5.6	29 0	15.1	4.5
25.0	10.1	0.1	20.3	9.9	—0.6
17.6	6.2	— 5.9	16.1	3.0	— 8.[illegible]
27.4	10.8	— 5.9	29.0	9.3	—8.[illegible]
38°4	10°3	—15°3	32°7	9°7	—8°[illegible]


UNIV. OF MICH.

...ATURE EXCEPTIONNELLE

Année 1901			Année 1902		
NOMBRE DE JOURS où le thermomètre			NOMBRE DE JOURS où le thermomètre		
est descendu au-dessous de		est monté au-dessus de	est descendu au-dessous de		est monté au-dessus de
— 10°	0°	30°	— 10°	0°	30°
	12			11	
2	20			16	
7	24			21	
9	56			48	
	12			7	
	1				
		1		1	
	13	1		8	
		3			2
		9			11
		3			1
		15			14
				1	
	15			9	
	15			10	
9	84	16		66	14



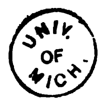
ıée 1899

UMIDITÉ	
Maximum	Moyenne
97 98 98	86 85 69
98	80
99 98 100	63 71 69
100	67
100 97 99	67 68 67
100	67
98 99 100	77 81 84
100	81
[illegible]	74

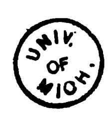
1903				Année moyenne							
Fréquence des vents venant du				Fréquence des vents venant du							
W	N.-W	N	Calme	N.-E	E	S.-E	S	S.-W	W	N.-W	N
4	3	2	6	3.9	1.1	2 6	6.9	3.5	3.0	2.9	7.1
1	3	4	12	3.7	1.5	2 4	7.3	3.1	3.1	2.6	7.3
2	1	9	0	3.8	1.3	2.2	5.7	3.0	3.7	2.6	5.7
.7	7	15	18	11.4	3.9	7.2	19.9	9.6	9.8	8.1	20.1
4	6	9	0	5.0	1.7	1.7	5.6	3.1	4.2	3.9	5.8
3	2	7	0	5.0	2.7	2.0	5.2	1.8	4.0	4.1	5.2
6	4	9	0	5.2	2.3	2.1	5.2	3.3	4.4	3.2	5.3
13	12	25	0	15.2	6.7	5 8	16.0	8.2	12.6	11.2	16.3
6	3	5	0	4.3	2.2	2.0	4.6	3.9	5.1	3.8	4.1
5	1	6	0	3.9	1.8	2.0	4.4	4.6	6.6	3.9	3.8
4	2	4	3	4.3	1.9	2.0	6 0	4.6	5.7	2.9	3.6
15	6	15	3	12.5	5.9	6.0	15.0	13.1	17.4	10.6	11.5
2	1	6	0	4.5	2.1	2.4	6.2	4.1	3.7	3.1	3.9
6	0	8	0	4.5	1.3	2.4	7.0	3.7	4.3	2.7	5.1
1	0	6	2	4.7	1.4	1.5	6.4	3.4	3.2	2.9	6.5
9	1	20	2	13.7	4.8	6.3	19 6	11.2	11.2	8.7	15.5
44	26	75	23	52.8	21.3	25.3	70.5	42.1	51.0	38.6	63.4

UTEUR DE PLU

en 901	en 1902
514	865
382	569
261	539
157	1.973
783	878
403	397
320	392
006	1.667
620	796
335	718
704	1 092
159	2.606
345	275
018	721
23	499
86	1.495
308	7.741


UNIV.
OF
MICH.

...été totale (10)	Nébulosité moyenne	No... nulle (0)	Année moyenne: Nébulosité moyenne	Nombre de jours où la nébulosité a été nulle (0)	faible (1.2.3)	moyenne (4.5.6)	forte (7.8.9)	totale (10)
13	5.5	9	7.6	5	1	2	2	21
24	8.0	»	7.7	4	3	1	3	20
8	8.1	1[illegible]	6.4	7	2	2	3	14
45	7.2	[illegible]	7.2	16	6	5	8	55
4	6.3	[illegible]	5.9	7	4	3	6	11
4	4.5	[illegible]	5.8	6	4	4	8	8
7	4.1	[illegible]	4.4	11	5	3	5	7
15	5.0	[illegible]	5.4	24	13	10	19	26
4	4.3	[illegible]	3.9	10	8	2	5	5
4	3.6	[illegible]	3.4	12	7	4	5	3
2	5.3	[illegible]	4.1	12	5	3	5	6
10	4.4	[illegible]	3.8	34	20	9	15	14
7	5.5	[illegible]	5.8	6	5	2	6	11
5	5.2	[illegible]	5.8	8	4	2	6	11
14	8.0	[illegible]	6.6	7	3	1	3	16
26	6.2	[illegible]	6.0	21	12	5	15	38
96	5.7	[illegible]	5.6	95	51	29	57	133


UNIV.
OF
MICH.

DEUX SEMAINES EN ESPAGNE

DEUX SEMAINES EN ESPAGNE

Les distractions étant rares à l'Arba, j'avais consacré toutes mes soirées de l'hiver dernier à l'étude de la langue espagnole, d'après l'excellente méthode du maître populaire. Mais n'ayant pas autour de moi les éléments nécessaires pour mettre à profit mon bagage de linguistique — les Espagnols sont cependant nombreux dans ma région, mais ne parlent que le dialecte valencien — je décidai de faire au printemps un petit voyage de deux semaines environ sur le littoral méditerranéen de l'Espagne, en visitant les provinces d'Alicante, de Murcie et de Valence.

Une excellente occasion se présenta, et j'éprouvai une grande joie de sentir que j'allais enfin pouvoir émettre par les lèvres les beaux mots et les belles phrases de l'idiome castillan, qui sommeillaient dans mon cerveau.

Le couronnement du jeune roi Alphonse XIII était fixé au 17 mai. Des fêtes splendides étaient annoncées à cette occasion, qui devaient durer une quinzaine de jours et coïncider avec la fête patronale de Madrid, le 15 mai, *Romeria de San Isidro*.

La Compagnie de paquebots Sitgès frères et la Compagnie de chemin de fer Madrid-Sarragosse-Alicante (MZA) s'étaient entendues pour faciliter, dans la plus large mesure possible, le voyage entre Alger et Madrid : 30 francs en 3e classe et 50 francs en seconde, aller et retour d'Alger à Madrid, avec faculté d'arrêt dans toutes les gares du parcours Alicante-Madrid et vice-versa.

Désireux, comme on peut croire, de profiter de ces avantages, ma résolution fut bientôt prise et le dimanche 11 mai, je pars pour m'embarquer sur le vapeur Sitgès-Hermanos.

Sur le quai d'Alger, je change mon argent français contre de l'argent espagnol; pour 200 francs le changeur me remet 272 pesetas, soit 36 pour cent.

A bord, je trouve la famille Raymond Bernard, commerçant de l'Arba, qui doit suivre le même itinéraire que moi. Le bateau démarre à midi et demi. La mer est houleuse; au large fort tangage qui durera toute la nuit. Presque tous les passagers, au nombre de 200 environ, sont malades ; de ceux de seconde et de première, je suis le seul qui se mette à table.

Le lendemain, 12 mai, la mer est redevenue calme. De bonne heure nous apercevons la Péninsule Ibérique. Nous approchons d'Alicante que l'on commence à distinguer au milieu de la

brume. Je me fais dire par un passager les noms des villages que l'on aperçoit sur la côte. A gauche d'Alicante, l'îlot de Tabarca, le village de Santa-Iola avec son phare ; à droite les villages de Campillo, Yillajoyosa, Benidorm, Altea.

Nous entrons dans le port à 11 heures et demie. De la passerelle du capitaine, je prends deux vues photographiques de la ville, assise au pied d'un grand rocher abrupt et nu.

A notre débarquement, qui n'a lieu qu'à midi et demi, nous avons à subir un véritable assaut de la part d'une bande de jeunes Espagnols se disputant nos bagages avec un acharnement comparable à celui des Arabes des quais d'Alger.

Ne sachant dans quel hôtel aller, je reste avec la famille Raymond Bernard qui connaît le pays et m'emmène à la *Posada de la Balseta*, 11, rue de la Calatrava, à proximité du port, entre la place Isabelle II et celle de la Constitution. On appelle *Posada* une sorte de remise, de fondouk, une auberge en somme où affluent, surtout les jours de marché, les charretiers, les maraîchers et les petits cultivateurs des environs.

Dans la cour intérieure, *patio*, de ces hôtelleries, il y a un mouvement surprenant ; un perpétuel va et vient de toutes les familles venues de l'intérieur et s'affairant autour des nombreux véhicules, *Tartanas*, *Carros* qu'elles ont amenés chargés de provisions.

Les chambres ou appartements y sont loués à raison de une peseta le lit. Si la chambre contient deux ou trois lits, le prix s'élève en proportion. La peseta correspond à la pièce de un franc.

Notre appétit ayant été aiguisé par l'air salin de la mer, nous nous mettons à table au milieu des maraîchers et des cultivateurs, car les lundis et les mardis sont les jours où ils viennent à la ville. La traditionnelle *catalana,* en castillan, *porron,* remplie d'un vin noir très fort et sentant la peau de bouc, préside au milieu des plats ; cette sorte de bouteille ressemble assez à un gobe-mouches en verre, d'où jaillirait un cône servant pour boire à la régalade. N'ayant pas l'habitude de boire de cette façon, je me fais donner un verre.

Pendant tout le repas ma curiosité est vivement excitée par ces Espagnols qui, rangés sans façon autour des tables, mangent dans le même plat avec des cuillers en bois et se font passer à tour de rôle la catalana qu'ils manient avec beaucoup d'habileté et d'adresse. Après déjeuner, nous allons visiter la ville. Tout d'abord je me rends au bureau des télégraphes, calle de Gravina, pour lancer un télégramme à ma femme. L'administration n'acceptant pas d'argent, il faut coller sur les libellés des timbres spéciaux, *sellos de franqueo* correspondant au montant de la dépêche.

Puis nous voilà partis à travers la cité. Nous traversons le *Paseo de Mendez-Nunez* dont le sol est pavé de mosaïques en ciment. Cette promenade, située au centre même de la ville, est bordée d'ormeaux abritant des bancs en pierre d'un seul morceau.

Nous voici au magnifique *Paseo de Gomiz*, où affluent en grand nombre les promeneurs ; on y jouit de la fraîcheur, car il est situé sur la plage du *Postiguet* en face des établissements de bains. Nous visitons ces derniers, au nombre de trois, bâtis sur pilotis (Diana, Alianza et Esperanza).

Le *Paseo de los Martires*, longeant le quai, nous plaît davantage ; aussi nous y arrêtons-nous un instant, pour nous rafraîchir dans une buvette. Nous absorbons des boissons du pays : *Zarzaparilla*, boisson sucrée et glacée à base de salsepareille, couleur de la bière ; *Brea*, boisson sucrée à base de goudron, limpide comme de l'eau. — Cette délicieuse promenade, bien sablée, est ornée de quatre rangées de palmiers au centre desquels s'élève le kiosque de la musique. De longs bancs, en beau marbre rouge, sont échelonnés sous les arbres.

Nous gagnons ensuite une autre promenade, perpendiculaire au port, appelée *Avenida del doctor Gadea*, bordée aussi de palmiers. A l'extrémité supérieure de cette promenade, et près du *Jardin de San Francisco*, s'élève un superbe

monument bâti pour commémorer le nom de l'illustre homme public *Maisonnar*. Le *Paseo de Quijano*, situé en haut de la ville, est un gracieux jardin parsemé de fleurs de toutes variétés et planté d'arbres et arbustes tels que tuyas taillés en fûts, araucarias, daturas ferox, yuccas, etc. Au centre se dresse une colonne pyramidale, à la mémoire de Quijano, homme célèbre. Au fond un vieil ormeau, dont on a taillé récemment les branches.

En redescendant vers la cité, nous visitons la belle *Eglise de San Nicolas de Bari*, qui est considérée comme une des plus somptueuses de l'Espagne. La chapelle de la communion est très jolie et le dôme qui recouvre la nef a de la hardiesse et de la magnificence. Arrivés sur la Plaza de Alfonso XII, nous nous arrêtons devant l'*Ayuntamiento*, hôtel de ville, grand monument de 47 mètres de façade et 19 de hauteur, construit sur deux arcades appelées *Porticos*, qui donnent accès sur la *Plaza del Progreso* et à *Calle Mayor*. Cet édifice est flanqué de deux tours quadrilatérales qui mesurent 37 mètres de haut sur 24 de tour. L'ornementation de la façade est en plusieurs ordres d'architecture.

Avant de rentrer à la Posada, nous jetons un rapide coup d'œil sur la *Plaza de la Constitucion*, petit square au milieu duquel est un jet d'eau représentant un enfant tenant un parapluie ; l'eau

passe par le manche du parapluie et vient retomber dans le bassin par les bords du pavillon.

La *Plaza de Isabel II*, près de la poste et du casino, est un grand jardin entouré d'une grille et possédant un puissant jet d'eau; là viennent jouer les enfants avec leurs bonnes ou leurs parents.

Nous sentant fatigués, tant par la traversée que par notre longue promenade à travers les rues d'Alicante, nous dînons rapidement et gagnons notre appartement. Chambres d'aspect austère, sans tentures, ni tableaux; les murs sont simplement blanchis à la chaux, les lits en fer, comme la table de toilette, n'ont pas de traversin. Deux petits oreillers plats, que l'on superpose en tiennent lieu. Fermez bien votre porte et, la nuit, ne mettez pas vos chaussures à la porte, elles auraient disparu le lendemain.

Mardi 13 mai. — Après le repos d'une longue nuit nous nous dirigeons de bon matin vers la fabrique de tabacs. Là, nous sautons dans un tramway sur rails, traîné par deux mules, qui doit nous conduire à *Muchamiel* pour la somme de 50 centimes aller et retour. La route très étroite est poudreuse. Nous entrons dans un terrain blanc, aride, dépourvu de végétation. A environ 4 kilomètres, au lieu dit la *Cruz de Piedra*, le paysage change; nous découvrons, dans un

bas-fond immense, vers lequel descend la ligne ferrée, un tableau merveilleux autant qu'imprévu, difficile à décrire. C'est un site d'autant plus enchanteur que le contraste est frappant, puisque entre la ville et cet endroit le terrain est nu, aride et triste. C'est la *Huerta* d'Alicante, vergers magnifiques, jardins paradisiaques, véritable oasis plus facile à admirer qu'à décrire. De tous côtés apparaissent de belles fermes, de vastes domaines, *Haciendas*, où les propriétaires s'adonnent à la culture des oliviers, figuiers et surtout des amandiers. Les céréales, les légumes et la vigne y poussent à merveille. Le blé surtout est d'une belle venue; après *Santa-Faz*, hameau situé à 7 kilomètres d'Alicante, nous entrons par curiosité dans un champ où je disparais complètement, c'est dire que les tiges de blé mesurent près de deux mètres de hauteur.

Nous traversons le village de *San Juan*, puis nous arrivons à *Muchamiel*, tête de ligne de la ligne ferrée, à neuf kilomètres d'Alicante. Visite rapide de ce *pueblo* dont les maisons lézardées, même l'église tombent en ruines. Achat de quelques boîtes du fameux nougat, *Turron*, de *Jijona*, bourg voisin. Avant de reprendre le tram, nous nous arrêtons devant une maison en construction, bâtie avec de mauvaises pierres et de la terre en guise de mortier. Le contre-maître maçon, auquel nous adressons la parole, nous

dit qu'il est payé 2 pesetas par jour et ses ouvriers 1 peseta et demie, main-d'œuvre bien bon marché à côté de celle de France ou d'Algérie.

De retour à la posada, nous dévorons avec appétit un délicieux *puchero* que nous avions commandé le matin. Le *puchero* est le pot-au feu espagnol. Il se rapproche beaucoup de la *potée* bourguignonne. Les éléments qui le composent sont : viande de bœuf, poulet, saucisson très épicé, lard, jambon, choux et *garbanzas*, pois. chiches. Dans l'après-midi nous flânons dans les rues et nous nous reposons sur le Pasos de los Martires, afin d'être plus dispos pour le long trajet que nous devons faire cette nuit et demain, d'Alicante à Madrid.

Avant de quitter Alicante, que l'on me permette d'esquisser une petite description de cette ville et de relater les faits et choses qui m'ont le plus frappé.

Alicante est une ville d'environ 40.000 habitants. Elle est située au centre de la grande baie formée par les caps de Santa Pola et de la Huerta, sur le versant d'une montagne aride et pelée, *Monte Benicastel*, couronné d'un château fort, *el Castillo*, auquel on accède par une longue file d'escaliers. Le commerce y est très animé, surtout celui des vins. Son port, le port méditerranéen le plus rapproché de Madrid, est constamment fréquenté par des navires de toutes les

nations, qui mettent cette ville en relation avec le monde entier ; il a environ 283.000 mètres carrés.

La garnison d'Alicante est ainsi composée : un bataillon de ligne de la Princesa, de l'artillerie, des gendarmes à pied et à cheval, Gardia civil, des douaniers de terre et de mer, carabineros, des agents de police à pied et à cheval. Le soldat espagnol est très proprement vêtu. Comme chaussures, il ne porte pas de nos larges et lourds godillots, mais des souliers fins. En temps d'exercices, de manœuvres et de guerre, le fantassin chausse l'espadrille.

Le climat de cette région est tempéré et sain. On y jouit d'un ciel riant et pur. Aussi Alicante est une station d'hiver et comme ville d'été sa plage a une renommée générale et populaire. La partie haute n'offre rien de particulier ; les rues et les places y sont amples et larges, mais les constructions manquent ou sont fort espacées. La ville basse renferme de belles maisons, de beaux magasins, avec des rues étroites dont plusieurs sont pavées en bois.

Beaucoup d'anciennes habitations possèdent des *miradores*, balcons vitrés, où la gracieuse Espagnole, nonchalamment assise dans sa *mecedora*, et parée de ses plus beaux atours, passe une partie de sa journée à regarder dans la rue.

Les églises, comme partout en Espagne, sont

ouvertes seulement pendant les offices et généralement fermées de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

Je dirai un mot des *Tartanas*. Ces voitures que nous voyons souvent en Algérie conduites par des *Gitanos*, bohémiens espagnols, sont les calèches du pays. Comme au temps de Théophile Gautier c'est une caisse recouverte de toile cirée et posée sur deux roues, sans le moindre ressort. Toutefois les tartanas contemporaines sont capitonnées à l'intérieur ; quelques-unes ont des glaces ; j'en ai vu même qui ont des ressorts, et tout de même on n'y est pas trop mal.

L'eau potable est distribuée dans Alicante à l'aide de cruches en terre, d'une contenance de huit litres environ, que les *aguadores*, porteurs d'eau, transportent à domicile sur des brouettes percées de deux à huit trous carrés où s'encastre le récipient.

Neuf heures du soir. Nous voilà installés dans le train partant pour Madrid. Mes compagnons de route sont en troisième et moi tout seul dans un compartiment de seconde. Les trois coups de cloche réglementaires sont donnés, le conducteur crie : *todos los viajeros al tren* ou *senores viajeros al tren* et nous partons. Un beau clair de lune permet de me rendre compte de la région parcourue qui est plutôt montueuse. On y voit des montagnes assez élevées dont plusieurs

portent des vignobles jusqu'au faîte, et des profondeurs remplies d'une végétation exubérante qui contraste avec l'aridité générale.

Les gares se succèdent rapidement : *San Vicente*, *Monforte*, *Novelda*, *Monovar*, *Elda*, *Sax*, *Villena*, *Caudete*. Nous faisons un arrêt d'une demi-heure à la *Encina*, où j'avale un café au lait avec un *biscocho*, sorte de biscuit de Savoie, peu sucré. 4 heures 20, *Chinchilla*. Le jour commence à poindre. 5 heures 20, *Albacete*. La ville est à deux pas de la station. Elle n'a pas l'air d'être bien curieuse à visiter ; du reste le dicton suivant l'indique : *Albacete, miralo y vete*. La principale industrie de cette capitale de province, qui compte 21.000 âmes environ, est la fabrication des couteaux et poignards, qui a acquis une grande importance : on y reçoit des commandes de toutes les parties du monde, étant connue la perfection irréprochable avec laquelle ces armes sont fabriquées. J'achète aux camelots de la gare plusieurs *navajas* et *navajitas* en souvenir de mon passage.

Au delà d'Albacete, nous entrons dans une vaste plaine, légèrement ondulée. C'est le commencement de la célèbre *Mancha*, le pays natal de Don Quichotte qui comprend toute la province de Ciudad-Réal et en partie celles d'Albacete et de Tolède, 20.000 kilomètres carrés environ. Ce ne sont que des landes dépourvues com-

plètement d'arbres, privant ainsi d'ombre son sol embrasé par le soleil ; pas d'eau pour l'irriguer et le fertiliser. On y constate le manque absolu de rochers et de ravins qui diversifient les paysages ; rien que des nuages de poussière au lieu de nuées humides et bienfaisantes. D'un village à l'autre la solitude est complète, et, au loin, de temps à autre, un clocher d'église se dresse comme une blanche voile au milieu des mers. Le terrain est gris-jaunâtre, le sous-sol blanc. Le blé et l'avoine sont chétifs, 30 à 40 centimètres de hauteur environ ; quelques pieds de vignes, des pois chiches. Les céréales poussent en ligne dans des petits sillons très rapprochés et tracés par la charrue espagnole qui ressemble à la charrue arabe.

Après *la Roda* et *Minaya*, le paysage change ; c'est toujours la même plaine, mais les broussailles et arbustes apparaissent de plus en plus abondants des deux côtés de la ligne.

A *Matas Verdes*, la broussaille a disparu pour faire place à des cultures de blé. Un peu plus loin je remarque de grands vignobles dont certains plants, assez âgés, sont taillés presque à raz de terre. Ici, la terre, chargée d'oxyde de fer, est rouge comme dans le Sahel d'Alger.

Villarrobledo. — La culture est plus riche, plus serrée, mais les céréales sont toujours très basses. La plupart des maisons du village sont construites en terre rouge, les murs lézardés

et beaucoup d'habitations tombent en ruine.

C'est à Villarrobledo que l'on commence à rencontrer en grand nombre les fameux moulins à vent que Cervantès fait figurer dans son *Don Quichotte*. Beaucoup sont à moitié démolis ; je me suis amusé à compter ceux qui sont encore en activité dans les *pueblos* situés à proximité de la voie.

A Villarrobledo, j'en photographie un specimen qui se dresse à côté de la gare, à environ 60 mètres de la voie, à gauche. Dans cette station, je remarque sur les quais de gigantesques vases, destinés à la conservation du vin et de l'huile d'olives ; ils sont en terre, à orifice rond et se terminant en pointe aiguë à la partie inférieure, comme les amphores romaines. A *Socuellamos* les vignes abondent, mais toujours aucun arbre. On fait en ce moment beaucoup de labours pour débarrasser le terrain des racines et le préparer pour les prochaines semailles. J'aperçois ici quelques norias servant à l'arrosage des légumes.

Criptana. — Les céréales sont plus belles. La vigne est bien feuillue.

Mais le paysage change, de petits côteaux apparaissent. Des montagnes se profilent au loin. Nous sommes à *Alcazar de San Juan* ; je profite des vingt-cinq minutes d'arrêt pour déjeuner au buffet.

A *Villacanas* et *Romeral*, des petites masures cintrées émergent du sol. Ce sont les entrées des *bodegas*, caves souterraines servant pour le vin et les grains. Le terrain devient maintenant plus accidenté sans être montagneux, mais toujours nu et quasi aride.

Enfin voici des arbres et fort beaux, peupliers, platanes, acacias, marronniers en fleurs, etc. De superbes cultures maraîchères, des arbres fruitiers, des canaux d'irrigation. La nature ici est d'un verdoyant magnifique. Nous traversons un fleuve, c'est le *Tage*. Nous sommes à *Aranjuez*, petite ville de 9.000 âmes, assise au confluent du Tage et du Jarama, où la famille royale possède un château célèbre servant de résidence d'été et où la ville de Madrid s'approvisionne de fruits et de légumes de premier choix. Plus loin, la région redevient âpre. Nous franchissons un vallon, formé par deux petites collines. A *Valdemoro*, grande culture d'oliviers plantés par 3 ou 4. Nous approchons de *Madrid*, où le train de 42 wagons bondés de voyageurs arrive à 5 heures et demie, avec une heure et demie de retard.

Mais revenons à nos moutons, c'est-à-dire à mes impressions sur Madrid.

Pour éviter d'être escroqués et extorqués par les *rateros* (filous) qui pullulent en ces jours de fêtes, nous prenons une calèche, ici la tartane n'existe plus, et sous une pluie battante nous

débarquons à l'*hôtel de la Vascongada*, 16, Carrera de San Jeronimo, à environ cent mètres de la Puerta del Sol, centre de Madrid. A Madrid, les voitures de place portent sur le siège une planchette où on lit : *Se Alquila*, se loue, fixée au bout d'une tige que le cocher abaisse quand la voiture est occupée.

La tenancière de l'établissement nous demande 25 pesetas par jour; mais, en marchandant avec outrance, nous obtenons le chiffre de 10 pesetas chacun, à condition que nous coucherons tous les quatre dans le même appartement. Nous dînons à la table d'hôte, *Mesa redonda*. Nos commensaux sont tous espagnols, sauf un consul hollandais et un commerçant de Paris, accompagné de sa femme. A notre entrée dans la salle, ils se lèvent tous et nous adressent un gracieux salut de bienvenue.

Ici je remarque encore cette courtoisie espagnole, dont on m'avait tant parlé, mais qui n'existe guère que sur le territoire national. Dans tous les actes de sa vie privée et publique, me dit le consul hollandais qui parle fort bien le français, l'Espagnol fait constamment preuve d'une extrême courtoisie. Ce sentiment n'est pas aussi développé chez les peuples professant le plus le principe de l'égalité civile ; mais chez celui-ci c'est une habitude innée, inaltérable. Dans le train je l'avais déjà observée. Tous les voyageurs qui

entraient dans mon compartiment me saluaient avec une politesse à laquelle nous ne sommes pas habitués, surtout en Algérie. Pendant tout le voyage ils m'offraient à boire, à partager leurs repas, me présentaient leurs paquets de cigarettes ou leurs étuis à cigares.

Mais revenons à notre table. Deux verres sont devant chaque convive : un petit à pied pour le vin et un très grand pour l'eau. La prédilection prononcée du peuple espagnol pour l'eau rappelle l'usage exclusif que font les Arabes de ce breuvage primitif. L'eau, en effet, se vend partout, dans les gares, dans les promenades, dans les lieux publics, où l'on entend à chaque instant les cris de : *Quien quiere agua ?* modulés par les *Aguadores* ou *Aguadoras*, porteurs ou porteuses d'eau. Dans les cafés même, quelle que soit la boisson servie (café au lait, café, rhum, bière, etc.) elle est toujours accompagnée du traditionnel verre d'eau. Le menu du dîner est varié. Les plats sont excellents et arrosés d'un bon petit vin de *Valdepenas*, cru de la province de Ciudad-Réal, dont les vignes sont originaires de la Bourgogne. En somme, la vie n'est pas trop chère dans cet hôtel ; d'autant plus que notre appartement a une fenêtre et un balcon donnant sur la Carrera de San Jeronimo, une des rues principales de la ville et où doit passer le cortège royal le jour du couronnement.

Jeudi 15 mai. — C'est aujourd'hui la fête de Madrid, la *San Isidro*. De bonne heure, dans les rues, on n'entend qu'un bruit assourdissant de sifflets. Ce sont les *pitos*, petits sifflets en verre ornés de deux ou trois roses artificielles de diverses nuances que l'on achète aux enfants ce jour-là. A table, au dessert, on nous servira des *buñuelos*, beignets ou pets de nonne, continuation d'une vieille coutume.

M. Raymond Bernard étant tombé malade pour ne plus se relever, je visiterai la capitale de l'Espagne tantôt seul, tantôt avec son beau-frère.

La première chose que l'on doit faire pour s'orienter en arrivant à Madrid, est de se rendre à la *Puerta del Sol*, qui est la place centrale d'où partent les principales artères et aussi le lieu indispensable des réunions et des rendez-vous. C'est à tout prendre un point de repère très utile pour le voyageur. Son nom provient d'un soleil qui était représenté au-dessus de la porte d'un château fort disparu aujourd'hui. Les maires successifs de la ville y ont apporté beaucoup d'améliorations et ont modernisé ce centre de Madrid qui en est vraiment le cœur et le cerveau.

Cette place, d'une forme irrégulière, est pavée en asphalte. Dix rues viennent y aboutir :

Calle de Alcala, *Carrera de San Jeronimo*, *Calle Espozymina*, *Calle de Carretas*, *Calle de Correo*, *Calle mayor*, *Calle del Arenal*, *Calle de*

Preciados, *Calle del Carmen*, et *Calle de la Montera*.

Je reviendrai sur cette intéressante place à l'heure où les madrilènes s'y réunissent.

Je fais chez un libraire de cette place l'acquisition d'un plan de Madrid, que j'étudie rapidement et me voici parti à pied dans la rue principale de la ville, la *Via* ou *Calle Alcala*, sur la gauche je remarque : Le *Cercle des Beaux-Arts*, Circulo de Bellas artes, le *Ministère des Finances*, Ministerio de Hacienda ; le *Restaurant Fornos*, très renommé, à l'entrée de la rue Peligros ; l'*Eglise de l'Ordre de Calatrava* ; le *Théâtre d'Apollon* ; le *Ministère de la guerre*, bel édifice entouré de jardins et très bien situé.

Voici la *Place de Madrid*, au milieu de laquelle se dresse la statue allégorique de *Cybèle*. La déesse, assise sur un char traîné par deux lions, est entourée d'attributs de belle exécution, entre autres deux génies portant deux amphores et versant constamment de l'eau dans le bassin de la fontaine. A gauche de cette place se trouvent le *Paseo de Recoletos*, l'*hôtel du marquis de Comillas*, refuge des mendiants ; à droite, le *Paseo del Prado* et les jardins du *Buen-Retiro*. Plus loin, la *Place de l'Indépendance*, avec son arc de triomphe appelé *Porte d'Alcala*. Cet arc, tout en pierre de taille et à trois portes, est d'un style noble et riche. Sur le fronton, on lit, des deux côtés,

l'inscription suivante : *Rege Carolo III, anno MDCCLXXVIII.*

Le *Retiro* ou Parc de Madrid. C'est un immense jardin avec de grandes avenues ornées de statues, de jolies fontaines, des kiosques et des allées ombragées. Il y a aussi une ménagerie et un musée zoologique, un vaste étang sur lequel je fais une petite promenade dans un canot à vapeur.

Après m'être reposé un instant sur un banc, dans une odorante allée de marronniers en fleurs, je quitte ce beau lieu en sortant par une porte située à peu près en face de la statue équestre du maréchal *Espartero,* dans le prolongement de la Via Alcala.

Il est temps de rebrousser chemin, car midi approche, et je jette cette fois un coup d'œil sur les monuments sis du côté droit de la Via Alcala.

C'est d'abord la *Banque d'Espagne*, un des plus beaux édifices d'Europe, qui a 267 mètres de façade et 8584 mètres de superficie ; la plus grande façade donne sur le Prado. L'angle de la Via Alcala et du Prado est surmonté d'une belle horloge qui, comme celle du Ministère de l'intérieur et du Palais de l'Equitative, sert aux passants pour régler leur montre.

Ensuite le *Palais de l'Equitative,* qui est la meilleure construction particulière de Madrid. La partie de ce bâtiment très riche qui fait l'angle

de Via Alcala et de Calle de Sevilla, est ornée de la statue de la Protection et est surmontée d'une belle coupole au bas de laquelle est encastrée une grosse horloge.

Il est midi moins cinq minutes. Il me reste juste le temps nécessaire pour me rendre à la Puerta del Sol, où l'on m'a recommandé de me trouver à cette heure.

En effet, à peine arrivé sur cette place, je vois tous les promeneurs et passants arrêtés, la tête levée et les regards dirigés vers le *Ministère de l'intérieur* (*Ministerio de la Gobernacion*). Douze coups tintent. Une grosse boule dorée, placée sous la petite coupole qui surmonte l'horloge, descend lentement pendant que les cloches carillonnent ; à midi cinq, elle remonte. C'est là un des grands attraits pour les Madrilènes et surtout pour ceux qui viennent à Madrid pour la première fois. L'heure du déjeuner approche, je m'achemine vers l'hôtel.

En Espagne, les repas ont lieu très tard : le déjeuner à une heure de l'après-midi et le dîner, à huit heures et demie du soir.

On nous sert des œufs à la coque, mais sans coquetier. Dans beaucoup de restaurants ou d'hôtels en Espagne, la mode est de casser les œufs et d'en verser le contenu dans un verre à pied où l'on trempe les mouillettes de pain.

Dans mon itinéraire d'aujourd'hui sont com-

prises les *Courses de taureaux* qui doivent avoir lieu cet après-midi. Six taureaux paraîtront dans l'arène. Ne voulant pas manquer ce spectacle nouveau pour moi, je prends d'avance au bureau de la rue de Séville, situé en face de mon hôtel, une place de *grada*, à l'ombre. Très curieux le grand mouvement qui existe aux abords du guichet. Les vendeurs vous bousculent, vous pressent et vous mettent leurs billets dans la main, comme s'ils voulaient vous les faire prendre de force. On n'entend que les cris de : *Sol y Sombra! Sol y Sombra!* le spectateur ayant la faculté de choisir sa place dans le cirque, soit au soleil, soit à l'ombre.

Je me dirige vers la *Plaza de Toros*, située à droite de l'extrémité de la rue Alcala, derrière le Retiro, au milieu d'une file de tramways électriques, d'omnibus, de calèches, de chars à bancs, de grandes voitures bizarres et d'une vraie marée de piétons, le tout produisant un brouhaha indescriptible, mais joyeux. Les cochers crient de tous leurs poumons : *A la Plaza! A la Plaza!*

La *Plaza de Toros* de Madrid est une immense rotonde ou plutôt un grand polygone de 60 côtés, dont l'extérieur n'offre rien de remarquable. Son style est arabe. Elle a été construite, comme l'indique l'inscription gravée à l'intérieur au-dessus de la porte du *Corral* (entrée des taureaux dans l'arène) de janvier 1873 à juin 1874.

Elle peut contenir actuellement 12.600 personnes, sans compter la loge royale. Toutes les places sont numérotées, et il est rare qu'elles soient inoccupées ; les courses de taureaux constituent en effet le plaisir par excellence du peuple espagnol.

A quatre heures et demie précises, la *Cuadrilla* tout entière fait son entrée solennelle dans la lice et défile gravement devant l'assistance, saluant respectueusement la loge royale et celle de l'*Ayuntamiento* (municipalité). Le spectacle commence par le jeu des *Picadors* à cheval, armés d'une lance. A la vue du premier cheval éventré, ma première impression est un sentiment d'horreur qui ne fait qu'augmenter quand je vois les valets refouler dans la plaie les entrailles pendantes et les maintenir avec des chiffons, pour faire de nouveau travailler la bête qui ne tarde pas à s'abattre.

Puis les *Banderilleros*, aidés par les *Chulos* qui font papillonner devant le taureau un manteau d'étoffe, harcèlent la bête avec les *banderillas*. Enfin l'*Espada* avec sa *muleta*, drapeau rouge, agace l'animal, parvenu en ce moment à un haut degré de colère et de rage, se place fièrement devant ses cornes et lui plonge son épée entre la nuque et les épaules. Le taureau tombe et un *cachetero* l'achève à l'aide d'un poignard qu'il enfonce dans la tête, derrière les cornes.

Ce ne sont alors, sur tous les gradins, dans les balcons, dans les loges, que des cris d'enthousiasme : *Bravo torero !* comme on crierait, paraît-il : *Brăvo toro !* si un toréador ou un picador était blessé par la bête. Les éventails s'agitent au soleil, les chapeaux à l'ombre. Un tonnerre d'applaudissements retentit, puis tout rentre dans le calme.

Un second taureau paraîtra bientôt dans l'arène.

Un attelage de trois mules ornées de plumets, de pompons et de grelots, pénètre au galop dans la piste et entraîne rapidement au dehors les chevaux d'abord et en dernier lieu le taureau.

Les *Espadas* sont : Conejito, Bombita chico et Machaquito.

Onze chevaux ont été étripés au cours de cette représentation.

Je rentre à l'hôtel fortement impressionné par ce spectacle qui à nous Français du nord paraît sanguinaire et barbare. Néanmoins, je me propose d'y retourner demain, cette fois avec mon appareil photographique.

Vendredi 16 mai. — De bon matin, je prends un tramway à la Puerta del Sol et vais jusqu'au quartier d'*Argüelles*, en passant par la Calle Mayor. Je reviens sur mes pas, à pied cette fois, pour mieux visiter la partie de la ville que je viens de traverser. Me voici au *Palacio Réal*,

dont l'entrée principale donne sur la rue de Bailen. Un mouvement inaccoutumé règne devant cet édifice immense et d'une architecture imposante ; c'est un va-et-vient de militaires à pied ou à cheval et de landaus pénétrant dans le palais. Pour admirer plus à l'aise et le monument et les beaux équipages, je m'assieds auprès d'une buvette de la *Place d'Orient,* située en face. Cette place est entourée d'arbres entre lesquels s'élèvent de nombreuses statues en pierre. Au centre se dresse la statue équestre de Philippe IV. Je me fais servir une boisson du pays, *horchata de chufas,* sorte de sorbet, de purée neigeuse très en vogue en Espagne, préparé avec les tubercules du souchet comestible que nous voyons souvent vendre à Alger par les marchands de cacaouettes ; il paraît qu'à Madrid seulement on consomme annuellement près de douze tonnes de ces tubercules pour la fabrication de cet orgeat.

La foule, à ce moment, grossit insensiblement et se dirige vers un édifice attenant au Palacio réal. Je la suis, en passant, sous de belles arcades et me trouve sur une vaste esplanade entourée de murs et d'une grande grille. C'est la *Plaza de la Armeria,* place d'Armes. J'assiste à la parade du changement des corps de garde de la garnison et du palais et écoute la musique des hallebardiers qui pénètrent dans l'intérieur du Palais pour relever la garde intérieure des appartements royaux.

De là, je me dirige vers l'église de *San Francisco* où sera chanté demain un *Te Deum* solennel après le couronnement du roi. Ce temple, qui est en forme de rotonde, est le plus important de Madrid. Il sert aussi de Panthéon national.

Revenant toujours sur mes pas, je passe devant le palais du *Conseil d'État*, Palacio de los Consejos, la *Préfecture*, Gobierno civil, l'*Hôtel de ville*, Ayuntamiento; le *Conseil général de la province*, Deputacion provincial.

Je quitte la Calle Mayor, passe sous des arcades et arrive à la *Plaza Mayor* au centre de laquelle s'élève la statue équestre de Philippe III. Ayant encore du temps, avant de déjeuner, je vais visiter le *Marché de la Cebada*, le meilleur de la ville. L'animation y est encore très grande malgré l'heure tardive, midi et demi.

Dans l'après-midi, comme je l'avais projeté, je retourne aux courses de taureaux, après avoir chargé mon appareil photographique, 6, rue Alozaga, près du Paseo de Recoletos, dans la chambre noire du Dr Hans Leyden, médecin d'ambassade allemande, auquel m'a recommandé M. Lauwenrecht, consul des Pays-Bas, mon commensal de l'hôtel.

Afin de pouvoir prendre facilement des vues dans l'arène, je choisis une place de *tendido*, à l'ombre, c'est-à-dire sur les gradins inférieurs.

Grâce à l'obligeance de mon voisin de gauche,

un aimable Espagnol, parlant bien le français, et, comme moi, membre du Touring-Club de France dont je porte l'insigne à mon chapeau, je peux manier très commodément mon appareil. C'est toujours la même boucherie qu'hier. *Huit taureaux sont estoqués, quatorze chevaux éventrés, deux picadors et une prima espada blessés*! Les matadors, cette fois, étaient : Quinito, Bombita mayor, Canejito et Bombita chico, celui-ci blessé.

Ce soir commencent les grandes illuminations. Depuis hier déjà les rues sont pavoisées. Les fenêtres, les balcons, les miradors sont ornés de drapeaux et de guirlandes, drapés de tentures de toutes nuances : les couleurs nationales, le jaune et le rouge, dominent.

A la tombée de la nuit, notre rue, la Carrera de San Jeronimo, présente un aspect extraordinaire qui durera jusqu'à deux heures du matin. Cette rue est la rue *Chérie*, via mimada, de Madrid, comme la rue Bab-Azoun, à Alger; c'est celle où les loyers se paient à un prix exorbitant. Cependant elle n'offre rien de particulier et n'a guère que douze mètres environ de largeur, trottoirs compris. Le voyageur et même le madrilène y passeraient facilement des heures entières à s'arrêter devant les jolies vitrines de bijouterie, d'étoffes et d'articles de bureaux, sans oublier l'étalage de la *Maison Lhardy*, garni de fruits, de légumes, de viande et de choses succulentes

qui le transforment en une espèce de cinématographe auquel le vulgaire a donné le nom de: *Alimento de pupila*, plats pour les yeux. Ce dernier magasin m'avait frappé en arrivant à Madrid et j'y avais remarqué des asperges et des fraises phénoménales, provenant d'Aranjuez. Chaque asperge avait de 40 à 50 centimètres de longueur sur 4 à 5 de diamètre ; le diamètre de de la botte était d'environ 25 centimètres. Les prix variaient de 30 à 50 pesetas la botte. Les fraises mesuraient près de 8 centimètres de long et se vendaient d'une peseta et demie à 2 pesetas le kilog.

Mais revenons aux illuminations. Quelle foule compacte et serrée! Que de monde ! c'est inouï, indescriptible ! C'est une véritable mer humaine, sur laquelle les lumières électriques de toutes sortes, ballons, choux, godets, ampoules, projettent leurs rayons de féerie. De notre balcon jusqu'à une heure fort avancée de la nuit, nous assistons, charmés, à ce va-et-vient, à ce spectacle vraiment surprenant.

Samedi 17 mai. — *Jour du couronnement du Roi.* — Je passe ma matinée à flâner dans les rues que l'on arrose à grande eau et sur les promenades où l'on respire les parfums des marronniers en fleurs.

Le *Paseo de la Castellana*, où je remarque

deux monuments, celui d'*Isabelle la Catholique*, groupe historique érigé en commémoration du quatrième centenaire de la découverte de l'Amérique. On y voit la reine à cheval et, auprès d'elle, à pied, les statues de Gonzalo de Cordoba, Gonzalve de Cordoue, et le grand cardinal Ximenes de Cisneros; le socle est en marbre de différentes couleurs. L'autre monument est l'*Obélisque*, superbe monolithe situé au centre d'un petit jardin.

La *Plaza de Colon*. Sur une base gothique, ornée de médaillons et de bas-reliefs sculptés en pierre, relatifs aux faits les plus saillants de la découverte de l'Amérique se dresse une haute colonne guillochée, au sommet de laquelle on voit la statue de Christophe Colomb.

Le *Paseo de Recoletos*; le *Salon del Prado;* la *Plaza de Canovas*, où se trouve la *Fontaine de Neptune*: le Dieu, armé de son trident, est debout sur un char traîné par deux chevaux marins.

La *Plaza de las Cortes*, gentil square renfermant la statue de Michel Cervantes.

En face de cette place est le *Congreso de los Diputados*, chambre des Députés, où aura lieu ce soir le couronnement du roi. La façade principale de cet édifice rappelle celle du Corps législatif de Paris. La grande porte en bronze est magnifique; deux lions, aussi en bronze, gardent le haut du perron.

Dans le cours de ma longue promenade, j'ai rencontré beaucoup de paysans venus de toutes les parties de la péninsule et portant leurs costumes nationaux : des *Basques* avec leur bérêt, veste courte brune, gilet blanc, un mouchoir de soie servant de cravate négligemment noué autour du cou, pantalon maintenu par une large ceinture de laine rouge, *Alpargatas*, espadrilles ornées de rubans de couleur ; des *Andalous*, remarquables par leur teint foncé qu'ils doivent à l'élément Arabo-Berbère ; des *Galiciens*, en veste couleur de tabac, culottes courtes, guêtres noires et chapeaux pointus ; des *Valenciens* avec leur caleçon flottant, mouchoir bariolé entourant la tête, leur *capa* jetée sur l'épaule, leurs alpargatas bordées de bleu. Ce dernier costume diffère peu du costume arabe.

Aujourd'hui, on déjeune de bonne heure, à midi, afin de pouvoir se préparer à assister au défilé du cortège royal.

Dès onze heures, la circulation des voitures a cessé dans les rues où doit passer le cortège.

Nous nous installons au balcon de notre appartement. La Carrera de San Jeronimo est ornée avec beaucoup de goût. Des deux côtés de la chaussée se dressent des palmiers et des bananiers artificiels réunis par des guirlandes de fleurs supportant des milliers d'ampoules élec-

triques dissimulées dans des roses et des petits choux en papier.

A une heure, les troupes de la garnison commencent à occuper leur poste et forment la haie le long de la chaussée. Les balcons et les trottoirs se remplissent de monde. A une heure et demie, une longue file de landaux contenant les princes étrangers et les ambassadeurs de toutes les nations, en grands habits de gala, se dirigent au trot vers le Congresos de los Diputados. Suivent les soldats du génie ; les Carabiniers ; la Guardia civil à cheval et à pied, avec leur joli costume, bicorne, veston rouge, pantalon blanc collant, longues guêtres noires ; les Lanciers, au costume entièrement bleu marine avec le casque ; les Hallebardiers, même costume que la Guardia civil, sauf la tunique qui est bleu-marin dont l'excellente musique joue un air entraînant ; les Palefreniers à cheval et à pied, même costume aussi que la Guardia civil, sauf la tunique qui est beige ; les Palefreniers à pied ne portent pas de guêtres, mais des bas et des chaussures Richelieu.

A 2 heures, on entend des salves de coups de canon. Le défilé va commencer. Ce sont d'abord les Timbaliers et les Clairons à cheval qui ouvrent la marche. Ensuite viennent des carrosses de couleurs différentes, traînés par des chevaux empanachés, portant les personnes de la suite

du roi et les gens du Palais. Puis voici un carrosse majestueux sur lequel se dessine la couronne ducale et attelé de chevaux empanachés de bleu et d'or. C'est celui des Infantes dona Isabel et dona Eulalia, que la foule acclamo vivement. Deux autres carrosses suivent: celui du Prince et de la Princesse des Asturies et l'autre en acajou monté par quatre gardes du corps. Les musiques jouent la Marche Royale. Le moment sensationnel est arrivé.

Le carrosse de la couronne royale apparaît. Il est traîné par huit magnifiques chevaux gris-pommelés, empanachés de blanc avec des tresses rouges et dorées, des harnais entremêlés d'or et conduit par un cocher, un postillon, deux laquais et six gentilshommes.

El Rey! El Rey! crient des milliers de voix. Tout le monde se découvre. En effet, c'est le carrosse royal qui passe. Dans le fond se trouve le jeune roi, Alphonse XIII, portant le costume de capitaine général, la toison d'or et le collier de Carlos III. Il est découvert, tient son casque sur les genoux, et salue de la main par la portière de droite. A sa gauche est la reine, dona Maria-Cristina et en face l'infante dona Maria Teresa, elles saluent aussi de la tête. Par suite d'un ralentissement de la marche du défilé, le carrosse s'arrête juste devant nous. Des applaudissements frénétiques, des vivats, des cris de joie retentis-

sent. Les femmes, des balcons, agitent leurs mouchoirs, leurs ombrelles, leurs éventails, lancent des fleurs sur le carrosse en poussant d'interminables : *Viva el Rey! Viva el Rey!*

Le cortège a passé. Le roi va prononcer son serment à la chambre des Députés pour, de là, entendre un Te Deum solennel à l'église San Francisco et rentrer au Palais. Les troupes se portent dans d'autres rues et laissent libre la chaussée, aussitôt envahie par la foule.

Il est 4 heures. Je fais, avec Mme Raymond Bernard et son frère, une promenade à pied au Retiro, dont nous faisons le tour complet. Nous prenons un rafraîchissement, *Refresco de Frambuesas*, dans une buvette du Paseo de Recoletos qui est plein de promeneurs et nous rentrons dîner. Le soir, je vais admirer les illuminations des principales rues de Madrid. Les rues centrales sont gorgées de curieux. Les cent mille étrangers qui sont arrivés dans la capitale et les habitants envahissent les artères les mieux ornées et les mieux éclairées. Comme décorations artistiques dignes d'être relevées, celles des rues del Principe et Carrera de San Jeronimo sont, sans contredit, les plus remarquables, d'un goût irréprochable et d'une richesse exceptionnelle. Viennent ensuite les rues Arenal, Preciados et Carmen.

Quant à la Puerta del Sol, elle n'a rien d'ex-

traordinaire mais la Puerta de Alcala mérite aussi un éloge.

Comme édifices ou maisons particulières, je citerai : la Chambre des députés, la Fontaine de Cybèle, la Banque d'Espagne, le Palais de l'Equitative, la maison Lhardy, la direction des Postes et Télégraphes, etc.... Madrid offre en ce moment un caractère vraiment fantastique. La ville entière est, pour ainsi dire, embrasée.

Le lendemain matin, à 11 heures et demie, je reconduis à la gare du Midi mes compagnons de route et d'hôtel. M. Raymond Bernard, toujours malade, veut à tout prix retourner à Alicante pour être au milieu de sa famille et se rapprocher d'Alger. Je les accompagne jusqu'à leur wagon, au moyen d'un *billet d'anden* (permis de circulation sur le quai d'embarcadère) que l'on paie ici 50 centimes. M. Bernard n'a pas eu de chance ; il n'aura guère vu Madrid que de la fenêtre.

Restant seul, et ayant assez joui de la vue du balcon, je prends une simple chambre donnant sur une cour intérieure ; mon lit est composé de deux gros tréteaux sur lesquels on a étendu une toile métallique, deux légers matelas et un traversin.

Après déjeuner, je vais charger mon appareil photographique chez le Dr Leyden. En passant

dans la rue Alcala, j'assiste au défilé des voitures de gala transportant aux courses de taureaux la famille royale, les missions et les princes étrangers en grand uniforme.

Plus tard, je m'offre, en tramway, aller et retour, une longue promenade à l'*Hippodrome*, situé à l'extrémité de Paseo de la Castellana. Puis je rentre à l'hôtel pour me reposer et écrire quelques cartes postales illustrées à des parents et amis.

Après dîner, je vais encore jeter un coup d'œil sur les illuminations du centre de Madrid. Même animation qu'hier ; les illuminations sont toujours très réussies.

Histoire de passer un moment, je déguste, dans un café de la rue Alcala, un verre d'*Arroz*, boisson glacée et sucrée préparée avec du riz pilé. Je vois, dans la carte des consommations, une boisson nommée *Agraz* ; elle se prépare avec du verjus de raisin, mais la saison des raisins étant loin, je n'en puis goûter. Je regagne la Vascongada pour me coucher de bonne heure, car, demain, je dois aller visiter Tolède, la ville des belles épées et des dagues romantiques.

Lundi 19 mai. — Départ pour *Tolède* à 8 heures 15 du matin, 3 pesetas et demie en troisième, aller et retour. Ce n'est pas cher ! Il est vrai que

c'est un prix spécial à l'occasion des fêtes. La contrée, au sortir de Madrid, n'a rien d'attrayant. C'est une vaste plaine ondulée, plantée en céréales et en vignes. Çà et là quelques petits coteaux où j'aperçois des oliveraies ; des campagnards qui rejoignent leurs pénates, perchés sur des mulets, à la façon des Arabes, à travers de petits chemins poussiéreux et tordus.

A *Algodor*, on passe le *Tage* ; puis on traverse une fertile campagne, bien cultivée. En approchant de Tolède, on voit le fleuve qui coulait des eaux tranquilles, à travers la plaine, poursuivre son cours parmi des rochers abrupts, jusqu'à ce qu'il arrive au milieu d'une nouvelle plaine. Là, il forme un large demi-cercle au fond duquel est enfermée la ville impériale, construite sur des éminences inégales, comme une espèce de presqu'île, réunie seulement à la plaine du côté nord.

Le train arrive en gare à 10 heures 15. De nombreux individus coiffés d'une casquette sur laquelle on lit : *Guia è Interprete* se précipitent sur moi et me tendent leurs cartes, derrière lesquelles sont inscrites les principales curiosités à visiter. Je leur fais signe de modérer leur empressement et leur demande le nommé *Miguel Sancho*, un guide dont je possède la carte qui m'a été donnée par le Français mangeant à notre table. Il se présente de suite et je conviens avec lui du

prix de 4 pesetas. Il veut me parler en français mais je le lui défends. De nombreuses *tartanas* stationnent à la gare. Je les évite afin de mieux voir le spectacle si vanté de la vieille cité.

Nous nous dirigeons donc à pied vers la ville. Avant d'entrer sur le pont qui conduit à Tolède et sur une éminence à gauche de la route, mon guide me fait remarquer les ruines du *château fort de San Servando.*

Nous traversons le Tage sur le *Pont d'Alcantara,* à chaque extrémité duquel se dresse une porte fortifiée de style arabe.

Pour arriver plus vite dans la cité, nous laissons la route à notre droite et prenons à gauche une traverse très raide qui nous amène sur la *place de Zocodover*, point d'arrêt des voitures, qui, vu la configuration de la ville, ne peuvent aller plus loin. Mon guide, qui est vif et alerte, me fait voir en peu de temps, les curiosités suivantes :

La *Casa de Mesa*, dans la rue de la Misericordia, maison particulière dans laquelle se trouve une grande salle rectangulaire de style mudejar. Le plafond est en mélèze sculpté. Cette salle sert aujourd'hui de lieu de réunion à la *Societad de Amigos del Pais.* L'*Eglise de San Juan de los Reyes*, trésor magnifique de l'art gothique flamboyant d'Espagne. L'église et le cloître sont riches en sculptures et ornements mais ils sont

tous les deux en réparation. Au mur extérieur nord de l'église, sont suspendues les chaînes des captifs délivrés par les Rois Catholiques. De l'esplanade située devant ce monument, j'aperçois le superbe *Pont San Martin*, jeté sur le Tage.

Nous allons ensuite visiter deux fabriques d'armes particulières, dans l'une desquelles le directeur me fait constater la solide trempe de l'acier en transperçant un sou d'un coup de poignard. La *fabrique d'armes* de l'état étant située en dehors de la ville, dans la plaine, je n'aurai pas le temps de la voir.

Puis voici la *Mezquita de Santa Maria la Blanca*, vaisseau à cinq nefs, dont les piliers de forme octogone ont des chapiteaux style byzantin. C'est un précieux exemplaire de l'art arabe. D'abord synagogue, elle fut transformée plus tard en église; aujourd'hui elle est conservée à titre de souvenir et de curiosité. Comme dans tous les autres édifices ou maisons particulières de Tolède, il faut toujours avoir la main à la poche pour remettre un ou deux réaux à la personne qui vous reçoit; pour entrer ici, on nous a délivré une carte imprimée de 50 centimes.

Non loin de là, nous voyons *Nuestra Senora del Transito*, synagogue bâtie par Samuel Lévy, trésorier du roi don Pedro I, actuellement en grande réparation. L'autel est d'un beau style gothique et le plafond est en mélèze.

Nous gravissons ensuite une pente rapide qui nous conduit à l'*Alcazar*, point culminant de la cité, d'où nous jouissons d'un panorama splendide ; à notre droite, à notre gauche et derrière nous, les montagnes de Tolède ; devant nous, l'immense plaine et au fond, les cimes couvertes de neige de la *Sierra Guadarrama*.

Cet ample édifice, de l'architecture la plus noble et la plus simple, sert aujourd'hui d'école des cadets, il est flanqué de quatre tours. La cour intérieure est formée de 32 belles arcades en galerie ; au centre, un groupe en bronze représentant Carlos V triomphant de la Fureur par la Vertu ; au fond, l'escalier principal qui est magnifique. Ce grandiose édifice est aussi en pleine restauration, car l'incendie qui l'a ravagé il y a quelques années l'a beaucoup détérioré.

L'heure de déjeuner est venue. Je me rends au *Café Suizo*, sur la place Zocodover, où l'on me sert un affreux repas que je paie très cher : deux œufs pochés, du jambon, du poisson et des cerises, le tout 3 pesetas et demie.

Mon guide vient me reprendre et m'emmène un peu plus bas que la place, en descendant un large escalier sous une porte style arabe. Il me fait voir la *Posada de la Sangre* ; c'est dans cette hôtellerie que Cervantès conçut l'*Illustre Fregona*. Une plaque commémorative en pierre est placée sur la façade extérieure du vestibule. Puis

nous voici à l'*hôpital de Santa-Cruz*, dont la façade très riche, de style Renaissance, est garnie de nombreuses statuettes avec leurs dais.

Regagnant les rues tortueuses et étroites de la ville, qui me rappellent beaucoup celles de la Kasbah d'Alger, nous jetons un coup d'œil rapide sur un temple curieux, le *Cristo de la Luz*, construit au onzième siècle et dans lequel on a fait de récentes découvertes. La *Puerta del Sol*, orgueil de Tolède, située à côté de ce monument, près de la rampe des voitures, est une porte fortifiée datant du douzième siècle, appartenant à la troisième période de l'architecture arabe ; elle est très bien conservée et de la plus superbe couleur. Rebroussant chemin, nous arrivons à l'*Ayuntamiento*, présentant une belle façade de style classique et flanqué d'une tour à chaque extrémité. En face, voici la *Cathédrale*, la métropole de l'Espagne. L'entrée principale fort belle comprend 3 portes de style ogival. Les vantaux sont en compartiments géométriques à la mode arabe, ornés de délicats reliefs, en bronze à l'extérieur, en bois à l'intérieur. A sa droite, s'élève la magnifique tour de 90 mètres de hauteur, renfermant la célèbre cloche *Gorda*, du poids d'environ 18.000 kilogrammes, et dans laquelle, dit-on, peuvent se tenir et travailler six cordonniers et un tailleur.

A l'entrée et de l'autre côté, se trouve la *Cha-*

pelle Mozarabe, dans laquelle nous pénétrons. Elle a été fondée par le grand cardinal Ximenes de Cisneros, pour y perpétuer l'ancien rite chrétien primitif toléré par les Arabes à Tolède. Actuellement encore le rite et le culte mozarabes sont pratiqués tous les jours. Il y a de belles peintures.

Ici mon guide prend courtoisement congé de moi. Il est 4 heures. Sa journée est finie, me dit-il. Je vais donc rester seul pendant une heure pour admirer les beautés intérieures de cette cathédrale, une des plus abondantes en richesses artistiques du monde entier. On y rencontre d'importants spécimens de tous les styles de l'art national depuis le gothique jusqu'au style rococo. Ce grandiose monument gothique est formé de cinq nefs, soutenues par 88 piliers de 16 colonnes chacun. Au centre et clos par une de ces belles grilles de fer que l'on rencontre partout en Espagne se trouve le *chœur* renfermant 2 rangs de stalles, *silleria*, en bois sculpté, de style Renaissance. C'est une des plus riches boiseries sculptées du monde; les dais sont en marbre blanc et soutenus par des colonnettes brunes et rouges de même matière.

En face se dresse la *Capilla Mayor* ou sanctuaire fermée aussi par une grille immense et magnifique. Le rétable, tout en bois de mélèze, est divisé en cinq étages et chacun de ces étages en

quatre compartiments remplis de sculptures et de statuettes. Je poursuis ma promenade et m'arrête devant plusieurs chapelles, plus belles les unes que les autres ; celle de *San Eugenio*, où j'aperçois une sorte de niche style arabe, reste de la mosquée que remplace la cathédrale ; celle de *San Ildefonso*, prodige d'art et de richesse ; celle de *Santiago*, avec des tombeaux en marbre ; celle de la *Virgen del Sagrario*, dont la grille massive est faite, dit-on, avec un alliage de bronze, de plomb, de fer, d'argent et d'or ; celle de la *Descente de Nuestra Senora*, une sorte d'édicule en marbre abritant une pierre, où, dit la légende, la Vierge posa son pied en descendant du ciel ; on touche cette pierre à travers le grillage et les doigts ont fini par y faire des trous aussi profonds que s'ils étaient imprimés dans la glaise ; celle de *Los Reyes Nuevos* où l'on voit une belle armure et un étendard violet.

Je ne me lasserais point d'admirer toutes ces merveilles auxquelles il faudrait consacrer plusieurs jours pour les examiner avec soin, mais l'heure du départ approche.

Je quitte donc ce temple superbe et retourne au café Suizo pour y prendre un bock, inscrire quelques notes et écrire quelques cartes postales illustrées, en attendant le train.

Malgré le peu de temps passé dans la cité tolédane et malgré la rapidité avec laquelle mon

guide me faisait voir toutes choses, cette ville m'a frappé singulièrement. Tolède est une de ces villes mortes qui ne vivent que par le souvenir de leur ancienne opulence et par l'attrait de leurs monuments. Elle ne compte guère actuellement qu'une vingtaine de mille habitants et présente un labyrinthe de ruelles escarpées larges de deux à quatre mètres, qui montent, descendent, tournent, serpentent, s'enchevêtrent de telle sorte qu'il est difficile de s'y reconnaître. Le pavé des rues est composé de gros galets pointus, comme dans les villes de Lorraine, Metz entre autres, ce qui rend la marche assez pénible. Mais il est rayé, tantôt longitudinalement, transversalement, de bandes de pierres plates assez larges sur lesquelles on marche à la file ; le pas est toujours cédé courtoisement aux femmes en cas de rencontre.

Cette ville, un entassement de maisons en granit sombre et en briques groupées sur plusieurs collines, est un trésor de beautés artistiques. Toutes les habitations portent des sculptures, des ornements plus ou moins antiques, de tous les styles, la plupart, hélas ! blanchis à la chaux, des balcons et miradors en vieux fer et des portes massives bordées de bandes de métal et d'énormes clous et garnies de marteaux historiés. J'ai eu l'occasion, ce matin, d'admirer une porte, peut-être wisigothe, admirablement bien conservée.

Les maisons ne supportent point de terrasses, mais sont couvertes en toits de tuiles creuses et grises. Il n'existe guère à Tolède qu'une seule rue où l'on rencontre des magasins et des boutiques ; c'est la *rue del Commercio* qui aboutit à la place Zocodover.

Mais autant une telle ville est triste, fatigante par ses pavés, ses montées et ses descentes, chère comme existence, autant elle mérite d'être visitée pour les riches curiosités architecturales qu'elle renferme. Toutefois que les voyageurs et les touristes qui auront l'occasion d'y aller, me permettent de leur donner un conseil : faites toujours vos prix d'avance pour ne pas être écorchés par les hôteliers et les guides, et emportez beaucoup de menue monnaie pour ne pas dépenser une trop grosse somme en visitant les monuments.

A six heures, je quitte la cité tolédane pour arriver à Madrid à 9 heures, c'est-à-dire avec une heure de retard, trois heures pour effectuer 76 kilomètres.

Mardi 20 mai. — Ma matinée est employée à ranger les divers bibelots que j'ai achetés, à payer mon hôtel et à faire emplette de provisions de bouche pour mon voyage d'aujourd'hui ; car il faut songer à me rapprocher du littoral où je veux voir *Valence* et *Elche*.

A la vitrine de la librairie A. de San Martin, 6,

Puerta del Sol, mes yeux s'arrêtent sur un volume dont l'auteur s'appelle *Gascon*. Je l'achète aussitôt en disant au libraire que je porte le même nom; à quoi il me répond que le nom de Gascon est très répandu en Espagne. Il s'empresse de me présenter le grand annuaire de l'Espagne et me fait remarquer qu'il existe 16 Gascon à Madrid, 10 à Sarragosse, 6 à Valence, etc. Mes ancêtres auraient-ils été espagnols ? Il n'y aurait rien d'étonnant, ma famille étant originaire de la Franche-Comté, possession espagnole, où une famille portant le nom de Gascon a pu se fixer et faire souche.

Mon père s'est bien occupé de la généalogie de notre famille ; mais ses recherches se sont arrêtées au XVIIe siècle, sur le nom de Gabriel Gascon, pharmacien en chef et l'un des bienfaiteurs de l'hôpital de Besançon, mort en 1696, le grand oncle de mon bisaïeul paternel.

En somme peu m'importe de descendre ou non des Espagnols. Je suis Français et tiens à honneur de rester Français !

Cinq jours passés dans la capitale de l'Espagne ! Cinq jours bien occupés, à visiter cette grande ville intéressante sous les rapports des édifices et des promenades, mais que je trouve trop parisianisée sous le rapport du vêtement. Les costumes nationaux disparaissent de plus en plus. Les femmes quittent la mantille et l'éven-

tail pour revêtir le costume cosmopolite. Quoi de plus gracieux cependant que cette mantille encadrant le visage charmant d'une brune ou d'une blonde madridène, car il ne faut pas croire qu'il n'y a que des brunes en Espagne! La blancheur habituelle de son teint ressort davantage sous cette exquise étoffe en dentelles noires.

L'éventail, voilà encore un accessoire de parure qui ajoutait à la grâce de l'Espagnole. On le remplace aujourd'hui par l'ombrelle. Naguère une femme, de quelque qualité qu'elle soit, ne serait jamais sortie sans son éventail. On en voyait même qui portaient des souliers de satin, sans bas, mais avaient leur éventail à la main. Chez aucune autre nation, la femme ne manie l'éventail avec autant de dextérité et de souplesse.

Les fêtes du couronnement du roi ont été favorisées par un temps superbe, un soleil splendide, une température printanière, dont les doux effluves inspiraient la joie de vivre. Les nuits, par contre, étaient très fraîches, surtout quand le vent venait de la Sierra Guadarrama, dont les cîmes sont couvertes de neige.

N'ayant vu les environs de Madrid qu'en chemin de fer, j'ai pu cependant constater qu'ils étaient assez tristes, arides et nus. La grande plaine, ou plutôt le grand plateau, au centre duquel s'élève la capitale de l'Espagne, est un terrain composé de puissants dépôts de sable. On

aperçoit, çà et là, quelques villages très éloignés les uns des autres que l'on reconnait à la tour carrée de leur église, les flèches sont rares en Espagne et les clochers ressemblent à des minarets. Une rivière, le *Rio Manzanarès*, longe le bas de la ville, du N.-W au S.-E. La faible quantité d'eau qu'elle charrie la fait ressembler à un oued algérien; c'est, pendant la plus grande partie de l'année, une nappe de sable où l'on fait sécher le linge au lieu de l'y laver.

A 11 heures 45 du matin, je prends le train d'Alicante. Je déjeune tranquillement sur la banquette de mon compartiment, puis j'achète, à la station d'Aranjuez, une castilla de fraises, petite corbeille plate en osier et à deux valves dont la supérieure est un peu bombée; le tout est de la largeur d'une assiette; je paie ce dessert une peseta. C'est bien un peu cher, mais les fraises sont délicieuses.

En route, je revois la vaste et triste plaine de la Mancha avec ses céréales rabougries, ses villages d'un aspect misérable, et ses moulins à vent. Dans mon compartiment se trouvent trois Espagnols très complaisants, dont un brave gendarme, avec lesquels je cause longuement en castillan, de choses et d'autres, m'aidant, bien entendu, de temps en temps, de mon dictionnaire de poche.

Le soir, je dîne encore dans le train.

Nous arrivons à la *Encina*, point de bifurcation de la ligne de Valence, à 2 heures 25 du matin. La température de cette nuit étant très froide, j'avale au buffet de la gare un bouillon bien chaud, puis une tasse de thé. A 3 heures 45, le train part pour Valence. Le jour commence à poindre. La ligne ferrée traverse un terrain accidenté, montagneux. La première station est *Fuente-la-Higuera*, située entre deux tunnels. Comme l'indique son nom, ce village est entouré de figuiers et aussi d'oliviers, ceux-ci plantés isolément, enfin de caroubiers par groupes de 3 à 5 arbres, comme les oliviers de la Nouvelle-Castille. Il y a aussi d'assez belles cultures de blé et de vigne. Le terrain est tantôt blanc, tantôt rouge. A *Alcudia*, les aspects deviennent plus pittoresques. Ce sont de verdoyants jardins maraîchers, des vergers d'arbres fruitiers de toutes sortes, de la vigne superbe. On arrive ainsi à *Jativa*, ville très jolie, située à droite de la ligne, au pied d'une montagne sur laquelle on distingue nettement un Calvaire, dans le genre de celui de Fourvières, à Lyon. Jativa est enfouie dans les arbres. C'est un véritable Eden, composé de maisons avenantes et d'agréables châlets. Au milieu des palmiers, des orangers, des mûriers et des grenadiers, j'aperçois quelques néfliers du Japon. Tous les villages de cette région sont bien construits, élégants et ont un air de propreté, contrairement à

ceux de la Mancha. Les routes y sont larges et bien entretenues.

A *Manuel*, les rizières, une culture nouvelle pour moi, attirent mon attention. Elles s'étalent à droite et à gauche de la voie. Les cultivateurs sont en train de les couvrir d'eau. A partir de ce bourg, on traverse des vergers et des jardins pittoresques. Les orangers portent encore des fruits dorés ; ils sont plantés par groupe et forment des touffes épaisses dont les branches extérieures retombent jusqu'à terre. Ces orangeries représentent de véritables petites forêts.

Me voici à *Carcagente*, d'où part un tramway à vapeur pour Gandia et Denia. C'est un séjour d'été rendu très agréable par ses châlets, ses villas et sa jolie vallée d'orangers. Avant d'arriver à *Alcira*, le train traverse le fleuve *Jucar* sur un beau pont en fer. Après *Benifayo*, les orangeries et jardins disparaissent pour faire place à la vigne, aux caroubiers, aux oliviers ; on aperçoit encore quelques rizières. A *Silla*, réapparaissent les vergers et les jardins maraîchers. Nous traversons encore quelques gares et nous voilà arrivés à *Valence*. Il est 10 heures.

Je prends une tartane qui me conduit à la *Fonda de Oriente*, 84, rue San Vicente. Je conviens de prix avec l'hôtelier : six pesetas et demie par jour, une chambre et deux repas. C'est bon marché ! Avant de déjeuner, je me promène un

peu pour m'orienter sans trop m'écarter de la fonda ; j'achète un plan de la ville chez un libraire.

A une heure, je fais un repas dont le menu est excellent. Le patron de l'hôtel est très avenant, parle bien le français, et a l'air de s'intéresser beaucoup à moi. Avant de quitter la salle à manger, je lui demande la carte du menu qu'il s'empresse de m'offrir ; il me promet, en outre, en souvenir de mon passage chez lui, de me donner celles de tous les repas que je ferai. Il est 3 heures quand je sors de l'hôtel. Muni de mon plan, je pars pour visiter la ville ; mais, chemin faisant, je réfléchis et change d'avis. Fatigué par une journée entière de voyage en chemin de fer, je sens le besoin de me reposer. Je prends donc un tram. Ici les trams sont sur rails et traînés par deux chevaux ou deux mules, l'étroitesse des rues ne permettant pas le passage des trams électriques. Ces derniers existent seulement autour et en dehors de la ville, sur les boulevards et les voies larges. Moyennant quarante centimes, aller et retour, je vais faire un tour au port, le *Grao*, situé à environ 2 kilomètres de Valence. Je suis tellement harassé que je m'endors sur l'impériale où je m'étais juché pour mieux voir et ne me réveille qu'à l'arrivée. En attendant la correspondance, j'avais cependant pu admirer en route le gracieux square de *la Glorieta*. Le port

de Valence est très animé; les bateaux y sont plus nombreux que dans celui d'Alicante.

De retour dans la ville, histoire de me reposer encore un peu, je fais une halte au fameux *café de Espana*, sis *Bajada de San Francisco*, où je bois un bock et avale une sandwich. Il y a une telle foule que, pour me faire entendre et me faire servir par les garçons, je suis obligé de frapper fortement dans mes mains, coutume du reste répandue dans tous les cafés ou buvettes d'Espagne. Ce café magnifique et luxueux, un des plus beaux de l'Espagne, est composé de deux grandes vastes salles pour les consommateurs, d'une salle de billards qui en renferme 17 et d'une salle de dominos; les plafonds et les murs sont sculptés et dorés. Tous les soirs, il y a musique de piano, d'harmonium et autres instruments.

Avant de dîner, je fais une longue promenade dans les rues principales : *Calle de San Vicente*, *Calle de la Paz*, *Calle San Fernando*, *Bajada de San Francisco*. Il y a foule sur les trottoirs, et la vie est animée et très mouvementée au centre de la ville.

Jeudi 22 mai. — Après une nuit d'un sommeil de plomb, je me réveille frais et dispos et me hâte d'aller visiter les curiosités que ma fatigue d'hier m'avait empêché de voir. Je traverse la

place du marché, le *Mercado Nuevo*. C'est avec peine que je me fraie un passage au milieu des ménagères, des domestiques faisant leurs achats. A chaque instant, je me heurte contre les immenses paniers, munis d'une anse, qui me paraissent bien embarrassants et moins commodes que nos couffins d'Algérie. Aussi, reçois-je de temps à autre des quolibets accompagnés de ces mots : *ès un françès ! ès un inglès !* Je m'arrête avec plaisir devant les boutiques de marchandes vendant des herbes de toutes sortes, sèches et fraîches. Ce sont les *herboristas* ou *herbolarias*. Elles sont installées sous des tentes tout le long du trottoir longeant la Lonja.

La *Lonja de la Seda* est un bel échantillon du style gothique. Ce grand monument doit sa fondation à une princesse maure qui employa à sa construction les meilleurs artisans de son époque. Il fut le centre du commerce lavantin et des transactions les plus importantes de l'Espagne. La grande salle qui, actuellement, sert de Bourse pour les commerçants, est un vaste quadrilatère, dont la voûte est appuyée sur des rangées de colonnes torses très élégantes. La porte qui donne accès à cette salle est à arcs concentriques et divisée en deux par une petite colonne, comme on en voit dans maintes églises gothiques. En face de la Lonja, toujours sur la place du marché, se trouve l'*Eglise Santos Juanes*.

Mon hôtelier m'ayant dit que le *Jardin Botanique* était digne d'être vu, je m'y rends allègrement en passant sous l'imposante ancienne porte fortifiée appelée *Torres Cuarte*. Ce jardin, très bien entretenu, bien ombragé et renfermant de jolies serres, contient environ 30.000 plantes ; parmi les plus dignes d'attention et les plus curieuses, je remarque un laurier-cerise phénoménal.

Rebroussant chemin, je passe devant l'*hospice de la Misericordia*, où je ne peux pénétrer, une permission spéciale étant nécessaire. Le temps que j'aurais mis à admirer l'intérieur de cet édifice, je vais le consacrer à la Cathédrale.

La *Cathédrale* de Valence appelée aussi la *Seo* n'offre rien de bien remarquable pour le voyageur qui vient de visiter celle de Tolède. Sa nef gothique a été d'ailleurs absolument modernisée et alourdie. Toutefois elle renferme des beautés et des curiosités artistiques. Trois grandes portes y donnent accès ; leurs frontispices offrent des détails dignes d'arrêter les regards.

Moyennant la modique somme de un *perro chico*, 5 centimes, que l'on remet au sonneur, gardien des cloches, je gravis les 207 marches de la *Miguelete*, dont l'entrée se trouve dans la cathédrale même. C'est une tour de 52 mètres de hauteur, octogonale, surmontée d'un campanile qui renferme la cloche de l'horloge. Au moment

précis où je mets le pied sur la terrasse de la tour, onze heures sonnent. Je rencontre là un jeune Espagnol de 18 ans qui m'adresse courtoisement la parole en un français plus ou moins clair. Il me montre de la main l'immense panorama de Valence et de la verdoyante plaine, la *Huerta* qui l'entoure, me désigne, par leurs noms, tous les édifices de la ville et les villages environnants. Puis, descendant de la tour, il m'offre de me piloter un peu, ce que j'accepte volontiers, non sans arrière-pensée cependant, car ici il faut, comme partout en Espagne, se méfier des *rateros*. — Il est, me dit-il, étudiant en douane.

Il me fait voir l'*Eglise Santa-Catalina*; l'*Eglise San Martin*; la *Casa del Marques de dos Aguas*, qui a une façade superbe, dont toutes les sculptures sont en beau marbre blanc; enfin l'*Université*, où, en guise d'apéritif ou de rafraîchissement, car il fait chaud, nous buvons une tasse d'eau fraîche à la fontaine du patio. Ce dernier édifice, qui comprend trois facultés: droit, médecine et philosophie, est tout en briques avec des saillies en pierres.

Il est une heure. Je prends congé de mon jeune cicerone et vais déjeuner.

Avant de prendre le train, j'inscris rapidement quelques notes sur mon carnet et adresse encore des cartes-postales illustrées à ma femme, afin d'augmenter ma collection, car je suis un peu

cartophile, ou philocartiste, comme l'on voudra.

Ma première impression sur *Valencia* n'avait pas été bonne. Presque toutes les rues, à part celles du centre, sont tortueuses, à angles rentrants et sortants, mal pavées, les trottoirs étroits et irréguliers, souvent il n'y en a pas. La rue de *la Paz* est la seule qui soit en macadam, avec de larges trottoirs en mosaïques de ciment; cette rue est la plus belle de Valence, dans une moitié toutefois, le reste étant en réparation et en construction, bientôt elle aboutira à la Glorieta. Les maisons sont assez élevées, mais d'un aspect maussade. Les curiosités architecturales sont rares ; il faut les chercher dans les angles obscurs, au fond des arrière-cours. Tout cela est compensé par une gaieté surprenante, par un grand va et vient, surtout à la tombée de la nuit et dans les rues que j'ai nommées plus haut.

A Valence, l'eau potable est apportée de la campagne sur des *carros* (sortes de grandes tartanes) dans un immense tonneau muni d'un robinet. Des cruches pour distribuer l'eau sont étalées de chaque côté du tonneau, contre les montants du véhicule.

A 3 heures me voilà dans le train. Je fais voyage avec un jeune homme de 25 ans, ayant habité Saïda, en Algérie, pendant un an, et parlant un peu le français. Il me dépeint sincè-

rement le mauvais état de l'Espagne, me parle du gouvernement actuel, du roi, des républicains, des voleurs, du pape, etc... *Nuestro rey*, me dit-il, *no es el rey*, *es el papa*. Il m'explique la culture du riz. Nous causons ensemble de choses d'Espagne pendant longtemps.

C'est avec plaisir que je revois les villages riants et pittoresques de Jativa, de Mogente, avec leurs calvaires. Je voudrais les photographier, mais il est trop tard. Avant d'arriver à *Fuente la Higuera*, notre train s'arrête subitement dans une tranchée. Emoi des voyageurs qui se précipitent aux portières et sortent en toute hâte de leurs wagons. Un train de marchandises, à la machine duquel était survenu un accident, nous barrait le passage. Nous stoppons un quart d'heure ; j'en profite pour cueillir quelques plantes indigènes, manzanilla, une jolie variété de thym, etc... Changement de train à la *Encina*.

A la gare de Villena, mon compagnon, en guise d'adieux, car il ne va pas plus loin, m'offre un petit verre d'un moscatel excellent, contre un *perrito* (un sou) qu'il remet au buvetier ; consommation d'un prix bien modique, surtout dans une gare ! Il est onze heures quand le train arrive à Alicante. Je prends une tartane qui me dépose à la *Posada de la Balseta* où il me tardait d'arriver pour revoir M. Bernard que je trouve

dans un état beaucoup plus alarmant qu'à Madrid.

Avant de m'endormir, je profite de la nuit pour décharger et recharger mon appareil photographique. Le lendemain, 23, je passe mon temps à flâner sur les quais, sur les paseos, à faire des emplettes pour mon retour.

Samedi 24 mai. — A 6 heures 50 du matin, je monte dans le train qui doit me conduire à Elche, sur la ligne de Murcie.

La voie ferrée longe pendant assez longtemps la Méditerranée. A droite de petits coteaux arides. Plus loin, on perd de vue la mer azurée pour entrer dans une grande plaine, au terrain caillouteux, plantée en figuiers, oliviers, caroubiers, amandiers, vignes et céréales. La flore ici ressemble assez à celle du littoral d'Algérie.

A la gare de *Santa Pola*, la plaine s'élargit, mais reste toujours triste; les montagnes s'éloignent sur la droite. La culture est ici très avancée ; tous les blés sont fauchés et en gerbes. Remarqué quelques plantations de *carthame*, faux safran, cultivé certainement en vue de la fraude. Soudain, le paysage change. Ce ne sont que fourrés d'arbres et d'arbustes verdoyants : oliviers, grenadiers en fleurs, hampes d'agave, aloès, et palmiers. Au loin apparaît une immense forêt de superbes palmiers, ayant tout l'aspect d'une oasis

algérienne. Un semblable tableau ne se présente nulle part ailleurs dans l'Europe entière.

C'est au milieu de cette forêt que se trouve la ville d'*Elche*, où le train arrive à 7 heures 54. L'entrée de la gare est merveilleuse. Les deux côtés de la ligne sont bordés de gigantesques dattiers chargés de fruits; un superbe spécimen, que je n'oublie pas de photographier, se dresse seul entre les deux voies de la station.

N'ayant guère de temps à consacrer à Elche, je me hâte de gagner la ville par une large avenue, bordée de milliers de ces beaux arbres. Les rues sont étroites et sales. Les maisons, de style mauresque, aux petites fenêtres, donnent à la ville un aspect arabe. Les curiosités architecturales sont rares. L'*Eglise de Santa Maria*, la *Casa Capitular* et la *Calendura*, prison très ancienne, sont les seules à visiter. De nombreux canaux d'irrigation, assez larges et peu profonds, sillonnent les abords de la ville, permettant d'arroser facilement les palmeraies. L'eau provient d'un barrage situé à quelques kilomètres. Les dattes et les palmes forment le principal revenu des habitants qui sont au nombre d'environ 24.000. Les dattes y parviennt à parfaite maturité, ce qui constitue un fait intéressant de géographie botanique, tandis qu'elles ne mûrissent point sur la côte de l'Algérie. Les palmes sont cueillies sur les palmiers mâles après la floraison

et la fécondation, et sur quelques palmiers femelles restés stériles.

Après une promenade rapide, je demande l'hospitalité à un *Boticario*, el Senor de Lara, afin de pouvoir écrire et envoyer quelques cartes postales illustrées de ce charmant endroit. Je cause un bon moment avec mon confrère, comparant les pharmacies d'Espagne avec celles de France. En France, les bocaux, tiroirs et placards de l'officine sont garnis des produits dont on se sert journellement ; les prescriptions magistrales et beaucoup de médicaments sont préparés sur le comptoir, devant le client qui aime à voir peser et confectionner les potions, pilules, cachets, etc. En Espagne, l'officine n'est qu'une salle d'attente. Les bocaux qui la garnissent, la plupart du temps en porcelaine, sont vides ; 3 ou 4 chaises pour faire asseoir le client, et, en guise de comptoir, un guéridon ou une table quelconque vitrée, dans laquelle sont étalés des prospectus. Aucun flacon n'est rempli, aucun paquet n'est confectionné, aucune préparation, soit magistrale, soit officinale, n'est exécutée dans l'officine. Tout est préparé dans une arrière-boutique, loin des regards curieux et inquisiteurs du client.

Je quitte mon confrère qui m'adresse beaucoup de salutations et de compliments et me dirige vers la gare, d'où le train part à 9 heures 56 (je cite toujours les heures de l'horaire), pour arriver

à Alicante à 10 heures 42. Dans mon wagon, je me trouve au milieu d'une joyeuse bande de jeunes filles accompagnées de leurs *novios* ou fiancés se rendant à une fête d'Alicante. Trois guitares accompagnent leurs chants, ce qui me fait trouver bien courte la durée de mon retour.

Comme j'avais projeté de visiter en Espagne une *Fabrique de tabacs*, je ne veux pas partir sans voir celle d'Alicante. Quelle idée bizarre ai-je eue là ? Je devais m'y attendre. Partout où je passe, quoique accompagné par un employé de la manufacture, dans toutes les galeries, dans toutes les salles, les cigarières me lancent les quolibets les plus variés. C'est un brouhaha épouvantable. Toutes parlent et gesticulent, me montrant du doigt, m'adressant directement la parole, me demandant si j'allais à la pêche et me la souhaitant heureuse, je tenais une filoche à la main, me demandant aussi si j'aimais les brunes espagnoles, etc... Ce vacarne m'abasourdit tellement que je me vois obligé de quitter prestement les ateliers. C'est regrettable, car il y avait là, parmi les 3.000 cigarières qui travaillaient, de bien beaux types de femmes à admirer. Presque toutes portaient un œillet dans leurs cheveux, ce qui donnait à chaque salle l'aspect d'un parterre de fleurs.

Dimanche 25 mai. — Jour de mon départ

pour Alger. Pendant la nuit, vers deux heures du matin, je m'étais levé afin d'examiner l'état du ciel. Un *sereno*, veilleur de nuit, passait à ce moment dans la rue drapé dans un ample manteau, une lanterne allumée dans la main gauche et une pique dans la droite, et criant sur un ton scandé : *Las dos ! Nublado !* Il est deux heures, le temps est nuageux. Partout où ils circulent, les serenos annoncent l'heure et le temps qu'il fait. Dans les petites villes et les villages, ils commencent leur complainte par une invocation religieuse : *Ave Maria purisima!* et si vous voulez être réveillé à telle heure de la nuit, vous n'avez qu'à déposer une, deux ou trois grosses pierres à votre porte, vous entendrez frapper avec force à une, deux ou trois heures exactement.

Le temps nuageux qu'avait annoncé le sereno s'est éclairci dans la matinée et la journée promet d'être belle. Après de rapides adieux faits à M. Raymond Bernard que je ne reverrai plus, la maladie devant l'emporter, à sa femme, ainsi qu'aux quelques connaissances du quartier que j'habitais à Alicante, je m'embarque à midi, avec le beau-frère de M. Bernard, sur le *Sitgès-Hermanos*. Un chargement considérable de fruits, oranges, abricots, cerises, à destination d'Algérie, retarde notre départ jusqu'à deux heures. La mer est d'huile au large. Sur l'avant du navire,

un concert improvisé, composé de guitares, de castagnettes, chants et danses espagnoles, se prolonge fort avant dans la nuit et attire tous les passagers ; ce sont les derniers échos de la péninsule ibérique.

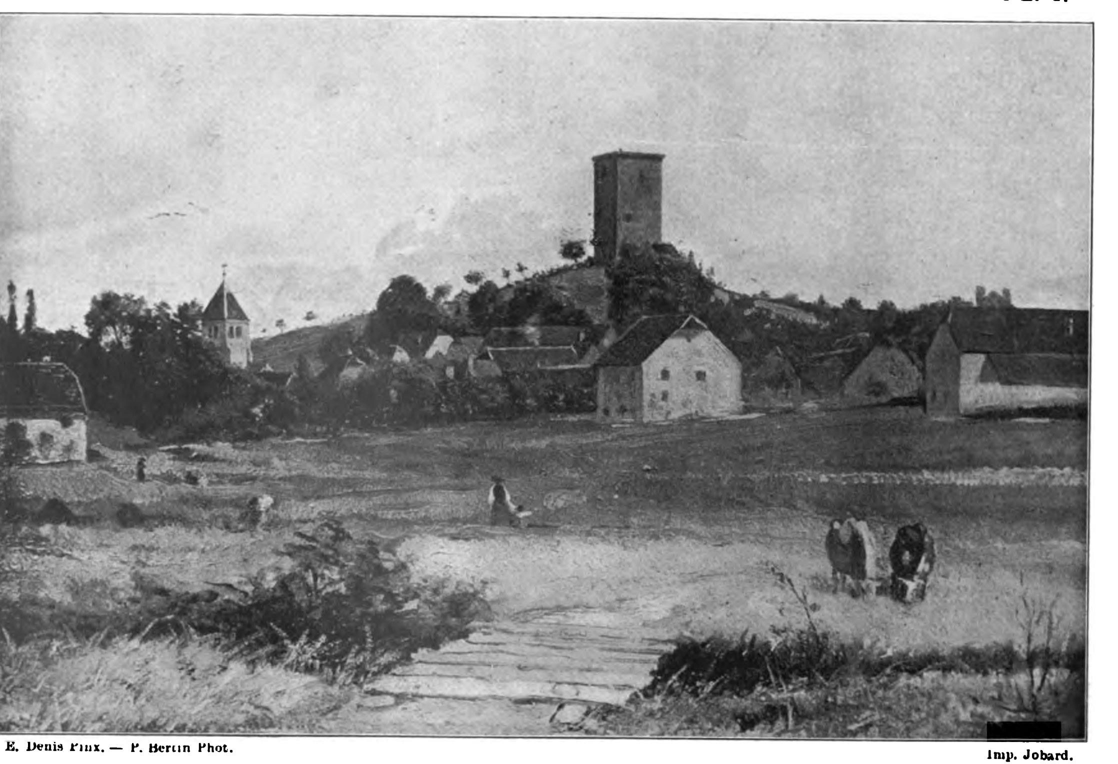
Lundi 26 mai. — La mer est toujours belle. De grand matin, on aperçoit les côtes d'Algérie. Il est dix heures quand je débarque dans le port d'Alger, heureux d'avoir fait un excellent voyage, vu beaucoup de choses nouvelles et curieuses et étudié les Espagnols chez eux, dans l'Espagne telle qu'elle est.

HONORÉ GASCON,
Pharmacien-lauréat,
Chevalier du Mérite Agricole,
à l'Arba (près Alger).

LES BEAUJEU DE FRANCHE-COMTÉ

DANS LE DUCHÉ DE BOURGOGNE

L'AUXERROIS, LE TONNERROIS, LA CHAMPAGNE, ETC.



E. Denis Pinx. — P. Bertin Phot. Imp. Jobard.

BEAUJEU-SUR-SAONE EN 1850

(Vue prise au sud, entre Saint-Vallier et le chemin de Prantigny.)

LES BEAUJEU DE FRANCHE-COMTÉ

DANS LE DUCHÉ DE BOURGOGNE
L'AUXERROIS, LE TONNERROIS, LA CHAMPAGNE, ETC.

La maison de Beaujeu de Franche-Comté tirait son nom du village de Beaujeu (1), situé à 12 kilomètres N.-E. de Gray, sur la rive gauche de la Saône, et appelé pour cette raison Beaujeu-sur-Saône, pour le distinguer de Beaujeu en *Beaujolais* dans le département du Rhône.

La maison de Beaujeu remontait certainement aux premiers temps de la féodalité, mais elle n'est connue que depuis la fin du XIe siècle. La branche aînée s'est éteinte dans Joffroy de Beau-

(1) De loin, Beaujeu apparaît comme un nid de verdure enveloppant le pied d'une colline escarpée sur laquelle s'élève, majestueuse, une belle tour carrée et massive qui domine la contrée. Cette tour, haute de 24 mètres, a dix mètres de côté et ses murs ont plus de deux mètres d'épaisseur à la base. C'est l'ancien donjon du château des sires de Beaujeu, et il a dû à sa solidité de rester debout lorsque la forteresse a été détruite, le 8 juin 1637, par les Allemands chargés de défendre la Franche-Comté contre les troupes françaises envoyées par Richelieu pour la conquérir.

jeu, lequel ne laissait qu'une fille, Jeanne, mariée à Louis de Beaujeu-Forez, et qui épousa ensuite Robert de Grancey. Mais il existait une branche cadette qui est arrivée jusqu'à nos jours. Elle avait fourni, à la fin du XIVe siècle, le rameau de Mont-Saint-Léger-Montot (1).

Un demi-siècle plus tard, un autre rameau, détaché du même tronc, quittait le comté et allait se greffer à Chazeuil, dépendant de la baronnie de Thilchâtel et véritable enclave de la Champagne dans le duché de Bourgogne. Après soixante ans, les circonstances le conduisaient dans l'Auxerrois avec un de ses enfants, François de Beaujeu, devenu abbé de Saint-Germain d'Auxerre ; de là, il devait envoyer des rejets dans toutes les directions.

Chose singulière, la vitalité de ce dernier venu allait dépasser celle de ses aînés. En effet, la tige principale restée à Beaujeu ne vécut que jusqu'en 1574 (2).

Le premier rameau parvint au commencement du XVIIIe siècle et finit dans Edme-Nicolas-Louis, comte de Beaujeu, seigneur de Montot (3).

(1) Mont-Saint-Léger et Montot sont tous les deux du canton de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray, Haute-Saône, sur la rive droite de la Saône.

(2) Voir *Histoire généalogique de la maison de Beaujeu*, 2e partie, chap. I, Vesoul, 1903, Imp. L. Bon.

(3) Ibid., chap. II.

Le rameau de Chazeuil, sorti le dernier, prolongea son existence jusqu'au milieu du XIXe siècle, et son importance comme son illustration devaient certainement égaler sinon surpasser celles des deux autres. En effet, il a donné un évêque de Bethléem, un abbé de Saint-Germain d'Auxerre, un gouverneur des Invalides, des généraux, des chambellans de l'empereur d'Allemagne Charles VII et de son fils l'Electeur Maximilien de Bavière, etc., etc.

CHAPITRE PREMIER

BRANCHE DE CHAZEUIL

JEAN Ier

Jean de Beaujeu, premier seigneur de ce nom pour Chazeuil, était le second fils de Jean II de Beaujeu, mort en 1419 et de Mathiote de Queutrey. C'était le frère cadet de Thibaut, dont les descendants continuèrent la famille à Beaujeu, et portèrent le titre de seigneurs de Volon.

Les deux frères étaient encore dans l'indivision le 8 mars 1428, à la reprise de fief de Bernard de Ray, alors seigneur de Beaujeu et qui donne, dans son dénombrement, le détail de leurs biens et de leurs droits (1).

Jean de Beaujeu est nommé pour la première fois, le 4 août 1422. Il faisait alors partie du corps d'armée de Louis de Châlon-Arlay, prince d'Orange et était passé en revue à Avallon, pour aller, le 12, à la journée devant Cosne et guerroyer contre le roi de France, de concert avec les Anglais (2).

(1) Arch. du Doubs, B, 634.

(2) A la suite de l'assassinat de Jean sans Peur sur le pont de Montereau, le 10 septembre 1419, son fils, le duc Philippe le Bon, accepta l'alliance anglaise. Cet état de choses dura jusqu'à la paix d'Arras, le 21 septembre 1435.



ARMOIRIES DE LA BRANCHE CADETTE

DE LA MAISON DE BEAUJEU-SUR-SAÔNE

Le 5 octobre 1429, il était de la compagnie de Jean de Poitiers passée en revue à Is-sur-Tille par le maréchal Antoine de Toulonjon, seigneur de Traves, avant de rejoindre le duc sur les marches de Champagne. Avec lui se trouvaient Jean de Mont-Saint-Léger, son cousin Gérard *le Vaillant* et d'autres Comtois qui allaient, pour ainsi dire, faire campagne contre Jeanne d'Arc, prise le 23 mai suivant devant Compiègne (1).

Le mardi 15 janvier 1437, il apposait son sceau, à défaut de celui de Marguerite de Lose, dame de Chazeuil et de Véronnes (2), sur l'acte par lequel cette dame instituait, pour son maire à Véronnes, Jacob de Saulx, *son homme et sujet*, demeurant audit lieu.

Le 9 mars 1440, avec son frère Thibaut et son cousin Pierre, seigneur de Montot, il avait dû se

(1) Les gendarmeries bourguignonnes et comtoises ne firent pas partie des troupes qui opéraient au nord de Paris, contre Jeanne d'Arc et étaient composées de Picards. « Septembre 1429 : le duc « de Bourgogne était à Paris et emmena avec lui tous ses Picards, « qu'il avait amassés, environ 6000 et fort larrons, qu'il avait « entrés à Paris, depuis que la malheureuse guerre était commen- « cée » (*Journal d'un bourgeois de Paris*, collection Michaud, t. III, p. 257). « Le duc de Bourgogne avait grand foison de Picards, qui, « *dès le mois d'avril, avaient mis le siège devant Compiègne, mais « encore n'y avaient rien fait au mois d'août* » (Id., p. 259). Cette particularité n'avait pas été signalée par les historiens bourguignons et francs-comtois et méritait de l'être.

(2) Véronnes, canton de Selongey, arr. de Dijon (Côte-d'Or).

rendre à Baissey (1), près de Langres, contre les Ecorcheurs (2). Mais le péril avait dû s'éloigner, car on voit tous ces gentilshommes faire partie du cortège de l'archevêque Quentin Ménard, lors de son entrée dans la ville de Besançon (3).

Jean avait été marié, en 1428, à Catherine de Charmes, dont la sœur Huguette avait epousé son frère Thibaut. Il en était veuf en 1445 et se remariait à Marguerite de Vaites, fille d'Odot de Vaites, seigneur de Chazeuil, et il reprenait de fief, le 28 janvier 1446, de Jean de Rye, seigneur de Tilchâtel, pour les biens qu'elle lui apportait en dot.

La même année, le mardi avant la Madeleine (17 juillet), il achetait de son beau-frère, Gauthier de Vaites et d'Antoinette de Maissey, sa femme, « *la tour de Chazeuil, les fonds et tréfons, avec les fossés, allées et venues...* » *pour 51 francs et 9 gros* (4), et il en donnait

(1) Baissey, canton de Longeau, arr. de Langres (Haute-Saône).

(2) Les Ecorcheurs étaient les troupes débandées à la suite de la paix d'Arras. Ils saccagèrent les deux Bourgogne (Tuetey : *Les Ecorcheurs sous Charles VII;* — de Fréminville : *les Ecorcheurs en Bourgogne*. Mon mémoire sur le *Trésor de Beaujeu,* p. 30, 35, etc.).

(3) Dunod, t. II, p. 611, 612.

(4) La contrée, après avoir été ravagée pendant la guerre des Châteauvillain et des Vergy, en 1434 et 1435, au moment du siège de Grancey, avait eu ensuite la visite des Ecorcheurs (voir note 2). Le château fut réparé entièrement, peu après, par Jean de Beaujeu, probablement pendant la période de calme qui marqua la fin du

le dénombrement le 21 novembre suivant (1).

Le 10 novembre 1452, il obtenait de ceux qui pouvaient avoir quelques droits sur cette seigneurie, confirmation de cette vente, par leur renonciation au retrait féodal ou lignager, et devenait ainsi paisible possesseur de la terre de Chazeuil.

Jean avait conservé sa part de l'héritage paternel à Beaujeu et dans le comté. C'est à cause de cela qu'en 1450, il avait été témoin du testament de Thibaut de Neufchâtel, seigneur de Chemilly et Conflans (2), qui le nommait son exécuteur testamentaire.

De son mariage avec Catherine de Charmes, il n'avait eu qu'une fille, Guillemette, mariée à Martin de Sacquenay, et à laquelle il avait remis l'héritage de sa mère qui comprenait surtout une rente de 10 francs, au rachat de 100 francs, et une autre de 50 francs sur Echevannes, près de Tilchâtel. Le 5 novembre 1451, Thierry de Charmes, frère de Catherine, chargé de servir ces rentes, transporta à sa nièce ses droits sur Francalmont (3) près de Conflans, *au duché de*

règne de Philippe le Bon. Mais il est aujourd'hui complètement en ruines, tout en ayant grand air. *Les burelles de Jean de Beaujeu se voient encore en plusieurs endroits.*

(1) Archives de la Côte-d'Or, E. 1374.

(2) Chemilly est du canton de Scey-sur-Saône et Conflans du canton de Saint-Loup.

(3) Francalmont, canton de Saint-Loup, arr. de Lure (H^te-Saône).

Bar, du fait de sa femme, Anne de Saint-Loup (1), qui consentit d'abord à ce traité, sous l'expresse condition de rachat. Mais, le 12 juin 1456, son mari étant décédé, elle renonça à ce droit et Martin de Sacquenay resta en possession du gage. Jean de Beaujeu avait paru pour abandonner toute prétention sur les biens en question.

Le 22 octobre 1453, à la suite du décès, le

(1) Ce droit d'Anne de Saint-Loup sur Francalmont démontre clairement qu'elle était de la famille de Saint-Loup, branche de Faucogney, quoique son nom ne figure pas dans Dunod (t. III, p. 64) et dans le mémoire de M. Finot (les sires de Faucogney, p. 179). Mais on n'y trouve pas non plus Catherine de Saint-Loup, deuxième femme de Pierre de Bauffremont, et dame, en 1444, d'Auxon et de Vaivre, fiefs appartenant à la maison de Saint-Loup. Voici encore d'autres renseignements à ajouter qui ne se rencontrent pas chez ces deux auteurs :

Girard de Saint-Loup, marié à Jeanne de Saint-Remy, née de Joffroy et de Jeannette de Dampierre-sur-Salon, fille de Richard, était mort en 1423, et sa veuve faisait hommage pour ce qu'elle tenait à Spoy et Echevannes, près de Tilchâtel, au duché de Bourgogne (Côte-d'Or, E. 1978). Girard laissait deux fils, Etienne et Jean ; celui-ci seigneur de Ronchamp. Etienne fut banni pour être entré à main armée dans l'abbaye de Clairefontaine, voisine de Saint-Remy, avoir battu les religieux et ensuite mis le feu au prieuré de Fontaine, le samedi veille des Bordes, 1417. Dans ses biens confisqués se trouvait Fontaine, Vaivre, Noidans et Auxon (Arch. de la Côte-d'Or, Recueil de Peincedé, t. XXV, p. 527). Or, Catherine de Saint-Loup, deuxième femme de Pierre de Bauffremont, était, comme il est dit plus haut, dame de Vaivre et d'Auxon (Arch. du Doubs, B. 632, f. 238).

En 1434, le duc fit don à Anne de Saint-Loup, nièce de Girard et femme de Thierry de Charmes, des biens saisis sur Girard à Fresne-sur-Apance et estimés à 13 fr. de rente ; mais elle devait verser entre les mains de Jean de Chenel, garde des joyaux, la

23 août, de Guillaume d'Etrabonne, Claude de Montaigu, seigneur de Couches et de Longvy, était nommé tuteur de Jean d'Etrabonne, fils du défunt et de Jeanne de Vienne, et demeurant à Champagne-sur-Vingeanne. Il n'avait accepté ces fonctions que sur les instances des parents et amis, et il avait exigé un *bon et loyal* inventaire. Jean de Beaujeu représentait dans cette circonstance Guillemette d'Etrabonne, fille du défunt et *dame* à Remiremont (1).

Le 16 mars 1463, dans un terrier fait à Chazeuil pour Jean d'Igny, Jean de Beaujeu est déclaré avoir la haute justice, avec le droit d'ériger le signe patibulaire et un colombier à pied (2).

somme de 60 l. destinée à *augmenter* la vaisselle d'argent de l'hôtel ducal (Peincedé, t. I, p. 823).

M. Finot fait arriver Saint-Loup aux Reinach par l'intermédiaire de la famille lorraine de Gallo. Mais Melchior de Reinach, seigneur de Florimont et de Sainte-Marie-en-Chaux (entre Luxeuil et Faucogney) avait épousé Claudine de Saint-Loup, avec laquelle il reprenait de fief pour Ronchamp, le 18 août 1546 (Arch. du Doubs, B. 639, f. 255). Ce Melchior de Reinach devait être proche parent de Richard de Reinach, fils de Jacques, seigneur de *Florimont* et de *Sainte-Marie-en-Chaux*, châtelain de Châtillon-sous-Maîche, marié à Antoinette de Beaujeu, fille de Claude II et veuve en 1578 de Jacques de Vy, dont elle avait eu, entre autres enfants, Marguerite de Vy, épouse de Simon de Saint-Loup (Arch. de la Haute-Saône, B. 6689, fol. 459, verso et suivants).

(1) Remiremont, chef-lieu d'arrond. Vosges, possédait une abbaye noble de *chanoinesses* dont l'abbesse était princesse d'Empire.

(2) Arch. de la Côte-d'Or, E. 1374. Seul, le seigneur haut justicier avait le droit d'élever un gibet et de posséder un colombier à pied.

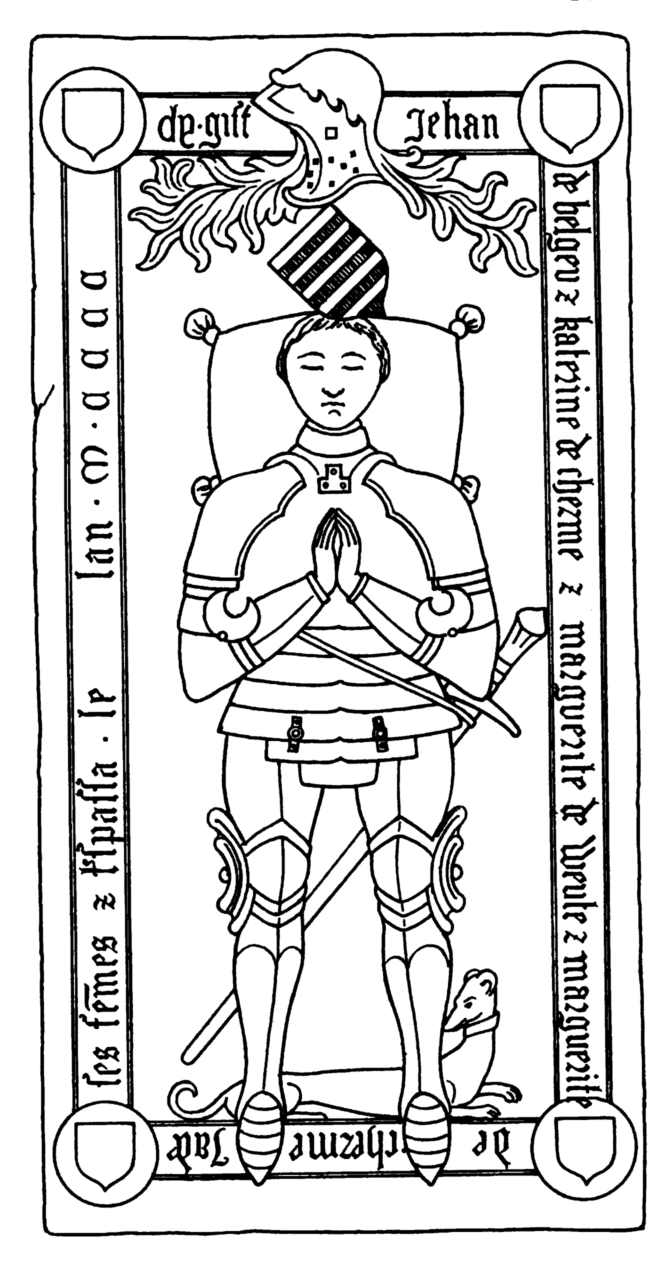
Malgré son âge déjà avancé, Jean prit une part active aux guerres qui terminèrent si malheureusement le règne de Charles le Téméraire. Du reste, les ordres du duc étaient formels et, sous peine des punitions les plus sévères, tous les vassaux en état de porter les armes devaient répondre à l'appel, *quel que fût leur âge*. Le 12 mars 1472, il était à la Charme-sous-Gevrey (1), dans la dizaine de Thierry de Charmes, son neveau, avant d'aller *au pays de par delà*. On voit avec lui Pierre de Rougemont, Jean de Vaites, Jean de Maisey.

Le 5 juillet suivant, il était de la compagnie de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu. Après les désastreuses batailles de Morat, de Granson et de Nancy, il était en garnison pour le roi de France au château de Rouvres (2) et le 11 septembre 1477, il était passé en revue par Guillaume de Marbeuf, écuyer, commis à cet effet par Jean de Blosset, chevalier, seigneur de Saint-Pierre, grand sénéchal de Normandie et gouverneur de Dijon.

Jean de Beaujeu mourut cette même année et

(1) Gevrey, chef-lieu de canton, arr. de Dijon, Côte-d'Or.

(2) Rouvres, château à 15 kilomètres de Dijon, où est mort, en 1361, le jeune duc Philippe, dit de Rouvres, parce qu'il y était né. La duchesse de Savoie, sœur de Louis XI, y avait été détenue, au commencement de cette année 1477, d'après les ordres de Charles le Téméraire.



TOMBE DE JEAN Ier DE BEAUJEU

SEIGNEUR DE CHAZEUIL

(Long. 2 m., larg. 0m98). Eglise de Beaujeu-sur-Saône.

sa tombe est à Beaujeu, dans l'église (1). Elle porte l'inscription suivante : Cy gist Jehan de Beljeu et Catherine de Charmes et Marguerite de Waites et Marguerite de Charmes, jad(is) ses fe(m)mes, et trespassa le...... l'an MCCCC........ L'absence de la date de son décès indique qu'il n'a pas été inhumé à côté de ses trois femmes, malgré son intention.

Veuf pour la seconde fois après le décès de Marguerite de Vaites, il avait épousé Marguerite de Charmes, sœur de Catherine et veuve elle-même de Philippe d'Angoulevent, seigneur de Renève. Mais il n'en eut pas d'enfant.

Catherine lui avait donné une fille, Guillemette, femme de Martin de Sacquenay, avec lequel elle renonçait, le 31 mai 1456, à la succession de son oncle Thierry de Charmes, en faveur de ses autres oncles, Jean et Guillaume de Charmes.

De Marguerite de Vaites, par laquelle il devint seigneur de Chazeuil, il avait eu :

1° Jean de Beaujeu II;

2° François, d'abord simple religieux, puis sacristain, et enfin, en 1488, chambrier de l'ab-

(1) Planche II. Elle est dressée contre le mur à l'entrée de la chapelle du Rosaire : mais elle est fortement endommagée aujourd'hui par suite de ses différentes pérégrinations. Sortie de la chapelle en 1854, elle fut placée dans l'allée médiane. En 1869, au moment de la reconstitution de l'église, elle fut reléguée dans l'allée latérale gauche et à moitié cachée sous les bancs, comme celle de son père qui s'y trouve encore.

baye de Saint-Bénigne de Dijon, avant d'être abbé de Saint-Germain d'Auxerre. Institué régulièrement chambrier par l'abbé Claude de Charmes, qui avait seul le droit de disposer des offices claustraux (1), il avait trouvé un concurrent dans Antoine le Gaignière (*aliàs* de Chilly) nommé par une bulle du Pape Innocent VIII, le 8 juillet 1489. Pour compléter le scandale, la question avait été portée devant la justice civile et le débat n'était pas terminé après huit ans de procédure.

Voulant couper court à un reproche qui lui avait été fait d'être né d'un père comtois (2), François avait demandé et obtenu des lettres de naturalisation française, et le parlement avait confirmé sa nomination. Mais son adversaire avait reçu une nouvelle bulle du pape, et ce ne fut qu'en 1497 que François de Beaujeu obtint définitivement gain de cause.

L'importance des revenus de la chambrerie n'était certainement pas étrangère à l'âpreté de la lutte, car c'était le temps où la *commandise*

(1) On nommait ainsi les fonctions de chambrier, aumônier, sacristain, chantre, prévôt, trésorier, infirmier, cellerier, cuisinier. La dignité de grand-prieur ne comptait pas dans les offices claustraux. Le grand prieur, qui remplaçait l'abbé, était choisi par celui-ci, et pouvait être en même temps, aumônier, sacristain, etc. L'abbé, qui avait l'administration, choisissait ses collaborateurs.

(2) Après la mort de Charles le Téméraire, le duché fit retour à la couronne et le comté resta à Marie de Bourgogne, mariée à Maximilien d'Autriche.

envahissait les dignités religieuses qu'on confiait même à des laïques qui percevaient les revenus et laissaient un subalterne s'occuper des devoirs de la charge.

En 1507, l'abbé Claude de Charmes, qui était parent de François de Beaujeu, et qui, depuis 1495, administrait, en même temps, les deux monastères de Saint-Bénigne de Dijon et de Saint-Germain d'Auxerre, céda ce dernier à François de Beaujeu, « son parent, homme remarquable par son éducation, son savoir et la pureté de ses mœurs ». Le nouvel abbé conservait le titre de chambrier, mais il en abandonnait les revenus à Claude de Charmes qui resta chargé de l'administration et, en 1510, remit sa crosse d'abbé de Saint-Bénigne à son neveu Charles de Baissey.

François de Beaujeu fut à la hauteur de ses nouvelles fonctions. « Il fit restaurer les bâtiments et mit en ordre le trésor. Il fut un gardien vigilant des droits et des privilèges. En 1525, il obtenait du Parlement un arrêt qui délivrait définitivement le monastère de la juridiction des évêques d'Auxerre. » François avait commencé les hostilités en 1514, le 17 décembre, lors de la visite de François de Dinteville, nouvellement promu à l'évêché d'Auxerre. « Habillé de sa crosse et de sa mitre, accompagné de tous ses religieux en aube et *chape vêtue*, il était allé au devant du prélat, mais pour lui déclarer qu'il

était exempt de sa juridiction et que s'il le recevait dans l'abbaye, c'était seulement par honneur pour sa personne. Il l'invita ensuite à prêter serment de garder les droits et de respecter les franchises de l'abbaye, ce à quoi l'évêque se refusa (1). »

Deux notaires requis pour assister à cette singulière réception en dressaient immédiatement procès-verbal.

En 1521, François de Beaujeu avait été député par le clergé d'Auxerre à la réunion des États, pour la répartition des 50.000 livres accordées au roi pour les francs fiefs et les nouveaux acquêts, dans la Bourgogne, le Mâconnais, le Châtillonnais, l'Auxerrois, etc.

François de Beaujeu avait augmenté les biens du monastère de plusieurs *bénéfices;* malheureusement le roi François Ier, qui avait besoin d'argent pour continuer la guerre contre l'empereur Charles-Quint et essayer de prendre sa revanche de Pavie, fit enlever les meilleurs biens de l'abbaye et l'abbé eut la douleur de ne pouvoir empêcher cette spoliation (2).

François de Beaujeu mourut le jour des Nones, 5 novembre 1539, et fut inhumé dans le chœur de l'église de l'abbaye qu'il avait embellie. Son éloge a été laissé par un de ses religieux, Pierre

(1) Arch. de l'Yonne, H. 999.
(2) *Gallia Christ.*, t. XII.

Pesselièvre, auteur d'un ouvrage estimé sur la théologie. Il le donne « comme le plus grand par la noblesse, la piété, la prudence, la charité, *la patience*, l'éclat de sa doctrine et de son éloquence qu'il devait à une lecture assidue de saint Chrysostome (1). »

3° Guillaume, religieux de Saint-Bénigne, nommé prévôt de l'abbaye, le 14 juin 1494, puis aumônier, le 15 septembre 1502, après la mort de Philibert de Charmes. Il fut en même temps titulaire du prieuré de Griselles, dépendant de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, lorsque son frère François prit l'administration de ce monastère.

Il n'avait pu avoir la paisible possession de son office d'aumônier, et, plus encore que son frère, il avait passé par des tribulations de toutes sortes.

Georges d'Amboise, cardinal de Rouen, qui était en France le légat du Saint-Siège, avait donné la *commandise* à Barthélemy Magny, religieux augustin, archidiacre de Tarbes, natif de Mâcon et dont le frère Philippe était conseiller-maître à la Chambre des comptes de Dijon.

Des lettres *royaux* avaient confirmé la décision

(1) *Gallia Christ.*, t. XII, XLIX. Son successeur fut Louis de Lorraine, fils de Claude de Guise et d'Antoinette de Bourbon, qui devint cardinal. Il était âgé de douze ans et prit possession de l'abbaye le jour de Pâques de l'année suivante 1540.

du légat. Guillaume fit alors appel à la juridiction civile et porta la cause devant le Parlement. Mais son adversaire ne craignit pas de s'abaisser à des dénonciations calomnieuses et adressa une requête au Conseil du roi en disant « *qu'il était dangereux pour la chose publique* que Guillaume de Beaujeu, *comtois de nation*, possédât ledit office, attendu que par la fondation dudit hôpital, l'aumônier était tenu de loger et nourrir tous les étrangers, de quelque nation qu'ils fussent, en allant ou revenant de pèlerinage et que ledit hôpital, qui était hors des murs de l'abbaye et séparé par un jardin, *était peu éloigné du château de Dijon* (1). »

Le procès suivit son cours avec la lenteur accoutumée et Guillaume finit par obtenir gain de cause en 1513; mais son concurrent, pour se venger, l'avait fait dévaliser. Il fallut un monitoire du Pape Léon X, en date du 5 août 1513, pour « *recouvrer les biens, meubles, rentes et papiers* de Guillaume de Beaujeu, aumônier de Saint-Bénigne, *qui lui avaient été pris et cachés* (2). »

Cependant il n'était pas au terme de ses ennuis, et il dut alors soutenir des procès nombreux pour les droits de l'aumônerie, par suite de l'empiétement des voisins qui avaient profité de la discorde

(1) Arch. de la Côte-d'Or, H. 6, layette 9, liasse 1, cote 2.
(2) Ibid.

des compétiteurs. Il dut même, en 1522, demander au roi l'autorisation de faire dresser un *terrier*, avec la mention des biens, terres, cens, rentes, etc., qui pouvaient lui appartenir; néanmoins il était encore en discussion en 1531.

Tout en surveillant ses intérêts personnels, Guillaume s'occupait des affaires de ses frères François et Jean. François avait laissé la jouissance des revenus de la chambrerie à Claude de Charmes, abbé *antique* de Saint-Bénigne; mais le grand âge de ce personnage lui avait fait remettre l'administration à Guillaume, qui avait aussi la procuration de Jean, retenu au loin pour le service du roi. Cela n'empêchait cependant pas l'aumônier de se trouver aux réunions du chapitre et de participer à l'administration de l'abbaye. « L'an mil cinq cent dix-huit, le vendredi vingt et unième jour du mois de janvier, il assistait à l'inventaire des saintes reliques, joyaux et meubles, tant d'argent, d'or, de pierres précieuses que de draps, de velours, soye et linge de l'église du vénérable monastère. » Dans la liste des objets figuraient, sous le n° 381, trois serviettes, dont deux imagées d'un cœur tissé de fils d'or, qu'il avait données (1).

(1) *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1894. *Le Trésor de Saint-Bénigne*, par Bernard Prost. L'inventaire fut revu les 2 janvier 1527 et 8 juin 1528, et au bas figure la signature de Guillaume de Beaujeu.

Le 14 octobre 1525, il comparaissait avec le chapitre à la prise de possession de l'abbaye par Perpétue Henriot, procureur de Frédéric Frégose (1), archevêque de Salerne, abbé commendataire nommé après la démission de René de Bresches.

En 1535, le 13 novembre, il était chargé de faire un arrangement avec les religieux pour le vin. Ensuite de l'accord intervenu, chaque religieux avait droit à un *maraut* par jour, soit près de trois litres, sans compter un *potot* de vin blanc aux quatorze fêtes et les suppléments pour les processions (2).

Guillaume résigna ses fonctions, en 1542, en faveur de François de Saint-Belin, sans doute à cause de son grand âge, et mourut le 17 septembre 1544, *99 ans après le mariage de ses parents*, qui eut lieu en 1545. Il reçut la sépulture dans l'église de Saint-Bénigne, et François de Saint-Belin, son successeur et son ami, était venu le

(1) Frédéric Frégose, devenu cardinal, mourut en 1540. Son frère Octavien était doge de Gênes (*Gall. Christ.*, t. IV, col. 693. G. Dumay, *Epig. Bourg.*, in *Mémoires de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire*, 1894, p. 138.

(2) *Le maraut valait cinq tiers de pinte* (qui équivalait à 1 l 615), et *quarante marauts faisaient une feuillette*, de sorte que chaque religieux consommait annuellement 980 litres, sans compter le vin blanc des fêtes et le supplément des processions (Arch. de la Côte-d'Or, H. 8, réfecturier). Les comptes de l'abbaye de Bèze donnent la même quantité par religieux.

rejoindre en 1560. Leur tombe commune représentait deux religieux debout sous une double arcade d'architecture renaissance. Aux quatre angles se trouvaient quatre écussons. A *dextre*, en haut : *burelé d'argent et de gueules de dix pièces*, qui est Beaujeu ; en bas : *d'or à trois quintefeuilles de gueules,* qui est Vaites. A *sénestre*, en haut : *d'azur à trois têtes de bélier d'argent encornées d'or, posées 2 et 1*, qui est Saint-Belin ; au bas : *de gueules à la fasce d'argent, accompagnée de 3 étoiles de même,* qui est Moreau (1). Autour était écrit : CY GISENT FRÈRES GUILLE DE BEAUJEU ET FRANÇOIS DE SAINT-BELIN, TOUS DEUX JADIS AULMONIERS DE CÉANS ; LEQUEL DE BEAUJEU TRÉPASSA LE XVIIe JOUR DE SEPTEMBRE 1544 ; ET LEDIT DE SAINT-BELIN LE IIe JOUR D'AOUST 1560 (2).

4, 5 et 6e, trois fils morts dans l'expédition du roi Charles VIII en Italie, en 1494-1495, d'après la déclaration de leur frère Jean, en 1511 (3).

(1) M. G. Dumay (voir note 2) n'avait pas reconnu ces armoiries dont il ne donne pas les émaux. Mais comme il y avait, en 1525, un Jean de Moreau, infirmier de Saint-Bénigne (Arch. de la Côte-d'Or, H^{1}) qui portait ces armes, il y a tout lieu de croire que la mère de François de Saint-Belin était de la même famille.

(2) Mss. de la Bibl. nat. Fonds Clairambaut, t. 942, n° 306. Publié, G. DUMAY : *Mémoires de la Com. des Antiquités de la Côte-d'Or*, t. X.

(3) Arch. de la Côte-d'Or, E. 1374. Voir ci-dessous à Jean II.

JEAN II

Jean II, seigneur de Beaujeu et de Chazeuil, d'Échevannes, de Véronnes, capitaine de Moustier-en-Puisaye, était encore mineur à la mort de son père, comme il le dit dans une requête au bailli de Sens, du 3 mars 1511, article XVIII et XXXI : « Quand le père dudit de Beaujeu, tost après les guerres du roi Louis onzième et de feu le duc Charles fut allé de vie à trépas, *sont demorés ledit Jehan et ses frères en bien bas âge et minneurie d'ans ;* lequel et sesdits frères sitôt qu'ils sont venus en *aige* ont suyvi la guerre pour mons. le roy contre ses adversaires, tant au voyage de Naples, Millan comme autres lieux, où *sont morts trois des frères dudit de Beaujeu...* »

Après la brillante conquête de Naples par Charles VIII, en 1494-1495, ce furent les expéditions de Louis XII et de François Ier en Italie. Jean de Beaujeu paraît avoir participé à toutes, comme il le dit, car il est presque toujours absent et remplacé par ses frères François et Guillaume, dans l'administration de ses biens.

Cette minorité et ces absences avaient eu des conséquences graves, d'autant plus que le duché de Bourgogne avait changé de maître, ce qui ne

s'était pas effectué sans troubles. Après la mort du duc Charles à Nancy, le 5 janvier 1477, Louis XI s'était emparé du duché, fief masculin détaché de la couronne par le roi Jean le Bon pour son fils Philippe le Hardi. Naturellement, Louis XI avait éloigné les partisans de la princesse Marie et modifié complètement l'organisation de tous les services. Absorbé par ses devoirs militaires, Jean de Beaujeu avait délaissé sa seigneurie de Chazeuil qui était restée en butte aux empiétements des autres seigneurs.

La terre de Chazeuil, dépendant de la baronnie de Tilchâtel, était alors divisée en trois parties : La portion de Saint-Seine, qu'Arnould de Saint-Seine possédait en 1462, était passée aux de Thou, puis aux de Montigny et ne comprenait que quelques habitants. Celle de Crecey, à peine plus importante, appartenait, en 1400, à Guyot de Champdivers, à cause de Guyotte de Châtillon, sa femme. Jeanne de Champdivers, leur fille, la porta à Jacques d'Igny, dont le fils Elyon la céda, le 9 septembre 1484, à Philippe Baudot, maître des requêtes et gouverneur de la chancellerie au parlement et marié à Claudine de Mailly. D'après un dénombrement du 23 septembre 1402, cette seigneurie comprenait huit *maignies* d'hommes qui, outre leurs corvées, produisaient deux émines de blé et douze boisseaux d'avoine. Il y avait en outre 30 arpents de bois. Le tout était estimé

120 livres, *au rachat de 10 livres de rente* (1).

Le reste du territoire, avec 160 sujets, constituait la grande seigneurie, reste du fief tenu par les gentilshommes du nom de Chazeuil, dont Jacques, le dernier représentant, vivait en 1372. Il devait être fils de Guiot de Chazeuil, châtelain de Saulx-le-Duc et fondateur de l'église. Après Jacques de Chazeuil, le fief arriva à Étienne de Vaites, dont la petite fille, Marguerite, avait épousé Jean Ier de Beaujeu. Marguerite avait un frère, Gauthier, qui vendit les restes du château à Jean de Beaujeu. Mais ayant été banni pour *avoir assisté* à un meurtre à Véronnes, ses biens furent confisqués et achetés par Guillaume de Saint-Martin, en 1460 (2). En 1511, Guillaume de Saint-Martin reprit aussi la portion laissée à Jeanne de Vaites, fille de Gauthier et veuve de Nicolas de Crecey, et à Jean de Crecey, son fils. Jeanne de Lenoncourt, dame de Tilchâtel, lui donna, le 25 mai 1511, l'autorisation d'entrer en possession (3).

(1) Arch. de la Côte-d'Or, E. 1374. Les renseignements sur Chazeuil, ses différents seigneurs et sur leurs droits respectifs, proviennent d'un dossier considérable renfermant toute la procédure, tous les mémoires pour ou contre dans les procès interminables relatifs à la justice, aux droits dans la forêt, soit des seigneurs entre eux, soit des seigneurs avec leurs sujets. Ce dossier autrefois réuni sous le n° 165, E., est aujourd'hui disséminé dans les liasses E. 1374, 1375, 1379, 1380, 1380 *ter*, 1381, 1382, 1823, 1842, etc.

(2) Arch. de la Côte-d'Or, n° 103 de la bibliothèque, p. 197.

(3) Arch. de la Côte-d'Or, E. 1374.

Par une coïncidence assez singulière, les trois branches existantes de la maison de Beaujeu se trouvaient en présence à Chazeuil, avec des intérêts plus ou moins opposés.

La seigneurie de Saint-Seine, passée aux de Thou, appartenait pour moitié à Huguenin de Montigny, marié à Guillemette de Beaujeu, fille de Thibaut de Beaujeu-Volon et de Huguette de Charmes. L'autre moitié était restée à Marie de Remilly, veuve d'Étienne de Thou, mais remariée à Claude de Beaujeu-Volon, fils de Thibaut et frère de la femme d'Huguenin de Montigny, et comme elle cousin germain de Jean II de Beaujeu.

Guillaume de Saint-Martin (1), bailli de la baronnie de Tilchâtel, possesseur de la partie de Gauthier de Vaites, était marié à Antoinette d'Angoulevent, née de Claudine de Beaujeu, fille de Pierre de Beaujeu-Montot, et de Poinçard d'Angoulevent, son premier mari. Cela n'empêcha pas des contestations et par suite des procès de

(1) Les Saint-Martin paraissent avoir été baillis de Tilchâtel, de père en fils pendant fort longtemps. Etienne de Saint-Martin, seigneur de Percey-le-Grand et de Minot, marié à Marguerite de Lugny, est bailli le 11 septembre 1476. Guillaume l'est en 1491 : il est marié à Jeanne de Mipont. C'est lui qui acheta une partie de Chazeuil, en 1460... Guillaume II, son fils, bailli après lui, est dit seigneur de Mornay-sur-Vingeanne (Arch. de la Côte-d'Or, E. 1371). Il est mort avant Noël 1523. Son fils Jean fut installé comme bailli le 3 mars 1529. Ses gages étaient de 10 lb. tournois par an. Un Jean de Saint-Martin était seigneur de Fresne-Saint-Mamès en 1612 (Arch. de la Côte-d'Or, E. 1975 et 1981).

naître et de se perpétuer, comme on le verra bientôt.

Jean de Beaujeu et Guillaume de Saint-Martin avaient seuls la haute justice et par conséquent le droit, pour leurs juges, de siéger *en place commune et sous l'orme* (1). Ils pouvaient seuls avoir un signe patibulaire. Ils l'avaient, seuls, fait relever, le 2 janvier 1497, mais en présence, et eux dûment convoqués, de Claude de Beaujeu et de ses hommes qui prêtèrent même la main à l'érection.

Seuls, Jean de Beaujeu et Guillaume de Saint-Martin avaient le droit de prendre des arrêtés et de faire des ordonnances pour ce qui se passait en place publique. Ils avaient seuls le droit d'avoir un colombier à pied (2). Pour eux seuls était le produit des amendes prononcées pour délit en place commune et les épaves trouvées dans toute l'étendue du territoire.

Ils devaient être nommés les premiers dans les prières publiques.

Mais les officiers de justice des seigneuries de Thou, de Montigny et d'Igny, avaient essayé de

(1) La haute justice se rendait en plein air, *à la face du ciel*. C'est ainsi que saint Louis le faisait au bois de Vincennes. Les moyenne et basse justices se rendaient *sous lattes*, c'est-à-dire dans un endroit couvert, comme les halles, le four, etc.

(2) Le colombier à pied était un bâtiment spécial n'ayant pas d'autre usage. Les propriétaires de deux cents arpents pouvaient avoir *une volière* dans leur habitation.

participer à ces droits. En 1507 (1), ils avaient profité de l'absence des représentants des seigneuries de Beaujeu et de Saint-Martin pour agir en leur nom et tenir des jours de justice *en place publique, sous l'orme*, au-devant de l'église, le 23 août, lendemain de la fête de saint Symphorien, patron de Chazeuil. Ils n'avaient pas craint de partager les amendes encourues pour les délits en place publique, et auxquelles ils n'avaient aucun droit. Ils avaient poussé l'audace jusqu'à instituer un procureur commun, « puis ledit jour, par lesdits dessus nommés a été advisé conclu et ordonné que chascun an à la fête saint Symphorien, patron de l'église de Chazeuil, *le prix accoustumé* (2) *à mettre par les varlets et enfants de ladite feste sera mis assis et planté en lieu de communauté, assis sur et sous ledit horme ou tout autre lieu de communauté, après la licence qu'ils sont tenus prendre des maires desdits seigneurs.* »

Jean de Beaujeu avait laissé à ses frères le soin de veiller sur ses biens ; mais François avait été nommé cette année-là à l'abbaye de Saint-Ger-

(1) En 1507, les armées françaises étaient en Italie avec Louis XII qui avait eu à réprimer la révolte de Gênes.

(2) Il s'agit du tir à l'oiseau ou d'autres exercices du même genre alors en honneur dans les fêtes villageoises, et qui, déjà comme aujourd'hui, étaient laissés à l'initiative des jeunes gens de la commune.

main d'Auxerre et Guillaume était absorbé par ses discussions relatives à ses fonctions d'aumônier, de sorte qu'aucune protestation n'était venue arrêter les agissements des gens des seigneurs de Montigny et d'Igny.

Encouragés par ce silence, ceux-ci, le 23 août 1508, avaient invité les maires de Jean de Beaujeu et de Guillaume de Saint-Martin à tenir la justice avec eux, et, sur leur refus, ils n'avaient pas craint d'afficher nettement leurs prétentions. En effet, le lendemain, dans la salle du chapitre de Saint-Bénigne, sommation était faite à Guillaume de Beaujeu, représentant de son frère, d'avoir à consentir à exercer la justice en commun. Protestation de Guillaume qui déclare que « son frère a seul le droit de tenir des jours de justice en place publique ». Les hostilités étaient commencées.

Le 23 mars suivant, Jean Pelletier, chanoine de la Sainte-Chapelle et procureur de Claudine de Mailly, dame de Crecey et de Chazeuil en partie, allait trouver à Saint-Bénigne François de Beaujeu qui, quoique abbé de Saint-Germain, avait conservé les fonctions ou au moins le titre de chambrier de Saint-Bénigne, et qu'il croyait sans doute devoir ménager. Il lui proposa de terminer à l'amiable, et de s'en remettre complètement à des arbitres pour vider le différend. Mais il ne paraît pas qu'on ait prêté l'oreille à ses propositions, car le 23 août suivant 1509, Guillaume

de Beaujeu était à Chazeuil, à huit heures du matin, avec Jean Ramet, bailli de l'abbaye et juge à Chazeuil, pour Jean de Beaujeu.

Pierre Baudot et Thomas de Montigny, père d'Huguenin, s'approchant de lui lui demandèrent de consentir à tenir avec eux la justice commune. Guillaume répondit qu'il ne s'opposait pas à ce qu'ils tinssent leur justice particulière. Il reconnut même *qu'antérieurement il y avait eu des jours communs*, mais il maintint énergiquement que cela n'avait pu avoir lieu que par suite de circonstances exceptionnelles, et que son frère seul avait le droit de le faire. Malgré cette protestation, les adversaires « *sous la protection de quelques gens de guerre armés et embâtonnés, venus de Dijon*, tinrent leur audience. »

Guillaume leur déclara alors qu'il en appelait à la justice, et leur fit aussitôt signifier ses intentions. Mais, le 26 octobre, la dame de Mailly formait opposition à « *cet appel disant qu'elle voulait poursuivre le principal* ». L'affaire devait être portée d'abord devant le bailli de Sens, et des conclusions étaient déposées par Claudine de Mailly, le 10 février 1510. Elles étaient signifiées à Jean de Beaujeu alors à Auxerre, où l'avait emmené son frère François, en le faisant nommer capitaine de Moustier, château dépendant de l'abbaye de Saint-Germain.

Le 3 mars, en présence de Michel Armentet et

Robert Fouchey, notaires royaux à Auxerre, Jean de Beaujeu répondait, *article par article*; aux conclusions de son adversaire et *signait* ses déclarations.

La lutte ainsi commencée se continua selon les mœurs du temps. Jean de Beaujeu s'était rencontré avec François de Rochechouart (1), père de Christophe, remarié le 8 octobre 1508, à Madeleine de Vienne, veuve de Lazare Baudot, fils de Philippe et de Claudine de Mailly.

Des rixes avaient eu lieu et on en était arrivé à des voies de fait, car le 18 février 1512, une enquête était demandée par François de Rochechouart contre Jean de Beaujeu, capitaine de Moustier et autres, au sujet de *siège et de démolition de maison*, de port d'armes, assemblée illicite... Mais une contre-enquête était réclamée sur le même sujet par l'abbé de Saint-Germain, François de Beaujeu, qui avait pris la défense de son frère.

Pendant que la procédure suivait son cours, Jean de Beaujeu s'occupait d'améliorer la situation de ses hommes de Chazeuil. Au mois de mars

(1) François de Rochechouart, seigneur de Champdenier, d'une maison du Poitou, était premier chambellan du roi Louis XII et fut fait gouverneur de Gênes après la réduction de cette ville en 1508. François Ier l'envoya comme ambassadeur à Venise et à Bruxelles. Il était marié à Blanche d'Aumont, dame de Saint-Amand-en-Puisaye (non loin de Moustier), fille de Jacques et de Catherine d'Etrabonne, en Comté.

1512, il obtenait de Jeanne de Lenoncourt et de Claude de Baissey, son fils, seigneur et dame de Tilchâtel et de Bourberain, le droit d'usage dans la forêt de Velours avec le pacage pour le bétail *à l'exception des chèvres*. Cet accord fut renouvelé le 6 novembre 1520.

Au mois de janvier 1514, une enquête était poursuivie à Tilchâtel, contre Jean de Beaujeu à la requête de Claudine de Mailly. Mais Jean avait *pour ainsi dire*, à cette époque, abandonné Chazeuil, car, en 1515, il était inscrit dans le rôle des bourgeois du roi, à Auxerre, pour le faubourg de Saint-Renobert, où il possédait une maison qui fut occupée plus tard par les dames de la Providence, et, le 30 janvier 1516, il prenait à bail de l'abbaye une pièce de terre de 40 arpents pour 6 deniers tournois de cens annuel.

Cependant le bailli de Sens avait prononcé sa sentence en faveur de Jean de Beaujeu qui l'avait fait signifier à Guy de Montigny, à son domicile de Mornay-sur-Vingeanne, le 23 avril 1517. Mais appel avait été interjeté aussitôt, et l'affaire avait été portée au Parlement de Paris, après un nouveau jugement du bailli de Sens, en date du 1er avril 1519, sur requête du 3 mars précédent, au sujet des dépens. Cela n'était pas fait pour arrêter les hostilités extrajudiciaires.

Le mardi 21 août 1520, veille de la Saint-Symphorien, fête de Chazeuil, on avait, selon la cou-

tume, allumé à la nuit, devant l'église, des feux de joie appelés *fouillères*. Les habitants étaient tous présents, et Guillaume de Beaujeu, accompagné de Catherine de Saint-Mauris, sa belle-sœur, s'était mêlé à la foule. Il aperçut alors Lamblot Gachot, sergent de Guy de Montigny, qui tenait ostensiblement sa baguette droite (1). « Qui te fait porter cette verge ainsi élevée, lui demanda-t-il ? » L'interpellé répondit « qu'il ne faisait que ce que le maire dudit sieur de Montigny lui commandait ».

« Et ledit aumonier, publiquement, patemment, et par manière de courroux, de son autorité privée arracha ladite verge audit sergent et icelle mit en pièces deçà delà, disant que le sieur de Montigny n'avait point de droit pour ce faire; et la demoiselle (2) de Beaujeu ajouta que pourrait venir le temps *qu'il la lui romprait au travers du dos*. »

Quelques jours après, le 27 août, une enquête était ouverte, et les dépositions des témoins confirmaient le fait qui dut amener de nouveaux incidents. Ce qui n'empêcha pas cependant le

(1) Le sergent avait une baguette blanche comme insigne de ses fonctions; mais il ne devait la porter que dans les endroits dépendant de la seigneurie à laquelle il appartenait.

(2) Les femmes des gentilshommes étaient qualifiées de demoiselles ou damoiselles. Le mot dame indiquait des droits seigneuriaux : ainsi la demoiselle de Beaujeu était dame de Chazeuil.

bailli de Sens de prononcer une nouvelle sentence en faveur de Jean de Beaujeu, le 8 janvier 1523, et le Parlement de Paris de rendre un arrêt dans le même sens, le 30 juin.

Mais Jean de Beaujeu était mort l'année précédente, et, auparavant, le 6 novembre 1520, à la suite de difficultés survenues au sujet des droits de ses hommes dans la forêt de Velours, il avait fait un nouvel arrangement avec Jeanne de Lenoncourt et Claude de Baissey, son fils, pour bien spécifier les droits dont ses sujets avaient sans doute abusé. Il fut accordé la faculté de prendre du bois pour leur usage, mais avec défense de couper ni chêne, ni hêtre, ni poirier ni pommier ni *éperonnier* (1), et surtout de *vendre ou céder aucune quantité aux autres habitants de Chazeuil, qui ne dépendaient pas de la seigneurie de Beaujeu.*

Jean de Beaujeu II en mourant laissait veuve sa seconde femme, Catherine de Saint-Mauris, de la maison de Saint-Mauris-Chastenoy en Comté, qu'il avait épousée en 1514 et qui se remaria à Guillaume de Mellingen, d'une famille relevant des barons de Montjoye. Elle était fille de Jean de Saint-Mauris, dit *Berchenet*, capitaine et gouverneur de Neufchâtel et de Lisle, seigneur

(1) L'éperonnier était une pièce de bois, qui, par sa forme naturelle, pouvait servir à faire un soc de charrue alors toute en bois.

d'Allenjoye, Bustal, Roye, Beaumotte, etc., et de Gilette d'Orsans (1). Elle n'eut pas de postérité. De sa première femme, N. de Montjeu (2), Jean de Beaujeu II avait eu :

(1) Généalogie de la maison de Saint-Mauris par le marquis P. de SAINT-MAURIS. L'auteur a commis une erreur en faisant naître de Catherine de Saint-Mauris les enfants de Jean II de Beaujeu. Elle n'épousa celui-ci qu'en 1514, et Philibert de Beaujeu, qui avait des frères plus âgés que lui, était déjà novice à Saint-Bénigne en 1502.

(2) C'est *pour ainsi dire* par hasard que j'ai découvert le nom de cette dame. Ses armes se trouvent dans plusieurs sceaux de son fils Philibert, évêque de Bethléem. On peut les voir encore aujourd'hui, *avec les émaux*, au musée de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or, dans un tableau provenant de la chapelle du château de Verrey-sous-Drée (cant. de Sombernon, arr. de Dijon) qui avait été consacrée par ce prélat. Elles sont écartelées, aux 1 et 4 : *burelé d'argent et de gueules de dix pièces;* aux 2 et 3, *d'azur au sautoir d'or accompagné de quatre étoiles de même.* Philibert avait, selon la coutume, écartelé les armes de son père de celles de sa mère. Or, en dehors de François de Batailler, évêque de Bethléem, sacré le 15 juin 1664, et sur la famille duquel les renseignements manquent complètement, on ne trouve dans les armoriaux et recueils qu'une seule famille qui ait un sautoir et quatre étoiles d'or sur champ d'azur. C'est la famille d'Ostun (*de Eduâ*) qui a fourni quatre branches : de Dracy, de Chevigny, d'Arconcey et de Montjeu. Justement à cette époque, Adrien de Mailly, frère de Claudine, dame de Crecey, était marié à Claudine de Montjeu, fille de Jean. Comme on l'a vu, Claudine de Mailly était en procès avec Jean de Beaujeu, au sujet de la justice de Chazeuil, et elle avait produit un mémoire où elle disait : « Combien que par adventure Jean DE MONTJEU et Guillaume de Saint-Martin *illec* admis par ce dans la haute justice, l'auraient fait ainsi sur l'autre portion, que ce serait au-descu (à l'insu) de ladite demoiselle qui n'aurait pas été advertie..... »

Jean de Beaujeu répondait aussitôt, le 3 mai 1510, « *que les deffendeurs ne savent ce qu'ils di(s)ent, car il ne prétend pas le droit à* CAUSE DE SA FEMME, *mais à cause de sa grand'mère, femme*

1° Jean III.

2° Claude, seigneur de la Maisonfort en Nivernais, par sa femme Marie des Ulmes et qui donna naissance à la branche secondaire de la Maisonfort.

3° Philibert, novice à Saint-Bénigne en 1502, puis religieux dans cette abbaye avant de suivre à Saint-Germain d'Auxerre son oncle François qui lui confia la charge de grand-prieur, en 1522. A cette époque il fut gouverneur d'Auxerre avec

de Jean de Beaujeu, son aïeul. » Cela indique clairement que la femme de Jean II de Beaujeu était une Montjeu, fille de Jean et probablement sœur de la femme d'Adrien de Mailly. Le nom de Montjeu a été évidemment mis pour celui de Beaujeu. C'était là une erreur du procureur de Claudine de Mailly, ou de son clerc, mais cette erreur aurait passé inaperçue et n'aurait certainement pas été relevée ainsi, si le nom de Montjeu avait été sans signification.

Resterait à expliquer la présence dans les armes de Philibert de Beaujeu des étoiles d'or qui ne figurent pas dans les sceaux des Montjeu que l'on possède, tandis qu'elles se trouvent dans ceux des Ostun de Dracy et de Chevigny; mais les sceaux des Montjeu sont tous du xiv° siècle, c'est-à-dire pendant l'existence des autres branches d'Ostun, les Dracy, les Chevigny, les Arconcey. Les Montjeu ont pu reprendre les étoiles qu'ils avaient retranchées comme cadets. On doit à la vérité de dire que le plus ordinairement les cadets ajoutaient une pièce aux armes de la famille. On pourrait encore trouver une autre explication. Comme évêque de Bethléem, Philibert était grand maître de l'ordre de l'*Etoile* fondé en souvenir du *guide* des rois mages, et il aurait pu, pour cette raison, mettre des étoiles dans son écu. (Voir *Montjeu et ses seigneurs*, par l'abbé Doret et A. de Monard, Paris; Autun, MDCCCLXXXI, p. 26-27). Pour l'ordre de Bethléem ou de l'étoile, ordre religieux, dont les membres portaient une croix sur leur cape et leur manteau, voir l'*Histoire de l'évêché de Bethléem de Clamecy*, par Louis Chevalier-Lagenissière, conseiller à la cour de Dijon.

Edme Morlon, licencié en droit, et Hugues de la Faye. Il était docteur en *décret* et en théologie, et devint conseiller, aumônier ordinaire et maître des requêtes de la reine Eléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint et femme du roi François Ier. Abbé de Saint-Severin d'Aire et de la Fère, au duché de Guyenne, il fut désigné par Marie d'Albret, duchesse de Nevers, veuve de Charles de Clèves, pour remplacer Martin Dulcis à l'évêché de Bethléem (1). La bulle de Clément VII est du 12 septembre 1524. Il administra l'église de Langres, en 1526, pour le cardinal de Givry, et remplaça ce prélat pour consacrer l'église Saint-Michel de Dijon, le VI des Ides de décembre 1529. Il était suffragant et vicaire général de l'évêque d'Auxerre, François de Dinteville en 1530, 1531, 1534, 1535. Doyen de N.-D. de Tonnerre, en 1530, il fut nommé par le roi doyen de l'église d'A-

(1) Après la prise de Jérusalem par les chrétiens, en 1099, Godefroy de Bouillon fut proclamé roi, mais il se contenta du titre de baron du Saint-Sépulcre, ne voulant pas porter une couronne d'or dans une ville où Jésus-Christ avait porté une couronne d'épines. Il mourut l'année suivante et eut pour successeur son frère Baudoin, qui fut couronné le jour de Noël 1100, dans l'église de Bethléem. Ce fut en souvenir de son sacre que Baudoin érigea, en 1110, l'église de Bethléem en évêché. En 1224, Regnier VII, évêque de Bethléem, voyant l'impossibilité de rétablir le royaume de Jérusalem, quitta la Palestine pour prendre possession de l'église de Clamecy, fondée par Guillaume II, comte de Nevers et donnée par Guillaume IV aux évêques de Bethléem. Cette église était située dans un faubourg de la ville.

vallon, le 10 avril 1536; il promulgua, le 16 avril 1538, la bulle du pape Paul III pour la sécularisation de l'abbaye de Vézelay.

« Le corps de saint Martin ayant été brûlé, Dieu permit que Philibert de Beaujeu en conservât quelques reliques entre autres la mâchoire et une côte. Le dimanche 9 novembre 1539, il les remit à l'église de Clamecy dédiée à ce saint. » En 1542, il fit don à la même église d'un morceau de la vraie croix, renfermée dans un caillou du Rhin (1), ayant la forme d'une croix.

Le dimanche 3 juillet 1547, il consacrait la chapelle du château de Verrey-sous-Drée, comme l'indique un tableau portant ses armoiries et conservé maintenant au musée de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Le dimanche 1er juillet 1548, Philibert de Beaujeu assistait à Dijon à l'entrée du roi Henri II et était présent à Saint-Bénigne lorsque le roi, à genoux devant le grand autel, prêtait serment de respecter les libertés de la ville (2).

Suppléant les évêques de Langres, d'Autun et d'Auxerre, l'évêque de Bethléem était continuel-

(1) Cette relique existe encore. Elle fut, en 1550, placée sur une croix de bronze doré qui porte cette inscription : « R. Père en Dieu Mre Philibert de Beaujeu me fit faire : *in hoc signo vinces*. Adorez tous la vraie croix par laquelle nous avons été rachetés. »

(2) Registre des délibérations de la mairie de Dijon, 1548, p. 330 et 331.

lement occupé à faire des ordinations, bénir des cimetières, reconcilier des églises polluées par effusion du sang (1), etc.

Il mourut à la fin de l'année 1555 et fut inhumé dans sa cathédrale (2) de Clamecy. L'entrée du caveau était surmontée d'un écusson avec les armes de Philibert de Beaujeu.

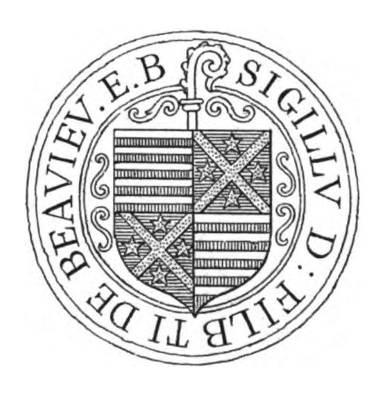
Le 11 juillet 1555, avant sa mort, Philibert avait fondé un chapitre de chanoines, composé d'un doyen, d'un chantre, d'un trésorier et de trois prêtres séculiers. Les six prébendes furent approuvées le 13 juillet 1556 par l'évêque de Langres, au nom de l'abbé de Saint-Bénigne, parce que Philibert était toujours resté religieux de ce monastère.

4° Antoine, religieux de Saint-Bénigne et de Saint-Germain d'Auxerre, où il était sacristain en 1527. Le 4 septembre 1540, il figure sur la liste des religieux de Saint-Bénigne, et la même année, après la mort de son frère François, il était choisi comme vicaire, par le nouvel abbé, Louis de Lorraine, pour procéder à l'inventaire des biens et des droits de l'abbaye. Il avait aussi

(1) On trouvera des renseignements plus complets sur Philibert de Beaujeu dans l'*Histoire de l'évêché de Bethléem*, par M. Louis Chevalier-Lagenissière, conseiller à la cour de Dijon.

(2) Cette cathédrale était une chapelle de 18 m. de long et de 6 m. 90 de large. Elle fut vendue le 1 Thermidor an IV (19 juillet 1796) pour 1980 fr. comme bien national et est aujourd'hui une annexe d'auberge.

Pl. IV.



SCEAU DE PHILIBERT DE BEAUJEU

ÉVÊQUE DE BETHLÉEM



ARMOIRIES DE JEAN III DE BEAUJEU

Sur la cloche de l'église de Chazeuil.

succédé à son frère dans l'office de chambrier de Saint-Bénigne, et le 15 décembre 1541, il faisait en cette qualité un traité avec Paul Maire, marchand à Dijon, pour 25 journaux de terres incultes à Messigny, moyennant deux deniers par journal, à payer le jour de la Toussaint.

JEAN III.

Jean de Beaujeu III, seigneur de Chazeuil, de Jauge (1), de Boissenais ou Brissenai (2), de Vincelotte (3), etc., chevalier des ordres du roi, était appelé Jean de Beaujeu, *le jeune*, avant le décès de son père Jean II.

En 1522, il retenait des chanoines d'Auxerre une maison rue de la Parcheminerie, venant de Jean Lemay, et sur laquelle le chantre en même temps que le chapitre avait droit à un cens de six deniers tournois. Il était alors marié à Jeanne le Rotier, veuve de Jacques Lenormand et fille d'Henri le Rotier (4), *valet de chambre* du roi

(1) Jauge, canton de Saint-Florentin, arr. de Tonnerre, Yonne.

(2) Brissenais, peut-être Broisserelle, canton d'Aillant, arr. de Joigny.

(3) Vincelotte, canton de Coulange-la-Vineuse, arr. d'Auxerre.

(4) Henri le Rotier, seigneur de Bouilly, Jauge et Villefargeau, gouverneur d'Auxerre en 1490, mourut en 1493. (L'abbé Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, t. III, p. 369, 371). Il avait succédé à Pierre de Chandio et eut pour successeur Hector de Sallazart, frère de Tristan, archevêque de Sens, et de Louis, marié à Catherine de Beau-

Charles VIII, et de Pernette de Thiard (1).

Par arrêt du Parlement de Paris, en date du 23 mars 1523, un bailliage avait été créé à Auxerre qui dépendait auparavant du bailliage de Sens (2). Dans la séance qui eut lieu à Saint-Fargeau, le 14 octobre, à l'effet de fixer les limites de la nouvelle juridiction et de désigner les communes qui devraient en faire partie, Jean de Beaujeu, écuyer, et Jeanne le Rotier, sa femme, seigneur et dame de *Boissenai*, durent faire la déclaration de leur fief et donner leur consentement.

Cette année-là, le procès relatif à la justice de

jeu-Montcoquier ou du Colombier. Son fils Edme le Rotier, frère de Jeanne, fut aussi bailli et gouverneur d'Auxerre en 1505 et 1509. Il eut une fille, Edmée, mariée à Louis d'Etampes, seigneur de Mont-Saint-Sulpice. La mère était Marie du Lac, fille de Lancelot, chevalier, échanson du roi et gouverneur d'Auxerre. (*Société des sciences de l'Yonne*, t. III, p. 34). Un beau sceau avec la signature d'Edme le Rotier existe aux archives de la Côte-d'Or, B. 350, cote 97. Il représente un emmanché de 4 pièces.

(1) Pernette de Thiard était fille de Jean, lieutenant général du bailli, puis gouverneur, en 1474.

(2) Le bailliage de Sens était un des quatre anciens bailliages du royaume avec Vermandois, Mâcon, Saint-Pierre le Moutiers (Nevers). C'était le plus important : il s'étendait jusqu'aux portes de Gray, puisque Rigny en dépendait. Il a été démembré pour former tout ou partie des bailliages d'Auxerre (1525), de Langres (1640), et une partie de ceux de Châlons (1637), Montargis (1638).

Sens avait la même importance au point de vue religieux. L'archevêque de Sens avait, comme suffragant, l'évêque de Paris, qui ne prit le titre d'archevêque qu'à la suite d'une bulle de Grégoire XV, en 1624. L'archevêque de Sens était alors Primat des Gaules.

Chazeuil et que le père de Jean de Beaujeu avait intenté aux autres seigneurs devait prendre un nouvel essor. En vertu de lettres de *relief*, du 23 juillet, Jean avait été assigné, le 12 août, devant le Parlement de Paris, de la part de Lazare Baudot, fils de Claudine de Mailly, appelant du jugement du 30 janvier 1522, qui avait donné tort à sa mère. Jean y répondit par une assignation à *comparoir* devant le bailli de Sens, pour violation de la sentence de ce magistrat qui avait défendu au sieur Baudot de tenir jour de justice à Chazeuil. Pendant que la procédure suivait son cours, Jean de Beaujeu déjà seigneur, par sa femme, du tiers de la seigneurie de Jauge, achetait, en 1524, les deux autres tiers, dépendant de la succession de François du Breuillard (ou Brouillard). Une rente de 100 sols, établie sur cette terre, avait été donnée à l'abbaye de Pontigny (1), en 1235 et août 1240, par Gauthier de Pacy, seigneur du lieu et de Saint-Florentin. Ce détail n'avait sans doute pas été mentionné dans la vente, car il fallut aller devant le juge de Saint-Florentin qui, par sentence du lundi 19 décembre 1524, obligea le nouvel acquéreur à verser la redevance aux religieux.

Le 9 juillet 1525, Jeanne le Rotier était morte.

(1) Pontigny, canton de Ligny-le-Châtel, arr. d'Auxerre, dans une île du Serein. L'abbaye, fondée en 1114, était la 2e des quatre filles de Cîteaux.

Elle laissait, de son premier mariage, une fille, Marie Lenormand, qui entra au couvent de Saint-Julien, *d'après les conseils de ses parents et amis*. Jean de Beaujeu, son beau-père, sous la caution de François de Beaujeu, abbé de Saint-Germain, son oncle, et de Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, son frère, s'engageait vis-à-vis du monastère à payer chaque année la somme de seize livres tournois, qu'il promettait d'assigner sur la justice de Chevroche (1). Il signait en même temps l'obligation de donner deux robes, deux cottes et un manteau *fourré de panne noire*, douze aunes de toile de lin pour l'accoutrement de tête, une tasse, une cuiller (2), un lit garni de *coete* (matelas), coussin, couverture et une douzaine de *linceuls* (draps), deux douzaines de nappes, une douzaine de serviettes, une douzaine de *feuilles d'étain* (assiettes), six plats, une pinte, une chopine et une aiguière (pot à eau), plus, douze livres de cire ou deux torches de six livres chacune (3).

Pendant ce temps le Parlement de Paris qui avait, le 23 janvier 1523, annulé la procédure et les actes des officiers de justice de Claudine de Mailly à Chazeuil, rendait un nouvel arrêt, le

(1) Chevroche, canton de Clamecy, Nièvre.

(2) Il n'y avait pas de fourchettes, car on ne connaissait pas cet instrument à cette époque. Il n'entra dans les usages qu'au XVII[e] siècle.

(3) Arch. de l'Yonne, E. 488.

20 mars 1527, pour confirmer le premier et fixer les dépens à la somme de 244 francs.

Jean de Beaujeu était alors lieutenant du gouverneur et bailli d'Auxerre, nommé de Boissy et il venait d'épouser, le 19 décembre 1526, Gilberte de Beaurepaire (1), fille de Jean, seigneur du Chesne, avec laquelle il fut parrain, en 1529, d'une cloche qui existe encore aujourd'hui dans le clocher de l'église de Chazeuil (2). Quelques années après, le 13 août 1536, dans un acte signé de son *seing manuel* et portant *son scel et contre scel armorié de ses armes*, il donnait à la chapelle de la Conception, fondée dans l'église, 75 sols de rente et environ 40 journaux de terre,

(1) Il existait plusieurs familles du nom de Beaurepaire, mais les Beaurepaire, seigneurs du Chesne, étaient de la Champagne. Il y avait alors une localité du nom de Beaurepaire avec château, dépendant aujourd'hui de la commune de Charbuy, canton d'Aillant, arr. de Joigny, Yonne. Non loin, dans le même canton, est le village du Chêne. D'après Rietstap, les Beaurepaire de Champagne portaient : d'azur à une bague chatonnée d'or, à la bordure denchée de même.

(2) Cette cloche porte l'inscription suivante : « † IHS : MA : MENTEM, SANCTAM, SPONTANEAM HONOREM DEO ET PATRIÆ LIBERATIONEM MV^{c} XXIX. J. DE BEAUJEU, G. DE BEAUREPAIRE. JE SUIS FAITE PAR LES HABITANTS DE CHAZEUIL. » Après le nom de Gilberte de Beaurepaire se trouve un écusson aux armes de Beaujeu, supporté par deux sauvages. La même inscription existe sur la cloche du beffroi de Talmay qui est beaucoup plus ancienne, car elle porte la date MCCCLXXXV. On la retrouve à Ruffey-les-Echirey. Cela indique que c'était une formule consacrée; mais on n'en a pas trouvé la véritable signification.

sur lesquels il se réservait la justice et le *chapon* avec un cens de six deniers, destiné à maintenir ses droits, dans le cas d'abandon de ces terres.

La donation était faite moyennant l'obligation, par le chapelain, de dire trois messes par semaine, les mercredi, vendredi et samedi (1).

Malgré les sentences du bailli de Sens et les arrêts du Parlement de Paris, le procès relatif à la justice de Chazeuil n'était pas terminé. En vertu des lettres exécutoires du 6 juillet 1527, pour l'arrêt du 20 mars précédent, les héritiers de Philippe Baudot et de Claudine de Mailly devaient payer, pour leur part et portion des frais et despens, la somme de 244 francs. Après avoir épuisé tous les moyens de procédure pour ne pas s'exécuter, ils avaient fini par verser un acompte réduisant la dette à 115 fr. 12 sols 6 deniers. Le 3 juin 1542, Jean de Beaujeu obtenait des lettres de *pareatis* (2), pour pratiquer la saisie des biens de ses débiteurs ; et, le 17 juin Ligier Lore, sergent royal, se transportait au château de Vantoux (3) et déposait un *brandon* contre la porte,

(1) Arch. de la Côte-d'Or, E. 594. Ces biens furent vendus, le 3 août 1792, pour la somme de 3006 livres 13 sous 4 deniers.

(2) *Pareatis*, c'est-à-dire : *obéissez*, sont lettres du grand sceau par lesquelles le roi mande au *premier* sergent ou huissier d'exécuter la sentence des juges dans une province où le sceau de leur chancellerie n'a pas autorité (C.-J. de Ferrières, doyen de la faculté de droit de Paris, MDCCLVIII.)

(3) Vantoux, canton et arr. de Dijon.

en assignant à Fontaine (1), *au prochain marché*, et de quinzaine en quinzaine jusqu'aux criées, pour la vente, à défaut de paiement de la somme de 57 fr. 16 sols 3 deniers.

Le surlendemain, 19, il se présentait au château de Blaisy (2), domicile de Jacqueline Baudot, mariée à Claude de Rochechouart et procédait aux mêmes formalités.

La veille, Alexandre de Saulx, seigneur de Vantoux, mari de Philiberte Baudot, était à Dijon, arguant de l'ignorance de sa femme et de la sienne propre et offrant caution. Mais il recommençait la procédure, en formant opposition à l'exécution de l'arrêt, car le 19 février 1543, Jean de Beaujeu recevait signification de l'appel et communiquait son dossier aux gens du roi.

C'était le temps où les discussions ne cessaient que pour renaître au moindre prétexte. Le père de Jean de Beaujeu avait obtenu, en 1512, l'usage dans la forêt de Velours pour les habitants de Chazeuil. En 1520, il avait de nouveau fait déterminer ce droit, qui avait été reconnu sous certaines réserves (3). Mais des difficultés étaient survenues et il fallait avoir recours aux lumières des gens de loi. Le 1er septembre 1544, Jean de

(1) Fontaine-les-Dijon, id., sur une colline. Patrie de saint Bernard qui était de la famille noble portant le nom de cette localité.

(2) Blaisy, canton de Sombernon, arr. de Dijon.

(3) Voir page 273.

Beaujeu adressait à Odot Gachot, notaire à Chazeuil, une procuration pour suivre en son nom le procès commencé. En vertu d'une commission du bailli de Sens, en date du 25 novembre 1545, une visite de la forêt était faite, le 17 janvier 1546, par un huissier du bailliage de Sens, commis à cet effet, sur requête de Jean de Beaujeu et de ses sujets, auxquels on prétendait enlever le droit de pâture.

Mais Jean ne devait pas voir la solution de cette nouvelle affaire : il mourut la même année, laissant la tutelle de ses enfants à son frère Philibert, évêque de Bethléem. Sa femme, Gilberte de Beaurepaire, lui survécut jusqu'en 1585. Le 27 juillet 1558, elle cédait au sieur Tabourot de Véronnes quelques terres dans ce village. Le 9 octobre 1560, elle lui cédait encore quelques héritages. En 1564, elle abandonnait de nouveau six soitures et demie de pré, pour lesquelles Guy Tabourot, qualifié de conseiller secrétaire du roi, contrôleur au Grand Conseil, rendait son hommage à Anne de Marmier, veuve de Jean de Baissey.

Par son contrat de mariage son douaire avait été fixé à 66 écus, rachetable par 833 écus 2/3, et elle fut colloquée pour cette somme, lors de la vente de Chazeuil, en 1584.

Elle avait donné à son mari les enfants suivants, tous nommés dans les pièces du procès

relatif à la justice de Chazeuil, comme étant sous la tutelle de leur oncle Philibert :

1° François, l'aîné, seigneur de Jauge, dont les descendants constituèrent le rameau de ce nom ;

2° Jean IV, le puiné, qui continua les seigneurs de Chazeuil ;

3° Philibert, novice à l'abbaye de Bèze, en 1536 (1) ;

4° Paul, seigneur de Villiers-Vineux et qui donna la branche de Villiers ;

5° Jeanne, morte jeune ;

6° Elyon, mort sans postérité ;

7° Claude, auteur de la branche des seigneurs d'Angeville, de Montréal et de Mézilles en Puisaye, qui fournira les derniers représentants de la famille ;

8° Hardy, décédé en bas âge ;

9° François, chevalier de Malte, reçu en 1566 (2).

(1) Ses parents étant mariés en 1526, il ne pouvait guère avoir alors que 6 à 7 ans au plus.

(2) Vertot, *Histoire de l'ordre de Malte*, t. III. L'année précédente, avaient été reçus : Adrien de Pontailler et Aimé de Malain. La même année Alexandre de Mailly, d'*Arc-sur-Tille*, et François de Vienne avaient pris l'habit. En 1569 on voit Georges de Mandres de Montureux et, en 1570, Africain de Mandres. Pierre de Beaujeu-Montot fit profession en 1576.

JEAN IV

Jean de Beaujeu IV, chevalier, seigneur de Chazeuil, mestre de camp d'infanterie, maréchal des camps et armées du roi Charles IX, lieutenant au gouvernement de Marseille, chevalier de l'ordre du roi, était le fils puiné de Jean III et de Gilberte de Beaurepaire.

A la mort de son père, en 1547, il resta sous la tutelle de sa mère et de son oncle Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, mais il était majeur le 31 mai 1549, car Jean de Dinteville, dans le dénombrement de Saint-Bris, déclare le fief de Choully-les-Auxerre tenu par Pierre de la Porte, conseiller du roi au Parlement de Paris et Jean de Beaujeu, seigneur de Chazeuil.

Il avait eu, comme puiné, le fief de Chazeuil et, le 12 avril 1561, il faisait cause commune avec les habitants du lieu qui s'assemblaient en sa présence et avec sa permission, au son de la cloche, pour passer un traité relatif à la possession de dix-huit cents journaux de terres labourables ayant fait partie de la forêt de Velours et enclavés dans la partie de la forêt située sur les territoires de Fontaine-Française, Bourberain, Sacquenay et Chazeuil. Jean de Baissey, chevalier, baron de Tilchâtel et seigneur de Bourberain, propriétaire de la forêt, abandonnait la jouissance

de ces terres moyennant la douzième des gerbes récoltées et un sol de cens par arpent, avec faculté, dans le délai de trois ans, de racheter cette redevance à raison de 25 sols par journal.

L'année suivante, Jean de Beaujeu, qui avait embrassé la réforme, était gouverneur de Sisteron et lieutenant au gouvernement de Marseille. Le gouverneur était Claude de Savoie, comte de Tende, fils d'Anne de Lascaris, dame de Tende, et de René, grand bâtard de Savoie, enfant légitimé de Philibert de Savoie, grand père du roi François Ier. Claude de Tende avait été marié en premières noces avec Marie de Chabannes et en avait eu Honorat, comte de Sommerive, devenu son ennemi le plus acharné.

Il avait contracté un second mariage avec Françoise de Foix de Gurson, qui lui avait donné un fils, Sorrèze, plus connu sous le nom de baron de Cypières, et une fille, Anne, mariée dans la maison de Saluces (1).

Cette Françoise de Foix était la fille de Jean de Foix, comte de Gurson, vicomte de Meille et d'Anne de Villeneuve, et sa sœur, Marguerite, était mariée à Jean de Villeneuve, seigneur de Tourette, dont la fille Marthe épousa Jean de

(1) Elle épousa ensuite Antoine de Clermont d'Amboise dont la nièce, Françoise de Clermont, devint la femme d'Alexandre de Beaujeu, fils de Jean.

Beaujeu (1). Cette alliance jetait sur le nom de Beaujeu une illustration extraordinaire, puisque par elle Jean se trouvait apparenté aux maisons de France et de Savoie (2).

Le comte de Tende était devenu suspect à la

(1) Les frères HAAG, « *la France protestante*, » ont dit avec BÈZE et de THOU, « *Hist. universelle*, t. IV, liv. XXXI, p. 310 », que Jean de Beaujeu était le neveu de Claude de Savoie, *étant fils de sa sœur*. Jean de Beaujeu était bien le neveu du comte de Tende, mais par sa femme, Marthe de Villeneuve, fille d'une sœur de la dernière comtesse de Tende. Voici le texte de de Thou : « le comte de Tende avait envoyé onze enseignes dont il avait donné le commandement à Beaujeu, *fils de sa sœur*, d'une illustre maison de Bour-« gogne, et très brave capitaine. »

(2) Marthe de Villeneuve, femme de Jean de Beaujeu, avait pour mère Marguerite de Foix, alliée aux maisons de France et de Navarre. Gaston IV de Foix avait épousé, en 1434, Eléonore, reine de Navarre, dont Gaston V marié, le 11 février 1461, à Madeleine de France, fille du roi Charles VII et de Marie d'Anjou. Leur fils, François-Phœbus, roi de Navarre, étant mort sans enfants, sa sœur Catherine épousa Jean d'Albret, en 1484. Jean d'Albret et Catherine de Navarre eurent, entre autres enfants, Henri II d'Albret, roi de Navarre, marié en 1527 à Marguerite d'Orléans-Angoulême, sœur du roi François I, et qui fut le père de Jeanne d'Albret, mère d'Henri IV. Jean de Foix, fils de Gaston IV et d'Eléonore, reine de Navarre, épousa Marie d'Orléans, sœur de Louis XII, et en eut Gaston de Foix, duc de Nemours, tué à la bataille de Ravenne, à 24 ans, en 1512.

Le 5e enfant de Gaston IV fut Marie, première femme du marquis de Montferrat. Le 6e, Jeanne, devint la femme de Jean V, comte d'Armagnac. Le 7e, Marguerite, deuxième femme de François II, duc de Bretagne, mort en 1487, était la mère d'Anne de Bretagne, reine de France, épouse de Charles VIII et ensuite de Louis XII. Aussi Jean de Foix, comte de Meille, comte de Gurson, le grand-père de Marthe de Villeneuve, portait, *comme parent*, un des coins du *poêle* aux funérailles d'Anne de Bretagne, en 1513.

L'arrière-petit-fils du frère de Marguerite de Foix, mère de

cour, sans qu'on osât toutefois lui enlever son gouvernement de Provence. On craignait de mortifier un homme que la maison royale reconnaissait pour son allié. On crut qu'il suffirait de lui associer quelqu'un dont le zèle pour la vraie religion balancerait ses sentiments trop prononcés pour la réforme, et on lui envoya son fils Honorat, comte de Sommerive. Mais, outre la différence d'opinion religieuse, une inimitié personnelle divisait le père et le fils, et une rupture devait fatalement éclater. Sommerive leva alors des troupes et marcha contre son père ; il le poursuivit avec l'acharnement d'un ennemi inconciliable. Il le chassa de poste en poste jusqu'à Sisteron (1), et le malheureux vieillard se réfugia avec le reste de sa famille dans ce dernier asile du protestantisme du côté des Alpes. Il avait avec lui 4000 hommes d'infanterie et 500 cavaliers et des lieutenants aguerris parmi lesquels un Villeneuve (d'Espinouse), Claude et Henri de Grasse, dont la mère était de la maison de Foix : alliance

Marthe de Villeneuve, J.-B. Gaston de Foix, comte de Fleix, général pour le roi en Bourgogne et gouverneur de Mâcon, avait épousé Marie-Claire de Bauffremont, marquise de Sennecey, 1re dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Elle était fille d'Henri de Bauffremont et de Marie de la Rochefoucaud, comtesse de Randan, gouvernante de Louis XIV.

(1) Sisteron, chef-lieu d'arrondissement, Basses-Alpes. J'ai consulté avec fruit l'*Histoire de Sisteron*, par E. de Laplane, Digne, 1843, que M. le maire de la ville a bien voulu mettre à ma disposition.

qui peut servir à expliquer leur présence dans les rangs de la réforme.

Le comte de Tende ne jugeant pas à propos de s'enfermer dans Sisteron, sortit avec quelques troupes et laissa le commandement de la ville à Jean de Beaujeu. Le poste était périlleux car la ville n'avait que de vieilles murailles en ruines et d'anciennes tours sans bastions, et pour toute artillerie Beaujeu ne trouva qu'une dizaine de fauconneaux. Quant aux vivres, ils étaient en petite quantité, car le siège n'avait pas été prévu.

Sommerive, arrivé devant la ville, fit immédiatement usage de son artilllerie, et sur le soir du 11 juillet, une partie des remparts s'étant écroulée, on résolut de tenter l'assaut. Mais auparavant, sommation fut faite à la garnison d'avoir à se rendre à composition. Bravant la menace, Jean de Beaujeu répondit que « jusqu'à son dernier soupir, il défendrait une ville confiée à son honneur. » L'assaut fut alors ordonné, mais après trois attaques infructueuses, la nuit sépara les combattants. Beaujeu avait fait merveille (1). Electrisés par son exemple, les assiégés se mirent à l'œuvre, et le lendemain, les murs n'offraient plus trace des ravages de la veille (2).

(1) De Thou, loc. cit., p. 313.

(2) C'est à ce siège que Lesdiguières fit ses premières armes, à 19 ans. « Voilà, dit Beaujeu, un jeune gentilhomme qui fera des « merveilles ; s'il vit, il fera parler de lui ». — Lesdiguières devint en effet maréchal de France.

Sommerive, au comble de la surprise, renonça alors à continuer les opérations et se retira : ce qui permit au comte de Tende de rentrer dans la ville. C'est alors qu'on amena à Jean de Beaujeu un soldat catholique nommé Bourquenègre, brave mais perdu de réputation pour ses crimes et ses vices. Sur la plainte de plusieurs femmes qu'il avait outragées, Beaujeu, qui ne tolérait pas l'inconduite et la violence dans ses propres troupes, le fit étrangler par le valet qu'on avait pris avec lui (1).

Sommerive, ayant reçu des renforts, revint vers Sisteron regardé comme le rempart des protestants de ce côté. Mais, le 19 mars 1563, parut un édit de pacification, et Biron fut envoyé en Provence. Jean de Beaujeu fut désigné comme gouverneur, mais il dut bientôt abandonner son poste. Il y revint en 1567 avec Cypières, Valavoire, René de Savoie, frère du comte de Sommerive, devenu gouverneur de Provence à la mort de son père, arrivée le 23 avril 1566. Cypières l'installa même comme gouverneur de la ville, mais appelé ailleurs au bout de quelques jours, il laissa le commandement à Valavoire.

L'année suivante il était revenu dans l'Auxerrois, et, le 24 novembre 1568, par devant Me Léonard, notaire à Clamecy, il passait le bail

(1) De Thou, t. III, p. 239.

d'une maison au faubourg de Bethléem, et provenant sans doute de son oncle Philibert.

D'après la généalogie dressée par d'Hozier, Jean de Beaujeu fut *tué* en 1572. Fut-il une des victimes de la Saint-Barthélemy (1) ? Cela est fort possible et même probable. Sa brillante conduite dans la défense de Sisteron, l'autorité qu'il avait su acquérir dans le parti de la réforme le désignaient aux coups des fanatiques, et il avait dû accourir auprès de l'amiral Coligny (2), lorsqu'il fut blessé, le 22 août, d'un coup d'arquebuse.

Jean de Beaujeu avait épousé Marthe de Villeneuve, fille de Jean, seigneur de Tourette en Provence, et de Marguerite de Foix de Gurson (3). Elle survécut à son mari jusqu'en 1604.

Elle avait son douaire établi sur la seigneurie

(1) S'il avait été tué sur un champ de bataille, d'Hozier n'eût pas manqué de citer le siège ou le combat où il avait trouvé la mort. Faisant son travail en 1670, sous Louis XIV, il n'a pas voulu rappeler les massacres de la Saint-Barthélemy, alors que les Beaujeu étaient rentrés dans la religion catholique, comme la plupart des gentilshommes.

(2) On avait invité, de par le roi, les seigneurs protestants à se réunir autour de l'amiral, sous prétexte de le garder, mais en réalité afin de les avoir sous la main, pour le massacre projeté, qui eut lieu deux jours après, le dimanche 24.

(3) Marguerite était le quatrième enfant de Jean de Foix et d'Anne de Villeneuve, fille de Louis I[er], marquis de Trans et enterré à Draguignan. Sa sœur Marthe était mariée, par contrat du 9 mars 1535, à Claude de Grasse, fille de Jacques et de Sibille de Quiqueran-Beaujeu (ANSELME, t. III, p. 387, *Histoire généalogique de la maison de France et des grands officiers de la couronne*).

de Chazeuil, et une sentence du bailliage de Langres, du 15 mai 1584, avait fixé à un septième et demi la part réservée dans ce but et qui fut distraite lors de l'adjudication tranchée, au mois de décembre de cette année, au profit de Charles d'Escars, évêque de Langres. Mais des difficultés étaient survenues, et, le 20 mai 1587, Marthe se présentait à la maison épiscopale à Langres, à 9 heures du matin, pour transiger et arriver à un accord avec l'évêque, au sujet de leurs droits respectifs et notamment de l'exercice commun de la justice. Il fut alors convenu que les procureurs des deux parties opéreraient simultanément « sans rien pouvoir faire l'un sans l'autre. Le greffe serait mis en adjudication et Marthe de Villeneuve aurait la jouissance du septième et demi du produit, comme de la mairie et de toutes autres choses indivises, non comprise la maison de Christophe de Beaujeu, fils de François (1) ».

Elle avait donné à son mari les enfants suivants :

1° Alexandre ;

2° Françoise de Beaujeu, veuve en 1598 de Pons Nicolaï de Soisson (2), et dont la fille unique, Madeleine Nicolaï de Soisson, fut mariée à Jean

(1) Arch. de la Côte-d'Or, E. 1375.

(2) Les Nicolaï du Dauphiné et de Provence portaient d'azur à la fasce d'argent accompagnée de 3 étoiles d'or. Ils ne doivent pas être confondus avec les Nicolaï qui donnèrent successivement neuf premiers présidents à la Chambre des comptes de Paris, de 1505 à 1750.

de Brunel (1), seigneur de Rhodet, qui, le 2 avril 1629, vendait pour douze vingt (240) livres, à Jean d'Amanzé, héritier de son oncle Charles d'Escars, tous les droits de sa femme dans la succession de Marthe de Villeneuve, sa grand-mère, sous réserve du droit de retrait lignager (2) en faveur de Françoise d'Amboise, veuve d'Alexandre de Beaujeu et des enfants nés de son défunt fils.

3° Anne de Beaujeu, mariée, par contrat du 25 novembre 1586, à Guillaume de Vassan (3), seigneur de Remimesnil et de Crespy, homme d'armes de la compagnie du marquis de Pont, fils

(1) Les Brunel avaient des biens à Perrigny-les-Auxerre (Arch. de l'Yonne, H, 1162); au XVIIe siècle, ils habitent Serbonnes, arr. de Sens, canton de Sergine, et deviennent Brunel de Serbonnes. Ils étaient du Dauphiné où ils possédaient Saint-Maurice et Rhodet (La Chesnaye-Desbois, t. III). Les Brunel portaient : d'or au lion de sable, à la fasce de gueules chargée de cinq coquilles d'argent brochant sur le tout.

(2) Le retrait lignager était le droit réservé aux membres de la famille de reprendre les biens vendus, en remboursant le prix d'achat : il est bien dit dans le procès-verbal de vente : « et au cas que demoiselle Françoise d'Amboise, veuve de feu noble Alexandre de Beaujeu... voulussent avoir le droit sus-vendu, le dit sieur d'Escars serait tenu de le remettre pour le prix ci-dessus, sur la signification à lui faite. » (Arch. de la Côte-d'Or, E. 1375.)

(3) Vassan, originaire du Soissonnais, portaient d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent et en pointe d'une coquille de même. (*Société Acad. de l'Aube*, t. LXIII, p. 151.) Jean de Vassan habitait Brienne-le-Château en 1550 : ses descendants devinrent plus tard seigneurs de Crespy, qui est dans l'arr. de Bar-sur-Aube. (Voir aussi d'Hozier, t. II, p. 608.)

du duc de Lorraine, en 1563, puis gentilhomme ordinaire de la chambre de Mgr le duc d'Orléans, par lettre de retenue du 27 février 1583.

4° Isabelle de Beaujeu, morte en 1594, laissant de N. de Larnage (1) en Dauphiné, son mari, une fille, Lucrèce, épouse de Claude de Brunel, frère de Jean, marié à Madeleine Nicolaï de Soisson, fille de Françoise de Beaujeu. Aussi vendait-il, en même temps que Jean de Brunel, à Jean d'Amanzé d'Escars, les droits de sa femme dans la terre de Chazeuil, du chef de Marthe de Villeneuve (2).

5° Scipion de Beaujeu, seigneur de la Tuilerie, marié à Jeanne de Noirefontaine (3), fille de Jean, seigneur du Buisson, et de Jeanne de Tournebulle, et dont il eut Jean de Beaujeu, chanoine à Toul et Anne de Beaujeu qui épousait, le 12 mai 1627, Joachim de Minette, seigneur de Bassignan, duquel la postérité encore existante aujourd'hui a relevé le nom et les armes de Beaujeu (4).

(1) Larnage, cant. de Tain, arr. de Valence, Drôme. La famille est éteinte et n'a aucun lien avec les Larnage d'aujourd'hui dont le nom est Brunier de Larnage, et qui habitent la Lorraine.

(2) Le douaire était la portion de ses biens que le mari laissait à sa femme, en cas de survivance de cette dernière. L'article 3 de la coutume de Bourgogne fixe le douaire de la femme à la moitié *des anciens héritages du mari*, dans la noblesse, et au tiers seulement, dans la bourgeoisie.

(3) La famille de Noirefontaine, originaire du Soissonnais et établie en Champagne, portait de gueules à 3 étriers d'or.

(4) Malgré plusieurs tentatives je n'ai pu savoir si cette famille possédait des documents sur la maison de Beaujeu-sur-Saône.

Scipion était témoin avec son frère Alexandre, le 12 juin 1606, à Villiers-Vineux, de la transaction survenue entre Jean de Beaujeu, seigneur de Jauge, son cousin, et Catherine de Saint-Blaise, d'une part, et Louis de Saint-Blaise, au sujet de la dot de Catherine.

Il était qualifié de seigneur d'Arentières dans l'acte par lequel, le 7 avril 1604, il cédait à Alexandre de Rougemont *la huitième partie du septième et demi* de la seigneurie de Chazeuil, pour le prix de 600 fr.

6° Lucrèce de Beaujeu, mariée à Claude de Blosset (1), écuyer, seigneur de Rouxy-Fortvieux. et demeurant à Corvol-l'Orgueilleux en Niver-

(1) Blosset, famille du Nivernais qui portait écartelé aux 1 et 4 : de gueules à 3 molettes d'argent; aux 2 et 3 : palé d'or et d'azur de six pièces, au chef de gueules chargé d'une fasce vivrée d'argent. Rogerin Blosset était maître d'hôtel de Louis XI, alors qu'il n'était que Dauphin (Tuetey, *les Ecorcheurs sous Charles VII*, p. 158). Jean de Blosset était gouverneur de Dijon en 1477. Charles Blosset, seigneur de Saint-Maurice, était lieutenant de Jean Rapine, gouverneur d'Auxerre, en 1477, pour le roi Louis XI. Nicolas Blosset était, en 1507, seigneur de Saint-Maurice (Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. III, p. 353 et 380). Louis Blosset, dit le bègue, seigneur de Fleury (Yonne, cant. d'Aillant) avait embrassé la réforme : il défendit Vezelay contre les catholiques, en 1572 et refusa de rendre Clamecy à Mayenne en 1596 (Challes, *Guerres de religion*, t. I, p. 329). En 1598, Philippe de Blosset, écuyer, faisait hommage pour partie de Saint-Verain. Une alliance avait déjà eu lieu au commencement du XVIe siècle. Marie des Ulmes, mariée à Claude de Beaujeu, fils de Jean II, et qui fut seigneur de la Maisonfort en Nivernais, avait pour mère Christine de Blosset. Paul de Blosset était ambassadeur à Londres en 1744 (*Annuaire de l'Yonne*, 1852, page 345).

nais, avec lequel, le 10 février 1604, elle vendait à Alexandre de Rougemont, écuyer, seigneur de Broindon, un septième (*les huit faisant le tout*) d'un septième et demi de la terre de Chazeuil, et consistant en 25 journaux de terre et 7 ouvrées de vignes, indépendamment des droits seigneuriaux, pour le prix de 230 fr. payable en *ducats*, *testons* et autres bonnes monnaies, moitié comptant, moitié le 15 août suivant. La ratification par Lucrèce eut lieu à Tilchâtel, le 3 septembre 1604.

7° Marguerite de Beaujeu, épouse de Claude de Denié, seigneur de Chanteloup en Nivernais, dont elle était veuve en 1604, car, le 10 février, elle cédait aussi à A. de Rougemont (1), avec l'autorisation de son beau-père Jean de Denié, sa part de Chazeuil, pour 230 francs.

(1) Alexandre de Rougemont descendait d'un bâtard des Rougemont qui étaient arrivés à Tilchâtel au XIVe siècle, par un double mariage avec les héritières de cette seigneurie (voir 2e partie, p. 25). Ses descendants possédaient la *gruerie* ou administration des forêts de la baronnie de Tilchâtel. Alexandre fit sa reprise de fief le 15 janvier 1605. Après avoir donné le détail de son acquisition, il se déclare prêt à servir son seigneur « avec ses armes et ses chevaux toutes fois qu'il aura besoin de lui, pourvu que ce ne soit contre sa majesté le Roy... » et ensuite en signe de grande reconnaissance, *il baise la chaîne du pont-levis du donjon*. (Arch. de la Côte-d'Or, E. 1973, original sur parchemin.)

ALEXANDRE

Alexandre, comte de Beaujeu, seigneur de Chazeuil par son père, de Chambroncourt, Epizon, Grand, etc., par sa femme Françoise d'Amboise, fut capitaine d'une compagnie de chevau-légers pour le service du roi Henri IV.

Il était fils aîné de Jean IV et de Marthe de Villeneuve. Il paraît, en 1584, dans la procédure relative à la vente de Chazeuil, et sa portion, comme celle de son frère Scipion et le douaire de sa mère, est estimée à un septième et demi de la totalité de la seigneurie (1), et est réservée dans l'adjudication prononcée en faveur de Charles d'Escars, évêque de Langres, le 12 décembre 1584. On le trouve encore dans le procès pendant, au sujet de la forêt de Velours, entre les seigneurs de Tilchâtel et les habitants de Chazeuil et des villages voisins, en 1586.

Alexandre, élevé dans la religion réformée que son père et sa mère avaient embrassée, était dans les troupes protestantes avec son oncle, Paul de Beaujeu (2), seigneur de Villiers-Vineux, qu'il

(1) La portion dite de Beaujeu, à Chazeuil, comprenait 160 habitants contre une douzaine pour les deux autres seigneuries. Le septième et demi représentait donc une valeur sérieuse, puisque la part de chaque enfant, et ils étaient sept, pouvait être vendue 238 fr. et même davantage (voir p. 298).

(2) Dans les mémoires de la HUGUERIE, t. III, p. 104, il est dit

suivait dans ses campagnes. A la tête d'une compagnie de chevau-légers, il prit part à l'expédition des réformés allemands en Suisse, en Lorraine et dans l'Orléanais, pendant l'automne de 1587. Peu après, lors de l'invasion du comté de Montbéliard par les Guises, en janvier 1588, il commandait cinquante lanciers, sous les ordres de son oncle qui l'envoya ensuite en mission auprès du duc Casimir de Bavière, pour l'engager à reprendre les armes et à venir à son aide. Mais il échoua dans son ambassade.

A l'avènement d'Henri IV, il fut naturellement en faveur et servit dans ses troupes comme capitaine de chevau-légers.

Le 5 avril 1598, par un édit donné à Nantes, Henri IV accordait aux protestants la liberté de leur culte. Le 12 mai, la paix était signée à Vervins entre la France et l'Espagne. C'était la cessation des hostilités officielles, mais cela n'empêchait pas les aventuriers des deux partis de courir sur le pays voisin et de se livrer à des pillages, sous le commandement de capitaines appartenant le plus souvent à des familles de gentilshommes, mais cachant leur personnalité sous des noms de guerre. Les garnisons françaises s'élançaient de la Champagne et de la Lorraine

frère de Paul, mais c'est une erreur. Les frères de Paul étaient morts, Jean, père d'Alexandre, en 1572 et François en 1579. Du reste, la Huguerie l'appelle : « le jeune Beaujeu ».

sur le comté de Bourgogne, comme celles de cette province se répandaient dans le Bassigny.

Le 6 septembre 1590, le village de Magny-d'Anigon (1) avait reçu la visite d'un parti de catholiques venu « de Châtillon-sur-Saône près Jouvelle (2). Ils s'étaient introduits dans le temple, l'épée à la main, l'arquebuse au bras, en criant : tue! tue!... Après s'être saisi de Pierre Faivre, le pasteur de Clairegoutte, et lui avoir arraché la barbe, ils l'avaient emmené prisonnier avec le maître d'école et treize autres habitants, qui ne furent élargis qu'en payant une forte rançon (3). »

On était alors en guerre : mais en pleine paix, le 23 novembre 1605, ce furent les calvinistes qui renouvelèrent cette scène de brigandage, et dans des circonstances plus extraordinaires (4).

(1) Magny-d'Anigon, canton et arr. de Lure. Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, en avait donné, en 1588, la jouissance à Paul de Beaujeu, l'oncle d'Alexandre, et il y était mort au mois de mai précédent.

(2) Châtillon-sur-Saône, canton de Lamarche, arr. de Neufchateau, Vosges, dépendait alors de la prévôté de Jussey.

(3) Hist. du comté de Montbéliard, par P. E. Tuefferd, *Bulletin de la Société d'Emulation de Montbéliard*, 1877, p. 456.

(4) Cette année-là, le désordre régnait un peu partout. Sous l'influence du duc de Bouillon, les protestants s'agitaient au midi comme au nord, car le moment approchait où ils devaient rendre les places de sûreté qui leur avaient été données en garde. A Paris même, « il y eut force meurtres, assassinats, excès ; dix-neuf ont « été trouvés avoir été tués dans le même mois, dont on n'a pu « découvrir les meurtriers. » Journal de Pierre de l'Estoile.

Environ 200 cavaliers, commandés par les comtes de Beaujeu et d'Amboise, vinrent fondre du château de Richecourt (1) près Jussey, sur l'abbaye de Luxeuil. Leur tentative contre la ville ayant échoué, car les bourgeois avaient eu le temps de lever les ponts-levis et de fermer les portes, ils se dirigèrent sur le château de Baudoncourt dépendant du monastère et où se trouvait l'abbé, Antoine de la Baume Saint-Amour, qui n'avait avec lui qu'une faible garnison. Le prélat fait prisonnier fut d'abord conduit au château de Dammartin (2), appartenant à Marc de Coligny, fils de Gabrielle de Dinteville et de Philibert de Coligny, cousin de l'amiral, puis dans celui d'Aigremont (3). On ne lui rendit la liberté que moyennant le versement de cinq mille écus d'or que son intendant, Claude Clément, prêtre et prieur de Saint-Lothain, se procura en s'adressant aux villages dépendant de l'abbaye et en leur hypothéquant tous les biens meubles et immeubles de l'abbé (4).

Les archiducs Albert et Isabelle, souverains de la Franche-Comté, s'étaient émus de cet attentat,

(1) Richecourt, dépendance d'Aisey, canton de Jussey, possédait un château important bâti par Foulques de Rigny au XIIIe siècle.

(2) Dammartin, canton de Montigny, arr. de Langres, Haute-Marne.

(3) Aigremont, canton de Bourmont, arr. de Chaumont.

(4) Arch. de Luxeuil, J. J. 2. Publié par J. Finot dans le *Bulletin de la Société de Vesoul*, 1877, p. 70.

et le 7 septembre 1606, « le sieur de Beaujeu, *autrement dit le capitaine Lapierre*, le sieur de *Chazeuil* (1), son frère, le sieur d'Amboise, le sieur de Lambrey, le sieur de Salnove (2), le sieur de Lénoncourt, de Montcier frères et le sieur de Cercey (3), *défendeurs contumaces*, étaient condamnés à quatre mille, huit mille, seize mille livres, total *308 mille livres d'amende* (4).

Alexandre, non plus que ses complices, ne parut pas s'inquiéter beaucoup de cette condamnation. Le 22 juin 1606, à Villiers-Vineux, il assistait comme témoin, avec son frère Scipion, à une transaction entre son cousin Jean de Beaujeu, seigneur de Jauge et Catherine de Saint-Blaise, sa femme, d'une part, et Louis de Saint-Blaise, frère de Catherine, au sujet de la dot de celle ci et de l'héritage d'Hector de Saint-Blaise, son père, seigneur de Pouy.

Entre temps, il continuait à tenir la campagne sur la frontière de la Franche-Comté, en faisant autant de mal aux amis qu'aux ennemis. C'est ce qu'il avouait lui-même dans une lettre écrite de sa main et adressée en 1615 aux maire et

(1) Scipion, qui avait encore sa part de Chazeuil.

(2) Le comte de Salnove était issu de Simon, 2e fils du président Hugues Marmier, et qui avait épousé N. de Montarsier, en Savoie.

(3) Le sieur de Cercey était un la Rochette dont le fils César épousa, en 1617, Marguerite de Beaujeu, fille d'Alexandre (voir p. 309).

(4) Arch. du Doubs, B. 1301.

échevins de Langres, qui se plaignaient du dommage causé par ses troupes.

« A messieurs les mayres et échevins de la
« ville de Langres.

« Messieurs, c'est à mon grand regret qu'il « faille que je tienne la campaigne ou de vray « *nous ne faisons que du dommage*. Je m'en « vas droit à Aygremont ou aulx envyrons. De « la j'attendré le commandement du roi par Mon- « sieur d'Andelot (1), et pour les plaintes dont « vous me parlés je seray fort ayse que vous « soiez véritablement informé quy les a commis « affin que vous en donniez le blâme à ceux « qu'il est dheu (dû). Ce n'est pas que je veuille « dire que nous portons grand proffit ou nous « passons, mais ce qui vient à ma connaissance, « je puis dire y mettre assez bon ordre. Je n'ay « point approché vostre ville de trois lieues « comme je l'avais promis a lesné du Cerf qui « m'en pria de vostre part. Je vouldrais, en « meilleure occasion, vous donner des effects de « mon affection estant de (puis) longtens comme « je suis encore,

« Messieurs, votre très humble serviteur (2). »

Alexandre de Beaujeu était en discussion avec

(1) Charles de Coligny, marquis d'Andelot, fils de l'amiral et de Charlotte de Laval, était lieutenant-général en Champagne. Il mourut en 1636.

(2) Arch. de Langres, 691. Scellé de deux petits sceaux plaqués de 0m,012, en cire rouge, bien intacts et portant burellé de dix pièces.

ses cohéritiers pour la succession d'Antoine de Croy, oncle de sa femme, et un arrangement avait été tenté le 4 novembre 1622, mais il n'eut pas de suite.

Alexandre de Beaujeu était mort en 1629, car, le 2 avril, le droit de retrait lignager était réservé pour sa veuve et ses enfants, dans la vente faite par ses beaux-frères, à Charles d'Amanzé d'Escars, de leur part dans la seigneurie de Chazeuil (1). Mais la veuve ne profita pas de ce droit, et le 25 juin suivant elle abandonnait elle-même, en son nom et au nom de ses enfants, ce qui pouvait leur revenir à Chazeuil du douaire de Marthe de Villeneuve, sa belle-mère (2).

Quoique élevé dans le calvinisme, Alexandre dut abjurer d'assez bonne heure, car ses enfants furent de fervents catholiques. Un de ses fils était chevalier de Malte et cinq de ses filles devinrent religieuses à l'abbaye de Benoitevaux.

Il avait épousé Françoise de Clermont d'Amboise, fille d'Antoine *le jeune*, baron de la Fauche et de Charlotte de Miremont. Elle lui avait apporté en dot les seigneuries de Chambroncourt, d'Epizon et de Grand (3). Ce brillant mariage fut

(1) Voir page 295.

(2) Arch. de la Côte-d'Or, E. 1973.

(3) Chambroncourt, canton de Saint-Belin, et Epizon, canton de Poisson, arr. de Chaumont, Haute-Marne, dépendaient du marquisat de Reynel.

sans doute facilité par la conformité d'opinion religieuse, car Antoine de Clermont était aussi huguenot, mais il dut être préparé par le mariage d'Anne de Savoie, fille du comte de Tende et cousin germain de Marthe de Villeneuve, mère d'Alexandre, avec Antoine de Clermont *l'aîné*, oncle de la future.

Le père de Françoise avait un frère consanguin, un frère germain et un frère utérin.

Le premier, Thomas de Clermont, né du premier mariage de son père, René de Clermont, avec Philiberte de Goux (1), dite de Rupt, fille de Jean, baron de Rupt, *souverain de Delain*, grand chambellan de l'empereur Charles-Quint, et de Catherine de Vienne.

Le frère germain d'Antoine de Clermont, Antoine *l'aîné*, signala sa valeur dans le parti protestant et fut tué, à la Saint-Barthélemy, par son cousin de Bussy, son compétiteur pour le marquisat de Reynel (2). Il était marié à Jeanne de Longuejoue, dont Louis I, marquis de Reynel,

(1) La famille de Rupt était branche cadette de celle de Pesmes. C'est par Philiberte de Rupt que Thomas de Clermont et après lui Hardouin, étaient seigneurs de Delain et recevaient l'hommage des seigneurs de Beaujeu de la branche de Montot.

(2) Le marquisat de Reynel avait été érigé pour Antoine de Croy, et après sa mort il arriva à Antoine de Clermont. Après la Saint-Barthélemy Bussy se le fit adjuger, mais il retourna par la suite aux héritiers d'Antoine.

bailli de Chaumont, père de Louis II, marié à Diane de Pontailler (1).

Le frère utérin, Antoine de Croy, étant mort sans enfants de Catherine de Clèves (2), sa succession fut réclamée en partie par Alexandre de Beaujeu et ensuite par ses enfants et petits enfants.

Par son mariage, Alexandre entrait dans une des familles les plus illustres de France (3). Des oncles de sa femme, Georges d'Amboise avait été cardinal archevêque de Rouen, Jean,

(1) Diane de Pontailler était fille de Louis de Pontailler, baron de Talmay, et d'Anne de Vergy, sœur de Clériadus de Vergy, dernier représentant de cette illustre famille et mort au château de Champlitte, en novembre 1630. Le sixième enfant de Diane de Pontailler et de Louis II de Clermont d'Amboise, François, comte de Reynel et de Champlitte, fut marié à Anne de la Rochette, issue du mariage de César de la Rochette et de Marguerite de Beaujeu, fille d'Alexandre de Beaujeu et de Françoise de Clermont d'Amboise. François de Clermont et Anne de la Rochette étaient par conséquent cousins issus de germains.

(2) Catherine de Clèves, comtesse d'Eu, veuve sans enfants d'Antoine de Croy, épousa en secondes noces Henri de Guise, *le balafré*, de la maison de Lorraine, et lui donna quinze enfants.

(3) Les Clermont d'Amboise étaient alliés aux plus grands noms du royaume : Châlon, Beaujeu-Forez, Bourgogne, Choiseul, Bauffremont, Pontailler, Vergy, Toulonjon, Harlay, Chiverny, Larochefoucaud, Lévis, Beauvau, Albret, Chevreuse. Par Antoine de Croy, prince de Porcien, des relations de parenté allaient s'établir avec les Clèves, Lorraine-Guise, Châteaubriand, Ligne, Aremberg, etc. sans compter les princes de Chimay, les ducs d'Aerschot, et aussi les maisons souveraines de Brunswick, Bavière, Nassau, Wurtemberg, etc. Les de Croy comptaient 20 chevaliers de la Toison d'or. Charles de Croy, créé prince de Chimay par l'empereur Maximilien, et

évêque de Langres, Geoffroy abbé de Cluny. Emery d'Amboise, 40e grand maître de Rhodes, était mort le 13 novembre 1512.

Alexandre de Beaujeu avait eu de Françoise de Clermont d'Amboise les enfants suivants :

1° Antoine ;

2° Scipion, premier écuyer et maître d'hôtel du duc de Lorraine, mort sans alliance ;

3° Jean de Beaujeu, reçu chevalier de Malte, le 17 mai 1623, et tué capitaine au régiment de Gacé, devant Sainte-Menehould, en 1653 ;

4° Marguerite de Beaujeu, mariée, le 8 août 1617, à César de la Rochette (1), seigneur de

marié à Louise d'Albret, avait tenu Charles-Quint sur les fonts baptismaux. Son frère Guillaume de Croy, duc de Soria, avait été gouverneur de ce prince. Un autre Guillaume de Croy était cardinal à 23 ans, nommé par Léon X sur la prière de Charles-Quint : c'était le frère d'Antoine de Croy. Adrien de Croy, premier gentilhomme et maître d'hôtel de Charles-Quint, avait été envoyé par ce prince auprès du connétable de Bourbon pour le détacher de l'alliance française en 1523.

(1) La Rochette était une famille qui portait de gueules à trois quintefeuilles d'argent (La Chesnaye-Desbois). Les Vergy portaient de gueules à trois quintefeuilles d'or. Cela pourrait faire supposer une parenté, mais rien ne vient la démontrer. Les La Rochette remontaient à Jean de la Rochette qui reçut de saint Louis la garde de la châtellenie de Nogent-le-Roi. Il avait épousé Jeanne de Semoutier dont il eut Gérard qui lui succéda. Roch I, fils de Gérard, laissa François qui fut marié à Charlotte d'Anglure en 1350. Jean de la Rochette était abbé de Bèze en 1381. En 1423, Oudot-Pierre de la Rochette tenait un fief à Saint-Maurice près de Langres, relevant de Thibaut de Neufchâtel et d'Agnès de Montbéliard, à cause de leur seigneurie du Fay (Arch de la Côte-d'Or, B. 10564). Au commencement des guerres de religion, Roch II de la Rochette

Sercey, dont elle eut deux filles, Anne et Françoise de la Rochette, celle-ci religieuse à Benoitevaux. Anne de la Rochette, par contrat passé à Mandres, devant l'église, le 17 septembre 1674, épousait François de Clermont d'Amboise, chevalier, comte de Reynel et *de Champlitte*, seigneur de Colombey-la-Fosse, etc. (1), fils de haut et puissant seigneur Louis II de Clermont d'Amboise, chevalier, marquis de Reynel, bailli et gouverneur de Chaumont, et de haute et puissante dame, madame Diane de Pontailler.

Cette année-là, le 15 avril, une sentence du bailliage de Gray avait autorisé Louis II de Clermont d'Amboise à prendre possession du comté de Champlitte (2). Il céda ses droits à son fils ;

était gouverneur de Chaumont. En 1593, un capitaine de ce nom marchait avec le duc de Guise (CHALLE, *Guerre de religion dans l'Auxerrois*). En 1405, Alexandre de Beaujeu avait un la Rochette avec lui pour s'emparer de l'abbé de Luxeuil. Si ce n'était César, c'était certainement son père. Le mariage de leurs enfants le démontre clairement. Dans tous les cas, pour épouser un Clermont d'Amboise, marquis de Reynel et comte de Champlitte, Anne devait être de bonne noblesse.

(1) Colombé-la-Fosse, canton de Soulaines, arr. de Bar-sur-Aube, Aube.

(2) Clériadus, le dernier des Vergy, avait deux sœurs, Béatrix, mariée à V. Simon de Cusance, et Anne, épouse de Jean-Louis de Pontailler. Le Parlement de Dôle avait adjugé le comté de Champlitte à Clériadus de Cusance, petit-fils de Béatrix de Vergy. Mais le nouveau comte étant mort empoisonné, ses sœurs restèrent propriétaires de Champlitte jusqu'au 15 avril 1674, jour où une sentence du bailliage de Gray autorisa Louis de Clermont d'Amboise à prendre possession du titre de comte qu'il céda aussitôt à son fils François.

aussi voit-on celui-ci prendre le titre de comte de Champlitte dans son contrat, le 17 septembre suivant.

Du mariage de François de Clermont d'Amboise avec Anne de la Rochette sont issus : 1° Louis-Jules-François de Clermont, et : 2° Marie-Françoise-Justine.

Louis-Jules-François avait acquis, les 11 mars et 15 juin 1701, les portions à Champlitte de ses coseigneurs, descendant des sœurs de Clériadus de Cusance, c'est-à-dire de la princesse de Lillebonne, de la comtesse de Berghes et du duc d'Aremberg. Mais il ne jouit pas longtemps de son comté. Tué d'un coup de canon à la bataille de Lazaret, le 11 août 1702, il laissa son héritage à sa sœur, mariée, le 20 février 1700, au château de Champlitte, à Jean-Baptiste de Toulonjon, fils de Léonel de Toulonjon, seigneur de Francourt, Renaucourt, etc., et de feue dame Catherine de Grachaut (1). C'est par ce mariage

(1) Comme Marie-Justine de Clermont, Jean-Baptiste de Toulonjon avait du sang de Beaujeu dans les veines. Léonel de Toulonjon et Catherine de Grachaut étaient cousins-germains. Catherine était fille de Melchior de Grachaut, fils lui-même de François de Grachaut et de Barbe de Beaujeu-Montot, mariés par contrat du 14 octobre 1614 (voir *Généalogie*, IIe partie, page 175). Léonel de Toulonjon était fils de Marc et de Marguerite de Grachaut, sœur de Melchior, et née comme lui de François de Grachaut et de Barbe de Beaujeu.

Les Toulonjon de Champlitte qui suivirent se trouvèrent ainsi descendre à la fois des Beaujeu de Montot et des Beaujeu de Cha-

que les Toulonjon devinrent seigneurs de Champlitte.

Avec Marguerite de Beaujeu, mariée à César de la Rochette, Alexandre eut de Françoise d'Amboise cinq autres filles.

5° Catherine, qui fut abbesse de Benoitevaux (1) de 1623 à 1654 ;

6° Anne, prieure du même monastère ;

7, 8 et 9, Françoise, Madeleine et Jeanne, religieuses au même lieu.

zeuil. C'est pourquoi ils arrivèrent à la succession d'Edme-Nicolas-Louis, le dernier de la branche de Montot. Une alliance avait déjà eu lieu entre les Clermont et les Toulonjon. Jeanne de Toulonjon, de la branche de Traves, arrière-petite-fille du maréchal Antoine de Toulonjon qui battit le duc de Lorraine, René d'Anjou, et le fit prisonnier à Bulgnéville, en 1431, était mariée à René de Clermont d'Anjou, vice-amiral de France (Dunod, t. III, p. 233. Moréri, V. Clermont).

(1) Benoitevaux (en latin *benedicta vallis*, val béni), aujourd'hui ferme de la commune de Busson, canton de Saint-Belin, arr. de Chaumont, dans les bois, à 5 kilom. de Reynel. C'était une abbaye de femmes de l'ordre de Citeaux, dépendant du diocèse de Toul, fondée en 1198 par Wiard, comte de Reynel, et sa femme Ermengarde qui y fut inhumée en 1224. Pendant les xve et xvie siècles, cette abbaye fut plusieurs fois dévastée. En 1636, elle fut complètement ruinée par les Suédois. C'était sous l'administration de Catherine de Beaujeu. On a des lettres de 1642, par lesquelles l'abbé de Citeaux autorise les dames de la Rochette et d'Epinay à rester dans leurs familles où elles s'étaient retirées.

Quelques années plus tard, les religieuses essayèrent de reformer leur communauté à Chaumont ; mais les habitants de cette ville s'y opposèrent. Elles s'établirent à Reynel dans une maison particulière où elles sont restées jusqu'à la Révolution (Jolibois, *la Haute-Marne*, p. 55 ; — *Notice sur Benoitevaux*, par l'abbé Bouillevaux, Chaumont, 1851).

ANTOINE

Antoine de Beaujeu, seigneur de Chambroncourt et d'Epizon, capitaine de cavalerie et commandant cinq compagnies de carabins, sous le maréchal de Caumont-La Force, était fils aîné d'Alexandre de Beaujeu et de Françoise de Clermont d'Amboise.

En 1636, au moment où Richelieu se préparait à envahir la Franche-Comté, Antoine était avec ses chevau-légers dans les troupes prêtes à marcher au premier signal pour aller faire le siège de Dôle. Il était logé à Baigneux et avec lui se trouvait la compagnie du marquis de Tavanes, celles de Vaubrecourt, du Châtelet, etc., qui vécurent quatre mois à discrétion sur les habitants (1). C'était dans les habitudes du temps, et les armées faisaient même souvent plus de mal aux amis qu'aux ennemis.

En 1638, il était avec le maréchal de la Force au siège de Fontarabie, où son cousin Jacques-Paul, fils de Paul-François de Beaujeu, fut tué dans une sortie des Espagnols.

En 1642, pendant une période de calme, Antoine avait essayé d'arriver à une transaction pour la succession d'Antoine de Croy, qui était entre les

(1) Courtépée, t. IV, p. 213. Baigneux-les-Juifs, chef-lieu de canton de l'arr. de Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or.

mains des procureurs, mais il n'arriva à aucun résultat.

En 1644, il accompagnait encore le maréchal de la Force au siège de La Mothe (1), petite forteresse qui commandait le Bassigny et qui appartenait au duc Charles de Lorraine, alors allié de l'Espagne. Elle était commandée par un Montarby et ne fut prise qu'après trois mois de siège, pendant lesquels les assiégeants perdirent plus de 600 hommes. C'est à ce siège que Turenne fit ses premières armes.

L'année suivante, le 9 février, Antoine de Beaujeu se trouvait à l'assemblée des trois ordres du bailliage de Chaumont, sous la présidence de Louis d'Amboise, marquis de Reynel, et il désignait le sieur de Vaudrémont comme député aux Etats généraux d'Orléans, qui devaient ouvrir le 15 mars (2).

A partir de ce moment, les renseignements font complètement défaut sur les faits et gestes d'Antoine de Beaujeu jusqu'en 1668, où il habitait Chambroncourt et tenait sur les fonts baptismaux plusieurs enfants du village.

(1) La ville fut investie le 8 mars et le feu de l'artillerie commença le 14. On comptait que la ville se rendrait aussitôt, mais les habitants montrèrent un courage digne des temps antiques. Les femmes elles-mêmes prirent part à la lutte et ne craignirent même pas de faire des sorties. La Mothe, sur le territoire d'Outremécourt, canton de Bourmont, arr. de Chaumont, Haute-Marne.

(2) *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 1882, p. 326.

Il mourut le 25 novembre 1670 et fut enterré dans le chœur de la vieille église. Mais, en 1847, une nouvelle église ayant remplacé l'ancienne, sa tombe fut reléguée sous la tour du clocher où on la voit encore. Elle porte l'inscription suivante : « Cy git Antoine de Beaujeu, chevalier, seigneur de Chambroncourt, Epizon, Grand, Trampot (1), qui trépassa le 25 novembre 1670. Priez Dieu pour son âme. Cette épitaphe a été mise à la diligence de messire Nicolas de Beaujeu, son fils, seigneur desdits lieux et brigadier général des armées du roi, capitaine des gens d'armes de Mgr le duc d'Anjou. »

De Nicole de Dammartin (2), appelée aussi Nicole Martin, Antoine de Beaujeu avait eu :

Nicolas ;

Octavien, cornètte dans le régiment de son frère et qui mourut sans postérité.

NICOLAS

Nicolas, comte de Beaujeu, chevalier, seigneur de Chambroncourt, Epizon, Villiers-le-Sec, etc.,

(1) Grand et Trampot, arr. et canton de Neufchâteau, Vosges, sont voisins l'un de l'autre.

(2) Il n'a pas été possible de déterminer à quelle maison de Dammartin appartenait Nicole. Il y a cependant lieu de croire qu'elle était de celle du Langrois, qui portait : écartelé : aux 1 et 4 d'argent à la bande de gueules, aux 2 et 3 losangé d'or et d'azur (Suchaux, *Nobiliaire*).

était fils d'Antoine et de Nicole de Dammartin. Il était né à Chambroncourt en 1668. Il avait d'abord servi dans les compagnies d'ordonnances (1) et était arrivé au grade de capitaine. Ses relations de famille l'avaient mis en avant et il commandait le régiment de cavalerie de M. du Maine (2), lorsqu'il reçut au camp de Scharzach, le 18 août 1690, la lieutenance de la compagnie du duc d'Anjou (3), dans la gendarmerie du roi (4).

Elevé au grade de brigadier d'armée (5), le 5 janvier 1696, en même temps que le duc de Duras, le marquis du Châtelet, le prince de Rohan, le duc de Montfort, il fut envoyé à l'armée du Rhin avec le marquis de Villeroi et le marquis

(1) Les compagnies d'ordonnance, premier noyau d'une armée permanente, furent créées par Charles VII aux Etats d'Orléans en 1439. Elles étaient au nombre de 15 et constituèrent plus tard *la gendarmerie* du roi, lorsque d'autres corps de troupes eurent été formés à côté d'elles. Alors, pour être admis dans les compagnies de gendarmes, il fallait avoir servi 3 ans dans les compagnies d'ordonnances où avoir été capitaine de chevau-légers, *mais surtout être noble.*

(2) Les régiments comme les compagnies appartenaient le plus souvent à des princes de la maison royale, mais étaient commandés par des gentilshommes.

(3) Le duc d'Anjou, fils du dauphin et petit-fils de Louis XIV, devint roi d'Espagne par le testament de dom Carlos, en 1700, sous le nom de Philippe V.

(4) *Mémoires* de Dangeau, Paris, F. Didot, 1854, t. III, p. 195.

(5) Id., t. V, p. 342. Le brigadier était un colonel commandant plusieurs régiments.

d'Ussel pour organiser la défense. De passage à Vesoul, la ville leur offrit un vin d'honneur (1).

Le mardi 25 décembre de cette même année il recevait le titre de capitaine de sa compagnie de gendarmes. Il succédait à René Bruslard, marquis de Genlis, qui avait reçu le brevet le 16 décembre 1669 (2). Mais Nicolas de Beaujeu ne conserva cette charge que jusqu'en 1703.

Il accompagnait en Italie le duc de Vendôme envoyé pour remplacer Catinat qui s'était laissé prendre par le prince Eugène, en février 1702. Lorsque Vendôme eut battu le prince Eugène à Luzzara, le 15 août de cette même année, et l'eut rejeté au delà du Mincio, un arrangement avait été conclu pour l'échange des prisonniers. Ce fut Nicolas de Beaujeu, avec d'Egrigny, intendant de l'armée d'Italie, qui réglèrent ce *cartel*, que le roi ratifia le 7 septembre (3).

Au mois de février suivant, Nicolas de Beaujeu fatigué cherchait à remettre sa charge de capitaine de la compagnie de gens d'armes. Il trouva bientôt un amateur dans le marquis de la Tour (de Moustier), enseigne des gendarmes du Dauphin, le plus âgé de son grade dans la gendarmerie, qui consentit à lui payer 45.000 écus (4).

(1) Arch. de la Haute-Saône, E. 877, f. 5 r°.
(2) Général SUSANE, t. I, p. 266.
(3) *Mémoires* de DANGEAU, t. VIII, p. 495.
(4) Id., t. IX, p. 114 et 160.

Le roi donna son consentement à Versailles, le 3 avril (1). Nicolas de Beaujeu reprenait en paiement, pour 28.000 fr., le gouvernement de Saint-Dizier qui valait 1000 écus de rente et qui se trouvait peu éloigné de ses terres.

Deux ans après, en 1705, il achetait Villiers-le-Sec en Champagne, de dame Jeanne de Nettancourt, veuve de Jean-Philippe de Tournebulle, chevalier, seigneur de Bussy (2), mais il ne conserva pas cette seigneurie, car son cousin Frédéric en est dit propriétaire, lorsqu'il lui vend ses meubles, en 1715.

Il n'avait même pas conservé Chambroncourt où il était né et où son père reposait dans l'église. En 1698, le 20 juin, il l'avait cédé « à Louis III « de Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, « et à André-Louis de Clermont d'Amboise, abbé « de Reynel, ses cousins, avec Epizon et la fo- « rêt d'Héraude appartenances et dépendances, « moulin, etc., le tout provenant de la succes- « sion d'Antoine de Beaujeu, son père, de dame « Françoise de Clermont d'Amboise, son aïeule, « et de dame Jeanne de Beaujeu (religieuse à « Benoitevaux), sa tante, et d'acquisition faite « par lui-même ». Le prix fixé à 25.000 fr. de-

(1) *Mémoires* de Dangeau, t. IX, p. 160.

(2) *Bibl. Champenoise*, par Léon Techener, Paris, 1886. Villiers-le-Sec, canton de Chaumont, à 7 kil., avait été complètement détruit par les Suédois en 1636-1637 (Jolibois, *la Haute-Marne*).

vait produire 1250 fr. d'intérêt jusqu'à complète libération (1).

En vendant Chambroncourt et Epizon et ensuite Villiers-le-Sec, Nicolas de Beaujeu paraît avoir eu un plan bien arrêté. Il voulait se débarrasser de ses terres et du souci de leur administration, pour placer son argent et ne plus avoir pour ainsi dire que des valeurs mobilières. Il avait, en effet, une rente de 655 livres résultant d'une obligation, au capital de 13.100 livres, que lui avaient souscrite, le 30 décembre 1706, les jurés des vendeurs de foin de la ville de Paris. Il avait, sur la ville de Paris, une rente de 532 livres achetée par lui, le 20 avril 1714, pour la somme de 13.375. Le 17 mai suivant, il avait acquis une rente viagère de 3000 livres sur les aides de la gabelle. Il possédait en outre sa place de gouverneur de Saint-Dizier, qui représentait 10.000 écus, comme le dit Dangeau dans ses mémoires : « comme ce gouvernement ne « vaut guère plus de 1000 écus de rente, on « ne croit que personne le demande, y ayant « 10.000 écus à donner » (2).

Comme on le voit, Nicolas mettait ordre à ses affaires. Restait la question de la succession de son grand oncle, Antoine de Croy, prince de Por-

(1) Arch. de la Haute-Saône, E. 650.
(2) Dangeau, t. XVII, p. 94.

cien, mort le 5 mai 1567. Un procès plusieurs fois interrompu et repris avait été engagé entre les parties représentées, d'un côté, par Nicolas de Beaujeu et les Clermont d'Amboise, et, de l'autre, par les princes de Chimay (1), les ducs d'Aremberg (2), etc. Le 23 mars 1688, Nicolas avait nettement formulé ses réclamations devant une assemblée de famille convoquée à cet effet. Il avait fait valoir « que les *minorités* survenues « dans sa branche avaient empêché la prescrip- « tion, et qu'il avait contribué aux frais et même « au paiement des dettes du comte de Porcien, « de même qu'au douaire de Mme de Guise » (Catherine de Clèves, veuve du comte et remariée à Henri de Guise *le balafré*).

Après des péripéties sans nombre, le 15 avril 1710, un accord intervint entre Nicolas et ses cointéressés, représentés par M. François (Catherinet), avocat du roi au parlement, agissant comme tuteur *onéraire* de J.-Baptiste-Louis de

(1) Héritiers de Charles de Croy, créé prince de Chimay par l'empereur Maximilien, en 1486. Voir la note 3 de la page 308. Chimay, ville de Belgique (Hainaut).

(2) Aremberg, sur l'Ahr, non loin de Trèves, a donné son nom à une famille comtale éteinte à la fin du XIIIe siècle dans la maison de la Marck. Aremberg passa ensuite à la famille de Ligne par le mariage de Marguerite de la Marck avec Jean de Ligne, qui releva le nom d'Aremberg à la fin du XVe siècle. Charles, prince d'Aremberg, mort le 16 juin 1616, avait épousé Anne de Croy, fille de Philippe, duc d'Aerschot.

Clermont d'Amboise, fils mineur de Louis IV, marquis de Reynel et de Thérèse Colbert de Croissy, fille de Charles de Colbert de Croissy, ministre secrétaire d'Etat, alors remariée à François-Marie de Spinola, duc de Saint-Pierre, grand d'Espagne.

Il était stipulé que, « pour assoupir le trouble et préjudice qu'auraient apportés les prétentions du seigneur de Beaujeu énoncées dans le dernier avis des parents, du 23 mars 1688, rendu entre Nicolas de Beaujeu et ses cohéritiers par bénéfice d'inventaire, du côté maternel, de Mre Antoine de Croy, prince de *Porcien*, d'une part, et Louis d'Alsace, comte de Bossut, d'autre part, les parties sont convenues de ce qui suit : Le sieur de Beaujeu restera intéressé dans le procès pendant relatif à l'héritage du prince de *Porcien* et continuera ses *sollicitations* et ses soins, mais à la condition qu'il ne pourra prétendre qu'au cinquième de la succession pour lui, pour Mme de Reynel sa cousine, avec laquelle il s'arrangera... »

Celle-ci approuva la convention, le 25 avril suivant, et sa fille Marie-Justine de Clermont, veuve de Jean-Baptiste de Toulonjon, apposa sa signature, le 17 mai. Mais les choses n'en avancèrent pas beaucoup pour cela, car à la mort de Nicolas, le procès était toujours pendant et il laissait tous ses droits à Jean-Baptiste-Louis de

Clermont d'Amboise, marquis de Reynel, son petit cousin (1).

Le 24 juillet 1715, devant Me Savigny et son collègue, notaires à Paris, et moyennant 3000 livres reçues comptant, Nicolas de Beaujeu vendait le mobilier de l'appartement qu'il occupait, rue des Saints-Pères, n° 16, paroisse Saint-Sulpice, à son cousin Eugène-Frédéric de Beaujeu, chevalier, seigneur de Jauge et de Villiers-le-Sec, mestre de camp d'un régiment de cavalerie et brigadier des armées du roi, demeurant à Paris, cour de Rouen, paroisse Saint-André-des-Arts. Nicolas devait conserver la jouissance pendant sa vie, et un inventaire fait par les parties donna le détail suivant :

Sept pièces de tapisserie de Flandre de haute lice, à personnages, de deux aunes et demi de haut et seize aunes de long, estimées. 400 fr.

Un lit *à la duchesse*, de serge bleue doublée de satin avec la courte-pointe de même étoffe et rubans *aurore*, estimé . . . . 300 fr.

Six chaises et un fauteuil de tapisserie de point de Hongrie, estimés. . . . . 30 fr.

Une chaise de moquette. . . . . 8 fr.

Une table de marqueterie . . . . 16 fr.

Un miroir avec *bordure* de bois doré, un trumeau aussi de glace. . . . . 20 fr.

(1) Arch. de la Haute-Saône, E. 650.

Une armoire en noyer, *placage* . . 20 fr.

Quatre portraits de famille, avec cadres de bois doré, non estimés . . . . »

Un *feu* argenté, garni de pelle et pincette. . . . . 4 fr.

Une douzaine d'assiettes et six plats d'étain. . . . . 25 fr.

Quatre paires de draps de lits de maître (1) . . . . 48 fr.

Six paires de draps de valet . . . 36 fr.

Trois lits de valet avec les matelas, couvertures, traversins et bois de lit. . . . . . 36 fr.

Quatre douzaines de serviettes et cinq nappes . . . . 34 fr.

La batterie de cuisine, etc., etc.

Le 6 mai 1716, Nicolas de Beaujeu avait fait une donation entre vifs, d'une rente de 1250 fr. au principal de 2500 fr., à ses petits cousins Alexandre et Frédéric-Eugène, fils de Louis-Charles de Beaujeu, lieutenant-colonel au régiment de Flandre, et de dame Françoise de Pallas (2). Quelques mois après, le 1er octobre, il écrivait lui-même un testament qu'il déposait chez Me Leblanc, notaire à Saint-Dizier, et le 5 mai 1717, il faisait à Paris un nouveau testament confirmatif du premier et qui renfermait

(1) C'était, il est vrai, un ménage de garçon. Mais il y a disproportion entre les objets luxueux du début et la vaisselle et le linge.
(2) *Bibl. Champenoise*, par Léon Techener, 1886.

les dispositions suivantes : « Il veut, s'il décède à Paris, être inhumé dans l'église des Petits Augustins, et *le plus modestement que faire se pourra*, avec une épitaphe en *relief* donnant son nom et ses qualités avec ses armes. Il désire que le lendemain de son enterrement toutes les messes du couvent soient retenues pour lui, de sept heures du matin jusqu'à midi. Il devra en être de même au *quarantaille* (1) et au bout de l'an. Il demande qu'on fasse dire deux messes basses tous les jours, depuis son décès jusqu'à la fin de l'année.

« Il nomme pour son exécuteur testamentaire Pierre de Largentière, avocat au Conseil du roi, auquel il laisse comme souvenir un *diamant de mille livres.*

« Il lègue 100 livres aux capucins de Saint-Dizier pour 120 messes ; 100 livres aux pauvres de Chambroncourt et 100 livres aux pauvres de Villiers-le-Sec, à charge de prier pour lui. Il donne diverses sommes à ses domestiques, gouvernante, valet de chambre, cocher, laquais.

« Il laisse à Anne de la Rochette, comtesse de Reynel, sa cousine germaine, et à la comtesse de Champlitte (2), une somme de six mille livres. Il abandonne à Jean-Baptiste-Louis de Clermont

(1) C'est l'office ou service après six semaines, encore en usage.
(2) Marie-Justine de Clermont d'Amboise, fille d'Anne de la Rochette, veuve de J.-B. de Toulonjon, comte de Champlitte, v. p. 311.

d'Amboise, marquis de Reynel, tous ses droits dans la succession d'Antoine de Croy « *pour* « *laquelle ils ont un procès en commun, contre* « *son altesse royale mgr le duc d'Orléans et* « *MM. les princes de Chimay et d'Aremberg.* »

« Il lègue à Alexandre-Nicolas et Eugène-Frédéric de Beaujeu, son frère cadet, enfants de Louis-Charles, lieutenant-colonel au régiment de Flandre, tout ce qui sera existant en équipages, chevaux et argent monnayé échu et à échoir, après le paiement de ses dettes et l'acquittement de ses legs.

« Il donne à M. de Beaujeu, leur père, *sa casaque rouge à boutons d'or*, six chemises de *dentelles et les cravates* qui sont à Paris, ainsi que ses pistolets; à M[me] de Beaujeu, leur mère, sa berline et ses chevaux. Il veut que son cousin Frédéric, maréchal de camp, ait son carrosse qui se trouve à Paris, et il déclare que le petit cheval alezan lui appartient.

« Il laisse sa montre à M[me] de Beaujeu de Chaumont (1). »

Nicolas mourut le 13 mai 1717 et son testament fut déposé, le 15, chez M[e] Guesdon, notaire à Paris. En lui finissait la branche de Beaujeu de Chazeuil, seigneur de Chambroncourt et d'Epizon.

(1) Geneviève de Beaujeu, mariée à Charles de Buffevent, seigneur de Chaumont (v. plus loin).

CHAPITRE II

BRANCHE DE JAUGE

FRANÇOIS

François de Beaujeu, seigneur de Chazeuil et de Jauge, était le fils aîné de Jean III et de Gilberte de Beaurepaire. A la mort de son père, en 1547, il avait été placé, avec ses frères et sœurs, sous la tutelle de leur oncle Philibert de Beaujeu, évêque de Bethléem, qui, en cette qualité de tuteur (1), obtint, le 1er mars 1548, un arrêt du Parlement pour forcer les héritiers Baudot à payer les frais de procédure, dus depuis le 20 mai 1526.

François avait eu, dans sa part de l'héritage paternel, la seigneurie de Jauge, mais il avait reçu aussi des droits importants à Chazeuil, car le douaire de sa femme y fut établi en même temps que celui de sa mère, Gilberte de Beaurepaire. Le reste de la terre appartenait à ses frères et sœurs, et notamment à son frère puiné, Jean, qui prit le titre de seigneur de Chazeuil que conservèrent ses descendants.

(1) Arch. de la Côte-d'Or, E. 1374. Original sur parchemin.

François, en 1551, épousa Claude de Méry (1), fille d'Itier de Méry et petite-fille de Jean et de Jeanne de Clermont (2). Elle lui apportait des droits sur la succession de Claude de Vaudrey, seigneur de Marac (3), dont les biens se trouvaient alors sous séquestre par droit d'aubaine (4). De là, naturellement, procès et débats devant le Parlement de Paris, tant contre *les gens du Roi* que contre les autres parents et héritiers de Claude de Vaudrey. Pour sortir de ces difficultés, François de Beaujeu, promettant la ratification de sa femme à sa majorité, cède et vend, le 16 septembre 1552, à Antoinette de Bourbon, duchesse de Guise, ses droits sur Marac, et à Guillaume de Chastenay (5), chevalier, seigneur de Lanty, ses

(1) Méry-sur-Yonne, canton de Coulanges-sur-Yonne, arr. d'Auxerre.

(2) Jeanne de Clermont était fille et héritière de Catherine de Vaudrey, sœur de Claude, mariée à N. de Clermont (v. Dunod, t. III, p. 223). Claude et Catherine étaient nés de Marguerite de Chauffour, qui avait apporté à son mari, Antoine de Vaudrey, Marac, Echalot, Minot et Thorey.

(3) Marac, canton de Langres, Haute-Marne.

(4) Le droit d'aubaine était le droit du suzerain de s'emparer d'un fief vacant. Il s'exerçait aussi, en cas de guerre, sur les biens possédés par les habitants d'une province ennemie. C'était le cas, alors, car Claude de Vaudrey était un des fidèles de l'empereur Maximilien et de Charles-Quint.

(5) Chastenay, canton de Courson, arr. d'Auxerre, Yonne, a donné son nom à une famille qui a possédé la seigneurie importante de Lanty, canton de Châteauvillain, arr. de Chaumont, Haute-Marne.

prétentions sur Echalot (1). Le prix, fixé à 3500 livres tournois, devait être versé, deux tiers par la duchesse et le reste par Guillaume de Chastenay qui se trouvaient par ce moyen subrogés dans tous les droits des vendeurs, même au cas où l'héritage se trouverait plus considérable et « *arriverait à la valeur de dix mille livres et plus* ».

Le 17 août 1555, des lettres du roi Henri II, données à Saint-Germain-en-Laye, commettaient Christophe de Thou, président, Barthélemy Faye, conseiller et Gilles Bourdin, avocat royal au Parlement de Paris, pour la rédaction des coutumes de Sens. L'assemblée des trois Etats du bailliage eut lieu à Sens, le dimanche 3 novembre 1555, et François de Beaujeu y parut, comme seigneur de Chazeuil, pour présenter les observations qu'il pouvait avoir à faire (2).

Le 5 juin de l'année suivante, ses sujets de Chazeuil, avec lesquels il faisait cause commune dans la circonstance, obtenaient un arrêt de la *Table de Marbre* (3) de Paris, qui maintenait

(1) Echalot, canton d'Aignay-le-Duc, arr. de Châtillon, Côte-d'Or, comme Minot et Thorey.

(2) *Coutumes du bailliage de Sens*, par Jean Perron, avocat. Sens, MDCCXI, p. 122.

(3) C'était la juridiction qui décidait en dernier ressort des matières des eaux et forêts, ensuite de l'édit de mars 1558. Elle était ainsi appelée parce que les juges se réunissaient autour d'une grande table de marbre qui se trouvait au Palais de justice à Paris.

leurs droits dans la forêt de Velours. Le procès-verbal de l'exécution de cet arrêt est de 1557.

Comme aîné, François était le représentant de nom et d'armes de sa branche ; aussi Claude II de Beaujeu, seigneur de Volon, par son testament du 30 novembre 1574, lui laissait tous ses biens, à l'exception du domaine de Delain qu'il léguait à Marc de Beaujeu, seigneur de Montot, son exécuteur testamentaire.

En dehors de l'usufruit réservé pour la veuve, Jeanne de Mailly, la succession était hypothéquée pour la somme de 3333 écus d'or, montant de la dot de Charlotte de Beaujeu, sœur du testateur et mariée à Christophe de Choiseul, seigneur de Chamarande, etc. Nonobstant, François de Beaujeu avait cédé Beaujeu et ses dépendances à Frédéric Perrenot, fils du chancelier de Granvelle, et qui était alors seigneur de Beaujeu, par donation de sa mère Nicole Bonvalot.

D'un commun accord, sans doute, l'hypothèque de Charlotte avait été reportée sur la terre de Chazeuil, et, à la mort de François, en 1579, elle réclama ses 3333 écus.

Devant l'impossibilité par la succession de verser cette somme et en présence d'autres créanciers intervenant, les poursuites aboutirent à *des criées*, c'est-à-dire à la vente judiciaire de « *la terre et seigneurie de Chazeuil, ensemble la maison forte* » qui étaient dans la famille de

Beaujeu depuis 140 ans. Une sentence du 5 avril 1583 avait distrait un septième et demi pour la part des enfants de Jean de Beaujeu, frère de François, représenté par leur mère Marthe de Villeneuve. Le reste fut adjugé, le 15 décembre 1584, à Charles d'Escars, évêque de Langres et la collocation du prix fut faite dans l'ordre suivant :

1° Gilberte de Beaurepaire, mère de François, pour son douaire, « *qui devait être évalué par gens compétents,* » et aussi pour la somme de 833 écus 1/3, comme rachat de la rente annuelle de 66 écus deux tiers, à elle accordée par son défunt mari, lors de leur contrat de mariage.

2° Claude de Méry, veuve de François, 1° pour 66 écus 2/3 montant de son douaire *préfix* (1), au rachat de 800 écus, à prendre sur les deniers de la vente et être *mis en mains sûres* « *tant que douaire aura lieu.* » Claude de Méry était aussi inscrite pour 200 écus, représentant les bagues et joyaux de son contrat de mariage. Quant au remplacement des héritages à elle advenus et aliénés par son mari, elle devait faire la preuve dans le délai d'un mois sous peine d'être déboutée de sa demande.

(1) D'après la coutume, le douaire était de la moitié des biens laissés par le mari, mais il pouvait être déterminé à l'avance.

3° Un certain Mouginot, pour 400 écus, suivant obligation du 21 juin 1557 (1).

4° Christophe de Choiseul et Charlotte de Beaujeu, pour 3333 écus, *conformément à leur* contrat de mariage.

Puis venaient de petits créanciers pour 200, 150, 61, 14, 5 *écus et demi*.

Blaisotte de *Madiot*, femme de Christophe de Beaujeu, duquel on avait réservé la maison et pourpris, était déboutée de son opposition et déclarée *forclos* (2), *en vue du certificat du greffier*.

Claude de Méry mourut ce jour-là et son procureur, en annonçant son décès, protesta « *que le délai et jugement donné par ladite sentence ne puisse produire profit à ses héritiers*. »

Elle avait donné à François de Beaujeu les enfants suivants :

1° Christophe ;

2° Jean, seigneur de Jauge et de la Tuilerie, qui continuera la lignée après le décès des enfants de Christophe ;

3° Marie de Beaujeu, épouse de Jean de Moreau (3), par contrat du 28 novembre 1578, dont postérité ;

(1) Cette obligation précédant la venue de la succession de Claude II de Beaujeu-Volon, primait les droits de Charlotte.

(2) Le forclos est prononcé lorsqu'on a laissé passer les délais pour produire ses pièces en justice.

(3) Cette famille était originaire de l'Ile de France. Elle ajouta à

4° Denise mariée en 1586 à Jean Duban, tué à la bataille d'Ivry le 14 mars 1590, à côté d'Henri IV. Elle se remaria, le 12 août 1590, à Jean de Drouët, seigneur de la Motte et de Sainte-

son nom celui d'Avrolles lorsque cette seigneurie lui fut arrivée par le mariage de Claude de Moreau avec Anne de Trotas, en 1627. Le premier Moreau connu, Etienne, était conseiller au Parlement de Paris et assista, en 1435, aux conférences qui précédèrent la paix d'Arras entre le roi Charles VII et le duc de Bourgogne Philippe le Bon. Son fils Jean I épousa Jeanne de Lafontaine. Thomas, fils de Jean, était seigneur de Vinet (cant. de Ramerupt, arr. d'Arcis-sur-Aube, Aube) et eut un fils du même nom, homme d'armes dans la compagnie du duc de Montpensier et mort en 1550, des suites de ses blessures au siège de Boulogne. Son fils, Jean II, fut confirmé dans sa noblesse, le 4 février 1599. Il avait été archer de la compagnie de l'amiral Coligny, en 1572. Malgré son âge avancé, il était avec le maréchal de Grancey-Fervaques aux sièges d'Amiens, de Rouen, de la Rochelle en 1628.

Il avait épousé, le 28 novembre 1578, Marie de Beaujeu, fille de François et de Claude de Méry, et en avait eu 3 fils : Claude, seigneur de Cheu et de Jauge; Paul, seigneur de Ciselles; François, seigneur de Sainte-Linières, et deux filles Jeanne et Madeleine.

Claude fut seigneur de Cheu et de Jauge par sa première femme, Claudine du Brouillard, qu'il avait épousée le 1 novembre 1603 et dont il n'eut pas d'enfant; sa seconde femme, Anne de Trotas lui ayant apporté Avrolles (canton de Saint-Florentin, arr. d'Auxerre, Yonne), leur fils aîné se fit appeler Moreau d'Avrolles, et ses descendants sont désignés de cette façon. Claude et Anne de Trotas avaient eu : 1° Claude, né en 1628, mort en 1647; 2° Edme, seigneur d'Avrolles, qui continuera la lignée ; 3° Bénigne, seigneur de Cheu, sans postérité de son mariage, le 26 novembre 1658, avec Charlotte de Bellanger; 4° Louis, né en 1638, mort à l'ennemi ; 5° Louise, femme de Claude de Lacroix, marraine de Charles-Louis de Beaujeu ; 6° Marie, femme de Pierre Lhuit, seigneur de Vaumort ; 7° Barbe, mariée à Marc-Antoine de Beaujeu, son cousin (v. plus loin). Armes : d'azur au chevron d'or, accompagné de trois têtes de more de sable, liées d'argent (La Chesnaye-Desbois, t. X, p. 465).

Linières, capitaine de chevau-légers pour le service du roi. De son premier mariage elle avait eu un fils, Jean, marié 1° à Edmée de la Rochette dont Pierre-François (1), lieutenant général des armées du roi, et Blaisine (2) ; 2° à Catherine de Beaujeu, sa cousine, fille de Paul-François, et dont il eut une fille, Rose Duban.

5° François de Beaujeu, seigneur de Jauge, encore mineur en 1584 et qui prit une part active aux guerres de la ligue dans l'Auxerrois et

(1) Jean Duban de la Feuillée descendait de Hardi Duban qui, au retour de la dernière croisade de saint Louis, épousa Alphonsine de la Feuillée, en 1276. Pierre fit ses premières armes en 1517, avec Claude-Paul de Beaujeu, le frère de sa belle-mère. En 1652, il était à Barcelone, comme major du régiment de Beaujeu, alors qu'il envoyait une procuration pour le mariage de sa sœur Blaisine. Il obtint, le 31 juillet 1654, le régiment de cavalerie de son nom. Lieutenant général, le 28 juin 1678, grand Croix de Saint-Louis à l'institution de l'ordre en 1693, Pierre avait les plus brillants états de service en passant par tous les grades. Il mourut à 80 ans, le 12 mars 1699. Il avait épousé Françoise le Brétel, dont il eut Antoine et Louis; ce dernier abbé du Mont Sainte-Marie en Franche-Comté, en 1694 (à la nomination du roi depuis 1674).

Après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, Pierre François fut gouverneur de Gray et de Dôle. Il avait acheté de Brichanteau, en 1683, la terre de Frolois (canton de Flavigny, arr. de Semur, Côte-d'Or) que le roi érigea en comté l'année suivante. Dans les documents de l'époque, il est désigné sous le nom de comte de la Feuillée. (V. *Mém. de Pinard, commis de la guerre*, t. IV, p. 303. COURTÉPÉE, t. II, p. 270).

(2) Blaisine Duban épousa Jean-Baptiste Pitoizet d'Obtrée, gentilhomme servant de la Reine, dont un fils tué en Allemagne en 1696 et une fille Marie-Anne, épouse de Louis le Bascle d'Argenteuil (Arch. de la Côte-d'Or, E², 43).

mourut sans postérité, maréchal des camps (1) et armées du roi.

Au commencement de la Ligue, il avait réuni quatre compagnies d'infanterie avec lesquelles il séjournait quelque temps à Auxerre, avant de rejoindre Mayenne. La prise de Coulanges-la-Vineuse par les ennemis de la Ligue déchaîna la guerre civile. On reprit Coulanges, puis François de Beaujeu s'empara de Mailly-le-Château, à la tête de 5 à 6000 hommes. Il avait, en passant, pris Migé, et s'était ensuite porté vers Leugny qui se rendit. Le dimanche suivant, ce fut le tour d'Annay-la-Côte qui dut capituler après avoir vu la brèche faite à ses remparts, et qui fut mise à feu et à sang. François de Beaujeu eut toute la gloire de cette expédition et la ville d'Auxerre le gratifia d'une somme d'argent prise dans le dépôt de la Ligue (2).

Ce parti resta ensuite tout-puissant, se tenant sur le qui-vive.

A l'approche des troupes conduites par Tavannes, Cypières et Paul de Beaujeu, oncle de François, et qui se dirigeaient sur Montbard,

(1) Avant la création des lieutenants généraux, le maréchal de camp était le seul officier supérieur dans les armées sous le commandant en chef, mais on n'en trouve pas d'exemple avant 1552, et ce ne fut qu'en 1610, que les maréchaux du camp conservèrent leur titre, une fois la paix faite.

(2) Lebeuf, *Hist. d'Auxerre*, t. III, p. 435-436.

François avait été envoyé pour défendre Lamargelle ; mais il ne put s'y maintenir. On avait pu espérer la paix à l'ouverture des Etats Généraux au mois de janvier 1593, mais la Ligue recommença ses menées et François de Beaujeu rejoignit le duc de Guise à Joigny avec son régiment. Devenu gouverneur de Brienon-l'Archevêque, il dut la rendre, le 3 mars 1594, au maréchal de Biron. Joigny ouvrit ses portes le 26 mars, et, dans les articles de la capitulation, il était dit que les officiers nommés par Mayenne conserveraient leur charge, en prenant provision (obtenant brevet) du roi, mais sans rien payer. Il dut en être de même à Brienon où François commandait avec 20 hommes armés et 25 arquebusiers à cheval sans compter les troupes réunies dans le château de la Tuilerie, près de Jauge (1), qui lui appartenait.

CHRISTOPHE

Christophe, baron de Beaujeu, seigneur de Jauge, chevalier, maréchal des camps et armées, en 1614, était le fils aîné de François de Beaujeu et de Claude de Méry. Il était majeur à la mort

(1) *Annuaire de l'Yonne*, 1860, p. 95 et suiv. (*Le Duc de Guise dans l'Auxerrois,* par M. de Bastard). A Challe, *Hist. des guerres du calvinisme et de la ligue dans l'Auxerrois,* 1864. Bib. nat. mss. de Mesmes n° 8931/12 : *Les Capitaines ligueurs dans l'Auxerrois*, p. 116.

de son père, pendant que ses frères étaient sous la tutelle de leur mère et la curatelle de Guy de Montigny, leur parent (1).

Il suivit la carrière des armes et fit, en 1578, la campagne de Flandre où il se distingua. La France soutenait alors contre l'Espagne la révolte des Provinces-Unies, et le roi Henri III, tout en protestant de ses intentions pacifiques auprès du roi d'Espagne, Philippe II, avait laissé son frère François, duc d'Alençon, accepter la candidature militaire qui lui avait été offerte. Mais cette tentative n'eut pas de suite, et le duc d'Alençon fut obligé de licencier sa petite armée.

Christophe de Beaujeu revint alors en France que les querelles religieuses divisaient de plus en plus. Il est qualifié de seigneur de Jauge dans un acte du notaire Edme Poillechat de Dijon, en date du 12 mai 1579, mais il avait aussi une partie importante de la seigneurie de Chazeuil, avec une maison et des terres qui le font intervenir dans le procès soutenu par les habitants de Chazeuil contre les seigneurs de Tilchâtel, relativement à leurs droits dans la forêt de Velours. Comme ses ancêtres, comme son oncle Jean, en 1561, Christophe fait cause commune avec ses sujets pour revendiquer les concessions accordées, en mars

(1) Voir page 265. Guy descendait de Huguenin de Montigny, marié à Guillemette de Beaujeu, fille de Thibaut.

1512, à son bisaïeul Jean de Beaujeu par Jeanne de Lenoncourt et Claude de Bessey, son fils, alors seigneur et dame de Tilchâtel. C'est ainsi que son nom figure dans les arrêts de la Table de Marbre de Paris, des 8 juillet 1580, 9 juillet et 23 novembre 1581, qui définissent ses droits et ceux des habitants de Chazeuil, *de la portion* de Beaujeu. Mais il n'était plus là lors du prononcé des derniers arrêts, car il avait pris le chemin de l'exil.

Le duc d'Alençon, rentré en France après sa campagne de Flandre, avait ouvertement donné congé à ses troupes, mais il continuait ses menées et restait d'accord avec les protestants. Il avait conservé des relations avec la Ferté-Imbault (1) et Christophe de Beaujeu qui n'avaient pas licencié leurs compagnies. Il y avait encore, auprès de Saint-Florentin, le régiment de M. de Montfort qui n'avait pas moins de 1200 hommes, sans compter les 300 hommes que la Ferté et Beaujeu pouvaient rassembler en trois jours (2). En juillet 1580, le roi qui voulait aller à Bourbon-Lancy, où la reine Louise de Lorraine prenait les eaux, fit mander à Tavannes de marcher contre cette

(1) Claude d'Etampes, baron de la Ferté-Imbault, seigneur de Mont-Saint-Sulpice et de Villefargeau, descendait d'Edmée le Rotier, fille d'Edme le frère de Jeanne, 1re femme de Jean III de Beaujeu. Voir page 279.

(2) *Mémoires* de TAVANNES, liv. II, p. 163.

troupe et de la disperser. C'est là sans doute qu'il faut chercher les motifs de l'exil de Christophe.

Pendant son absence se déroula le procès intenté par Christophe de Choiseul pour le paiement de la dot de Charlotte de Beaujeu, sa femme, et qui se termina par la vente judiciaire de Chazeuil, le 15 décembre 1584. Mais il fut mis hors de cause, et sa part fut réservée et laissée en dehors de l'adjudication.

Le 30 août 1586, il était partie au jugement de la Table de Marbre de Paris qui terminait le procès relatif à la forêt de Velours. Il avait gain de cause, et les habitants de Chazeuil, ses sujets, obtenaient « trois arpens par feu, en une pièce sur l'avenue de Chazeuil, au *plus proche et commode* pour les habitants, et séparée par des *bornes et fossés de la portion du sire de Baissey*. Les habitants étaient tenus de mettre ces bois en coupe *à la révolution de dix ans*, en y laissant balivaux autres que ceux délaissés aux précédentes coupes (1). »

Il était encore parlé de sa maison et de ses biens de Chazeuil, le 20 mai 1587, dans l'accord fait par sa tante, Marthe de Villeneuve, veuve de Jean IV de Beaujeu, avec l'évêque de Langres, à propos de leurs droits respectifs à Chazeuil, et où il est entendu qu'il n'est pas question de la

(1) Arch. de la Côte-d'Or, E, 1823.

maison de Christophe de Beaujeu (1). Mais l'année suivante, sa portion était cédée à l'évêque, car, le 31 août, il paraît comme ayant droit de Christophe, dans l'exécution de l'arrêt du 30 août 1586.

Christophe rentra en France en 1589. Comme il le dit lui-même dans un sonnet au roi (2), il était un des chefs des 15.000 Suisses levés par Sancy (3) pour le compte d'Henri III et qui arrivèrent après son rapprochement avec Henri, roi de Navarre, le 30 avril, à Plessis-les-Tours.

Il était à Genève avec Chaumont-Guitry et Beauvais, lorsqu'ils reçurent par Sancy, à la fin

(1) Arch. de la Côte-d'Or, E, 1375.

(2) Dans les *Mémoires* de la Huguerie, t. I. p. 22, en note, Christophe est donné comme capitaine huguenot. C'est une erreur facile à démontrer. Dans ses poésies, Christophe adresse un sonnet au roi et un autre au duc de Guise, le plus terrible adversaire de la réforme, qu'il nomme l'*honneur de toute la terre*. Son livre sur la Suisse est dédié au président Brisson, créature de Mayenne. D'un autre côté, un capitaine huguenot n'aurait pas accepté de se rendre en exil ; il aurait rejoint les troupes de Condé et du roi de Navarre. Il est plus rationnel de penser que Christophe, attaché au duc d'Alençon, avec lequel il avait fait campagne, ne voulut pas suivre jusqu'au bout ce prince dans ses intrigues, surtout lorsqu'il le vit faire alliance avec les protestants, et qu'il préféra aller en exil plutôt que de porter les armes contre le roi.

(3) Nicolas de Harlay de Sancy, ministre sous Henri III, et Henri IV, né en 1546, mort en 1629. Successivement conseiller au parlement, capitaine des cent Suisses, ambassadeur en Angleterre et en Allemagne, surintendant des finances, il fit preuve partout d'une grande intelligence. Il possédait le diamant connu sous son nom, et qui fut plus tard acheté par le Régent.

de mars, communication des ordres du roi qui le relevait de son exil et faisait appel à son dévouement. Il resta à Genève pendant que Sancy traitait avec Berne. Les cantons de Zurich, Bâle, Schaffouse, Saint-Gall et la ville de Strasbourg avaient consenti à une alliance. Le duc Frédéric de Wurtemberg, qui voyait fumer encore dans son petit état les ruines accumulées par les Guises, saisit l'occasion de se venger et promit son concours, sous l'influence de Paul de Beaujeu.

Les Suisses devaient se réunir près de Genève, pour passer la revue le 15 avril. En annonçant à Christophe de Beaujeu et à ses compagnons l'heureux résultat de ses démarches, Sancy leur enjoignait de se hâter et, au besoin, de ne pas attendre le gros de l'armée pour envahir les Etats du duc de Savoie qui n'était pas sur ses gardes. Six compagnies d'infanterie, comprenant environ 1200 hommes, traversèrent rapidement le Faucigny et s'emparèrent du château de Menthon, dans les premiers jours d'avril; puis Guitry, qui les commandait, rentra à Genève. Là, Sancy, à qui les Suisses avaient fourni cent mille écus, remit à des marchands italiens son fameux diamant contre d'autres sommes d'argent.

Christophe de Beaujeu suivit Sancy à travers la Franche-Comté où on leur fournit des vivres, par suite d'une convention avec l'Espagne. Lorsqu'ils eurent traversé la Saône à Port-sur-Saône,

ils trouvèrent Tavannes que le roi envoyait à leur rencontre avec 300 chevaux. On se dirigea sur Langres dont les habitants tenaient pour le roi, mais demandaient à être débarrassés des postes de ligueurs qui se trouvaient dans les environs. C'est pourquoi on alla mettre le siège devant Châteauvillain qui se rendit (1). A la fin de juillet, Christophe de Beaujeu et l'armée des Suisses étaient sous Paris, avec Henri III campé à Saint-Cloud et le roi de Navarre à Meudon.

Le 1er août, Henri III était assassiné par Jacques Clément, et Sancy et les Suisses reconnaissaient Henri IV ; mais il y a lieu de croire que Christophe, sans penser à se jeter dans le parti opposé, hésita à accepter un roi huguenot. En effet, c'est en cette année 1589 qu'il publia des poésies suivies d'un essai sur la Suisse, chez Didier Millot, rue de la Petite-Bretonnerie, à Paris : ce qu'il n'eût pu faire s'il avait suivi Henri IV à Arques.

Il raconte dans une épître au lecteur, « que la fortune ayant pris fort grand plaisir à se jouer de lui dix ans entiers, s'est lassée de ses tourments, estant appelée pour ruiner d'autres desquels elle aura non plus d'honneur mais plus de proffit et le laissa en Suisse achever le reste de son exil où il a demeuré trois ans, n'ayant pour lors rien

(1) De Thou, *Hist. universelle*, t. X, liv. XCVI (Londres, MDCCXXXIV), p. 646, 7, 8, 650, 3, 8.

à faire qu'à soupirer son mal qui le tenait en dédain de sa patrie... »

Il explique que les premières années de son exil ont été passées en Italie, en Allemagne et en Espagne et ont été pénibles. Ses rapports avec les Espagnols n'ont cependant pas été mauvais, mais il n'a pas eu à se louer des Italiens et des Allemands. En revanche il vante la beauté de la Suisse et l'aménité de ses habitants.

Rappelant *la Franciade*, de Ronsard (1), il dit qu'il veut l'imiter et donner en outre un livre sur la Suisse. La première partie seule a paru et ne fait pas regretter les autres. Comme celui de Ronsard, son modèle, son style est maniéré, cherché et vise au néologisme, mais il n'a pas les qualités qui font la gloire de Ronsard. Voici du reste son sonnet au roi :

Sire, depuis que moy votre sujet espave,
Chassé même du ciel fus hoste des Germains,
Estant l'unique horreur du reste des humains,
Je vainquis ma fortune et en devins plus brave.
Courageux du destin, je ne me fis esclave.
Ains(1), content de venir avec Mars aux mains,
De vos Suisses chef en France je revins,
Faisant trembler les monts qu'un Rosne toujours lave.

(1) Ronsard, poète français né en 1524 près de Vendôme, mort en 1585, fut page du duc d'Orléans, fils du roi François II, puis du prince Jacques Stuart. Il fut d'abord chargé de missions diplomatiques puis, devenu sourd, se voua aux lettres. Il fut le chef d'une nouvelle école qui avait pour but de régénérer la langue française.

Mais comme Phaeton et plus remply de gloire
Mon heur ne me laisse de lui que la mémoire,
Et me veis renverser trop loing de mon projet.
Alors, je remontai vainqueur de ma tristesse,
Sur les monts mi-déserts où se tient ma maîtresse,
Et chantay mes amours faute d'autre subjet.

Entre ses poésies et son livre de la Suisse, sont deux sonnets : le premier, de Guillaume de Hautemer, comte de Grancey, plus connu sous le nom de Fervaques, qui était gouverneur du duché de Bourgogne sous la Ligue et devint ensuite le fidèle et l'ami de Henri IV. Le second, signé de Claude d'Etampes, seigneur de la Ferté-Imbault (1). Ils ne sont pas meilleurs ni plus mauvais que celui de Christophe (2).

Les relations de Christophe de Beaujeu avec le favori d'Henri IV expliquent comment il reprit du service à l'avénement de ce prince. Il était maréchal de camp en 1614, mais, en 1621, lorsque Louis XIII était en guerre avec les protestants du midi révoltés, Christophe se trouvait dans les troupes du duc de Lorraine Henri II,

(1) Le père de Jacques de la Ferté-Imbault, maréchal de France, et qui était marié avec Jeanne de Hautemer, sœur de Guillaume, comte de Grancey (voir page 337, note 1).

(2) Dans les œuvres de Christophe se trouvent des odes, des élégies, des complaintes et ce que l'auteur lui-même appelle un torrent de sonnets, puisqu'il y en a cent vingt et un de suite. Le volume se termine par le premier et unique chant sur la Suisse. Le poème devait en avoir douze.

avec le grade d'aide major de maréchal de camp (1).

Christophe mourut en 1636. Il avait épousé en premières noces Blaisotte *de Madiot* (2) qui est déboutée de ses prétentions pour les reprises de sa dot sur le prix de la terre de Chazeuil, lors de la vente du 15 décembre 1584.

Il eut une seconde femme, Diane de Comitin (3), fille de Louis, seigneur de la Motte, et de Diane de Saint-Privé. Elle le rendit père d'un fils, Pierre, tué servant volontaire sous M. le Prince et qui avait assisté comme témoin, le 9 avril 1611, au paiement de la terre de Fontaine à Jean de Beaujeu, son oncle. Après sa mort, son héritage passa au fils de ce dernier.

(1) Cette circonstance pourrait faire croire qu'il ne voulait pas combattre les protestants, et confirmerait l'opinion de la Huguerie. Voir p. 339 note 2.

(2) C'est ainsi que le nom est écrit dans les pièces de procédure : mais malgré les recherches les plus sérieuses, il n'a pas été possible de le rapporter à une famille connue.

(3) Comitin portait d'argent à six yeux au naturel 2, 2 et 2.

CHAPITRE III

BRANCHE DE LA TUILERIE

JEAN V

Jean de Baujeu V, seigneur de la Tuilerie, Lézinnes, et de Pouy par sa femme, était le second fils de François de Beaujeu et de Claude de Méry, et partagea la succession de son père et de sa mère avec ses frères et sœurs, le 12 décembre 1592.

Il avait épousé Catherine de Saint-Blaise (1), fille d'Hector, seigneur de Pouy (2) et de Barbe de Monchy (3), et seize jours après, le 30 octobre

(1) Saint-Blaise, commune de Mesnil-Saint-Père, cant. de Lusigny, arr. de Troyes, Aube. La famille de ce nom portait d'azur à la pointe d'argent.

(2) Pouy, canton de Marcilly-le-Hallier, arr. de Nogent-sur-Seine, Aube.

(3) La maison de Monchy portait de gueules à 3 maillets d'or. Elle est originaire de la Picardie, où il existe cinq villages de ce nom dans le Pas-de-Calais et la Somme. Cette Barbe ne se trouve pas nommée dans les généalogies de la famille dressées par La Chesnaye-Desbois et Moréri, mais il faut certainement l'identifier avec la 6e enfant d'Antoine qui est simplement désignée sans prénom et comme morte sans alliance. On en aura la preuve certaine plus loin en voyant la femme et le fils de Georges de Monchy, frère de cette 6e enfant, tenir sur les fonts baptismaux Claude-Paul de Beaujeu, fils d'Anne de Saint-Blaise.

1599, il servait de témoin à Paul-François de Beaujeu, seigneur de Villiers-Vineux, son cousin, qui prenait pour femme Anne de Saint-Blaise, sœur de Catherine.

Par son contrat, passé le 14 octobre 1599 devant Me Guiboriau, notaire royal à Sens, il lui avait été promis, pour la dot de Catherine, une rente de 500 francs ou, à son choix, la terre de Lézinnes, avec faculté de rachat. Mais la rente n'avait pas été payée régulièrement lorsque survint la mort d'Hector de Saint-Blaise, son beau-père.

Catherine réclama alors l'exécution de son contrat et, sur le refus de son mari, elle se fit autoriser par la justice pour commencer les poursuites. Mais les parents et amis étant intervenus, un arrangement eut lieu, à Villiers-Vineux, le 22 juin 1606, entre Louis de Saint-Blaise, héritier de son père, par bénéfice d'inventaire, et Catherine de Saint-Blaise, autorisée cette fois par son mari.

Catherine s'engageait à renoncer à la succession de son père et de Barbe de Monchy, sa mère, au profit de Louis de Saint-Blaise, son frère, qui lui abandonnait, en compensation, la terre de Lézinnes avec toutes ses appartenances et dépendances, libre et franche de toute dette. Il s'engageait de plus à remettre les titres, contrats et papiers concernant cette seigneurie, et il renonçait à la faculté de rachat. Et, comme Lézinnes

n'était pas du revenu de 500 fr., somme stipulée dans le contrat de mariage de sa sœur, il prenait l'engagement de lui verser 4500 livres tournois, et, à défaut de versement, à payer les intérêts *au denier seize* (6 0/0) avec hypothèque sur la terre de Fontaine, primant celle de Colombe Boucher, sa femme ; ce qui fut consenti par ladite Colombe et Edme de Boucher, seigneur de Flogny, son père.

Les témoins étaient Alexandre, Paul-François et Scipion de Beaujeu (1).

Louis de Saint-Blaise avait eu en partage la terre de Pouy et comme il mourut sans enfant, en 1608, elle fut partagée entre ses sœurs. Mais Colombe était remariée, dès le 25 juillet 1608, à Patrice le Bascle, seigneur de Moulins (2), et avait des reprises à faire pour sa dot. Les pourparlers n'aboutirent que le 9 avril 1611. Ce jour-là, à Paris, avec l'aide de deux notaires au Châtelet, Patrice le Bascle, comme mari de Colombe Boucher, veuve de Louis de Saint-Blaise d'une part, et Jean de Beaujeu, seigneur de Jauge, tant en son nom qu'en celui de Catherine de Saint-Blaise, sa femme et comme fondé de pouvoir d'Anne de Saint-Blaise, sa belle sœur autorisée de Paul-François de Beaujeu, seigneur de Villiers-Vineux, son mari, d'autre part, fai-

(1) Arch. de la Côte-d'Or, E^2, 48.
(2) Moulins, canton de Noyers, arr. de Tonnerre, Yonne.

saient le traité suivant : sur la somme de 17.000 livres versée par Nicolas Brulart, chevalier, seigneur de Sillery, chancelier de France, acquéreur de la terre de Fontaine, moyennant 25.000 livres, par acte du 6 mai 1610, Patrice le Bascle recevait 15.000 livres montant de la dot de Colombe Boucher, sa femme. Sur le reste il était attribué à Jean de Beaujeu 1878 livres 15 sols, etc.

Les témoins étaient Pierre de la Roche, prévôt de Villiers-Vineux, et Pierre de Beaujeu, écuyer, demeurant audit Villiers (1).

Le vendredi 2 septembre 1613, au château de Villiers-Vineux, Patrice le Bascle rachetait de Catherine et d'Anne de Saint-Blaise la terre de Pouy qu'elles s'étaient partagée après la mort de Louis de Saint-Blaise, leur frère, premier mari de la femme de Patrice, Colombe Boucher, à laquelle il était dû un douaire de 4000 livres. Pour devenir seuls propriétaires de la seigneurie de Pouy, les époux le Bascle renonçaient à toute réclamation pour le douaire et les arrérages qui pouvaient être dus, et cédaient une rente de 500 livres, rachetable de 8000 livres, et une autre de 168 livres, au rachat de 2700 livres, due par Melchior de Chaugy, seigneur de Vézinnes (2).

Jean de Beaujeu fit son testament à Cheu, dans

(1) Pierre était le fils de Christophe (voir p. 344).
(2) Arch. de la Côte-d'Or, E, 1103[2].

la maison de Claude de Moreau, son cousin, le 28 janvier 1626. Dans cet acte il demande à être inhumé dans l'église de Jauge, à côté de ses prédécesseurs « *sous une tombe en pierre de Tonnerre qu'il avait fait préparer d'avance.* Il désire que le jour de son décès ou le lendemain, il soit célébré un service solennel *à 6 ou 9 leçons*, et quatre autres messes avec salut ordinaire de la Vierge, comme *c'est la coutume pour personnes de sa qualité* ; et chaque prêtre recevra la somme de dix sous. »

« Son corps sera porté par six personnes choisies par son exécuteur testamentaire.

« Le luminaire pourra aller jusqu'à vingt livres de cire, pour les cierges, torches et *chapelles*.

« Les pauvres de Jauge seront *aumonés* jusqu'à 30 livres.

« Un nouveau service devra être célébré après 40 jours et au bout de l'an, comme il est ordinaire et sans préjudice d'une messe chantée chaque jour de l'année.

« Il sera donné trente livres à la fabrique de l'église pour être employées aux réparations nécessaires.

« Jean de Beaujeu donne ensuite le nom de ses dix enfants, et déclare que Charles, l'un d'eux, est entièrement porté à des actions déréglées, dérogeant à sa qualité et cela depuis son jeune

âge, et malgré les remontrances qui lui ont été faites par plusieurs notables seigneurs, leurs parents et amis, après son père et sa mère. Mis en pension à l'abbaye de Pontigny, sur l'avis de la famille, il en est sorti depuis trois ans, et clandestinement lors du décès de l'abbé ; et depuis ce temps il s'est mal *gouverné*, blasphémant le saint nom de Dieu, fréquentant les jeux et tavernes avec gens de mauvaise vie et *voleurs*, se prenant ordinairement de vin et a plusieurs fois dérobé des chevaux et de l'argent dépensé avec ceux qu'il fréquente. Il s'est porté à des *voies de fait contre sa mère* qui lui faisait des remontrances, l'injuriant et lui disant des paroles malsonnantes et *indignes à réciter*. Il est même allé trouver l'ennemi capital de son père et lui a offert ses services contre les siens... C'est pourquoi il le déshérite et l'exclut de pouvoir, après son décès, *avoir ni prendre aucune chose en ses biens tant meubles qu'immeubles* DE FIEF OU DE ROTURE, *sans aucune espérance ni retour*, recommandant à l'exécuteur testamentaire de faire enregistrer aux sièges et présidiaux de Sens, Troyes et autres lieux où besoin sera, pour ensuite signifier ce que dessus audit Charles afin qu'il ne puisse en ignorer. Il nomme enfin, pour exécuteur testamentaire, Catherine de Saint-Blaise, sa femme, qu'il supplie d'accepter (1). »

(1) Arch. de la Côte-d'Or, E, 73.

Catherine avait fait le même testament le 30 décembre 1620, avec cette différence qu'elle ne nomme que huit enfants, sans parler de Catherine et de Marianne, sans doute déjà mariées (1).

Les voici dans l'ordre donné par le testament de son mari :

1° Edme ;

2° Catherine, femme de Lazare de Grandry (2), major (3) du régiment de Langerou ;

3° Charles, *déshérité par ses parents ;*

4° François, mort jeune ;

5° Louis, sans alliance ;

6° Jean, sans postérité ;

7° Marie-Anne, épouse de Jacques de Villebraillon (4), seigneur d'Arbelet, dont elle était veuve en 1675 ;

8° Jacques ;

(1) Arch. de l'Yonne, B. 288, f° 62 r°.

(2) Cette famille tirait son nom du village de Grandry (canton de Moulin-Engilbert, arr. de Château-Chinon, Nièvre). Elle paraît dès le XIIIe siècle et existait encore au XVIIIe. En 1274, Pierre de Grandry se reconnaît vassal du comte de Nevers et ses successeurs paraissent dans les montres d'armes et sont qualifiés de chevaliers des ordres du roi. Les Grandry portaient d'argent à trois trèfles de sinople (vert). (Voir l'Inventaire des titres de Nevers de l'abbé de MAROLLES).

(3) Le major était le plus ancien capitaine du régiment. Il commandait le deuxième escadron, le premier étant sous les ordres du mestre de camp ou colonel ou du capitaine lieutenant.

(4) Ce nom donné ainsi dans la généalogie dressée par d'HOZIER ne se trouve pas dans les armoriaux.

9° Marie, connue seulement par le testament de ses parents ;

10° Marc-Antoine, seigneur de Pouy, lieutenant de chevau-légers du duc d'Enghien sous lequel il servait au siège de Mardick (1), avec son neveu Claude-Paul, en 1646, fut capitaine au régiment de Beaujeu. Marié à Barbe de Moreau, sa cousine, fille de Claude, seigneur de Cheu et petite-fille de Jean de Moreau, seigneur de Vinet et de Marie de Beaujeu (2), il en eut deux filles : 1° Edmée-Eléonore, baptisée à Jauge, le 2 décembre 1662 ; 2° Marie, baptisée à Jauge, le 14 octobre 1665 et ayant pour marraine Marie de Boucher, femme d'Henri de Boulard (3), écuyer, seigneur de la Brulerie.

(1) Mardick, village à 10 kil. de Dunkerque, sur la mer. Le 13 août, Marc-Antoine dînait derrière un épaulement, invité avec deux autres compagnons par Bussy-Rabutin qui avait demandé les six petits violons du duc. On n'en était encore qu'au potage quand la fête fut interrompue par les ennemis qui avaient fait irruption dans la tranchée. Bussy fit mettre sa compagnie à cheval et Beaujeu le suivit. Il se mit à la tête de la compagnie qu'il voulait mener à la charge. Bussy ayant refusé, Beaujeu s'avança seul à dix pas de l'ennemi pour tirer son pistolet, mais son cheval ayant été tué, il aurait été pris si Bussy n'avait fait avancer ses hommes (*Mémoires* de Bussy, t. I, p. 144, 147).

(2) Marie était fille de François de Beaujeu (v. p. 331, note 3).

(3) On trouvera plus tard une alliance avec les Boulard, dans le rameau d'Angeville et de Mézilles.

EDME

Edme de Beaujeu, fils aîné de Jean V et de Catherine de Saint-Blaise, était seigneur de la Tuilerie et de Jauge, en partie, après la mort de son père. Il hérita d'une autre partie au décès du fils de Christophe qui avait eu le fief principal.

Comme tous les gentilshommes, Edme avait pris du service pendant la guerre de trente ans, et quoiqu'il ne soit pas arrivé à un grade élevé, c'était un personnage d'une certaine importance, puisqu'il épousait, en 1644, Geneviève-Françoise de Baugy, fille de Nicolas de Baugy, ambassadeur pour le roi en Hollande, et d'Anne Parfait (1). A ce moment, ce poste ne pouvait être confié qu'à un homme d'une grande valeur et même d'une haute position, par suite des circonstances particulièrement difficiles où se trouvait la Hollande, sollicitée d'un côté par l'Espagne qui voulait reprendre son influence chez elle, et, de l'autre, par la France qui cherchait à l'attirer dans son alliance et fit reconnaître son indépendance par le traité de Westphalie, en 1648 (2).

(1) Honoré Parfait, seigneur de Garancière, était un peu plus tard contrôleur de la maison du roi (La Chesnaye-Desbois, v. Mesgrigny).

(2) Voir *Mémoires* de Richelieu, collection Petitot, t. XXVI, p. 22.

Par obligation du 28 janvier 1650, Edme de Beaujeu avait prêté 3000 francs à Catherine de Beaujeu, sa cousine, veuve de Jean Duban, seigneur de Vannaire. Catherine étant décédée ellemême, Edme dut s'adresser à sa fille, Rose Duban, alors sous la curatelle de Jean Robin, bourgeois de Paris, et, par exploit du 28 septembre 1655, il réclamait le montant de sa créance. Le 10 janvier 1656, il obtenait un arrêt qui condamnait sa débitrice à lui rembourser ladite somme de 3000 francs, avec les intérêts du jour de *la demande en justice.*

Rose s'était mariée le 19 juillet suivant; elle interjeta appel. Mais la cour, par un nouvel arrêt du 30 août 1657, rejetait sa demande et Edme obtenait jugement exécutoire, le 5 août 1658. Cependant les relations n'avaient pas, pour cela, été refroidies entre les plaideurs, car Edme était parrain, le 20 septembre 1657, du fils de ses adversaires.

Edme était mort le 10 février 1672, lorsqu'on baptisait l'enfant de sa fille Louise qui était sous la tutelle de son oncle Eugène de Baugy.

De son mariage avec Geneviève de Baugy, Edme avait eu neuf enfants :

1° Anne-Louise, marraine à Jauge les 1er et 29 novembre 1648, mariée le 6 novembre 1675, à la paroisse de Saint-Symphorien de Sens, avec

Louis le Vuyt (1), écuyer, seigneur de la Motte de Rosoy, dont elle avait un enfant, comme l'indique l'inscription suivante recueillie sur les registres paroissiaux de Jauge : « le dixième de février 1692, a été baptisé un garçon né du 8, d'entre Loys Luyth, seigneur de la Motte-Mayron et Anne-Loyse de Beaujeu, dame en partie de Jauge, *qui ne sont point encore mariés* ; qui a été nommé Eugène Loys par M. Eugène de Baugy, chevalier, seigneur du Buisson, oncle et tuteur de ladite demoiselle et parrain, et par Colombe Martin. » Suivent les signatures du père et du parrain.

2° Marie-Marguerite, baptisée à Jauge, le 4 janvier 1647 et ayant pour parrain Guillaume de Baugy, seigneur du Fay et pour marraine Marguerite de Quelain, femme de Pierre de Boucher (2), seigneur de Flogny. Elle épousa, le

(1) Une parenté devait exister entre les époux. Un Luyt, seigneur de Vaumort, était marié à Marie de Moreau, fille de Claude, *seigneur de Cheu et de Jauge*, et de Marie de Beaujeu, fille de François (v. p. 331). Les Luyt étaient des gens de robe. Pierre Luyt, fils de *noble* Pierre Luyt, avocat du roi à Sens, est baptisé le 17 décembre 1632 (Arch. de l'Yonne, ville de Sens, G. G. paroisse Sainte-Colombe). David Luyt était bailli d'Epineul et exécuteur testamentaire d'Eléonore de Beaujeu en 1704. Le 30 juin 1712 on baptisait à Cheu Françoise-Henriette de Luyt, fille de François, écuyer, seigneur de Cheu, capitaine de grenadiers au régiment de la Rochefoucaud. La marraine était Henriette, veuve de Charles de Moreau, et fille de Jacques de Fourvière, marquis de Coudray et de Jeanne-Elisabeth de Grandry.

(2) Les Boucher de Flogny étaient pour ainsi dire parents (v. p. 347).

3 octobre 1673, Sébastien de Gilliers, écuyer, seigneur de Berre, fils de Pierre de Gilliers, écuyer, seigneur de Saint-Tart, et de Marie Lemercier. Le futur, veuf de Charlotte du Vignan, *est dit âgé de 83 ans et la future de 26 ans.* Le 24 juin 1674, il leur arrivait un fils, Charles-Louis, baptisé à Jauge le 26, mort le 30 décembre 1675 ; et le 25 novembre 1675, ils avaient une fille, nommée Louise-Marie par sa tante, Marie-Anne de Beaujeu.

3° Edme-François, baptisé à Jauge, le 1er juillet 1648, ayant Paul-François de Beaujeu, seigneur de Villiers-Vineux, son grand-oncle, pour parrain, et pour marraine Eléonore de Tusseau, femme de Claude-Paul de Beaujeu, son oncle à la mode de Bretagne ou de Bourgogne. Edme-François fut tué le 4 avril 1667, à 19 ans (1).

4° Nicolas-Jacques, né le 5 septembre et baptisé le 28 novembre 1649. Son parrain était Jacques de Breuillard ou du Brouillard, chevalier, seigneur de Saint-Cyr et sa marraine Marguerite Tabourel. Il est mort jeune après avoir été élevé comme page chez Mlle de Montpensier, qui, après la Fronde, avait reçu l'ordre de se retirer dans son château de Saint-Fargeau (2).

(1) Dans la campagne de Flandre qui se termina par la prise de Lille, le 27 août.

(2) Mlle de Montpensier joua un rôle très actif dans la Fronde.

5° Paul-Nicolas, mort en bas âge, baptisé à Jauge, le 10 décembre 1652. Son parrain était Nicolas de Thélys, seigneur de Roffey ; sa marraine était Catherine le Bascle, veuve de Paul-François de Beaujeu.

6° Eugène-Frédéric, gouverneur des Invalides, qui suivra ;

7° Geneviève-Françoise, née en 1657, mariée à Charles de Buffevant (1), seigneur de Percey (2), fils de Louis et d'Anne de Bretagne et décédé en 1686. De ce mariage naquit René de Buffevant, baptisé à Percey, le 4 octobre 1683, marié à Marie-Françoise de Mesgrigny qui mourait à Percey le 13 août 1714. Lui-même est décédé le 8 octobre 1730.

Elle fit même tirer le canon sur les troupes royales depuis la Bastille, le 2 juillet 1652, pour sauver le grand Condé pris entre deux feux.

(1) La famille de Buffevant était de la meilleure noblesse. Louis de Buffevant, seigneur de Chaumont (canton de Pont-sur-Yonne, arr. de Sens) avait été capitaine et gouverneur d'Auxerre pour le roi, par lettre donnée à Paris le 15 août 1572. Son petit-fils René fut aussi gouverneur d'Auxerre (Lebeuf, *Histoire d'Auxerre*, t. III, p. 419 et 569).

Les Mesgrigny ne le cédaient en rien aux Buffevant pour la noblesse et les honneurs. Françoise de Mesgrigny, la femme de René de Buffevant, était fille de Jacques-Louis, comte d'Aunay et de Charlotte, fille aînée de l'illustre Vauban et de Jeanne d'Aunay (La Chesnaye-Desbois, Moréri). Buffevant portait de gueules à trois lances d'or passées dans 3 anneaux d'argent aussi en triangle. (Abbé de Marolles, *Inv. de Nevers*). Mesgrigny avait pour armes un lion de sable sur champ d'argent.

(2) Percey, canton de Flogny, arr. de Tonnerre, n'est qu'à 3 ou 4 kil. de Villers-Vineux et de Jauge.

Geneviève est morte au château de la Tuilerie, le 1er juillet 1737, à 80 ans. Dans son testament du 5 mai 1717, Nicolas de Beaujeu, son cousin, gouverneur de Saint-Dizier, lui avait légué sa montre. Elle avait hérité de son frère Eugène-Frédéric, gouverneur des Invalides et était en procès, à ce sujet, avec les Duret de Villiers (1), auxquels elle réclamait 40.000 francs prêtés par son frère au Président Duret. Ceux-ci, de leur côté, demandaient le remboursement de 51.000 francs touchés par Eugène-Frédéric, le 17 décembre 1724.

8° Charles-Louis, né à Jauge le 3 août 1660, et qui continua la lignée.

9° Julienne-Françoise, marraine à Cheu, le 11 décembre 1687 et le 20 janvier 1709. Elle avait été marraine à Vézanne, le 10 mai 1689, de François de Chaugy, fils de Michel et de Jeanne de Moreau.

EUGÈNE-FRÉDÉRIC

Eugène-Frédéric de Beaujeu, chevalier, comte de Beaujeu, seigneur de Villiers-le-Sec, Donjeu et Maupas, maréchal des camps et armées du roi, commandeur de l'ordre militaire de Saint-Louis,

(1) Les Duret de Villiers étaient les descendants de Rose Duban, sœur consanguine de Pierre-François et dont il sera parlé plus loin. (Voir p. 333, note 1).

gouverneur de l'hôtel royal des Invalides, était fils d'Edme de Beaujeu, seigneur de Jauge et de la Tuilerie, et de Geneviève-Françoise de Baugy.

Il servait déjà en 1676 (1), et avait été blessé, en 1677, au siège de Valenciennes qui fut pris le 17 mars. A la paix de Nimègue il demanda un congé.

La paix ayant été signée le 11 août 1678 avec la Hollande, puis avec l'Espagne, le 17 septembre, et successivement avec l'Allemagne et le Danemark dans le courant de l'année suivante, « le roi commença à renvoyer les troupes

(1) D'après Pinard (*Chro. hist. militaire*, t. VII, p. 48) il avait 64 ans lorsqu'il mourut, le 26 mai 1730, ce qui mettrait sa naissance en 1666.

Selon les documents du ministère de la guerre, il était au service en 1676. Il aurait alors eu dix ans, ce qui est admissible à la rigueur, puisque son neveu Alexandre-Nicolas-Joseph était régulièrement inscrit sur les rôles du régiment à 5 ans; mais il y a des raisons sérieuses de croire qu'il faut reporter sa naissance au moins à 1656 et lui donner par conséquent 10 ans de plus. En effet, il est parti pour la Pologne en 1678 et les mémoires qu'il a publiés à la suite de ce voyage ne sont pas d'un jeune homme, presqu'un enfant, mais d'un homme déjà mûr et qui a beaucoup vu. Il devait donc avoir au moins 22 ans et non 12. Malheureusement les registres paroissiaux de Jauge, où j'ai relevé la naissance de ses frères et sœurs, ne contiennent pas celle de Frédéric. Il y a des lacunes dans les feuillets, mais il a pu aussi venir au monde ailleurs. De plus, son frère Paul-Nicolas est né en 1652 et sa sœur Geneviève en 1657 ou 1658, *d'après son acte de décès, car sa naissance ne figure pas non plus sur les registres*. Or, cet intervalle de 5 ans n'existe pas d'ordinaire entre la venue des autres enfants, espacés de deux ans au plus les uns des autres.

étrangères et *cassa* en même temps douze mille chevaux de celles du royaume. L'Europe n'avait plus de sujet de guerres et tout le monde avait les yeux tournés vers le roi de Pologne qui songeait à la faire aux ennemis communs de l'Europe et à délivrer son pays du fâcheux voisinage des Turcs et des Tartares, peuples toujours à craindre s'ils ne craignent. Pendant ces négociations et ces apprêts de guerre, quelques officiers français passèrent en Pologne pour y retrouver une occupation que la paix venait de leur ôter partout ailleurs ; et, comme nous savions que ce voyage était prémédité par beaucoup d'autres, nous songeâmes à le faire de bonne heure pour n'être pas prévenus dans l'emploi, s'il y en avait à espérer, ou du moins dans le dessein de témoigner le zèle empressé que nous avions pour une expédition dont la cause doit en inspirer à tout le monde » (1).

Une circonstance dont il ne parle pas et qui n'était sans doute pas étrangère à sa détermination, c'est que des relations existaient entre ses parents et la famille de la reine de Pologne, fille d'Henri de la Grange, comte d'Arquien, d'une maison originaire du Berry, mais alors établie dans l'Auxerrois. Geneviève de Baugy, sa mère, avait

(1) *Mémoires du chev. de* Beaujeu, Amsterdam, MDCC, p. 9 et 10.

été marraine à Méré (1), le 15 février 1649, avec Achille de la Grange, comte de Maligny, frère d'Henri, le père de la Reine.

Eugène-Frédéric fut absent près de dix ans, parcourant la Hollande, l'Allemagne, la Pologne, la Russie, l'Autriche. Il visita Venise mais il la trouva inférieure à Amsterdam. Les détails de l'archipel de la mer Egée lui devinrent familiers.

En 1683, il était de l'expédition de Vienne, dirigée par le roi de Pologne qui sauva alors l'Empire et la chrétienté de l'invasion des Turcs (2).

Il quitta Paris, le 1er septembre 1679 et gagna Hambourg par la Seine et la mer du Nord. Il prit ce chemin par suite du peu de sûreté des routes de l'Allemagne, résultat de la querelle de l'Electeur de Brandebourg avec la ville de Hambourg. Il se rendit par la voie de terre de Hambourg à Lubeck, d'où il partit en bateau pour Dantzick. De là il se dirigea sur Varsovie. Mais la cour étant sur la frontière de Russie, dans les propriétés privées du roi, il alla la trouver, ce qui paraîtrait extraordinaire s'il n'avait eu des lettres d'introduction.

Il revint à Paris l'année suivante, chargé d'une mission de confiance, et « afin de terminer

(1) Méré, canton de Ligny, arr. d'Auxerre.

(2) Eugène-Frédéric avait préparé une relation de cette mémorable campagne pour faire la seconde partie de son ouvrage. Il est regrettable qu'il ne l'ait pas publiée.

certaines affaires de famille entre M. le duc de Béthune, ambassadeur de France à Varsovie et M. le marquis d'Arquien, son beau-père (1). »

Parti de Varsovie, le 7 septembre 1680, il fit le voyage par mer jusqu'à Hambourg et gagna Paris par la Hollande, Amsterdam, Rotterdam, Anvers et Bruxelles.

Il avait, en passant, déposé à Copenhague des *paquets* et dépêches dont il était chargé pour la cour de Danemark. Arrivé à Paris le 31 octobre, « *des affaires dont il est inutile de donner le détail* l'arrêtèrent quatre mois entiers ». Il en repartit le 2 mars 1681 « *avec quelques officiers qu'on lui donna à conduire pour leurs majestés polonaises* ».

« Il était en outre porteur de *papiers importants* et de *pierreries* pour la reine, ce qui lui fit prendre la route de mer, comme plus sûre, quoiqu'elle ne fût pas toujours infaillible. »

« A Varsovie, *il apprit du roi lui-même* (2)

(1) Le marquis de Béthune avait épousé la sœur de la reine de Pologne. Il descendait de François, frère de Sully, le ministre d'Henri IV.

(2) Le roi de Pologne était alors Jean Sobieski, un héros populaire, d'une ancienne famille qui avait déjà auparavant fourni de grands citoyens. Il avait, par ses victoires, porté la gloire de son pays au plus haut degré. Nommé par le roi Casimir porte-enseigne de la couronne, puis grand maréchal, il venait de battre les Turcs à Choczim en 1673, lorsque le roi Michel mourut. Il fut alors élu à sa place sous le nom de Jean III. Il fit la guerre à la Russie et

certains détails secrets au sujet de l'expédition projetée contre les Turcs. »

En somme, Eugène-Frédéric de Beaujeu, qui ne quittait pour ainsi dire pas la cour de Pologne, était un véritable courrier de cabinet, prudent, réservé et discret. Les détails qu'il donne sur les pays qu'il traverse, les mœurs des habitants qu'il décrit, les anecdotes qu'il raconte, tout en étant très intéressantes, ne servent qu'à masquer le véritable but de ses voyages (1).

Le 17 octobre 1685, avait lieu la révocation de l'Edit de Nantes (2). Ce fut le signal d'une ligue entre les protestants d'Allemagne, l'empire, l'Espagne, la Suède, et qui fut signée à Augsbourg le 9 juillet 1686. Bientôt l'Angleterre donnait son adhésion, et Louis XIV allait avoir à lutter contre l'Europe entière.

Eugène-Frédéric était rentré en France au premier bruit de guerre. Par commission du

sauva en 1683 Vienne et l'Autriche menacées par les armées musulmanes. Il mourut en 1696.

Il avait épousé une Française, Marie-Casimire de la Grange d'Arquien, veuve de Jean Radzivil, comte de Zamosk et ancienne fille d'honneur de la reine Louise, femme de Casimir II. Elle exerça sur son mari un empire absolu et souvent funeste.

(1) On pourrait s'étonner que, petit-fils de Nicolas de Baugy, ambassadeur en Hollande, il ne soit pas entré dans la carrière diplomatique.

(2) L'édit de Nantes rendu par Henri IV, en 1598, accordait aux protestants la liberté de leur culte.

20 août 1688, il levait une compagnie pour le régiment de Plessis-Praslin, et était ainsi tout prêt lorsque l'armée française envahit le Palatinat, le 30 septembre suivant. Il commanda cette compagnie à l'armée d'Allemagne, en 1689 et 1690. Major du régiment de Plessis, par brevet du 25 avril 1691, il servit cette même année à l'armée d'Italie, à celle de la Moselle en 1692, sur les côtes de Bretagne en 1693 et 1694, au pays d'Aunis, par lettre du 22 mai 1695, sur la Moselle, en 1696 et 1697.

Son régiment ayant été réformé, le 8 mai 1698, et rétabli par ordonnance du 10 février 1701, il en fut remis major, le 1er mars suivant. Il servit avec ce régiment (appelé alors Mérinville, du nom de son chef) en Allemagne, en 1702, et se distingua à la bataille de Friedlingen, au mois d'octobre. Il était au siège de Kehl, au combat de Munderkingen, à la première bataille de Hochstedt, en 1703.

Il obtenait, le 14 mars 1704, une commission pour tenir rang de mestre de camp et le 6 juin suivant il était mis à la suite du régiment Royal-Cavalerie, et servait à l'armée de Bavière en qualité de maréchal général des logis de la cavalerie, pour se distinguer particulièrement à la bataille de Hochstedt.

Il remplit les mêmes fonctions à l'armée de la Moselle sous le maréchal de Villars, en 1705, à

l'armée du Rhin où il se trouvait à la prise de Drusenheim, de Lauterbourg, etc.

Le 4 juillet il obtenait un régiment de cavalerie de son nom (1) et continuait néanmoins les fonctions de maréchal général des logis à l'armée du Rhin, sous le maréchal de Villars. Il prit ainsi part à toutes les affaires en Franconie et en Souabe, en 1707. Il était sur le Rhin avec le maréchal de Brunsvick, en 1708.

Brigadier par brevet du 29 janvier 1709, il continua les fonctions de maréchal général des logis à l'armée de Flandre jusqu'en 1712. Il était à Malplaquet en 1709, à l'attaque d'Arleux en 1711, à celle de Denain, aux sièges de Douai, du Quesnoy et de Bouchain, en 1712. Passé en la même qualité à l'armée du Rhin en 1713, il servit aux sièges de Landeau et de Fribourg.

Il eut à ce dernier le talon emporté par un boulet de canon, et dut subir l'amputation de la jambe (2). Malgré cela il voulut rester sur les cadres et, son régiment ayant été réformé le 20 novembre 1713, il fut incorporé avec sa compagnie dans le régiment de Lénoncourt. Mais il

(1) C'était le régiment du nom de Marivault, levé, le 7 mars 1676, par Hardouin de Lisle, marquis de Marivault. Régiment réformé en 1698, rétabli en 1701 et enfin donné à Eug.-Frédéric de Beaujeu en 1706 (Général Susane, *Cavalerie*, t. III, p. 267).

(2) *Mém.* de Dangeau, t. XV, p. 5.

compris enfin que l'heure de la retraite était sonnée et il se retira à Paris.

Le roi lui accorda une place de commandeur de l'ordre de Saint-Louis, par provision du 30 juillet 1715, et lui remit lui-même les insignes à Marly, le lundi 29 (1). La lieutenance du gouverneur des Invalides, avec promesse de la survivance, lui fut donnée le 27 avril 1721 (2). Il entra en possession du gouvernement de l'hôtel le 11 février 1724, à la mort de M. de Boyvau, et y resta jusqu'à son décès, arrivé le 26 mai 1730 (2).

Eugène-Frédéric de Beaujeu, avant d'entrer aux Invalides, habitait à Paris, cour de Rouen, paroisse Saint-André-des-Arts. Le 24 juillet 1715, son cousin Nicolas de Beaujeu, seigneur de Chambroncourt et d'Epizon, et gouverneur de Saint-Dizier, lui avait vendu, moyennant 3000 francs payés comptant, le mobilier qui garnissait son appartement du n° 16 de la rue des Saints-Pères (3).

L'année suivante, Nicolas, dans son testament

(1) Ibid., p. 460. *Recueil des édits, déclarations, ordonnances, arrêts, etc., concernant l'hôtel royal des Invalides,* 1781, t. I, p. 263, 300, 304.

(2) Ibid. La nomination de son successeur, le chev. de Ganges, est du 29 mai et il eut pour successeur, la même année, le colonel de Bauffremont.

(3) Voir page 322.

du 1er octobre 1716, lui léguait son carrosse qui était à Paris et un petit cheval alezan.

Il avait été aussi mentionné dans le testament de sa cousine Eléonore de Beaujeu, marquise de Belval, qui reconnaissait lui devoir 200 livres.

Rentré dans le calme après une existence aussi agitée, Eugène-Frédéric cultivait ses relations de famille. Le 13 août 1719 il était parrain, à Percey, avec Françoise de Mesgrigny, femme de René de Buffevant, fils de sa sœur Geneviève.

Le 9 décembre 1721, il faisait partie du conseil de famille assemblé pour la tutelle de Louise-Armande Duret, et signait une procuration dans laquelle il disait demeurer rue Guénegaud, paroisse Saint-André-des-Arts, à Paris.

Dans une seconde procuration, en date du 26 juin 1722, pour l'émancipation de ladite Louise-Armande Duret, il est dit gouverneur *en survivance* de l'hôtel royal des Invalides, *y demeurant*.

Eugène-Frédéric de Beaujeu possédait une fortune mobilière sérieuse, dont le détail est fourni par l'inventaire fait après sa mort à l'hôtel des Invalides (1). Parmi les titres figurait l'obligation souscrite par le comte Otto de Kœnigsmarck à Eléonore de Beaujeu, marquise de Belval, dont il était héritier du côté paternel. Le

(1) Arch. de la Côte-d'Or, E. 73.

plus grand nombre des créances était sur les enfants d'André Duret et de Rose Duban, ses cousins et même sur le Président Duret, frère d'André, qui était débiteur de 40.000 francs.

Avec une quantité d'autres sommes plus petites (1), cela constituait une succession importante qui fut partagée entre les enfants de Louis-Charles de Beaujeu, frère de Frédéric, et Geneviève de Beaujeu mariée à Charles de Buffevant, sa sœur, laquelle, en 1735, était encore en procès devant le parlement de Paris, au sujet de l'héritage de son frère (2).

CHARLES-LOUIS

Charles-Louis de Beaujeu, chevalier, seigneur de Jauge et de Saint-Hubert, lieutenant-colonel

(1) Le 7 février 1719, Edme-François et Marc-Antoine Duret lui avaient emprunté 3955 fr. 9 sols 6 deniers, pour payer la veuve d'un marchand de chevaux. Le 17 avril il avait payé pour Marc-Antoine Duret 9890 liv. 10 s. à Charles Duverger de la Grange. Le 21 août de la même année, il remet encore à Marc-Antoine, alors capitaine au régiment de Chartres, une somme de 2000 fr. (Arch. de la Côte-d'Or, E. 73).

(2) Elle réclamait aux Duret les 40.000 dus par le Président, leur oncle, et empruntés sans doute pour payer sa charge. Mais les Duret prétendaient que la succession leur devait 51.000 livres, touchées indûment par Eug.-Frédéric de Beaujeu, le 17 décembre 1726, de Madame Louise de Mailly, veuve de Louis Phélippeaux, marquis de la Vrillière, comte de Saint-Florentin (Arch. de la Côte-d'Or, E. 734.

du régiment de Flandre, puis brigadier des arméesdu roi, commandantà Marsal (1), chevalier de Saint-Louis, était le huitième enfant d'Edme de Beaujeu et de Geneviève de Baugy. Ses frères Edme-François, Nicolas-Jacques et Paul-Nicolas étant morts jeunes, et Eugène-Frédéric plus âgé que lui n'ayant pas contracté d'alliance, il finit par se trouver le chef de la famille et continua la lignée.

Il naquit à Jauge, le 3 août 1660 et fut baptisé le 23 du même mois. Il eut pour parrain M. Charles Dubourg, chevalier, seigneur de Maloiches et autres lieux ; sa marraine était Louise de Moreau, épouse de Claude de Lacroix, chevalier, vicomte de Lemoyne (2).

Dès le 30 octobre 1673, après la mort de son père, il était qualifié écuyer, au mariage de sa sœur, Marie-Marguerite, avec Sébastien de Gilliers. On lui donnait encore ce titre à l'inhumation de son neveu Louis de Gilliers, le 30 décembre 1675, dans la chapelle du Rosaire de l'église de Jauge.

Charles-Louis de Beaujeu avait eu une jeunesse quelque peu turbulente, comme presque tous les gentilshommes de ce temps. En 1678, lorsqu'il était mousquetaire dans la compagnie

(1) Marsal, canton de Vic, arr. de Château-Salins, ancien département de la Meurthe, avait été conservé par la France à la paix de Ryswick, le 20 septembre 1697.

(2) Voir page 332, note.

de M. de Jonvelle, il avait fait du scandale dans l'église de Jauge avec un certain de Gilliers qui devait être le fils de Sébastien de Gilliers, son beau-frère. Les deux complices avaient été condamnés à la prison par le Parlement de Paris et mis à la Bastille, le 29 janvier 1679. Comme un autre mousquetaire du nom de Beaujeu (1) et de la même compagnie avait déserté, Colbert invita le procureur général à ouvrir une enquête. Elle n'amena aucune charge nouvelle contre Charles-Louis, car il fut mis en liberté le 11 mars, sur un ordre du roi, mais avec défense de rentrer dans Paris (2).

Il fit un nouveau séjour à la célèbre prison en 1700, et fut inscrit sur le livre d'écrou le mercredi 21 juillet. C'était encore à la suite de tapage et de violences, mais cette fois chez un baigneur, avec de la Rivière, mousquetaire, du Mesnil, capitaine de dragons, de Caffaro, etc... Il est alors qualifié comte de Beaujeu, capitaine d'infanterie et Comtois (3). Il avait en effet quitté les mousque-

(1) La famille du Mesnil-Simon Beaujeu, d'origine champenoise, était très en vue et ses membres étaient le plus souvent désignés simplement sous le nom de Beaujeu, ce qui pouvait amener une confusion.

(2) Arch. nat., O¹ 23, p. 10, 34, 64. Ravaisson, *Arch. de la Bastille*, t. VIII.

(3) Le seul et dernier représentant de la maison de Beaujeu en Comté, à cette époque, était Edme-Louis-Nicolas, qui depuis 1690 était lieutenant-colonel du régiment de dragons-Fallon (v. IIe par-

taires lorsque le séjour de Paris lui avait été interdit, et il était capitaine au régiment de Flandre-Infanterie depuis un certain nombre d'années, car, le 8 décembre 1694, il est désigné ainsi sur les registres paroissiaux de Jauge, lorsqu'il fut parrain, avec sa sœur, Mme de Buffevant, de l'enfant du cocher de celle-ci.

Le 22 février 1709, Charles-Louis de Beaujeu épousait Françoise de Pallas (1), fille de Joseph de Pallas, chevalier de Saint-Louis, capitaine de vaisseau attaché au port de Toulon et de Claire Terras.

En 1716, Charles-Louis était lieutenant-colonel au régiment de Flandre. Il avait alors plusieurs filles, mais il n'avait que deux fils, Alexandre-Nicolas-Joseph et Eugène-Frédéric, le puiné, tous deux légataires de Nicolas de Beaujeu, seigneur de Chambroncourt et d'Epizon, dans son testament du 5 mai 1716. Lui-même héritait d'une casaque rouge à bouton d'or, de six chemises de dentelles, des cravates et des pistolets de son cousin. Françoise de Pallas, sa femme,

tie, p. 218). Il ne pouvait donc y avoir de confusion, mais Charles-Louis, par cette distinction qui indiquait l'origine de ses ancêtres, se trouvait différencié des Mesnil-Simon-Beaujeu (v. note 1).

(1) Famille d'origine espagnole. Dans un baptême à Jauge, Françoise est dite de Pallas d'*Aligre*. En 1573, Jean de *Pallasse* est curé de Maizières-sur-Amance, après avoir été curé d'Anrosay. En 1584, Nicolas de Pallasse est prieur de Coublans et devient prieur de Fouvent (abbé Roussel, *Diocèse de Langres*, t. II, p. 282 et 449.

recevait la berline et les chevaux. Mais, par exploit du 20 avril 1718, il était assigné à la requête d'Anne de la Rochette et de sa fille, Marie-Justine de Clermont d'Amboise, cousine germaine (1) et nièce de Nicolas et ses héritières naturelles. Elles se prétendaient lésées par le testament et Charles-Louis fut obligé de remettre entre les mains de son procureur ses intérêts et ceux de ses fils. Il est dit alors brigadier des armées du roi, et comme tel il devint gouverneur de Marsal, où il mourut en 1727. Françoise de Pallas était morte le 16 octobre 1724, laissant les enfants suivants, tous gratifiés d'une pension de cent dix-huit livres par le roi, en 1727, en considération des services rendus par leur père, *brigadier des armées du roi et commandant pour Sa Majesté*, à *Marsal* (2) :

1° Claire-Françoise, élevée à Saint-Cyr, née en 1710, encore vivante le 21 avril 1790, d'après la liste des pensions du trésor;

2° Alexandre-Nicolas-Joseph, né en 1711 ;

3° Eugène-Frédéric, né en 1712 et destiné à l'église, mais mort jeune, après 1716;

4° Madeleine-Charlotte, élevée à Saint-Cyr, née

(1) Anne de la Rochelle était fille de Marguerite de Beaujeu, sœur d'Antoine, père de Nicolas. Voir page 311.

(2) La liste des pensions a été publiée dans les *Archives Parlementaires*, t. XIII, XIV et XV. M. St. Leroy a donné les pensionnés franc-comtois dans le *Bulletin de la Société grayloise d'Emulation* de 1899.

en 1713, encore vivante en 1790 et religieuse professe à l'abbaye royale de Notre-Dame de Jouarre (1) ;

5° Marie-Anne-Ursule, élevée à Saint-Cyr, née en 1715, religieuse aux Ursulines de Dieppe, en 1790, morte à Champlitte, le 25 vendémiaire an XIII (16 octobre 1799).

6° Louis-Nicolas-François, comte de Beaujeu, chambellan et capitaine des gardes de l'Empereur d'Allemagne Charles VII, né en 1717, fut d'abord lieutenant puis capitaine au régiment de Flandre. Il fit partie du corps d'armée envoyé par la France, en 1741, après la mort de Charles VI, pour soutenir la candidature de l'électeur de Bavière à l'empire. A la suite du couronnement de ce prince à Francfort, le 24 janvier 1742, sous le nom de Charles VII, Louis-Nicolas-François fut nommé chambellan par lettres données au camp devant Francfort, le 25 décembre 1742. Il reçut le titre de capitaine aux gardes du corps par brevet donné à Munich, le 28 avril 1743, et qui constate « qu'il s'est toujours comporté avec honneur et d'une manière digne d'un officier. »

Après la mort de l'Empereur en 1745, il continua ses fonctions auprès de son fils l'électeur Maximilien de Bavière, qui, à son départ pour

(1) Jouarre, à 19 kil. de Meaux, canton de La Ferté-sous-Jouarre. L'abbaye a été fondée en 630, par Adon, frère de saint Ouen.

la France après la mort de sa femme, lui donna des certificats et passeports élogieux, le 12 mai 1749 (1).

Il avait épousé une Kinski (2), famille princière qui existe encore, mais il n'en eut pas d'enfant. Il se fixa à Champlitte, et le 24 mai 1753, il représentait l'électeur de Bavière, qui avait accepté d'être parrain du fils de son frère, Charles-Raymond.

A 68 ans, le 10 janvier 1785, Louis-Nicolas-François épousait demoiselle Claude-Louise Legrand, fille de Clément Legrand, docteur en médecine et d'Edmée Loyauté (3). En vue de ce mariage une donation entre vifs servant de contrat avait eu lieu le 8, devant Me Champion, notaire à Champlitte. Elle laissait au survivant la propriété de tous les meubles, bijoux, vaisselle, argent monnayé, billets, cédules, obligations, sans préjudice d'une somme de 3000 francs donnée pour joyaux à la future (4).

De ce mariage était née une fille, ainsi inscrite sur les registres paroissiaux de la ville de Champlitte : « L'an 1786, le 11 janvier a été baptisée

(1) Ces différents documents sont aux Arch. de la Côte-d'Or, E. 73.

(2) Les Kinski portaient de gueules à trois dents de loup d'argent, la pointe en bas.

(3) Edmée Loyauté était fille de M. Loyauté, conseiller du roi et receveur des traites foraines à Saint-Maurice-sur-Vingeanne.

(4) Arch. de la Haute-Saône, B. 1293.

Louise-Antoinette-Appoline de Beaujeu, fille de messire Louis-Nicolas-François, comte de Beaujeu, ancien chambellan de l'empereur Charles VII et son capitaine aux gardes, et de dame madame Claude-Louise Legrand, épouse dudit seigneur comte de Beaujeu. Elle a pour parrain haut et puissant seigneur Claude-Jean-Antoine d'Ambly, chevalier, marquis d'Ambly, et pour marraine Mme Anne-Appoline de Berman, douairière de messire Charles-Raymond, comte de Beaujeu, etc. »

Louise-Antoinette-Appoline de Beaujeu mourut l'année suivante, le 18 octobre, à 21 mois. Au moment de la Révolution, Louis-Nicolas-François, abandonnant la particule, devint le citoyen *Beaujeu* et continua d'habiter Champlitte où il décéda à 81 ans, le 29 pluviôse an VI (17 février 1798). Sa tombe est au cimetière de la ville. Mme de Beaujeu est morte le 18 brumaire an XI (8 novembre 1802).

7° Charles-Raymond, comte de Beaujeu, seigneur de Morteau (1), chambellan de l'empereur Charles VII, chevalier de l'ordre de la clef d'or, né en 1720, fut d'abord lieutenant au régiment de Flandre, puis capitaine au régiment de la Marze (?) infanterie. Il suivit son frère en Allemagne, en 1741, et devint comme lui chambellan de l'empereur Charles VII, et, ensuite de son

(1) Morteau, canton d'Andelot, arr. de Chaumont.

fils l'électeur Maximilien de Bavière, puis il rentra aussi en France, en 1749, pour se fixer à Champlitte. En 1751, il épousait Appoline de Berman, fille de Nicolas de Berman, seigneur d'Uzemain (1) et de Morteau, *lieutenant de commandant* de dragons dans la compagnie franche

(1) Uzemain, canton de Xertigny, arr. d'Epinal. Morteau, canton d'Andelot, arr. de Chaumont, Haute-Marne. Nicolas de Berman était fils de Louis et de Louise d'Uzemain. Il mourut à Brottes, le 17 janvier 1730 et était venu s'établir dans ce village à la suite de son mariage avec Marie-Barbe Tugnot, dont la famille était originaire de Brottes. Les Berman étaient d'origine alsacienne et de bonne noblesse, on les trouve en Lorraine dès le XIV[e] siècle ; de là ils arrivent en Champagne où ils avaient acquis la baronnie de Lanques (cant. de Nogent, arr. de Chaumont) à la suite d'une alliance avec les Choiseul, auxquels Lanques appartenait alors. Hanus de Berman, seigneur d'Uzemain et d'Isches avait eu deux femmes : 1° Jeanne Le Galland, dont Françoise, femme de Simon de Pouilly, comte de Loupy, etc., conseiller d'Etat, maréchal de Lorraine. Thècle de Choiseul, sa deuxième femme, était fille de Nicolas et de Renée de Lutzelbourg, et il l'avait épousée le 1[er] janvier 1587. Il en eut un fils, Louis-Claude, marié, en 1621, à Elisabeth de Séraucourt, dont une fille, alliée à Claude-Godefroy de Chandon de Brialle, qui fut ainsi baron de Lanques (LA CHESNAYE-DESBOIS, t. XII, Rennel). Hanus avait un frère, Antoine, qui donna naissance à une autre branche. Il était aussi seigneur d'Uzemain et marié à Christine de Chastenois. Ses descendants étaient dans la magistrature. Une autre branche était attachée par ses fonctions à la cour du duc de Lorraine. Le 3 juin 1575, Jean de Berman, *valet de chambre* du duc Charles III, obtenait d'ériger un signe patibulaire à Uzemain. Sa femme était Béatrix du Bourg, fille de Jacques. En 1635, Jean de Berman II était gruyer du comte de Vaudémont (Arch. de Meurthe-et-Moselle, B. 10.167). Les Berman portaient : d'or à une bande de gueules, accompagnée de deux ours de sable (le mot allemand *bær* signifie ours).

de M. de Brialle, demeurant à Brotte-les-Ray et de Marie-Barbe Tugnot (1). Il en eut :

a) Louis-Charles-Marie, baptisé le 31 mars 1752, et ayant pour parrain son oncle Louis-Nicolas-François et pour marraine sa grand'mère de Berman.

b) Maximilien-Joseph, né le 3 avril 1753. Il eut pour parrain et marraine l'électeur Maximilien de Bavière, et Marie-Anne, princesse de Saxe, électrice de Bavière, épouse de Maximilien, remplacés par Louis-Nicolas-François de Beaujeu, et Jeanne-Françoise-Gabrielle de Berman, oncle et tante du nouveau né. Maximilien-Joseph de Beaujeu mourut le 26 mai 1753.

c) Nicole-Marie-Antoinette-Appoline, baptisée le 30 août 1754. Son parrain était Antoine, marquis de Buffevant (2), chevalier, seigneur de Percey et la marraine la marquise de Buffevant. Elle était née posthume, et ne vécut que jusqu'au 13 avril 1755.

Charles-Raymond était mort à 34 ans, le 15 juillet 1754, et avait été inhumé au cimetière. Sa femme, Anne-Appoline de Berman trépassa le 22 messidor an VII (10 juillet 1799), à 82 ans. Le

(1) Les Tugnot étaient originaires de Brotte-les-Ray, canton de Dampierre-sur-Salon, arr. de Gray. Etant simples marchands, ils avaient obtenu la permission de posséder des biens de noblesse. Barbe était fille de Jean Tugnot, docteur en droit, avocat au Parlement, juge à Champlitte, et de Christine Arvisenet.

(2) Voir page 357.

13 février 1773, elle avait, ainsi que sa sœur Françoise-Gabrielle de Berman, fait donation de ses droits sur Morteau à Alexandre-Nicolas Joseph, frère de son mari, qui prit possession le 2 mars suivant.

8° Geneviève, née en 1721, et qui trouva la mort, à 6 ans et demi, dans un incendie au château de la Tuilerie, en 1728.

ALEXANDRE-NICOLAS-JOSEPH

Alexandre-Nicolas-Joseph, comte de Beaujeu, inspecteur général des côtes maritimes des provinces de Poitou, Aunis, Saintonge, Guyenne, Roussillon, Languedoc et Provence, maréchal des camps et armées du roi, chambellan de l'Empereur d'Allemagne Charles VII, était le fils aîné (1) de Charles-Louis de Beaujeu, lieutenant-colonel au régiment de Flandre et de Françoise de Pallas

(1) La Chesnaye-Desbois et le *Dictionnaire héraldique, historique et chronologique*, p. M. D. L. C. D. B., 1761, donnent comme aîné François, seigneur de Jauge, capitaine au régiment de Flandre, qui ne doit être que le n° 4, lequel portait le nom de Louis-Nicolas-*François*. C'est une erreur démontrée par le testament de Nicolas de Beaujeu, gouverneur de Saint-Dizier (voir p. 323), qui laisse la plus grande partie de son héritage aux fils de Charles-Louis et les nomme dans cette pièce, en date du 1er octobre 1716. Il n'y avait alors qu'Alexandre-Nicolas-Joseph et Eugène-Frédéric. Louis-Nicolas-François vint au monde en 1717, car il est âgé de 81 ans lorsqu'il meurt, le 1 ventôse an VI, v. p. 375.

d'Aligre. Entré au service comme enfant de troupe, il était inscrit, en 1714, *à peine âgé de 5 ans* (1), comme enseigne dans le régiment de Flandre. Porté comme lieutenant en second en 1718, à huit ans, *il servit* aux sièges de Fontarabie et de Castellione, en 1719. Lieutenant en 1722, il passa lieutenant de la colonelle avec rang de capitaine, le 22 juillet 1723, servit au siège de Gerra d'Adda, de Pizzighetone, du château de Milan en 1733, de Tortone, de Novare, à la bataille de Parme, en 1734. Pourvu d'une compagnie le 28 juillet, il la commandait à la bataille de Guastalla et au siège de la Mirandole, la même année ; à ceux de Reggio, de Revero et de Gonzague, en 1735.

Il rentra en France au mois d'août 1736, passa en Corse au mois de janvier 1739 et quitta la compagnie et le service en 1740, pour se rendre en Allemagne. L'Empereur Charles VI était mort le 20 octobre et l'Electeur de Bavière se portait

(1) Les états de service d'Alexandre-Nicolas-Joseph sont donnés par Pinard, commis de la guerre, qui les a recueillis dans les archives du ministère et ne peuvent par conséquent pas être contestés. Le chevalier de Grignan, frère du gendre de Mme de Sévigné, eut pour successeur son neveu qui avait 18 ans lorsqu'il fut fait mestre de camp (colonel), et il était depuis un an capitaine (Général Susane, *Cavalerie*, t. II, p. 117). Claude-Henri-Eugène, marquis de Vaudrey, était aide-de-camp du prince de Conti, à 15 ans, lorsqu'il mourut, le 10 septembre 1741 (Arch. de l'Yonne, G., commune de Sormery, cant. de Noyers).

prétendant à sa succession avec l'appui de la France, dont son père avait été l'allié fidèle. Alexandre-Nicolas-Joseph fut alors autorisé à prendre du service dans ses troupes avec d'autres gentilshommes français, et l'année suivante, Louis XV lui envoyait une armée de 40.000 hommes qui contribua puisamment à le faire couronner à Francfort, le 24 janvier 1742, sous le nom de Charles VII. Nommé chambellan par ce prince, en même temps que ses frères Charles-Raymond et Louis-Nicolas-François qui devint même capitaine des gardes du corps, Alexandre-Nicolas-Joseph se maria en Bavière avec Marie-Jeanne, baronne de Franken, dont il eut plusieurs enfants. Mais l'Empereur Charles VII étant mort en 1745, et son fils Maximilien ayant été forcé de renoncer à toute prétention à la couronne impériale, Alexandre-Nicolas-Joseph rentra en France et reprit du service en 1747. Le 21 juillet, il obtenait une commission de colonel réformé à la suite du régiment de la Marck. Il eut, le 1er août suivant, une compagnie dans le régiment d'infanterie allemande de Madame la Dauphine (1), qu'il commanda au siège de Maëstricht. Ayant quitté cette compagnie au mois de

(1) Les régiments comme les compagnies de mousquetaires avaient quelquefois pour chef honoraire les membres de la famille royale : la reine, le dauphin, etc.

janvier 1749, il fut remis colonel réformé à la suite du régiment de la Marck, par ordre du 20 du même mois. Il se trouva avec ce régiment à la bataille d'Hastenbeck et à celle de Rosbach en 1757 et fut employé comme colonel en Normandie, en juin 1758.

Brigadier par brevet du 10 février 1759, il fut nommé, au mois de mars, inspecteur général et directeur des côtes maritimes de Poitou, Aunis, Saintonge, Guyenne, Roussillon, Languedoc et Provence, et servit en cette qualité pendant le reste de la guerre. Il fut employé en Guyenne en 1760 et reçut, le 25 juillet 1762, le brevet de maréchal de camp (1).

Le traité de Paris, du 10 février 1763, en abandonnant nos colonies à l'Angleterre, mettait fin à la guerre, et Alexandre-Nicolas-Joseph de Beaujeu prenait sa retraite avec une pension de 3000 livres réversible sur sa fille.

Charles-Raymond de Beaujeu, le frère d'Alexandre-Nicolas-Joseph et de Louis-Nicolas-François, était mort le 15 juillet 1754 et sa fille posthume ne vécut que jusqu'au 13 avril 1755. Elle laissait à ses oncles, ses héritiers pour la ligne paternelle, une partie de la seigneurie de Morteau qui avait été donnée à son père, le 24 mars 1753, par sa tante Gabrielle-Elisabeth de

(1) *Chronique historique et militaire*, par Pinard, commis au bureau de la guerre, t. VII, p. 541 : maréchaux de camp.

Berman, veuve de François-André-Joseph de Maillard. Le 13 février 1773, Alexandre-Nicolas-Joseph devenait seul propriétaire de toute la terre par une cession de sa belle-sœur et de Gabrielle-Françoise, célibataire majeure, autre sœur de Mme de Beaujeu. Son fondé de pouvoir prenait possession le 2 mars et, le 18 mai, il se faisait donner une déclaration par l'ancien fermier (1).

Il fit alors réparer le château où ses armes (2) se voient encore sur la façade et sur les plaques des cheminées, et il y vécut jusqu'à sa mort.

Dans son testament daté de Morteau, le 27 mars 1776, il lègue ses vêtements et une rente à Marguerite Chauffour, sa gouvernante, « en récompense des services qu'elle lui a rendus dans l'abandon où il était dans ce désert et qu'il aurait été en droit d'attendre de sa famille; et comme le roi a bien voulu lui accorder une pension de trois mille livres réversible sur Charlotte-Louise,

(1) Arch. du château de Morteau.

(2) Ces armes, écartelées, portent aux 1 et 4 : burellé de dix pièces; aux 2 et 3 : un lion avec un lambel de cinq pendants. De même qu'Edme-Nicolas-Louis, le dernier des Beaujeu de la branche de Montot, Alexandre-Nicolas-Joseph avait ajouté à ses armes le lion des Beaujeu-Forez, lorsque d'Hozier eut dressé la généalogie de la maison de Beaujeu, en 1676. D'Hozier avait fait descendre cette maison d'Humbert III marié à Auxilie de Savoie. Mais c'est une erreur que rien ne justifie et qui est absolument démontrée par les documents que j'ai recueillis. On a du reste souvent reproché à d'Hozier des erreurs de ce genre et qui étaient destinées à flatter l'orgueil de ses clients.

comtesse de Beaujeu, sa fille, il veut que la rente de sa gouvernante soit payée sur ces 3000 livres. »

Une note imprimée (1) qui accompagnait le testament est ainsi conçue : « D O M. Ici choisit sa sépulture très haut et très puissant seigneur Mgr Alexandre-Nicolas-Joseph, comte de A. R... Morteau, etc. En lui et très haut et très puissant seigneur Mgr Louis-Nicolas-François, comte de Beaujeu, son frère, lequel n'a point eu de postérité de feue très H. et T. P. Dame madame la comtesse de Beaujeu, née princesse de Kinsky, son épouse, finit (2) l'ancienne et illustre maison de Beaujeu, qui depuis le xe siècle auquel remonte ses filiations par titres originaux, *déposés dans les archives du château de Morteau* (3), s'est alliée successivement avec la maison royale de France, les anciens empereurs de Souabe (4), etc... De son mariage avec feue T. H. et T. P. dame madame Marie-Jeanne, comtesse de Beaujeu, née

(1) Cette note était destinée à compléter les documents généalogiques de la maison de Beaujeu qui se trouvaient alors à Morteau.

(2) Alexandre-Nicolas-Joseph oubliait les Beaujeu de Mézilles que sa fille devait reconnaître comme de sa famille, puisqu'elle était marraine le 8 octobre 1783, de Charlotte-Louise-Henriette, fille de Jacques-Henri et de Louise-Marie Aymon de Montépin.

(3) Malheureusement ces titres n'existent plus à Morteau : ils ont dû être emportés par Charlotte-Louise, lorsqu'elle a vendu la terre.

(4) Il fait allusion au mariage de Thibaut de la branche aînée avec Catherine de Vienne, fille d'Agnès de Bourgogne, par laquelle elle descendait de l'empereur Frédéric Barberousse (voir Ire partie de l'*Hist. généalogique de la maison de Beaujeu*).

baronne de Franken et du Saint-Empire, il ne lui reste de ses enfants que T. H. et T. P. dame madame Charlotte-Louise, comtesse de Beaujeu, sa fille, aujourd'hui chanoinesse du chapitre royal et séculier de Saint-Louis de Metz.

H. M. P.
D M.
An. MDCCLXXIV. »

Charlotte-Louise, après la mort de son père, épousa Henri des Granges-Surgères (1). Elle avait aliéné une partie de Morteau, le 5 février 1778, mais elle avait conservé le reste et fut maintenue en possession pendant la période révolutionnaire, ensuite d'une requête du 30 nivôse an II (19 janvier 1794), dans laquelle elle demandait cette faveur. Elle céda tous ses droits, le 5 janvier 1802 (16 nivôse an IX) à Jacques Paillette, et son mari donna son approbation, le 25 nivôse (14 janvier) suivant.

Dans une procuration qu'elle signa le 4 germinal an XII (24 mars 1804), elle se dit veuve. Elle dut mourir en 1805.

J. BERTIN.

(A suivre.)

(1) Arch. du château de Morteau. Les des Granges de Surgères, marquis de la Flacelière et de Puiguyon, étaient du Poitou. Ils avaient pour armes : de gueules fretté de vair, et pour devise : POST TENEBRAS SPERO LUCEM.

LE

GÉNÉRAL DE GASSENDI

28

LE

GÉNÉRAL DE GASSENDI

I

Gassendi (1) (Jean Jacques Basilien) naquit à Digne, le 18 décembre 1748. Son père, Jean François Gassendi, né en 1771, était avocat au Parlement de Provence. Sa mère se nommait Anne Francoul. Il était neveu au septième degré du fameux Gassendi, du philosophe ami de Descartes qui honora son pays par ses travaux, mais que ses opinions condamnèrent à un discrédit immérité. On ne sait rien de son enfance, sinon qu'il passait une grande partie de son temps dans le domaine de sa famille, à Varages (2). Il conserva de ce séjour un reconnaissant souvenir. Lorsque plus tard il chercha à traduire en vers ses impressions de jeunesse, il parla avec émotion des fêtes de campagne dont il avait été témoin,

(1) L'orthographe Gassendy est celle de l'acte de baptême déposé aux archives municipales de Digne, mais le général signait habituellement Gassendi.

(2) Département du Var, arrondissement de Brignoles, à 6 kilomètres N. O. de Barjols.

des vendanges, de la moisson. Il décrivit quelques-uns des sites pittoresques du pays natal. Il se rappela même la compagne de ses jeux, celle qui la première fit battre son cœur, une jeune paysanne, qu'il nomme quelque part la tendre Clérille. Une fois admis à la retraite et plus libre de son temps, il aimait à revenir à Varages, à se retremper dans ses vieux souvenirs, et à causer avec ses contemporains qu'il réunissait à sa table, et qu'il aidait de ses conseils, souvent même de sa bourse ; car il avait été comme pénétré par le charme discret de nos campagnes provençales et garda toute sa vie cet amour du terroir et cette originalité de tempérament qui ont toujours distingué ses compatriotes.

On ne sait rien non plus de ses premières études, mais, si l'on en juge par la culture de son esprit, elles durent être complètes. Ce ne sont pas seulement les auteurs classiques, grecs ou latins, qu'il paraît avoir pratiqués, mais aussi les grands écrivains étrangers, le Dante, le Tasse, Guarini, le Camoens, Gessner, Ossian, et beaucoup d'autres, dont il a traduit de nombreux passages, ce qui implique une connaissance assez étendue des langues étrangères. Les sciences ne furent pas non plus négligées, ou du moins les éléments des mathémathiques, ce dont on avait besoin pour entrer dans les écoles militaires auxquelles sa famille le destinait. En résumé, même en dehors

de ce qu'on pourrait appeler les connaissances professionnelles, son instruction fut solide et variée. Ce n'était pas seulement à l'armée, mais aussi dans les salons que, grâce à cette instruction, Gassendi était destiné à ne point passer inaperçu.

Le dossier de Gassendi a été conservé aux archives du ministère de la guerre. Nous avons pu le consulter et même en prendre copie, grâce à l'extrême complaisance de MM. les commandants de Reviers et A. Louvot, auxquels nous sommes heureux de transmettre ici l'expression de nos remercîments. Quatre des pièces insérées dans ce dossier sont relatives aux états de service du général Gassendi, à diverses dates. Il y est dit qu'il fut admis comme aspirant aux écoles d'artillerie, le 24 février 1767, et nommé élève de l'école de Bapaume au corps royal de l'artillerie, le 6 novembre 1767. Il obtenait sa première épaulette quelques mois plus tard, et arrivait en qualité de lieutenant au régiment de la Fère, alors en garnison à Douai, le 9 mai 1768. Onze ans plus tard, l'avancement était alors bien lent, il était nommé lieutenant en premier (3 juin 1779) et capitaine en second seulement le 19 avril 1782, toujours au même régiment. Détaché une première fois à l'arsenal de Metz (19 avril 1782) et une seconde fois aux forges des Trois-Evêchés (février 1785), capitaine de bombardiers le 25 décembre 1788 et

de canonniers le 1er mai 1789, il rentrait au régiment de la Fère, réorganisé en 1791 sous le nom de 4e régiment d'artillerie, et était inscrit sur ses rôles à partir du 1er avril 1791. Malgré son mérite attesté par divers travaux dont nous aurons à dire un mot, malgré les événements qui auraient pu, en le jetant brusquement en pleine lumière, hâter son avancement, il avait donc parcouru, avec une lenteur relative, les divers échelons de la hiérarchie militaire. Si à l'âge de quarante-trois ans il n'était encore que capitaine, on ne saurait l'accuser d'avoir profité des circonstances pour faire son chemin. D'un caractère froid et réservé, strictement appliqué à ses devoirs, il est probable qu'il s'était attaché à l'exercice de sa profession sans vouloir se départir du calme et de la neutralité que lui imposaient ses fonctions. C'était un officier, ce ne fut jamais un politicien. Alors qu'autour de lui grandissaient et montaient en grade tels ou tels de ses camarades qui n'avaient, certainement, ni sa capacité, ni ses services, il sacrifia ses intérêts à ses devoirs, et se contenta de servir obscurément la patrie.

Gassendi avait pourtant cherché à se rendre utile en composant, à l'usage de ses collègues, un *Aide Mémoire à l'usage des officiers de l'artillerie de France attachés au service de terre*, Metz, 1789. On s'occupait alors beaucoup de la réorga-

nisation de l'artillerie. Divers projets avaient été présentés, entre autres par le colonel Augustin Lespinasse, qui, de concert avec Montbéliard, avait donné à l'infanterie le modèle de fusil dit de 1777, et contribué à améliorer le travail de la manufacture de Saint-Etienne. D'Arçon, Montalembert, d'Urtubie et Saint-Remy avaient également agité l'opinion par leurs théories divergentes. Le livre de Gassendi arriva donc à l'heure précise où son utilité s'imposait. Il ne nous appartient pas de trancher le débat, car la compétence nous fait défaut : il nous suffira de constater que le travail de Gassendi fut bien reçu (1). Les éditions en furent nombreuses. La cinquième parut à Paris en 1819. Une sixième fut donnée en 1836, et avec l'estampille officielle, car le général Doguereau, qui avait signé la préface, recommande très fort l'ouvrage de son prédécesseur. Une de ses théories nous paraît cependant bien contestable. Il ne croyait pas à l'utilité de l'artillerie légère, qu'il jugeait dispendieuse, et, dans un autre travail publié en l'an VIII, *Aperçu sur l'organisation de l'artillerie*, tout en admettant huit régiments d'artillerie à cheval, « ce n'est pas, ajoutait-il, que l'on pense qu'il faille à la France cette quantité d'artillerie à cheval, mais c'est que toutes les armées, tous les généraux en veulent

(1) Girod de l'Ain, *Grands Artilleurs*.

et en veulent beaucoup. On sacrifie à la mode, en attendant qu'un jour, qui n'est peut-être pas loin, une artillerie à pied bien organisée ait prouvé aux généraux qui voudront se résoudre à la manier, à l'employer, qu'aussi légère dans l'occasion que l'artillerie à cheval, plus soigneuse de son arme, moins incommode dans ses consommations, moins coûteuse à la République, elle produit des effets égaux, mais rapides, peut-être même plus certains, sacrifie le vain bruit qui éblouit le vulgaire à une gloire solide et n'expose pas une armée à se trouver au dépourvu de munitions précieuses par une consommation stérile et sans bornes. Alors on la réduira à ce qu'elle doit être, à une compagnie au plus par régiment. »
Encore une fois, nous n'avons pas à apprécier : nous nous contentons de citer.

Au moment où éclate la Révolution, Gassendi était donc connu et apprécié comme un officier modeste et travailleur, amoureux de son métier, et très en état de rendre d'importants services. S'il avait cherché à se faire valoir, si surtout il avait essayé de jouer un rôle politique en s'attachant à la fortune de quelqu'un des hommes nouveaux qui, subitement, furent appelés à la direction des affaires, il se serait facilement haussé aux premiers rangs ; mais ce n'était pas un ambitieux. Les idées et les principes de 1789 l'avaient pourtant enthousiasmé. Il les avait chantés et

célébrés dans ces poésies intimes par lesquelles il aimait à traduire ses sentiments. Ses convictions auraient été d'accord avec ses intérêts : mais il venait de se marier et songeait surtout à plaire à sa jeune femme. Une partie du régiment de La Fère, autrement dit le 4e d'artillerie, avait été, dès 1788, désignée comme devant tenir garnison à Auxonne. Le 6 août 1789 un détachement avait été envoyé dans le voisinage, à Nuits. Il était commandé par Gassendi. C'est dans cette jolie petite ville qu'il fit la connaissance de la fille unique d'un médecin, Reine Soucelyer, et demanda sa main. On conserve au ministère de la guerre les pièces relatives à ce mariage, le mémoire de Gassendi pour demander l'autorisation de se marier et les réponses de ses chefs. Le commandant Quentin affirme « que le mariage que demande à contracter M. de Gassendi réunit à l'advantage d'une famille honneste une fortune très convenable à son cas. » Le colonel, chevalier de Lance, n'hésite pas à déclarer (La Fère, 10 avril 1790) que « le mariage que M. de Gassendi demande à contracter avec Mlle Reine Soucelyer lui est très avantageux, estant fille unique, d'une famille très honneste, luy seront au moins cinq mille livres de rente en fonds de terres, de plus un mobylié. Vu ces advantages je réclame pour lui la permission qu'il demande ». Le général de la Morlière confirme ces déclarations et enfin le

ministre de la guerre lui envoie, au nom du roi, l'autorisation (23 août 1790).

Le mariage fut célébré à Nuits le 4 mai 1790. Il ne serait pas impossible que Bonaparte y ait assisté, car, depuis le 1er juin 1788, il était en garnison à Auxonne et sous les ordres directs de Gassendi. En tout cas, d'après une tradition dont rien n'infirme l'authenticité, il aurait pris part aux cérémonies du mariage, et même il lui serait arrivé une assez plaisante aventure. Présenté dans un des salons bien pensants de la ville, celui de Mme Marey, il aurait été obligé d'y subir des propos ultra-réactionnaires, car on le supposait, à cause de sa particule, acquis à la contre-révolution. Bien malgré lui, et pour ne pas faire de scandale, il aurait, sans protester, écouté les divagations et feint de partager les espérances de ces partisans déterminés de l'ancien régime. On ne sait si Gassendi fut aussi réservé et aussi prudent que son jeune collègue. Il est probable que, dans l'intimité, les deux officiers durent s'amuser du rôle qu'ils avaient consenti à jouer. Au fond l'un et l'autre étaient partisans déterminés de la Révolution et résolus à seconder les réformes plutôt qu'à les enrayer. Voici du reste le texte du serment que prêta Gassendi en 1790, et dont la minute, écrite de sa main, a été conservée aux archives du ministère de la guerre : « Je jure d'employer les

armes remises entre mes mains à la défense de la patrie, et à maintenir contre tous les ennemis du dedans et du dehors la Constitution décrétée par l'Assemblée Nationale, de mourir plutôt que de souffrir l'invasion du territoire français par des troupes étrangères, et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée Nationale. » N'est-ce pas une profession de foi, certes, peu royaliste et ne dénote-t-elle pas, de la part de celui qui la rédigea, des sentiments qu'on pourrait presque qualifier de républicains? Quant au lieutenant d'artillerie Bonaparte personne n'ignore quelles furent, quelles étaient déjà ses opinions politiques.

Bien que l'émigration ait enlevé au 4e d'artillerie bon nombre de ses officiers, et qu'il y eut de nombreuses places à pourvoir, Gassendi semblait confiné dans les rangs inférieurs et sans grand espoir d'en sortir. Se croyait-il lésé dans ses droits, ou bien se dégoûtait-il d'une profession où, jusqu'alors, il avait récolté surtout des déboires, toujours est-il qu'il forma le projet de se retirer. Sous prétexte d'une maladie d'yeux qui menaçait de lui enlever la vue, il envoya sa démission, avec prière de la transmettre au ministre, au commandant militaire de la place de Sedan où il venait d'être transféré. Cet officier supérieur avait apprécié Gassendi à sa valeur. Il

ne voulut pas priver l'armée de ses services. Il envoya donc sa lettre au ministre (1) (28 octobre 1792), en l'accompagnant du certificat des médecins et de l'apostille du maréchal de camp commandant l'arrondissement des Ardennes, « mais, ajoutait-il, il ne faut pas accepter cette démission, parce que on peut accorder à cet officier un congé de six mois pour lui procurer le calme et le repos dont il a besoin afin de rétablir sa santé ». Il réclamait ce congé « avec d'autant plus d'instance qu'il est important de conserver au service de la République cet officier plein de civisme et de talent ». Il demandait même qu'on lui accordât ce congé en lui conservant ses appointements. Gassendi ne pouvait que s'incliner devant cette flatteuse démarche. Il accepta donc le congé qu'on lui proposait, et alla le passer à Nuits, auprès de sa nouvelle famille.

On lui sut gré en haut lieu de cette détermination, car il était nommé, le 8 mars 1793, chef de bataillon d'artillerie, et quelques jours plus tard sous-directeur de l'arsenal de Lyon (2). Il se rendait aussitôt à son poste et y était installé le 16 avril de la même année, très occupé à réorganiser tous les services et à pourvoir aux besoins des

(1) Ministère de la guerre, Dossier Gassendi, n° 4.
(2) Archives du ministère. Pièce n° 5.

armées. A ce moment l'Europe entière était coalisée contre la France, et à l'intérieur la guerre civile était menaçante. Gassendi se trouva fort embarrassé. Il aimait les nouveaux principes, mais en goûtait peu l'application, et commençait à trouver que les membres de la Convention allaient beaucoup trop vite en besogne. Il avait été fort attristé par l'exil ou la dispersion de quelques-uns de ses collègues, auxquels le rattachaient les liens d'une vieille amitié. Quand il apprit que plusieurs d'entre eux avaient payé de leur tête ou leurs convictions, ou leurs imprudences, il se demanda sérieusement si, dans ces conditions, il lui convenait de continuer à servir un pareil gouvernement. Fort heureusement pour lui il eut la sagesse de dissimuler ou tout au moins de contenir ses regrets. Il se contenta de les épancher dans ces pages intimes, dans ces poésies, qu'il se réservait de publier plus tard, et qui, pensait-il, garderaient son secret.

O Céleste amitié, qui me rendra tes charmes?
Que sont-ils devenus tous mes compagnons d'armes?
Par de lâches bourreaux les uns assassinés,
Sur des bords étrangers les autres entraînés,
Je les ai tous perdus, et jusqu'à l'espérance
De voir jamais finir leurs maux et leur absence.

Ce qui le froissait plus encore que la dispersion ou l'exécution de ses compagnons d'armes,

c'étaient les avancements scandaleux de généraux, improvisés par les circonstances, et qui, franchissant d'un bond tous les degrés de la hiérarchie, devenaient du jour au lendemain les supérieurs d'officiers régulièrement investis de leurs mandats. Il se moque, non sans amertume, de ces conducteurs d'armées, qu'il représente

Les cheveux courts et gras, le ton rogue et brutal,
Pantalon bien tendu, botte courte et luisante,
Nez au vent, œil hagard, moustache bien pendante,
Sabre long et traînant,

Et, par un douloureux retour sur lui-même, il ne peut s'empêcher de constater que

Trente ans pour mon pays j'ai servi dans les camps,
Et trente ans mon pays me laisse aux derniers rangs,
Lorsque mon perruquier et mon maître de danse
Ignorants, méprisés même des ignorants,
Deviennent généraux à force d'impudence.

Avec de pareilles dispositions il est surprenant que Gassendi n'ait pas émigré, ou tout au moins n'ait pas persisté dans son intention de prendre une retraite définitive ; mais l'ennemi nous attaquait sur toutes nos frontières, les deux tiers de la France étaient en insurrection ; jamais notre pauvre pays n'avait été acculé à de pareils dangers. Gassendi était avant tout l'homme du devoir. S'il se retirait, n'avait-on pas le droit de l'accuser

de désertion en face de l'ennemi? Il fit donc taire ses répugnances et resta à son poste, bien résolu à ne pas cesser d'être avant tout le défenseur de la patrie menacée. L'occasion allait en effet se présenter pour lui de rendre d'inappréciables services et de prouver une fois de plus que les officiers de l'ancienne armée n'étaient dépourvus ni de talent, ni de patriotisme.

II

A ce moment, c'est-à-dire dans l'été de l'année 1793, la situation était critique, surtout dans le Midi. Presque toutes les villes s'étaient soulevées contre la dictature Jacobine. Toulon avait ouvert ses portes aux coalisés qui s'étaient précipités sur cette riche proie. Les Anglais, dans leur hâte de s'établir dans une aussi importante citadelle, y avaient jeté toutes les troupes disponibles sur les côtes de la Méditerranée, Espagnols, Portugais, Sardes, Napolitains. Ils espéraient y installer un nouveau Gibraltar. La Convention avait aussitôt commencé le siège de la place rebelle. Deux corps d'armée, séparés par le mont Faron, s'étaient portés contre Toulon, les uns accourus de Marseille, les autres détachés de l'armée des Alpes. Ces troupes offraient un mélange inouï d'inexpérience et de vaillance.

Sans chefs, sans matériel, sans organisation, mais résolues à vaincre ou à mourir. De simples soldats étaient devenus officiers supérieurs. Des sergents d'artillerie dirigeaient des batteries. Le peintre Carteaux avait le commandement en chef, mais il était dépourvu de connaissances spéciales. Il ne connaissait pas, même approximativement, la portée d'une pièce d'artillerie. Aucun service n'était organisé. On ne possédait même pas l'outillage indispensable à l'établissement d'une batterie, et, ce qui donne la note de l'époque, les sociétés populaires avaient mis au concours un plan pour la prise de Toulon Au-dessus de cet immense désordre et investis d'une autorité illimitée, s'agitaient les représentants du peuple Saliceti, Albitte, Gasparin, Fréron, Barras. Les opérations flottaient donc au hasard et sans direction. C'est dans ce désarroi qu'arriva Bonaparte.

Le capitaine Bonaparte se rendait alors d'Avignon à Nice. Il s'arrêta à Toulon pour y voir son compatriote Saliceti qui le présenta à Carteaux. Ce dernier lui fit visiter les travaux du siège. Bonaparte contint à peine l'expression de son mépris, mais ses observations étaient si justes et les conseils qu'il donna montraient une telle entente des choses de la guerre que les Représentants le mirent aussitôt en réquisition pour le service de son arme (septembre 1793). Dès ce

moment Bonaparte prit le commandement effectif de l'artillerie, et, de fait, dirigea le siège. Il se montra digne de la faveur que lui accordait la fortune. En peu de jours il réorganisa tous les services. Il fit venir de Lyon, de Grenoble, de Marseille tout ce qui manquait en officiers, en canons, en munitions, bref il devint si bien l'homme indispensable que le général du Theil, envoyé à Toulon pour y commander l'artillerie, ne songea pas un instant à lui disputer l'espèce de dictature qu'il s'était arrogée (1).

Gassendi fut un de ceux qui aidèrent Bonaparte dans ce travail de réorganisation. Il avait été détaché de l'arsenal de Lyon et envoyé à Nice, sans doute pour inspecter les services de l'artillerie, au mois d'août 1793. On a conservé de lui, aux archives du ministère de la guerre (2), une lettre datée de Nice, 18 août 1793, adressée à son collègue, le chef de bataillon Dupin, adjoint au ministre de la guerre. Elle est ainsi conçue : « Je me suis rendu à Nice, conformément à vos ordres. N'ayant pu suivre la grande route, parce que la plupart des bacs étaient coupés, j'ai été obligé de remonter la Durance jusqu'à Manosque pour la passer. N'ayant pu trouver de montures, j'ai été obligé de faire deux fortes journées à pied, après lesquel-

(1) Chuquet, *Jeunesse de Napoléon*, t. III, p. 169-252.
(2) Dossier, pièce n° 6.

les j'ai eu deux accès de fièvre, ce qui m'a obligé à quelque retard. » Il se trouvait encore à Nice lorsque Bonaparte, qui connaissait son activité, le fit désigner pour aller prendre à Marseille la direction de l'arsenal. Il lui adressa à ce propos une lettre que nous avons eu la bonne fortune de retrouver dans les archives municipales d'Auxonne (1), et qui est datée d'Ollioules, près de Beausset, le 8 septembre 1793. La voici :

« Le général vient de donner les ordres, mon cher camarade, pour que vous vous portiez en toute diligence à Marseilles, afin de travailler à la formation de léquipage de siège. Notre camarade Meyrion qui y est me fait des envoys si mal réglé que je n'y puis mettre ordre des qu'ils sont arrivés. Je vous prie de me porter tous les effets que j'ai laissé à Nice. Ce ne doit pas être grand chose. Je serai bien aise de vous voir et d'avoir occasion de travailler avec vous. Pelgrin doit venir aussi. Vous pourrez prendre la poste ensemble. Si vous pouvez procurer un bon garde magazin et un bon conducteur de charoi, fait leur prendre la poste, qu'ils viennent icy, ils seront employés avantageusement. Je vous prie de ne pas m'oublier auprès de Dugard. Dit lui que j'ai écrit à Paris par un courrier que les représentants ont envoyé enfin d'avoir letat qu'il désire. Je lui ai écrit longuement il y a deux jours. Mes comp. à Fautrier. Ma compagnie doit être partie. »

Gassendi aurait peut-être préféré rester à son poste de Nice, mais il ne pouvait qu'obéir à la

(1) Nous avons publié cette lettre dans les *Mémoires de la Société Bourguignonne de géographie et d'histoire*, Dijon, 1901.

réquisition des représentants du peuple. Il se rendit donc aussitôt à Marseille, tout disposé à diriger sur Toulon ce qu'il trouverait de disponible à l'arsenal comme pièces de siège et comme munitions ; mais il se heurta non pas précisément contre une mauvaise volonté déclarée mais contre une impuissance absolue. Rien n'était prêt et on ne paraissait pas vouloir se plier aux circonstances. En outre, depuis que Carteaux avait comprimé l'insurrection du Midi, et vaincu la résistance de Marseille, une nuée de prétendus sauveurs de la patrie s'était abattue sur la cité rebelle, et la traitait en pays conquis. Gassendi avait encore la rancœur de ses déceptions. Il eut le tort de ne pas ménager l'expression de son mépris et de trop se souvenir, en présence des sans culottes maîtres de la situation, qu'il avait fait partie de l'ancienne armée.

Des propos violents furent échangés. Une altercation, une scène, comme il est dit dans une lettre de Bonaparte, eut lieu, et le conflit passa si rapidement à l'état aigu, que Bonaparte fût obligé de venir en personne à Marseille pour trancher la difficulté. Voici la lettre qu'il écrivit à ce propos, le 16 octobre 1793, aux représentants du peuple (1) :

(1) Chuquet, ouv. cité, t. III, p. 315.

« J'ai trouvé dans l'arsenal de Marseille le plus grand désordre ; j'ai, autant qu'il a été possible, remis en train les différents ateliers ; mais vous sentez que cela ne peut pas être l'opération d'une demi-journée, et les opérations militaires me rappellent au camp. Je laisse le commandement de l'arsenal au citoyen Perrier, capitaine d'artillerie ; mais, comme j'ai eu l'honneur de vous le dire hier, il est peu d'officiers aujourd'hui dans l'artillerie. Le citoyen Gassendi pouvait seul, avec votre assistance et celle des sans culottes de Marseille, soutirer de cette ville tous les matériaux qui nous sont nécessaires. Il vous eût indiqué les choses qui étaient nécessaires, l'endroit où elles se trouvaient, et vous les eussiez fait fournir en les payant aux propriétaires. Cependant s'il n'y a pas moyen de faire revenir le citoyen Gassendi, il faudra bien que je me partage entre l'armée et l'arsenal. »

Il était difficile après cet éclat de maintenir Gassendi à Marseille. D'un autre côté, étant donnée la pénurie des officiers d'artillerie, il était dangereux de se priver du concours d'un spécialiste, qui, à maintes reprises, avait donné des preuves de sa capacité. Le premier soin de Bonaparte, dès qu'il rentra au camp de Toulon, fut d'expliquer la situation aux représentants. Il leur démontra la nécessité de ne pas se séparer de Gassendi, tout en donnant satisfaction aux rancunes de ses ennemis politiques, et obtint d'eux qu'il serait envoyé en mission dans toutes les villes où il croirait pouvoir trouver les moyens de pourvoir à un équipage de siège. Voici en effet

les instructions et les pouvoirs dont fut investi Gassendi :

« Sur la proposition du commandant de l'artillerie (1) qui leur expose la nécessité d'envoyer un officier intelligent dans les villes où pourront se trouver les moyens de pourvoir à un équipage de siége, devenu nécessaire pour réduire Toulon, les représentants arrêtent que le citoyen Gassendi, chef de bataillon, est autorisé à voyager dans les différentes villes où il croira pouvoir trouver des approvisionnements nécessaires pour l'équipage de siège, nécessaire à la réduction de Toulon. Il se concertera à cet effet avec le commandant d'artillerie de l'armée campée devant Toulon et tiendra avec lui une correspondance suivie pour cet objet. Fait à Ollioules, le 18 octobre 1793, Gasparin, Saliceti. »

C'était une mission de confiance dont Gassendi venait d'être investi. Néanmoins il aurait pu se trouver froissé de son exclusion de l'arsenal de Marseille. Bonaparte, qui pourtant n'était pas coutumier de ces ménagements, trouva le temps de lui écrire (2) pour lui annoncer sa nomination, et lui en expliquer les raisons.

« Ollioules, 18 octobre 1793. J'ai appris avec déplaisir la scène qui vous est arrivée à Marseille. Je vous veux du mal

(1) Chuquet, ouv. cité, t. III, p. 318.
(2) Chuquet., ouv. cité, t. III, p. 315.

de ne pas m'en avoir écrit à temps. Il eût été facile de remédier à tout. Je me suis porté à Marseille croyant vous y trouver. J'ai parlé aux représentants. Ils ne sont point du tout mécontents de vous. Ils croient seulement avoir dû céder à la politique. C'est une affaire finie : n'en parlons plus. Vous trouverez ci-joint la copie de la délibération des représentants du peuple à votre égard. J'ai rendu compte au ministre de l'affaire de Marseille, afin que le bruit ne lui parvînt pas par une autre voie, et que cela ne fît un mauvais effet. La conduite que vous avez tenue à Marseille est très louable et fait l'éloge de vos principes. J'ai laissé Perrier à l'arsenal à Marseille. J'ai rappelé Constantin. Si vous vouliez venir à Ollioules, il faut que nous travaillions tout un jour ensemble. Si vous avez de la répugnance à y venir, vous pourriez m'indiquer un endroit intermédiaire ; mais vous savez combien je suis nécessaire ici. Je vous envoie un exprès. Il faut qu'il passe par Marseille afin de prendre votre adresse que je n'ai pas. Je vous remettrai ici l'original de la déclaration des représentants du peuple. Ne perdez pas un quart d'heure. Envoyez-moi votre conducteur de charrois. Je suis content de votre garde-magasins, mais j'en voudrais encore un autre. Envoyez-moi votre conducteur, à moins que vous ne veuilliez l'emmener avec vous. Les choses sont ici dans le même état. Je vous embrasse. »

Cette lettre dénote, de la part de Bonaparte, une grande estime et presque de l'affection pour son collègue. Il lui parle avec un véritable ton d'amitié. Il le prend presque pour confident. De pareilles lettres honorent et ceux qui les écrivent, et ceux qui les reçoivent.

Gassendi s'acquitta de sa mission avec zèle et

intelligence. Il parcourut, ainsi que le lui prescrivaient ses instructions, toutes les villes où il avait quelque espoir de trouver soit des pièces de siège, soit des effets d'équipement, soit des munitions. Il est difficile de le suivre dans ces courses multiples à Avignon, Valence, Grenoble, Saint-Etienne, Lyon, Metz, Auxonne, dont la trace s'est d'ailleurs perdue, mais on retrouve dans la correspondance de Napoléon les preuves de l'activité déployée par son collègue. Deux de ces lettres, en date du 4 novembre et du 7 décembre 1793, lui sont en effet adressées, et elles ont trait à la mission spéciale dont Gassendi avait été investi.

Voici la première (1) :

« Je n'ai point reçu de vos lettres d'Avignon, comme nous en étions convenus. Vous êtes, à ce que je crois, aujourd'hui à Grenoble. Un des objets qui nous sont le plus nécessaires seraient huit ou dix mille pièces de rechange pour fusils. Vous devez passer près de Saint-Etienne ; ainsi vous pourrez facilement nous faire cet envoi. Nous avons reçu huit mortiers, dont deux de dix pouces. On nous a envoyé près de mille bombes, mais presque toutes de douze pouces. Ainsi voyez s'il ne vous serait pas possible de nous en faire passer de dix pouces sans retard. Nous avons à Marseille six mortiers de huit et pas une bombe. Je n'ai pu me procurer d'outils à pionniers que j'avais espérés. Voyez un peu s'il ne vous serait pas possible de nous en faire passer de Grenoble et de Valence. Ce qui nous manque

(1) *Correspondance de Napoléon I*, t. I, p. 12.

principalement sont des haches et des pioches. Je ne vois aucun inconvénient à ce que vous nous fassiez passer un petit équipage de pontons. Je ne vous en marque pas positivement le nombre parce qu'ils ne nous serviront que pour quelques passages de marais qui se forment daus les temps pluvieux. Je ne vous envoie pas l'original de l'arrêté des représentants du peuple à votre égard, en ayant envoyé la copie légalisée au ministre. Il faut aujourd'hui que je conserve par devers moi l'original. Vous trouverez à Lyon beaucoup plus de ressources que je ne pensais, surtout en ce qui concerne le charronnage. Si vous trouviez des fusées de signaux toutes faites, faites m'en passer. Il serait aussi nécessaire d'avoir des boulets incendiaires et de la roche. Je fais faire de tout cela, mais cela va lentement. Vous devez en trouver à Lyon. »

Voici la seconde :

Ollioules, le 7 décembre 1793. J'ai reçu toutes les différentes lettres que vous m'avez écrites. J'ai vu avec regret les persécutions que vous craignez. Je vous enverrai, par le prochain courrier, une attestation des représentants du peuple et une espèce de recommandation générale. Gasparin est mort. Vous ne me parlez pas de ce que vous prétendez faire après votre retour à Nuits. Ici nous sommes toujours à peu près dans la même position. L'armée est forte de trente mille hommes. Nous avons onze batteries contre le fort de Malbousquet et le camp de l'Eguillette. Les ennemis ont tenté, il y a quelques jours, de s'emparer de la batterie de la Convention, composée de 7 pièces de 24. Cette batterie est à mille toises de Toulon, et bat Malbousquet par la droite ; ils se sont emparés de la batterie, ont cloué nos pièces, mais la réaction leur a été funeste. Nous leur avons fait deux cents prisonniers, parmi lesquels

le général en chef, gouverneur de Toulon, nommé O'Hara, un colonel espagnol, un major anglais et une vingtaine d'officiers. Plus de quatre cents, presque tous Anglais, ont été tués. Nos troupes alors se sont jetées sur Malbousquet, et sont arrivées jusqu'aux chevaux de frise. Il y avait sept heures que nous nous battions, et il était midi. Nous avons eu cent cinquante blessés et une cinquantaine de morts. Vous feriez bien de passer à Saint-Etienne pour nous procurer des pièces de rechange, des tire-bourres, des sabres et toute espèce d'outils pour notre atelier de salle d'armes. »

D'un autre côté on conserve aux archives du ministère de la guerre une lettre de Gassendi (1) au chef de bataillon Dupin, datée d'Auxonne, le 22 nivôse an II (16 janvier 1794), par laquelle il lui apprend qu'il a pu réunir à l'arsenal d'Auxonne, afin de les envoyer à Toulon, 7 affûts de 16 venant de Verdun, 7 affûts à mortiers de 12 pouces venant de Metz, 6 affûts à mortiers de 8 pouces venant de Metz, 5 charrettes à munitions venant de Metz, 9 chariots à munitions et 2 caissons de parc faits à Auxonne, 20 essieux de charrettes venant de Metz, plus 424 bombes de 12 pouces, 430 bombes de 8 pouces, et 5000 boulets de 24. Il est vrai qu'il a suspendu cet envoi et prié le directeur de l'arsenal d'Auxonne de garder tous ces objets jusqu'à nouvel ordre. « Aussitôt que j'ai appris par les papiers publics que Toulon était pris, j'ai arrêté à Auxonne le départ

(1) Dossier Gassendi, pièce n° 7.

des attirails d'artillerie. Une lettre que j'ai reçue depuis du citoyen Bonaparte, général d'artillerie dans l'armée du Midi, m'a confirmé dans cette mesure, car elle me la prescrivait à l'exception seulement de la prendre ; mais tu as vu par l'arrêté du conseil de guerre de Metz qu'on ne comptait accorder de la poudre qu'après la délivrance de Landau, qui a été postérieure à la prise de Toulon ; en sorte que, maintenant que ma mission est finie, je n'ai plus de titres pour demander cette poudre, et tu prononceras sur cet objet. Je pars demain pour le Port de la Montagne où le citoyen Bonaparte m'invite de me rendre, me disant que j'y trouverai assez de besogne. Je ne sais si c'est toi ou les représentants qui ont décidé que j'y serais employé, ou si je dois retourner à l'armée d'Italie, à mon premier poste. A mon arrivée je saurai positivement ma destination. Salut et fraternité. »

Bonaparte n'avait pas oublié Gassendi. Non seulement, comme on l'a vu dans la lettre précédente, il le rappelait à Toulon près de lui, mais encore il demandait en sa faveur une nomination de chef de brigade. Voici la très curieuse lettre, conservée dans les papiers de la famille Gassendi, et que nous croyons inédite, qu'adressait le jeune général d'artillerie à son ancien collègue (1) :

(1) Lettre communiquée par M. Misserey, notaire à Nuits.

« Au quartier général de Port de la Montagne, le 22 pluviôse de la 3e année de la République Française, une et indivisible. Le général commandant en chef l'artillerie de l'armée d'Italie au citoyen Gassendi : J'ai demandé pour toi à la commission le grade de chef de brigade. Le représentant du peuple Tureau l'a demandé également. J'attends le résultat de cette demande avant de consentir à ce que tu prennes ta retraite. Tu as servi avec trop de zèle et de distinction pour que tu n'obtiennes pas cet avancement. Je crois que tu as tort de te retirer absolument d'un service où tu es si utile et où tu as l'habitude. Tes yeux ont besoin d'un repos momentané, mais non pas perpétuel. Il y a une place de directeur à Marseille qui pourrait t'être agréable, et, dans tous les cas, il faudra te donner un congé de plusieurs mois. Tes yeux se rétabliront. J'écris au général Dujard pour qu'il te permette de te rendre chez toi, et tes yeux se rétabliront. Tu rédigeras ton aide-mémoire. Si tu réfléchis bien sur ce que je te dis, tu verras que c'est la seule chose qui te convienne à tous les points de vue. J'ai ordonné à Faultrier qu'il t'envoie le tableau de notre embarquement afin que tu le puisses placer dans ton aide-mémoire, dont je crois que tu dois ôter les manœuvres de pièces. Tu y parleras de notre équipage de montagne. Tu préfèreras sans doute les pièces de 3 piémontaises à celles à la Rostain. Tu parleras de nos fours à réverbères et des grils en caisse. J'ordonne à la Chaste de te faire un profil de ces derniers et de te l'envoyer. Je t'engage à t'étendre davantage sur les fusils. La balle de 18 à la livre est trop forte. Il est reconnu aujourd'hui qu'il nous en faut de 20 à la livre. Je désire fort t'envoyer un ouvrage que j'ai reçu de Monge sur la fonderie. Je crois que tu dois faire sentir les avantages du système actuel de l'artillerie, et des inconvénients résultant des constructions négligées, je voudrais que tu y joignis (*sic*) un traité en forme d'aide-mémoire des

différents systèmes de fortification, ainsi que l'évaluation des matériaux nécessaires pour une attaque destinée à une tranchée, place d'armes, etc. Buonaparte. »

Il est donc prouvé par cette lettre que Bonaparte s'intéressait à l'avenir de son ami. Il aurait voulu lui donner une position sédentaire, à Marseille par exemple, où il pourrait, tout en soignant ses yeux, se livrer à ces travaux de cabinet où il excellait, et au besoin continuer ses études sur les progrès et les principales applications de l'artillerie ; mais il avait compté sans les haines politiques et les rancunes qui poursuivirent l'ancien directeur de l'arsenal de Marseille. Gassendi avait été dénoncé comme réactionnaire et partisan déclaré de l'ancien régime. On ne lui pardonnait ni sa franchise, ni peut-être la brutalité de son accueil. On demanda sa suspension au ministre de la guerre, et, comme les opinions Jacobines étaient alors prédominantes, ses ennemis furent écoutés.

Gassendi, qui ne se doutait pas des démarches essayées contre lui, ou qui peut-être dédaignait les attaques dont il se savait l'objet, avait rejoint son poste à l'armée d'Italie. Une lettre de lui, datée de Nice le 23 pluviôse an III (11 février 1794), et adressée au chef de bataillon Dupin (1), adjoint au ministre de la guerre, est conservée aux archives de la guerre : « Le représentant Saliceti

(1) Dossier Gassendi, pièce n° 9.

m'a ordonné de me rendre à mon poste de directeur du parc de l'armée d'Italie, et je me suis rendu à Nice tout de suite. » En marge de cette lettre est l'annotation suivante : « lui mander que le conseil exécutif l'a suspendu et remplacé. » Aussi bien le décret de suspension avait été envoyé quelques jours auparavant, le 30 nivôse (19 janvier 1794), et il est probable que les courriers s'étaient croisés. Voici comment il était conçu (1) : « Au citoyen Gassendi, chef de bataillon, sous-directeur d'artillerie à Commune Affranchie. Le conseil exécutif provisoire ayant, citoyen, jugé à propos de te suspendre provisoirement des fonctions que tu exerces en qualité de chef de bataillon, sous-directeur d'artillerie à Commune Affranchie, tu voudras bien les cesser à l'époque de la réception de cette lettre et te conformer aux dispositions des décrets de la Convention nationale des 5, 6, 11 et 20 du mois de septembre dernier, en t'éloignant immédiatement des armées de la République et des frontières. Tu voudras bien m'accuser le reçu de cette lettre et me marquer le lieu où tu te proposes de faire ta résidence, afin que je puisse en rendre compte au conseil exécutif. »

Cette brutale mesure, que rien ne justifiait, frappait en pleine activité un officier dans la force de l'âge, plein d'avenir, et qui aurait pu rendre

(1) Dossier Gassendi, pièce n° 8.

de grands services. Gassendi n'en fut pas autrement surpris. A vrai dire il s'attendait presque à ce déni de justice, et avait pris ses précautions à l'avance, car, dès le 1er pluviôse de l'an III (20 janvier 1794), c'est-à-dire aussitôt après son arrivée à Nice, il avait demandé un congé sous prétexte de soigner ses yeux. Voici même le certificat qui lui fut délivré à cette occasion par l'officier de santé Jaubert et approuvé par le chirurgien en chef de l'armée (1).

Certificat d'infirmité.

Je soussigné officier de santé attaché aux équipages d'artillerie, atteste que le citoyen Jean-Jacques-Basilien Gassendi, chef de bataillon d'artillerie et directeur des parcs d'artillerie de l'armée d'Italie, est attaqué d'une diminution considérable de la vision par suite de ses travaux et de plusieurs maladies des yeux dont il a été affecté en différents tems, et pour lesquelles, selon son rapport, il a été soumis à des traitements longs et méthodiques. Les maladies qui paraissent maintenant affecter le globe de l'œil et les parties qui le composent sont des ophtalmies qui renaissent souvent, la miopie, une grande dilatation de la pupille l'épaississement des humeurs des yeux. L'œil droit paraît annoncer un principe de cataracte et l'œil gauche un commencement de goutte sereine. Nous estimons en conséquence, vu les incommodités cy-dessus, que le citoyen Gassendi ne peut continuer son service sans agraver ses maux ; nous regardons le repos, le régime et remèdes con-

(1) Papiers de la famille Misserey, de Nuits.

venables comme très urgents pour remédier aux incommodités dont il est attaqué.

Nice, le 1er pluviôse de l'an 3 républicain

JAUBERT
Officier de santé.

Vu le certificat ci-dessus, après avoir examiné le citoyen Gassendi, nous estimons que son état nécessite le repos et un traitement pressant.

Le chirurgien en chef de l'armée,
BOURGINE

Je certifie que la signature apposée au visa du certificat cy-dessus est celle du citoyen Bourgine, chirurgien en chef de l'armée.

Le Général de Division, chef de l'état major de l'armée,
P. GAULTIER

(De la main de Bonaparte). Vu le certificat ci-dessus il est permis au citoyen Gassendi de se retirer chez lui et d'y rester 5 décades pour faire les remède (sic) nécessaire (sic). Il sera tenu à cet (sic) époque de rejoindre son poste.

BONAPARTE

Cachet oblong avec général d'artillerie. — Griffe avec « général commandant l'artillerie de l'armée d'Italie ».

Gassendi ne réclama donc pas contre la mesure arbitraire dont il était victime. Il se retira à Nuits, dans le pays de sa femme, et, avec beaucoup de philosophie, s'occupa de gérer ses propriétés. Il consacra même ses moments de loisir à la Muse

qu'il avait un peu délaissée dans le tumulte des affaires. Une première satisfaction lui fut cependant accordée. On reconnut le mal fondé des accusations portées contre lui. Il fut réintégré dans son grade, et, comme il persistait dans sa résolution de retraite, proposé pour la retraite par décision du comité de salut public (ventôse an III — février 1794).

Ce repos ne devait être que provisoire. Bonaparte n'avait pas vu sans peine un officier de la valeur de Gassendi quitter l'armée. Il se rendait compte de la nécessité de conserver au service des hommes rompus au métier, et n'ignorait pas que, surtout dans l'artillerie, nul ne peut, du jour au lendemain, être initié aux exercices et aux manœuvres de cette arme savante. A l'armée d'Italie, sur ces âpres montagnes du Piémont, où il luttait alors si péniblement contre les vétérans de l'Autriche et de la Sardaigne, il aurait eu besoin d'aides éprouvés. Il est probable qu'il se plaignit aux représentants de la révocation de Gassendi, et demanda son rappel, mais alors il était lui-même suspect et avait de la peine à conserver sa situation. Les circonstances le servirent. Brusquement replacé en pleine lumière après la répression de l'insurrection royaliste du treize vendémiaire, et nommé général en chef de l'armée de l'intérieur, un de ses premiers actes fut de faire rentrer dans les cadres la victime des malpropres

dénonciations du temps passé. Voici la belle lettre qu'il lui écrivit à cette occasion (1). Elle aurait mérité les honneurs de la publication dans la *Correspondance de Napoléon*, mais on sait avec quelle hâte et quel parti pris a été mené ce travail, qu'il faudra bien reprendre quelque jour, quand on voudra élever un monument durable à l'homme qui, pendant vingt-deux ans, de près ou de loin, gouverna la France. On remarquera le ton lyrique, et le respect presque religieux avec lequel parle de l'artillerie, ce premier de tous les arts, l'homme qui lui dut la plupart de ses succès.

Bonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur au citoyen Gassendi, chef de bataillon d'artillerie, Brignolles.

Quartier général, Paris, 23 frimaire an IV.

Le Directoire exécutif désirant s'entourer d'hommes de mérite est dans l'intention, mon cher camarade, de te nommer chef de brigade d'artillerie et de t'appeler pour travailler auprès du ministre de la guerre. Je me suis chargé de t'engager à accepter cette marque de confiance et à vaincre ta résolution pour la retraite. Viens donc promptement aider de ta lumière à la restauration de l'artillerie. Veux-tu donc, après avoir passé plus de vingt années à acquérir les connaissances que tu as, les rendre inutiles au premier de tous les arts, à celui qui bouleverse et établit les

(1) Papiers de famille communiqués par M. Misserey, de Nuits.

empires, et au succès duquel est attachée la splendeur de la patrie et de la liberté.

BUONAPARTE

P.-S. — Ce sera une occasion pour faire voir Paris à ta femme.

(Sur l'enveloppe.) Au citoyen Gassendi, actuellement en Bourgogne, à Nuits, département de la Cotte (*sic*) d'Or.

Le général en chef de l'armée de l'intérieur ne se contenta pas de cette invitation. Afin de forcer dans ses derniers retranchements l'opposition possible de Gassendi, et pour ôter tout prétexte à une revendication de sa part, il lui fit donner le grade de chef de brigade, ou colonel d'artillerie (ventôse an IV, 3 mars 1796), et lui annonça qu'il allait bientôt rentrer dans le service actif. Hésiter plus longtemps était impossible. Gassendi déclara qu'il était prêt à partir et le fit savoir à son puissant protecteur. Ce dernier aimait déjà à ne pas rencontrer de résistance. Il sut gré à Gassendi de sa résolution, et, pour mieux lui prouver combien il tenait à lui, chercha à l'attacher à sa fortune. Il venait d'être nommé général en chef de l'armée d'Italie, et se disposait à revenir sur le théâtre de ses anciens exploits. Il fit donc nommer Gassendi directeur du parc d'artillerie de l'armée d'Italie, et lui écrivit directement, en termes très flatteurs, pour lui annoncer sa nomination. Il poussa même l'ama-

bilité jusqu'à lui proposer de le prendre avec lui dans sa voiture jusqu'à Nice. Voici du reste sa lettre (1) :

Au quartier général à Paris, le 13 ventôse an IV de la République une et indivisible.

Bonaparte, général en chef de l'armée de l'intérieur au citoyen Gassendi, à Nuits, département de la Côte d'Or.

J'ai été nommé au commandement de l'armée d'Italie. Je pars sous peu de jours pour m'y rendre.

Le Directoire vous a nommé à la place de chef de brigade directeur du parc d'artillerie de l'armée d'Italie.

Je vous expédie un courrier extraordinaire qui va jusqu'à Châlon-sur-Saône et prendra au retour votre réponse.

Je vous prie de m'instruire de vos intentions afin que je porte avec moi votre brevet et votre commission.

Je vous offre une place dans ma voiture jusqu'à Nice. Je viendrai vous prendre en passant.

Rien n'égale le plaisir que j'aurai à restituer à l'artillerie un officier aussi distingué et d'être à même de profiter de ses lumières dans la campagne que nous allons faire.

BUONAPARTE

(Adresse). Le général en chef de l'armée de l'intérieur au citoyen Gassendi, chef de brigade d'artillerie, à Nuits, département de la Côte d'Or.

Cette lettre ne fut pas remise à temps à Gassendi, car elle porte en marge l'annotation suivante :

(1) Papiers de famille, communiqués par M. Misserey, de Nuits.

« Je soussigné, directeur des postes, certifie que la présente lettre n'est arrivée que le vingt ventôse an IV. Le directeur des postes de Nuits, Gillotte. » On a dit qu'il n'y avait dans la vie que des hasards ou des circonstances. Si cette lettre était arrivée à son adresse, il est probable que Gassendi n'aurait pas manqué le rendez-vous de Chalon. Il aurait par conséquent été le compagnon d'armes et sans doute le confident de Bonaparte. Il l'aurait suivi dans cette prodigieuse campagne qui devait fonder sa réputation. Ayant été à la peine, il aurait été à l'honneur; mais les événements se précipitèrent. Gassendi était absent. Il fut oublié et confiné dans des attributions secondaires. Il venait de manquer sa fortune, car il n'est pas douteux que Bonaparte, qui l'avait en haute estime, lui aurait ménagé les occasions de se distinguer, et l'aurait poussé aux plus hauts degrés de la hiérarchie militaire.

Gassendi, dans la campagne d'Italie, resta toujours au second plan. Nous n'avons retrouvé son nom dans aucune des grandes actions où s'illustrèrent d'autres officiers plus jeunes et moins méritants. Ni dans la correspondance, ni dans les archives du ministère de la guerre, ni dans ses papiers de famille ne figure à son actif aucune mention de service exceptionnel. On est même à se demander s'il a accepté les offres de Bonaparte, et pris part aux opérations de la campagne. Il n'y

a dans tous les cas joué qu'un rôle secondaire. Chef de brigade il était en 1796, chef de brigade il était encore quand il fut nommé membre du comité central de l'artillerie, et il occupa ces fonctions, purement administratives, du 1er août 1798 au 6 avril 1800. Cette fois encore Bonaparte allait lui fournir l'occasion de rendre de nouveaux services, et d'arriver enfin à ces grades supérieurs, dont l'accès lui semblait interdit.

III

Une première fois déjà, dans les premiers mois de l'année 1800, Bonaparte avait songé à accorder à son ancien compagnon d'armes le grade de général de brigade. On conserve aux archives du ministère une note (1), très probablement émanée du cabinet consulaire, et qui est ainsi conçue : « faire un rapport aux consuls pour accorder au citoyen Gassendi le grade de général de brigade. » Ce rapport (2) fut aussitôt rédigé et expédié (nivôse an VII) :

« Je propose aux consuls d'accorder le grade de général de brigade, conformément à la loi du 15 vendémiaire an IV, au citoyen Gassendi, chef de brigade d'artillerie, membre

(1) Dossier Gassendi, pièce, n° 3.
(2) Id., n° 11, pièce 6.

du Comité central de cette arme. Indépendamment des services de cet officier, qui datent de 1767, il en est peu qui réunissent autant de zèle et autant de connaissances, et qui les aient constamment mieux employées pour l'intérêt du service et les progrès des différentes parties essentielles de la science de l'artillerie, ce qui le rend, sous tous les rapports, bien digne d'une récompense distinguée. »

Bonaparte n'eut pas le loisir de revêtir de sa signature le projet d'arrêté que, sans doute, lui présenta le ministre de la guerre. D'autres soins occupaient alors sa pensée. Il avait pris la résolution, pour légitimer en quelque sorte sa prise de possession du pouvoir, d'engager avec les Autrichiens une lutte définitive en essayant de leur reprendre l'Italie. Il venait de décréter la formation à Dijon d'une armée dite de réserve, et il dirigeait sur cette ville toutes les troupes et toutes les ressources disponibles. Gassendi dans sa pensée était tellement l'homme qui convenait le mieux à cette concentration que, dans le premier des décrets relatifs à la formation de cette armée de réserve, il est cité parmi les quatre officiers supérieurs qui, dès la première heure, travailleront à organiser cette armée. Décret du 17 ventôse an VIII (8 mars 1800) : « Les consuls de la république arrêtent : 1° Il sera créé une armée de réserve forte de 60.000 hommes. 2° Elle sera directement commandée par le premier consul. 3° L'artillerie sera commandée par le général Saint-

Rémy, le parc par le chef de brigade Gassendi, le génie par le premier inspecteur du génie Marescot. 4° L'ordonnateur Dubreton remplira les fonctions d'ordonnateur en chef... etc. »

Gassendi ne fut pas long dans ses préparatifs de départ. Nommé le 8 mars 1800, il adressait dès le lendemain au ministre une demande d'indemnité pour entrée en campagne (1) : « Ayant reçu l'ordre de me rendre à l'armée de réserve, je vous prie de vouloir bien m'accorder la gratification d'entrée en campagne qui me revient comme chef de brigade d'artillerie. » Il partait aussitôt pour se rendre à son nouveau poste, mais, comme il ne trouvait pas à Dijon les ressources nécessaires, il se transportait dans le voisinage, à Auxonne, et, avec son activité ordinaire, s'occupait aussitôt d'organiser le parc d'artillerie dont avait besoin le premier consul. Il se trouvait encore à Auxonne lorsqu'il y reçut une lettre de Bonaparte lui annonçant sa visite. Le premier consul venait d'arriver à Dijon et se rendait à Genève, mais il tenait à se rendre compte par lui-même de la besogne exécutée et des espérances permises. Voici ce billet (2) : « Au citoyen Gassendi, directeur du parc d'artillerie de l'armée de réserve à Auxonne. Dijon, 17 floréal an VIII. Je passerai

(1) Dossier Gassendi, n° 10.
(2) Papiers de famille communiqués par M. Misserey, de Nuits.

demain, citoyen commandant, à 5 heures du matin à Auxonne. Je m'arrêterai un quart d'heure chez vous pour prendre une tasse de café à la crême, et pour jeter un coup d'œil sur notre situation en artillerie. Je vous salue, Bonaparte. »

Gassendi fut donc un des artisans de la prodigieuse fortune de son ancien collègue. Bien qu'il n'ait pas assisté à la bataille de Marengo, il fut un des vainqueurs de cette grande journée, puisqu'il la prépara et la rendit possible. D'ailleurs Bonaparte se montra reconnaissant envers ceux qui furent les instruments de son triomphe. Il n'oublia pas Gassendi dans la distribution des récompenses, et fit connaître son intention de le nommer général de brigade. Le ministre de la guerre fut invité à rédiger une nouvelle proposition (1) : « Citoyens consuls, je vous propose d'élever au grade de général de brigade d'artillerie le citoyen Jean Jacques Basilien Gassendi, chef de brigade dans cette arme. Cette proposition est motivée sur la durée et la distinction des services de cet officier, les campagnes qu'il a faites, sur son expérience et ses lumières qui le rendent à tous égards digne de cet avancement. Le citoyen Gassendi mérite encore par ses écrits. Il est l'auteur de l'aide-mémoire à l'usage des officiers d'artillerie, ouvrage fort estimé et très

(1) Dossier Gassendi, n° 11, pièce 1.

utile. Si les Consuls adoptent cette proposition, je vous prie de vouloir bien signer l'arrêté dont je joins ici le projet. » Suivent les états de service du colonel et la minute d'arrêté de nomination, en date du 27 fructidor an VIII (14 septembre 1800). A ces diverses pièces est jointe une lettre de félicitations du ministre de la guerre en date du 29 fructidor (1). « Je vous envoie ampliation d'un arrêté du premier consul qui vous nomme au grade de général de brigade dans l'arme de l'artillerie. Je vous transmets avec grand plaisir ce témoignage d'une justice aussi bien méritée tant par vos services que par votre zèle, vos talents et l'emploi utile que vous n'avez cessé et que vous continuerez d'en faire. »

Quelques jours plus tard (2), et comme nouveau témoignage de faveur, Gassendi recevait une lettre par laquelle le ministre de la guerre l'informait qu'il était nommé membre du conseil de perfectionnement de l'Ecole Polytechnique (20 septembre 1800).

Il serait difficile de suivre dans ses multiples occupations le nouveau général d'artillerie. Nous avons déjà vu qu'il avait été nommé directeur du parc d'artillerie de l'armée d'Italie. Un arrêté consulaire, en date du 19 mars 1800, l'avait en

(1) Dossier Gassendi, n° 11, pièce 8.
(2) Id., n° 12, pièce 1.

même temps désigné comme directeur général des forges de la République affectées au service de l'artillerie, mais il ne paraît pas avoir jamais rempli ces fonctions, car nous le retrouvons, au mois d'août 1800, c'est-à-dire après la campagne d'Italie, adjoint au premier inspecteur général de l'artillerie dont les bureaux avaient été réunis, le 21 avril 1800, à ceux de la guerre, en remplacement du général de division Andréossy, nommé directeur du dépôt de la guerre. Il est nommé en même temps commandant du quatrième arrondissement d'artillerie, mais il continue ses fonctions d'adjoint au premier inspecteur général jusqu'à la nouvelle séparation des bureaux décidée le 19 avril 1801. A cette date il est nommé chef de la division d'artillerie et du génie au ministère de la guerre, et en même temps commandant de l'école d'artillerie d'Auxonne. Son activité trouvait donc l'occasion de s'exercer non seulement à Paris dans les bureaux du ministère, mais aussi dans toute la France, et spécialement à Auxonne où il aimait à revenir, non pas seulement parce qu'il y retrouvait ses souvenirs de jeunesse, mais aussi parce qu'il se rapprochait de Nuits, où l'appelaient des intérêts de famille.

A ces multiples occupations Gassendi, qui jamais ne connut l'art de se ménager, pas plus que celui de se faire valoir, gagna un affaiblissement général de ses forces qui devint inquiétant.

Sa vue surtout avait baissé, et il ne pouvait continuer qu'avec peine son travail de bureau. La paix venait d'être signée avec l'Autriche et la Russie. L'Angleterre elle-même avait déposé les armes. Gassendi se crut autorisé à demander sa mise à la retraite. Voici la lettre qu'il adressait à ce propos (1), le 28 fructidor an X (15 septembre 1802), au général Berthier, ministre de la guerre :

« Ma vue ne pouvant plus suffire au travail de ma place de chef de la section d'artillerie, mes affaires négligées trop longtemps et des considérations personnelles, inutiles à vous exposer, ne permettant plus de faire un autre service militaire, je vous prie de me faire accorder ma retraite, et de me permettre de partir le dernier complémentaire an X, ainsi que je vous l'ai demandé avec instance. Daignez agréer mes justes regrets de cesser d'être immédiatement sous vos ordres. Le souvenir ineffaçable de votre bonté et de votre confiance, en redoublant ces regrets, ne fera qu'affermir toute ma vie mes sentiments pour vous d'attachement, de reconnaissance et de respect. »

Berthier avait, entre autres qualités, celle de rendre justice à ses subordonnés. Il savait combien Gassendi lui était utile au ministère pour la préparation et l'exécution de ses projets. Il ne voulut pas accepter sa demande, et le pria d'attendre quelque temps encore avant de pren-

(1) Dossier Gassendi, pièce n° 13.

dre une détermination décisive. Il lui accorda pourtant « un congé de trois mois avec jouissance de ses appointements (1) pour vaquer à ses affaires personnelles. » Cette insistance était flatteuse; Gassendi se résigna, mais avec l'arrière-pensée de ne pas laisser dépasser le délai.

En effet le 28 thermidor an XI (16 août 1803), le général adressait à Berthier la demande suivante (2) :

« J'ai demandé ma retraite l'an passé, le 5 germinal, le lendemain de la publication de la paix. Vous ajournâtes ma demande pour le moment. L'ayant renouvelée en brumaire an XI, vous parûtes désirer que je finisse l'année au poste où j'étais. J'eus l'honneur de vous le promettre et me voilà arrivé au terme du délai. Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien me faire accorder cette retraite qu'exigent ma santé et mes affaires, conformément à mon grade et à mes services pour le 1er vendémiaire an XII, et de me faire remplacer dans la septième division de la guerre, afin que je puisse partir à cette époque. »

A cette demande était annexé le détail des services. Ils étaient de 43 années et 28 jours, dont 38 ans 7 mois et 28 jours de services effectifs, et 3 ans 5 mois de campagnes.

Il n'y avait plus cette fois à hésiter. La demande

(1) Dossier Gassendi, n° 14.
(2) Id., n° 15.

était formelle. Gassendi était dans son droit strict. On n'était plus en état de guerre et il avait assez travaillé pour obtenir un repos mérité. Le ministre de la guerre de son côté avait fait son devoir en essayant de le retenir au service. De part et d'autre on était en règle. Il n'y avait plus qu'à exécuter la loi. Le 6 fructidor de l'an XI (24 août 1803) fut donc rendu à Saint-Cloud le décret suivant (1) : « Le gouvernement de la République, sur le rapport du ministre de la guerre, arrête : 1° le général de brigade Gassendi (Jean Jacques Basilien) est admis à une solde de retraite de trois mille trois cent sept francs soixante-dix-sept centimes, qui courra du jour qu'il a cessé de toucher un traitement d'activité. 2° Les ministres de la guerre et du trésor public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté. Ont signé : Bonaparte, Hugues Maret, Alexandre Berthier. »

Tout était donc terminé. Il semblait que Gassendi n'eût plus qu'à retourner à ses chères études, et qu'à passer tranquillement le reste de sa vie, soit à ce Nuits, qui était devenu pour lui comme une patrie d'adoption, soit dans ses domaines patrimoniaux de Provence, mais l'impérieux personnage qui présidait alors aux destinées de la France en décida autrement. Il avait signé,

(1) Dossier Gassendi, n° 15, pièce 2.

probablement sans le lire, le décret de mise à la retraite de Gassendi, mais, quand il apprit le départ de son ancien collègue, il déclara, de son propre mouvement, qu'il ne l'acceptait pas, et, en effet, sur la minute même de la feuille de service qui règle la retraite du général et qui est conservée aux archives de la guerre, figure, au dos de la pièce, la note suivante : « le ministre a ordonné que l'on suspendit l'ordre de paiement de la solde de retraite du citoyen Gassendi, qui conserve son activité. J'ai la décision dans mon carton des arrêtés. Signé : Cotte. »

Que s'était-il donc passé ? Il est probable que Bonaparte intervint en personne auprès de Gassendi, et le pria, au nom des intérêts supérieurs de l'armée, de conserver son poste. Il est même probable qu'il fit miroiter à ses yeux la promesse d'un grade plus élevé. Gassendi avait l'âme trop bien située pour être accessible à des considérations de cette nature. Si Bonaparte réussit à l'ébranler dans sa détermination, c'est sans doute qu'il trouva ces accents émus et ces mots partis du cœur qui emportent les décisions. En souvenir de l'ancienne amitié et des périls communs d'autrefois, à la pensée des services qu'il pouvait rendre encore, et contre l'ennemi héréditaire, car les Anglais venaient de rompre la paix d'Amiens, Gassendi se laissa persuader. Il retira sa demande et conserva sa situation au ministère.

IV

Le premier Consul, devenu bientôt Empereur, ne se montra pas oublieux. La première place d'inspecteur général de l'artillerie vacante fut attribuée à Gassendi. Voici la lettre que le ministre de la guerre adressait, le 23 ventôse an XIII, (mars 1805) au premier inspecteur général de l'artillerie (1):

« Je vous préviens, Monsieur le Général, que, d'après vos propositions du 2 de ce mois, le général de brigade Gassendi est nommé à la place d'Inspecteur général, vacante dans le corps impérial de l'artillerie. J'ai voulu par là lui témoigner que j'étais satisfait des soins qu'il met à remplir les devoirs de la place qu'il occupe. »

Et voici en quels termes, à la même date, il informe Gassendi de sa promotion (2) :

« Je vous annonce avec grand plaisir, Monsieur le Général, que, par décision du 11 de ce mois, vous êtes nommé à une place d'inspecteur général, vacante dans le corps impérial de l'artillerie. J'ai voulu par là vous témoigner que j'étais satisfait des soins que vous mettez à bien remplir les devoirs de la place que vous occupez. »

(1) Dossier Gassendi, n° 16, pièce 1.
(2) Id., n° 16, pièce 2.

Les importantes fonctions d'inspecteur général étaient d'ordinaire attribuées à des généraux de division. Gassendi n'attendit pas longtemps cette nouvelle promotion (1). Le 21 septembre 1805 (4e complémentaire an XIII) il recevait du ministre de la guerre ampliation du décret suivant :

« Par décret impérial du 3e jour complémentaire an XIII, Sa Majesté vous a nommé au grade de général de division dans l'arme de l'artillerie. Je vous annonce avec bien de la satisfaction cette nouvelle marque de sa confiance dans vos talents militaires et dans votre dévouement à son service. Cette lettre vous servira de titre en attendant l'expédition de votre brevet. »

Une marque de faveur plus sensible encore, et qui suivit de près, fut la nomination de Gassendi en qualité de membre du Conseil d'Etat (1806). On sait que l'Empereur n'admettait dans cette assemblée que des fonctionnaires signalés par leur compétence et leur spécialité dans les diverses branches de l'administration. C'est au conseil d'Etat, et souvent sous la présidence effective de Napoléon, que se préparaient et se traitaient toutes les grandes affaires. Faire partie de cette assemblée était un grand honneur, mais non pas

(1) Dossier Gassendi, n° 18.

précisément une sinécure ; il est vrai que Gassendi avait déjà donné tant de preuves de patiente endurance et de labeur continu que l'Empereur n'hésita pas à faire appel à son dévouement. Sa confiance était bien placée.

Gassendi était donc arrivé au sommet de la hiérarchie militaire. Sans doute il aurait pu, comme tant d'autres, acquérir la dignité de maréchal, mais il n'avait jamais commandé en chef, et la faiblesse de sa vue lui interdisait le service actif. C'était un administrateur éminent, ce ne fut jamais un tacticien. La théorie lui convenait mieux que l'action. Aussi bien, dans ce travail effrayant d'organisation que rendaient nécessaire les expéditions entreprises à travers toute l'Europe, l'œuvre des bureaux n'était certes pas à dédaigner. Pour ne pas laisser dans l'histoire une trace éblouissante comme celle de leurs collègues, les généraux retenus à Paris par les services administratifs n'en méritent pas moins la reconnaissance des contemporains. Gassendi fut un de ces grands travailleurs comme Napoléon aimait à en trouver autour de lui. Il ne faut pas chercher son nom dans les bulletins de la grande armée, ni dans le recueil des victoires et conquêtes, mais dans le prodigieux amas de dépêches, de rapports et de documents conservés dans nos archives militaires de Paris et de toutes nos places fortes. Nous ne pouvons entreprendre

un pareil travail qui d'ailleurs risquerait d'être monotone, et qui exige une compétence que nous ne possédons pas. Un seul point nous étonne, c'est que Gassendi, pas plus que ses collègues, n'ait pas cherché à innover, tout au moins à perfectionner, et se soit contenté du lourd et encombrant matériel d'artillerie, qui datait du siècle passé. Alors que tout se renouvelait dans la tactique, il est singulier qu'on n'ait pas songé à transformer l'armement. On avait bien essayé de le faire au temps du Comité de Salut Public, et on n'avait pas encore perdu le souvenir des tentatives répétées de Prieur de la Côte-d'Or, mais ces tentatives n'avaient pas réussi. Il semble qu'emportés par le torrent des événements les lieutenants de l'Empereur, pas plus que l'Empereur lui-même, ne tournèrent jamais leurs pensées vers l'idée de modifier l'artillerie. Quels succès pourtant n'aurait-on pas remportés, si on eût, dès cette époque, connu les canons à longue portée, et les canons se chargeant par la culasse ! Personne n'y pensa. Personne n'eut le temps d'y penser.

Gassendi se surmena tellement dans ce gigantesque travail de la préparation des campagnes de l'Empire qu'il fut, à diverses reprises, forcé par la maladie d'interrompre ses occupations (1).

(1) Dossier Gassendi, pièce n° 17.

En juillet 1805 il sollicitait et obtenait un congé de six mois (1). En avril 1806, il demandait, pour raison de santé, un nouveau congé d'égale durée, mais l'Empereur ne lui accordait que deux mois, prolongés (2) plus tard de deux autres mois. En avril 1809, la crise fut plus grave. Il fut obligé de demander un nouveau congé ; mais c'était le moment où l'Autriche s'apprêtait à recommencer la guerre. Les hostilités étaient même déjà commencées. On ne put lui accorder (3) que quelques semaines de repos, du 20 avril à la fin de mai. Son absence ne fut donc pas de longue durée, et, quand il rentra au ministère, ce fut pour préparer de longue main l'agression contre la Russie, et inaugurer la série de ces campagnes glorieuses mais néfastes qui bientôt conduiront l'ennemi jusque sous les murs de Paris. Au moins ne faillit-il pas à sa tâche, car on sait le rôle prépondérant de l'artillerie pendant toute cette période de l'Empire, et certainement Gassendi fut pour beaucoup dans les efforts qui permirent aux généraux de cette arme de soutenir avec honneur la lutte contre les coalisés sur tous les champs de bataille de l'Europe.

(1) Dossier Gassendi, n° 19.
(2) Id., n° 20.
(3) Id., n° 21.

Napoléon savait récompenser ses amis. Dès le 9 novembre 1809 il avait une première fois témoigné sa satisfaction à Gassendi en le nommant comte de l'Empire (1). Le nouveau noble prit son titre très au sérieux. Il le célébra même par quelques vers de circonstance spirituels et bien tournés :

Les comtes blancs, les comtes bleus,
Par des faits vrais, non par des contes,
Aux yeux des Français valeureux
Doivent être également comtes.
Les comtes blancs par leurs aïeux,
Ont dès longtemps soldé leurs comptes.
Les comtes bleus pour leurs neveux
Ont donné d'assez forts à comptes.

Gassendi trouvait même l'à compte tellement sérieux que, dans un esprit d'économie peut-être exagéré, il ne paraissait nullement disposé à faire honneur à son nouveau titre. On raconte que Napoléon lui donna une assez plaisante leçon de convenance politique. L'Empereur, qui donnait beaucoup, voulait qu'autour de lui tous ceux qui profitaient de sa générosité fussent larges dans leurs dépenses. C'était, ainsi qu'il le disait, sa méthode pour faire aller le commerce. Or Gassendi lui avait été signalé comme trop économe de ses deniers. Napoléon commanda pour lui, sans

(1) Campardon, *Noblesse impériale*, p. 82.

le prévenir, une magnifique voiture, attelée de chevaux superbes, et la lui envoya. Le général se rendit aux Tuileries pour remercier l'Empereur de ce qu'il croyait être un cadeau, mais il trouva dans l'antichambre le fournisseur qui lui présenta la note à payer. Gassendi comprit la leçon et s'exécuta sans mot dire.

Il est vrai que l'Empereur avait pris soin de lui donner de belles compensations. Membre de la Légion d'honneur le 11 décembre 1803, commandant le 14 juin 1804, il reçut la plaque de grand officier le 30 juin 1811. Il fut en outre nommé grand croix de l'ordre de la Réunion le 30 avril 1813. Gassendi n'avait donc rien à envier à ses collègues et ses services n'avaient pas été méconnus. Aussi en gardait-il une profonde reconnaissance à son ancien collègue, et s'inclinait-il volontiers devant sa supériorité. Il le défendait même contre ses adversaires (1). « On a beaucoup blâmé l'expédition d'Espagne, écrivait le général Foy à un de ses amis, le 18 décembre 1810. Cependant, comme l'observait très judicieusement le spirituel général Gassendi, il ne faut pas se hâter de blâmer les opérations de notre gouvernement. L'Empereur y voit plus loin que nous tous. Nous ne savons pas ses projets. On juge mal un ensemble quand on n'entrevoit

(1) Girod de l'Ain, *Les Grands Artilleurs*.

qu'une portion isolée. » Cette admiration de Gassendi était d'autant plus sincère qu'il ne la répandait pas en protestations extérieures. D'ordinaire il choisissait pour confidents de sa pensée intime les pages sur lesquelles il aimait à traduire ses sentiments en alexandrins légèrement pompeux, dans le goût de l'époque. Voici comment, dès l'année 1798, il parlait du vainqueur de l'Italie (1) :

Les récits d'Ossian plaisent à ton courage ;
Des héros qu'il vanta tu rassembles les traits.
Ils aimaient les combats, et le calme, et l'orage,
Et les bardes chantant leur gloire et leurs hauts faits.
Jeune Buonaparte, brillant de renommée,
Tu mets un terme heureux à tes heureux succès.
Le tonnerre s'éteint dans ta main désarmée.
De vingt peuples rivaux tu cimentes la paix,
Et, répandant au loin tes tranquilles bienfaits,
Dans les climats divers où ta gloire est semée,
Tu reviens présenter la palme accoutumée
Aux beaux-arts rassurés, pour hâter leurs progrès.

Plus tard, et sans doute ébloui par la victoire, Gassendi vante la dictature militaire, et s'incline volontiers devant le nouveau maître de la France.

Qu'alors vienne un César choisi par la victoire,
Qui lui présente un joug tout rayonnant de gloire,
Et le peuple aussitôt l'acclame avec transport.

(1) Gassendi, *Oisivetés*, p. 293.

Gassendi était donc un partisan déterminé du régime impérial. Il n'a que des paroles amères pour les opposants, pour le général Moreau, pour Mme de Staël surtout, qu'il poursuit de ses sarcasmes.

L'inconséquente Staël des faveurs romantiques
Passe subitement aux rêves politiques,
Disant tout, jugeant tout, et se trompant sur tout,
Fatigue ses lecteurs et lasse ses critiques.
...Sitôt qu'à Coppet son père se retire,
Sa fougue s'exaltant est changée en fureur.
Elle seule l'éclaire ; elle seule l'inspire.
Les Français à ses yeux sont un objet d'horreur.
Aussitôt que sur eux on annonce un malheur
Prêt à fondre, elle accourt, elle trame et conspire.
Sa rage a redoublé son insigne laideur;
Sa laideur, ce fléau de l'amoureux délire,
Qui dévore son âme et ne touche aucun cœur.
A ne plus intriguer ne pouvant la réduire,
Napoléon enfin la chasse de l'Empire.
Londres la vit alors dans ses murs arriver,
Et toujours de vengeance et de haine animée,
Faire de nos malheurs l'histoire envenimée...

Tout en restant le partisan déterminé du régime napoléonien, Gassendi n'était cependant pas sans inquiétude sur l'avenir du pays. Il redoutait les exagérations et l'ambition sans mesure de l'Empereur l'épouvantait. Avec ses amis intimes, mais discrètement, et sans jamais verser dans une opposition que rien n'aurait justifiée, il aimait à s'entretenir des affaires politiques. Un de ses

amis les plus dévoués fut le général Eblé, celui qui devait s'immortaliser au passage de la Bérésina. On a perdu la correspondance échangée entre les deux généraux, et cette perte est regrettable, car ils parlaient à cœur ouvert, comme on peut en juger par quelques lettres qui ont été conservées par hasard et qui nous ont été communiquées par la famille. Ce sont d'abord trois lettres d'affaires adressées à Gassendi le 12 décembre 1807, le 22 et le 24 février 1808, de Magdebourg. Il s'agit d'une procuration pour achat de terrains à Villars-Fontaine. Rien à signaler dans ces lettres sauf le passage suivant (1) : « On me tire enfin d'ici d'où les rapports que j'aurais eu avec les nouvelles autorités n'auraient rien eu d'agréable. » La lettre datée de Kœnigsberg, 24 décembre 1812, est plus importante. Elle présente même la valeur d'un document historique, car Eblé y parle à cœur ouvert de la situation, et ne ménage pas l'expression de ses angoisses patriotiques :

« Je ne suis pas mort, mon cher général et mon amitié pour vous est toujours la même. Tout changera excepté elle. Depuis le 9 de ce mois, à Vilna, on m'a chargé du commandement de la 1re, commandement illusoire, car il ne reste rien. J'en ai le cœur navré. L'Empereur paye et

(1) Lettre du 22 février 1808, communiquée par M. Misserey, à Nuits.

récompense des gens qui le servent bien mal. Je vous écrirai plus au long au premier moment. En attendant je vous embrasse de cœur et d'âme. »

Cette lettre parvient à son adresse. Elle frappa vivement Gassendi et l'attrista. Il recourut aussitôt à son grand remède, et s'adressa à la Muse pour lui demander des consolations. Sur la lettre même de son collègue, il commença un pièce de vers, dont il n'eut le temps de composer que le début.

Revenant de Moscou tu gémissais de voir
Des Français, sous le poids de revers lamentables,
Ne s'occupant que d'eux, négliger leur devoir.
Eblé! d'après ton cœur, tu les jugeais coupables.
Cher Eblé! d'après toi...

Regrets superflus! Vaines récriminations! Les évenements se précipitèrent et nos régiments ramenés de Moscou à Vilna, puis de Berlin à Dresde, bientôt sur le Rhin, s'efforcèrent de soutenir l'honneur du drapeau. Gassendi crut de son devoir et de sa dignité de rester fidèle à son poste, et en effet, il demeura chargé des fonctions de directeur de la sixième division (artillerie et génie) pendant ces terribles années 1812 et 1813, où il lui fallut, avec des ressources nulles et un matériel hors d'usage, donner à l'Empereur les moyens de lutter sans trop de désavantage sur les champs

de bataille Prussiens ou Saxons. A ce métier Gassendi s'épuisa et ne tarda pas à comprendre que le temps était passé pour lui de jouer un rôle actif. Napoléon de son côté, sentait la nécessité de rajeunir les cadres, et de donner à des soldats jeunes des officiers jeunes aussi et pleins d'ardeur. Si même il avait appliqué en grand ces principes de stratégie morale, il aurait évité bien des trahisons et surtout bien des défaillances. Il n'insista donc plus cette fois auprès de son vieux compagnon d'armes pour le retenir au service, et le 2 juin 1813 l'admit à jouir d'une solde de retraite de 6000 francs.

En février 1812 Gassendi avait déjà été désigné comme candidat au Sénat par le collège électoral du Var. Napoléon sanctionna cette désignation de l'opinion publique, en le nommant membre du Sénat Conservateur (3 avril 1813). C'était en quelque sorte la récompense suprême de ses services.

Gassendi devait encore être utile à son pays. Lorsque les alliés envahirent la France et menacèrent la capitale, l'Empereur constitua un comité de défense, dont le président fut le général comte Dejean, inspecteur général du génie. Par décision en date du 12 janvier 1814 (1), Gassendi fut nommé membre de ce comité, en même

(1) Dossier Gassendi, n° 23.

temps que le comte Sorbier, premier inspecteur général de l'artillerie, et il reçut l'invitation de se rendre aux séances. Les membres de ce comité étaient assurément pleins de bonnes intentions, mais ou bien ils n'eurent pas le temps de les réaliser, ou bien ils eurent parfois de singulières imaginations. D'après une tradition du ministère de la guerre, tradition que nous aimons à croire légèrement fantaisiste, mais qui pourtant n'a jamais été contestée, un des membres de ce Comité aurait proposé de réunir tous les pompiers de l'Empire et de charger leurs pompes avec de l'eau de savon pour aveugler les Russes et les Allemands. Les procès-verbaux des séances du Comité existent encore. Peut-être retrouverait-on l'auteur de cette proposition à tout le moins saugrenue.

Ce n'était certes pas avec de l'eau de savon, ni même avec des balles et des boulets qu'on pouvait arrêter les alliés. « Ils sont trop ! » disaient nos soldats en défendant contre eux les hauteurs de Paris dans la bataille suprême qui décida du sort de la France. Que pouvaient-ils, épuisés par vingt-cinq ans de luttes ininterrompues contre l'Europe entière! Ils tombèrent vaillamment au champ d'honneur et avec eux tomba celui qui si souvent les avait conduits à la victoire.

Gassendi avait été comblé de faveurs par l'Empire, mais, d'un autre côté, il avait honorablement

payé sa dette à la patrie. Il pouvait donc se retirer, et jouir d'un repos depuis longtemps désiré. La Restauration ne lui en laissa pas le loisir, car le roi Louis XVIII rendit hommage à ce loyal serviteur du pays en l'appelant à la Chambre des Pairs par ordonnance du 4 juin 1814, Gassendi accepta cet honneur plutôt avec résignation qu'avec joie, mais c'était avant tout l'homme du devoir. Il prit donc part aux travaux de la haute assemblée, où sa compétence rendait son concours si utile, mais il se renferma strictement dans ses attributions, et ne se signala ni par ses palinodies vis-à-vis du nouveau pouvoir, ni par ses compromissions avec le souverain de l'île d'Elbe. Il resta le serviteur zélé et désintéresssé du pays.

Lorsque Napoléon ressaisit le pouvoir pour quelques mois, il tint compte à Gassendi de la correction de son attitude, et le maintint à la Chambre des Pairs qu'il institua par l'Acte additionnel. Gassendi accepta cette nomination, qu'il n'avait pas sollicitée, mais il n'eut pas le temps de jouer un rôle dans cette assemblée, qui fut bientôt balayée par les événements. La seconde Restauration lui tint rigueur de cette acceptation, et il ne fit point partie de la seconde Chambre des Pairs instituée au retour de Louis XVIII. Le gouvernement eut même la petitesse de lui refuser la croix de Saint-Louis qu'il croyait avoir

méritée par ses longs services, et voici la lettre (1 ou plutôt la note froidement administrative que lui adressait à ce propos, le 29 juin 1824, le maréchal de camp, son sucesseur au ministère :

« L'ordonnance du 9 août 1820 relative à l'admission des officiers de troupes de terre et de mer dans l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, porte 1° que lorsque la croix de Saint-Louis n'est pas accordée pour des actions d'éclat, elle ne peut être donnée aux officiers de tout grade qu'après vingt-quatre années de service comptées d'après les règles prescrites; 2° que les services rendus dans les administrations civiles ne sont pas comptés pour cette récompense; 3° que les officiers qui seront admis à la retraite à dater de la présente ordonnance ne seront plus susceptibles d'obtenir la croix de Saint-Louis, lorsqu'ils n'auront pas été proposés pour cette récompense dans le courant de l'année qui suivra leur admission à la pension de retraite; 4° il ne peut être fait d'exception à cette règle qu'en faveur des officiers émigrés qui ayant quitté les corps dont ils faisaient partie par suite d'un licenciement, sont admis à ajouter dix ans à leurs services. »

Gassendi n'avait jamais émigré. Il n'avait donc pas droit à cetre décoration ! Ainsi l'avait décidé un bureaucrate inconnu, qui peut-être soldait une vieille rancune par ce déni de justice. Le roi et le ministère furent autrement mieux inspirés lorsque, en 1821, en vertu de l'ordonnance du 21 novembre, Gassendi fut appelé à

(1) Dossier Gassendi, n° 24.

siéger de nouveau dans la Chambre des Pairs. Decazes essayait alors d'engager la monarchie dans les voies constitutionnelles, et il espérait que Gassendi le soutiendrait dans cette tâche ardue. Le rôle du général fut assez effacé dans la Haute Chambre. Il ne prit la parole dans aucune de ces retentissantes discussions dont l'écho nous est parvenu. C'était un homme de cabinet plutôt que de tribune. On le consultait souvent, et on avait recours à son expérience, surtout en matière militaire. Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, l'auteur de la fameuse loi sur l'organisation de l'armée, paraît avoir eu pour lui une estime toute particulière ; mais Gassendi n'était plus jeune. Il avait beaucoup travaillé. Il avait besoin de repos. Toutes les fois qu'il pouvait s'éloigner du Luxembourg il retournait en toute hâte, soit à Nuits, soit à Varages. On a conservé dans cette dernière localité le souvenir de ses visites, trop rares au gré des habitants. Il n'y paraissait que tous les quatre ou cinq ans, mais y passait alors quelques mois, recevant et rendant de nombreuses visites, réunissant à sa table les plus honorables habitants du village et les notables des environs. Il aimait à se promener à travers les campagnes, les poches bourrées d'amandes et de noisettes qu'il distribuait aux enfants. Chaque hiver il envoyait aux pauvres des vêtements, des secours en nature, et d'abondantes charités.

Toutes les fois qu'on s'adressait à lui pour un service qu'il pouvait rendre dans sa situation, il le faisait sans se faire prier, mais à la condition qu'on ne lui demandât rien de contraire aux règlements. Ainsi, quand on le priait d'intervenir dans une affaire de recrutement militaire, il s'y refusait, mais ne négligeait pas d'envoyer une somme d'argent qui devait aider à procurer un remplaçant.

V

Gassendi avait ramassé à Varages une belle bibliothèque qui fut dispersée après sa mort. Il avait surtout réuni beaucoup de livres de sciences et d'agriculture, car, sur la fin de sa vie, il s'occupa beaucoup des questions agricoles. Il trouvait, non sans raison d'ailleurs, que les cultivateurs Provençaux s'attachaient trop à la routine. Il aurait voulu introduire des méthodes et même des cultures nouvelles. Il avait composé divers mémoires sur ces sujets. Les manuscrits en ont été conservés. Ils ont été communiqués par le propriétaire actuel de Varages à M. Bérenguier, professeur départemental d'agriculture dans les Basses-Alpes, qui les a étudiés avec soin, et en a donné une analyse sommaire (1). On peut les di-

(1) Arnoux. *Bulletin de la Société scientifique et littéraire des Basses-Alpes*, t. V, 1891-1892. *Le général Gassendi* (1748-1828).

viser en cinq séries. 1° Notes sur le corps complet d'agriculture. Toutes les questions agricoles y sont passées en revue. Gassendi préconise l'usage de la marne et de la chaux pour amender le sol. C'était alors une nouveauté, mais il ne réussit pas à triompher de l'entêtement des indigènes, et, malgré l'exemple qu'il donnait en amendant ses terres, on ne chercha pas à l'imiter. 2° Plan d'un ouvrage. Le général avait recueilli tout un trésor de notes, d'observations personnelles et d'expériences. Il avait essayé de démontrer l'utilité de ce qu'on pourrait appeler la mécanique agricole. Il aurait voulu qu'on substituât à l'ensemencement à la volée l'ensemencement par des semences artificielles, mais il ne réussit pas dans sa propagande, pas plus que lorsqu'il préconisa les avantages de la herse et du rouleau substitués à la charrue locale. Il se heurtait à des habitudes plusieurs fois séculaires, et les paysans n'essayaient même pas de comprendre l'utilité de ces innovations. Ils restaient fidèles à leurs vieilles pratiques et traitaient volontiers le général de visionnaire. 3° Mémoires divers. Gassendi était grand partisan des prairies artificielles. Il les recommandait à un triple point de vue, d'abord parce que le fourrage était plus abondant, en second lieu parce que les animaux y trouvaient une nourriture plus fortifiante, et enfin parce que les terres s'amendaient. Il vantait surtout l'usage

du sainfoin. Là encore il ne réussit à récolter que des railleries. Bien du temps encore devait s'écouler avant que les paysans de Provence comprissent l'utilité de ces prairies. 4° Nouvelle méthode. A vrai dire sur ce point tout était à refaire. On donnait trop d'importance à la culture des grains, et ces grains étaient en général mal choisis comme semences. Les sarclages étaient insuffisants, les instruments de labour défectueux. Il n'y avait presque qu'à prendre le contrepied de tout ce qu'on faisait. Gassendi essaya de le dire et de le démontrer, mais il ne rencontra que des incrédules. En agriculture les progrès sont toujours lents, et le temps n'avait pas encore fait son œuvre. Au moins peut-on le considérer comme un précurseur, par exemple quand il recommande la multiplicité des labours, et les semis en ligne qui permettent le sarclage et le binage.

5° La cinquième partie est relative aux expériences. Le général a le grand mérite d'avouer ingénuement ses erreurs et le mérite plus grand encore d'essayer de les réparer en cherchant de nouvelles combinaisons. Il ne paraît pas s'être douté de l'importance des engrais ; mais on s'en souciait alors bien peu. On laissait faire la nature.

Tout en ne le suivant pas dans la voie des réformes où il voulait les engager, les paysans de Varages savaient gré au général de l'intérêt qu'il

portait à leurs travaux. Ils l'écoutaient avec respect, s'ils ne l'imitaient pas. Ils ont gardé un souvenir persistant de sa bonté, de son esprit d'initiative, et ils ont cherché à lui témoigner leur reconnaissance. Par délibération du conseil municipal en date du 10 août 1847, ils ont donné son nom à la place principale du village, et érigé une fontaine en son honneur. Depuis 1857 cette fontaine est surmontée d'un buste en bronze du général, qui a été donné par sa famille. Il semble ainsi toujours présider aux destinées de ce village qu'il aimait, et où son souvenir est resté populaire.

Nuits, plus encore que Varages, fut son séjour de prédilection. C'est à Nuits qu'était née son unique enfant, Anne-Caroline-Henriette-Renée-Sophie ; à Nuits que cette jeune fille épousa Joseph Marey, de cette illustre famille qui a donné tant de bons serviteurs à la France. C'est à Nuits enfin qu'il se donna tout entier à son œuvre de prédilection, à ses Heures de Loisir, comme il intitule ses poésies.

Gassendi ne se contenta pas en effet d'être un grand artilleur et un agronome distingué. La gloire poétique le tenta ; mais il nous semble avoir eu plus de bonne volonté que d'inspiration réelle. Au moins faut-il lui savoir gré de ses intentions. Ce ne fut jamais un poète mais plutôt un versificateur ingénieux, parfois avec un ton

de préciosité qui était dans la note de son époque. Il a cultivé tous les genres, sauf la poésie dramatique. Les traductions excitèrent d'abord sa verve. Il donna dans les *Etrennes du Parnasse*, en 1778-1779 et 1780, les chants 11, 4 et 7 de la *Jérusalem délivrée* du Tasse, et publia plus tard quatre autres chants du même poème. Il avait à ce propos des principes tout particuliers, et n'aimait aucun de ceux qui l'avaient précédé dans ce travail, ni Laharpe, ni surtout Baour-Lormian. Il reprochait à ce dernier de n'avoir pas traduit, mais d'avoir délayé, et pourtant il tomba dans les mêmes errements. « J'ai ajouté quelques vers à l'épisode d'Olinde et de Sophronie, écrit-il quelque part, d'après les observations de Voltaire. Je me suis permis aussi d'étendre la description de la ceinture d'Armide, copiée d'après celle de Vénus dans Homère, la trouvant trop concise, et voulant me conformer au grand principe déjà énoncé de tout traducteur, de chercher à plaire dans sa langue, comme le poète qu'on traduit plaît dans la sienne. » Cette méthode de traduction nous paraîtra singulière à nous qui, dans la traduction, nous piquons aujourd'hui d'une exactitude scrupuleuse et sacrifions les prétendues grâces du style à la couleur locale. Ce qui nous paraîtra tout aussi étrange ce sont les mots dont Gassendi ne veut pas se servir « comme impropres à la poésie épique », et il cite ces mots : escalade,

bravade, nièce, tenace, tanière, tombe, brodequins, moustache, poitrail, spadassin, langoureux, etc. On se demande vraiment ce qui peut justifier cette proscription !

Malgré ces imperfections, ou plutôt malgré ces théories qui nous semblent bien surannées, malgré l'abus des épithètes et l'amour des périphrases, on rencontre néanmoins dans les traductions de Gassendi d'assez beaux vers de grand style et de haute envolée. En outre son œuvre est fort variée, car il s'est essayé à d'autres poètes qu'au Tasse. Il a encore traduit l'épisode d'Ugolin dans l'*Enfer* du Dante, l'exorde des *Lusiades* de Camoens, l'*Invention des jardins* de Gessner, quelques madrigaux de Guarini, la quatrième des *nuits* d'Young, quelques *élégies* d'Ovide. Il y a même joint des imitations des *Heures d'une Péruvienne*, par Mme de Graffigny et des *Incas* de Marmontel.

Nous ne citerons que pour mémoire diverses pièces de circonstance, une épître sur la mort de Louis XV, une épître au comte d'Artois quand il visita, en 1783, les places fortes de l'Est, une autre épître à Voltaire ; ce sont là des œuvres ou plutôt des péchés de jeunesse que Gassendi n'a gardés dans ses Heures de Loisir que parce que, sans doute, il y rattachait des souvenirs intimes. Elles sont, comme d'ordinaire les morceaux de ce genre, d'une honnête médiocrité. Nous passerons

également condamnation sur ce que le général qualifiait lui-même de poésies érotiques, imitations assez libres des *Baisers* de Jean Second, et quelques contes assez grivois, dans le genre de ceux de La Fontaine, la Chemise relevée, le Manchot, etc. Gassendi n'est réellement lui-même et n'a de valeur réelle que dans la poésie légère et dans l'épigramme. Il a composé de vrais morceaux d'anthologie, gracieux et d'un ton badin, mais spirituels plutôt qu'animés d'un véritable souffle poétique. Voici par exemple l'épître à Petit-Chat, chienne de M[me] la baronne d'O.

Petit Chat, comme être charmant
Tu mérites bien une épître,
Et de plus ton attachement
Pour ta maîtresse est un vrai titre
Pour t'adresser un compliment.
...Quelle touche assez divine
Pourrait rendre dans un tableau
Ta figure et vive et lutine,
Ton œil étincelant et beau?
De ton front l'étoile argentine,
Le brun obscur de ton manteau,
Le svelte de ta taille fine
Et l'agrément de ton museau?
Tes oreilles, si bien placées,
Qui légèrement avancées,
Accompagnent ton air charmant.
Ta queue enfin dont tu déploies
Les longues et flottantes soies
Qui viennent caresser ton flanc?
Tu surpasses, je le confesse,
L'écureuil en vivacité,

Le singe dans ses tours d'adresse,
Même les chattes en finesse,
Et les chiens en fidélité.
Que sans toi ta maîtresse sorte,
C'est un éternel hurlement.
Te ferme-t-on l'appartement,
Tu grattes sans cesse à la porte.
Mais retourne-t-elle? à l'instant,
Le plus vif plaisir te transporte.
Tu l'aimes bien : on t'aime autant.
Quoi! cela te met en furie,
Petit chat, tu montres les dents.
Je me ris de ta jalousie
Et tous tes cris sont impuissants.
Il faut pourtant qu'on te console.
Calme ton esprit irrité.
Entre nous voici le traité :
De l'amitié sois le symbole ;
J'en serai la réalité.

Finesse, élégance un peu précieuse, sensibilité légèrement factice, tels semblent être les traits caractéristiques de cette poésie de salon ou plutôt d'almanach des Muses.

Gassendi nous semble meilleur dans l'épigramme. Il a le trait mordant, soit qu'il s'emporte contre un général de Napoléon, on ne sait trop lequel,

Quel est ce marmouset blafard,
Qui joint à l'humeur rogue et fière
Un courage si débonnaire,
Et prend le pas avant César ?

Soit qu'il tourne en ridicule deux membres de

l'Institut qui avaient refusé la Légion d'honneur, Ducis et Lemercier :

C'est du Corneille anglais le pâle imitateur,
Et le dur Lemercier, dont la verve inégale
Ressuscite le goût du Welche et du Vandale.

Gassendi excelle dans ce qu'on pourrait appeler les poésies de famille, célébration de fêtes, d'anniversaires, envois de cadeaux, etc. Il trouve aussi le ton qui convient pour narrer une anecdote, par exemple ce qu'il intitule la confession de Gaspard M. (Monge).

L'abbé Niger, grand dévot, grand casuiste,
A bien remplir les devoirs de chrétien.
Exhortait M... en un saint entretien.
M... combat. Il raisonne, il résiste.
L'abbé dévot lui réplique, il insiste
En l'appelant incrédule, payen,
Iconoclaste, illuminé, déiste,
Et philosophe, et matérialiste,
Sceptique obscur, ardent Voltairien.
Pour couper court à cette longue liste
M... repart : Va, je te dirai bien
Ce que je suis, mais au moins n'en dis rien.
Je suis athée et de plus Janséniste.

Comme le général s'est essayé à peu près dans tous les genres, il a fait aussi de la poésie descriptive. Il a chanté la fontaine de Vaucluse et décrit les beautés pittoresques de la Sainte-Baume, mais sans beaucoup de naturel.

Au sein de la Provence, et loin de ces vergers
Où croissent pleins d'orgueil d'odorants orangers,
D'une chaîne de rocs les masses escarpées,
D'aplomb par la nature en cent lieux recoupées,
D'un diadème horrible entourent les sommets
D'une montagne aride et peu chère à Cérès.

Nous ne parlons que pour mémoire de ses cantiques à saint Pothin, le patron de Varages, et de ses poésies provençales. En résumé, s'il n'avait eu pour le recommander à la postérité que son talent poétique, il serait depuis longtemps oublié. Ses contemporains d'ailleurs paraissent ne l'avoir goûté que médiocrement, car nous avons retrouvé dans les réserves d'une librairie dijonnaise l'édition presque tout entière de ses Heures de loisir. Au moins le général dut-il à son commerce avec la Muse la tranquillité de ses derniers jours, et quand il mourut à Nuits, le 14 décembre 1828, il s'éteignit paisiblement, entouré de ses parents et de ses amis, et le sourire aux lèvres.

Une suprême injustice était réservée à sa mémoire. Son nom fut oublié parmi ceux des défenseurs de la France qui furent inscrits sur l'arc de triomphe de l'Etoile. Etait-ce oubli ou maladresse ? Etait-ce plutôt rancune persistante de quelque bureaucrate ? On ne sait, mais Gassendi méritait un autre traitement. Voici la belle lettre qu'écrivit à ce sujet, le 10 janvier 1843, au mi-

nistre de la guerre, maréchal Soult, le gendre de Gassendi, Marey (1) :

« Parmi les noms des officiers généraux dont s'honore la France et que la reconnaissance publique a gravés sur l'arc de triomphe de l'Etoile, il en est un qui a été omis et qu'il me suffira de rappeler à Votre Excellence pour obtenir la réparation de cet oubli. C'est celui du comte de Gassendi, pair de France, lieutenant-général des armées du roi, mort depuis quatorze ans, chargé pendant les glorieuses campagnes de l'Empire de la direction de l'artillerie au ministère de la guerre. Le souvenir des grands services qu'il a rendus est encore présent à tous, et un de ses ouvrages est resté jusqu'à ce jour le guide indispensable de tous les officiers de son arme. Gendre du général Gassendi dont j'ai épousé la fille unique, je croirais manquer à un devoir sacré si je tardais davantage à revendiquer pour un nom associé à toutes les gloires de la France l'honneur qui lui appartient à tant de titres de prendre place parmi ceux de ses compagnons d'armes. Je ne doute pas que Votre Excellence ne prenne en considération la réclamation que j'ai l'honneur de lui adresser et ne donne les ordres nécessaires pour qu'il y soit fait droit. »

La réclamation était juste, et la lettre parvint à son adresse car la mention ci-après a été écrite en travers et en tête de la lettre de Marey : « Le nom du général Gassendi aurait dû être écrit l'un des premiers sur l'arc de triomphe de l'Etoile, et je regrette vivement l'oubli qui en a été fait. Examinez de nouveau s'il n'y aurait pas moyen de réparer cette omission. »

(1) Dossier Gassendi, n° 25, pièce 1.

L'examen ne fut pas favorable, ou plutôt la routine bureaucratique remporta une nouvelle victoire. Certes rien n'était plus facile que de trouver une place sur cette immense page de pierre pour y inscrire le nom glorieux de Gassendi, mais il aurait fallu que quelque chef de bureau reconnût son erreur : ce qui eût été perdre la France. Il est regrettable que de son côté Soult ne soit pas directement intervenu pour imposer sa volonté, et faire rendre justice à son ancien compagnon d'armes. Voici en effet la lettre qu'il adressa à Marey, et que, nous aimons à le croire pour sa bonne renommée, il signa sans la lire (1) :

Paris, 21 janvier 1843, Monsieur, vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois, dans le but d'obtenir que le nom de M. le Lieutenant-Général, comte de Gassendi, votre beau-père, soit inscrit sur l'arc de triomphe de l'Etoile. La Commission que j'avais instituée, pour examiner, sous la présidence de M. le Maréchal, duc de Reggio, toutes les réclamations de la nature de la vôtre ayant depuis longtemps terminé son travail, et la liste d'inscription ayant été close par défaut d'espace sans que le nom de M. votre beau-père y fût compris, je me trouve maintenant, à raison de cette circonstance, dans l'impossibilité absolue d'accueillir votre demande. J'éprouve d'autant plus de regrets à cet état de choses que les brillants états de service de M. le Lieutenant-Général comte de Gassendi donnent à cette réclamation un intérêt tout particulier. »

(1) Dossier Gassendi, n° 25, pièce 2.

Inscrit ou non sur l'arc de triomphe de l'Etoile, le nom de Gassendi, espérons-le, ne sera pas oublié par tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de leur pays, et savent rendre à ses serviteurs la justice que parfois refusent les contemporains.

Paul GAFFAREL.

LE CODE HAMMOURABI

LE CODE HAMMOURABI

On sait quels trésors d'art, d'archéologie et d'histoire a livrés l'ancienne capitale de la monarchie perse, Suse, si bien fouillée par M. et Mme Dieulafoy, puis par M. Morgan ; c'est là une conquête toute française et comme produits de la civilisation archéménide, les plus riches musées européens réunis ne pourraient rien montrer de comparable à cette frise en briques émaillées qui fait revivre au Louvre les archers mèdes vaincus par les Hellènes à Marathon, à Platées, à Issus et à Arbelles. Ajoutons que la mise au jour des ruines ensevelies de ce que fut l'Acropole de Suse, a permis aux explorateurs de constater l'exactitude parfaite du cadre où se passent les événements du *Livre d'Esther*. Pendant longtemps les exégètes avaient fait assez bon marché de celui-ci au point de vue de la couleur locale ; eh bien, tout au contraire, d'après M. Dieulafoy, *l'Acropole de Suse*, ch. XIII, p. 359, et Mme Jane Dieulafoy —*A propos d'une ville détruite* — *Revue Bleue*, 4e série, tome XIII, 9 août 1902, le récit, la *Meghillah* d'Esther, présente un ta-

bleau parfaitement exact de la cour des Grands Rois, telle qu'on la peut restituer d'après les preuves formelles fournies par le sol.

Mon objet, d'ailleurs, n'est pas de traiter ici cet épisode dont la poésie et l'art ont si souvent tiré parti, mais puisque j'en ai dit un mot, je rappellerai que l'histoire de la juive Hadassah (Myrthe), qui, selon l'usage immémorial de l'Orient, recevra, en témoignage de la faveur royale, le nom d'Esther ou Etoile, se doit placer au retour de la seconde guerre médique. Ainsi l'Assuerus de la Bible est Xerxès ; la démonstration faite depuis longtemps déjà par M. Oppert ne rencontre plus aujourd'hui de contradicteurs. Et puisque le nom du vaincu de Salamine se rencontre sous ma plume, je dirai que Xerxès ne rentra certainement pas à Suse dans l'état de désarroi éperdu et ridicule que nous montre Eschyle dans sa tragédie des *Perses*, revanche poétique d'Athènes et de la Grèce, et vraie comme une pièce de circonstance. Des mois s'étaient écoulés depuis la grande défaite du 19 octobre 480 avant Jésus-Christ, et dans la lente traversée de son empire Xerxès eut le temps d'oublier ses revers ; n'avait-il pas pris et brulé Athènes, la ville coupable ? n'en rapportait-il pas comme trophées de victoire les images des Dieux et les statues d'Harmodius et d'Aristogiton ? Son voyage se transforma bientôt en un long triomphe et c'est en

vainqueur, en invincible qu'il rentra dans son harem de Suse.

Mais Xerxès est presqu'un personnage moderne si nous le rapprochons du souverain à qui est dû le monument dont je vais entretenir la *Société bourguignonne de géographie et d'histoire*. Il s'agit, en effet, d'un roi contemporain d'Abraham, c'est-à-dire ayant vécu plus de 2000 ans avant l'ère chrétienne, en vérité ce passé lointain est presque aussi imprécis que celui des périodes géologiques; il se nommait Hammourabi, que plusieurs, entre autres le Dr Johannes Jérémias, dont je vais avoir à parler, identifient volontiers avec le Amraphel cité comme un roi de Sennaar dans la *Genèse*, ch. XIV, verset 1. Plusieurs inscriptions babyloniennes déjà déchiffrées montrent en lui un prince prudent et sage qui réunit dans un grand empire le nord et le sud de la Babylonie, c'est-à-dire le bassin entier de l'Euphrate et du Tigre. Il avait promulgué un code de lois civiles et pénales dont le texte original et officiel gravé sur une stèle était conservé dans la ville sainte de Sippar, aujourd'hui Abou-Hadda. Mais à la suite d'une invasion victorieuse des Elamites ou Perses, probablement celle qui amena la conquête de la Babylonie par Cyrus, 538 avant Jésus-Christ, la pierre fut transportée comme un trophée de guerre à Suse, où vient de la retrouver la mission Morgan.

Cette stèle présente sur deux colonnes et en 182 articles gravés en caractères cunéiformes, le texte du code promulgué par Hammourabi ; dans la partie supérieure, un bas-relief de ce travail à la fois vrai et stylisé que nous ont rendu familier les morceaux exhumés de Ninive, montre le roi debout et recevant ses lois du dieu Samas assis. C'est là sans aucun doute une des plus anciennes sculptures dues à l'art non égyptien. Elle est reproduite par les procédés rigoureux dérivés de la photographie dans l'*Illustration allemande*, *Illustrirte Zeitung*, n° du 26 février 1903, p. 311, pour accompagner un article signé *D*[r] *Johannes Jeremias*, intitulé : *Der babylonische Moses*, le *Moïse babylonien*.

J'ai le regret de constater que pas un journal illustré français n'a encore révélé au grand public, par la plume, le crayon ou la photographie, le document de premier ordre découvert par la science française. Seules des revues scientifiques l'ont signalé à l'attention des érudits et au point de vue de la vulgarisation, ce n'est pas assez ; ainsi c'est à une publication étrangère et en langue étrangère, qu'il a fallu demander le premier renseignement populaire sur un fait tout à l'honneur de la France. Et si je suis en mesure d'en parler aujourd'hui, je le dois à M. Alexandre Ribot, professeur honoraire de mathématiques spéciales au lycée Carnot, qui, après m'avoir in-

diqué l'article de l'*Illustrirte Zeitung*, a bien voulu m'en donner une traduction ; je le résume ici en le complétant par quelques références à des sources françaises et étrangères.

La découverte a eu, en effet, un grand retentissement dans le monde européen de l'érudition. Le P. Scheil a publié et traduit le code Hammourabi dans les *Mémoires de la Délégation en Perse*, t. IV, *Textes élamites-sémitiques*. M. Dareste l'a commenté avec sa science ordinaire dans le *Journal des Savants*, octobre-novembre 1902; enfin le R. P. Lagrange l'a étudié dans la *Revue biblique internationale*, n° de janvier 1903. A l'étranger, outre l'article du Dr Johannes Jeremias, M. Hugo Winckler l'a traduit en allemand dans la revue *Vieil Orient. Die Gesetze Hammurabis Konigs von Babylon um 2250 V. Chr. Das aelteste Gesetzbuch der Welt*, Leipzig, Heinrichs. On voit que M. Winckler vieillit plutôt le code babylonien ; mais quoi qu'il en soit des incertitudes de la chronologie, il est incontestablement antérieur à Moïse de plusieurs centaines d'années. Aussi l'auteur allemand considère-t-il la législation de Hammourabi comme le texte le plus ancien que nous connaissions jusqu'aujourd'hui en ce genre, et ajoute que c'est un des monuments les plus importants pour l'histoire de la plus lointaine humanité historique. Cette opinion est aussi celle de M. Salomon Rei-

nach, *Revue archéologique*, IVe série, t. I, p. 305 : « Les analogies avec la législation mosaïque sont frappantes, d'autres rapprochements avec les lois de Manou, celles de Gortyne, etc., ont été signalés par M. Dareste. On peut prédire que toute une littérature se développera autour de cette trouvaille qui à elle seule suffirait à la gloire de notre mission archéologique en Perse. »

Le Dr Johannes Jeremias constate lui aussi ces analogies avec la loi mosaïque, notamment avec le groupe de celles qui ont été rassemblées dans l'*Exode*, ch. XXI et suivants. Ainsi la loi du talion, qui est formulée dans les versets 24 et 25, se retrouve presque mot pour mot dans le texte babylonien : « Si quelqu'un arrache un œil à son prochain, on doit en punition lui arracher un œil. Si quelqu'un brise un os à quelqu'un, on doit aussi lui rompre un os ; si quelqu'un a brisé une dent, on doit lui en casser une. » N'est-ce pas exactement l' « œil pour œil, dent pour « dent, main pour main, pied pour pied », du verset 24 ?

Mais il y a autre chose dans le code Hammourabi que la consécration du principe sauvage et primitif du talion, si justement reproché à Moïse. Tous ceux qui ont étudié le document découvert ont admiré, le mot n'est pas trop fort, la profondeur et la justesse des idées, l'accord entre les principes généraux et les dispositions particu-

lières qui en découlent logiquement, la concision, enfin, et la netteté du style. Dans sa rédaction concentrée, ce code embrasse vraiment le domaine entier de l'activité humaine, le commerce, les échanges, le droit privé et le droit pénal; on y rencontre, formulées au nom de la divinité, les plus terribles menaces contre les criminels de toute sorte, les voleurs, les calomniateurs; puis ce sont des articles relatifs aux champs, aux fermages, aux habitations, au louage, aux forêts, à la navigation très intensive à cette époque sur les deux grands fleuves asiatiques et les canaux créés par les mains de l'homme qui sillonnaient en tous sens une plaine aussi féconde que le delta du Nil. Enfin, voici des dispositions relatives au droit des vierges, des filles, des femmes, même des esclaves. Nous avons donc là l'évocation entière, vivante, d'une société active, très civilisée, très complexe dans son organisation et vieille de plus de quatre mille ans. Il est bien évident qu'une législation aussi parfaite n'est pas l'œuvre d'un seul homme ni même d'une seule période, mais l'addition d'un grand nombre de faits accumulés et de conquêtes lentement faites sur le terrain du droit. Le conseil d'Etat de Hammourabi ne fit donc que codifier ce qui existait à l'état d'usages, en l'améliorant sans aucun doute par l'effet des deux grands facteurs qui agissent sur les choses humaines, la raison et l'expérience,

en y mettant aussi le sceau de l'unité et de l'harmonie. Pour rendre enfin son œuvre plus respectable, le roi lui donna une origine sacrée.

Ceux qui ont étudié le code Hammourabi en ses détails constatent que dans leurs principes, ces lois édictées par un souverain régnant à Babylone au temps du premier des patriarches bibliques, présentent de singulières analogies avec les nôtres. Ne nous en étonnons pas. Un peuple qui avait exécuté dans le bassin de l'Euphrate et du Tigre les immenses travaux d'architecture, d'irrigation et d'agriculture qui y ont subsisté pendant une longue suite de siècles, était arrivé nécessairement à un niveau supérieur de civilisation générale et dont l'expression la plus haute, la plus sensible fut un art achevé qui égale celui de l'Egypte. Or, l'état de société comporte des contacts, des rapports nécessaires des hommes entre eux et avec les choses, qui peuvent bien varier sur certains points d'application, surtout à raison des modalités du travail, mais n'en demeurent pas moins sensiblement identiques dans le cours des siècles, parce qu'ils reposent sur les conditions mêmes où s'exercent les facultés de l'homme. C'est pour cela que dans l'espace et la durée se reproduiront sans cesse et partout des faits aussi semblables que l'est la constitution physique et morale de l'homme.

Maintenant quelle part faut-il faire à la filia-

tion des idées? Quelle autre à cette loi de parallélisme, qui, dans les milieux les plus divers, fait éclore des phénomènes sociaux de même ordre et de même présentation historique? Ce sont là de ces questions sur lesquelles on aura sans doute le plaisir de discuter longtemps, si ce n'est toujours. On a appelé le droit romain, le « droit humain »; n'en concluons pas pour cela qu'il fut une création spontanée, *proles sine matre creata*, du génie pratique et fort peu idéaliste de l'ancienne Rome. Derrière celle-ci, nous apercevions déjà Athènes et la philosophie grecque, et plus loin soupçonnions la vieille Egypte et la Phénicie. Mais voici que dans le recul infini de l'espace et du temps, apparaît, aujourd'hui reconnaissable dans ses contours précis, cette abstraction éternelle qui est le droit d'hier, celui d'aujourd'hui, celui de toujours, attestant ainsi qu'il n'y a pas plus deux droits qu'il n'y a deux morales et deux justices.

Henri CHABEUF.

Mai 1903.

TABLE DES MATIÈRES

DIJON, IMPRIMERIE DARANTIERE



